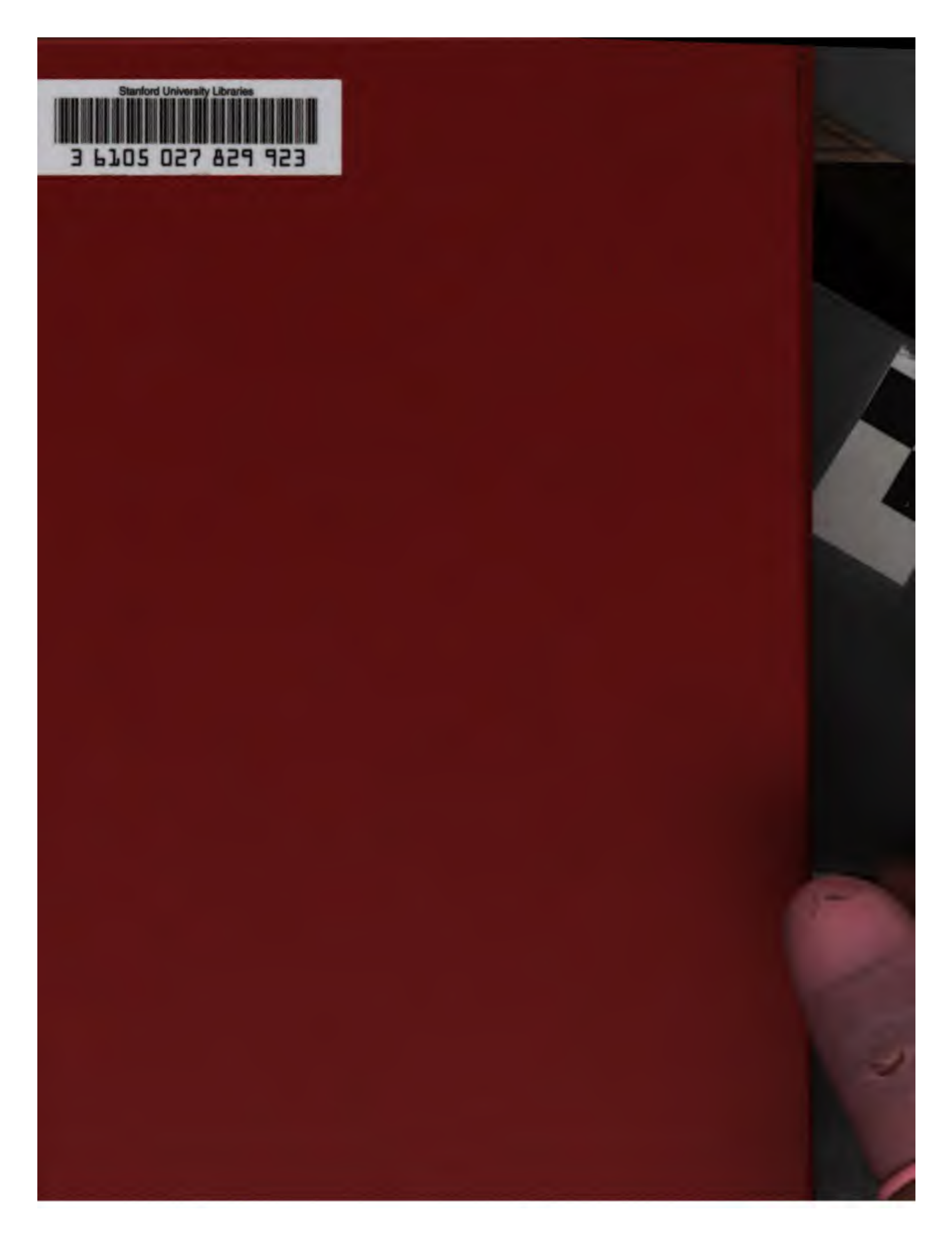
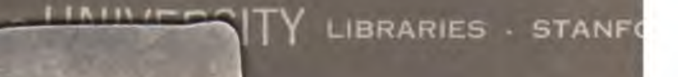
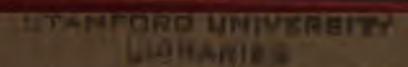

Stanford University Libraries
3 6105 027 829 923





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1893-1894

XXe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1895



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

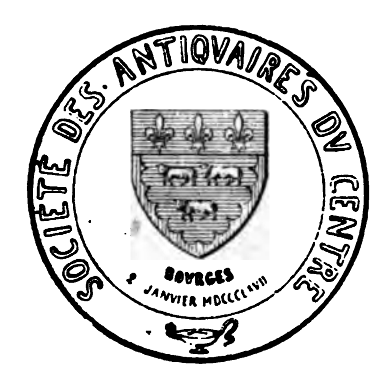
MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1893-1894

XXe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1895

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Président de la République française.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Vu la demande formée par la Société des Antiquaires du Centre à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande :

Vu les avis favorables du Préfet du Cher et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue.

Décrète :

ARTICLE Ier

La *Société des Antiquaires du Centre* est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ARTICLE 2

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 mai 1891.

Signé : CARNOT.

par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Signé : LÉON BOURGEOIS.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1893

Par M. DE KERSERS, Président.

La marche de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, a été d'une régularité absolue : M. le Secrétaire rappellera les travaux auxquels elle s'est livrée ; M. le Trésorier nous présente le tableau de sa situation financière qui se résume ainsi :

En caisse au 1er janvier 1893........		1944,05
Recettes de l'année :		
Intérêts des sommes placées..................	94,50	
Vente de volumes.......	63,85	
Cotisations recouyrées....	1636 »	
Frais d'envois et d'avertissements recouvrés...	102,55	
	1896,90	1896,90
Total des recettes............		3840.95

Dépenses :

Annuité payée à la ville pour occupation de la salle des séances.......		260. 25	
Tenue des séances.......		16. 60	
Musée lapidaire, entretien.........	10 »	202 »	
Acquisition de stèles............	160 »		
Port d'une barque gauloise.......	32 »		
Impression du volume....		1089. 10	
Envoi de volumes (frais)..		153, 65	
Frais d'administration....		161. 70	
Total des dépenses....		1883. 30	1883. 30
Reste en caisse au 31 decembre 1893...			1957. 65

J'ai à exposer les impressions que fait naître l'examen de ce budget.

Constatons d'abord qu'il se solde par un excédant de recettes bien léger, mais qui, tout modeste qu'il soit, nous permet d'être exempts d'inquiétudes pour l'avenir.

Les recettes appellent bien peu d'observations : accroître, s'il se peut, la vente de nos volumes par le mérite de nos travaux ; augmenter le nombre de nos collègues associés libres, si utiles par les

renseignements qu'ils nous fournissent sur les découvertes locales et par le concours pécuniaire qu'ils nous apportent ; tel est notre devoir à tous, si évidemment tracé qu'il est presque inutile de le rappeler.

Les dépenses suggèrent, ce semble, quelques réflexions plus spéciales.

En tête figure le paiement de notre loyer à la ville de Bourges ; charge lourde certainement, mais que nous ne pouvons ni restreindre ni regretter, puisqu'elle est en quelque sorte la rédemption de ce délicieux monument qui nous abrite et que nous contribuons ainsi à affecter à une destination digne de lui.

Le volume n'a coûté qu'environ 1,100 francs. La modicité de ce chiffre est due à ce que la plus grande partie des travaux qu'il contient ont un caractère historique et n'ont exigé que peu de planches. Il est à désirer que nos publications en général soit moins pauvres d'illustrations qui sont une des nécessités de l'archéologie. Nous devons donc, pour l'avenir, en porter l'évaluation à une somme plus élevée.

Par contre, on peut espérer que les frais d'administration, déjà fort réduits, pourront l'être encore davantage.

Reste la somme qui a été consacrée à des acquisitions pour le musée lapidaire : elle n'a rien de

fixe ni d'obligatoire, et cependant nous ne pouvons songer à la suppression de cette dépense. C'est une de nos bonnes fortunes d'être fixés sur un sol archéologique fécond qui nous ménage à chaque instant les plus précieuses surprises, depuis les mégalithes et les huttes de l'humanité primitive jusqu'aux plus riches et fines productions des grands siècles artistiques. C'est une des gloires de la Société d'avoir surveillé et constaté toutes ces découvertes, d'avoir encouragé la conservation des objets trouvés et, autant que possible, de les avoir acquis. C'est la plus sérieuse mission à laquelle nous nous soyons consacrés et une de celles certainement dont l'utilité publique a été le plus justement reconnue et proclamée il y a deux ans. C'est celle à laquelle nous ne pouvons ni ne devons faillir. Il nous faut donc envisager comme désirables et heureusement probables des dépenses de cet ordre sans cesse renaissantes.

Notre action en ce sens obtient du reste des résultats palpables. Non seulement elle a réuni cette collection de haute valeur scientifique qui nous entoure, mais encore, par les justes rémunérations que nous offrons aux inventeurs, nous avons réussi à appeler l'attention des ouvriers sur les objets bien divers que peuvent rencontrer leur pioche ou leur marteau. Il y a quelques jours à peine, un monument de notre langue gauloise

fort intéressant, mais grossier d'aspect, n'a-t-il pas dû sa conservation à ce sentiment de respect pour les vieilles choses que nous avons contribué à inspirer?

Sur ce point nous ne saurions nous faire illusion ; nous pouvons à chaque instant redouter l'insuffisance de nos ressources, mais nous avons lieu d'espérer que pour des circonstances exceptionnelles le Comité des travaux historiques voudrait bien, comme il l'a fait à plusieurs reprises, s'associer à nos besoins et soutenir d'une façon efficace les demandes de secours que nous aurons à formuler; car ces appels n'auront pas pour but de faire face à des dépenses usuelles, mais à des acquisitions et des publications extraordinaires utiles à la science plus encore qu'à nous-mêmes.

La situation en présence de laquelle nous nous trouvons peut donc se résumer ainsi : ressources ordinaires suffisantes pour nos dépenses normales: espoir fondé de secours pour les exigences inattendues. Cette situation peut être regardée comme satisfaisante et promet à la Société bonne vie et longue durée.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1894

Par M. DE KERSERS, Président.

L'appréciation que nous avons à faire de la marche de la Société nous est rendue facile par le zèle et l'exactitude qu'apportent à leurs fonctions ceux de nos collègues que vous avez choisis pour vos administrateurs. L'examen sommaire de la comptabilité et le rapport du Secrétaire sur nos travaux vous mettront au courant de notre vie sociale. Nos observations n'auront fort heureusement qu'à vous encourager dans la voie que vous suivez.

Voici l'exposé sommaire de notre situation financière :

L'encaisse initial était de..........		1957,65
Les recettes se sont élevées à :		
Revenu des fonds placés..	172,70	
Cotisations recouvrées....	1643,40	
Recouvrement de frais d'envoi	32,95	
Subvention du ministère..	1000 »	
	2849,05	2849,05
Total des recettes...		4806,70
Les dépenses ont été de :		
Annuité payée à la ville ..	260,25	
Appropriation de la salle..	60,25	
Entretien des collections..	95 »	
Fouilles de Genouilly et acquisitions diverses pour les collections....	98,20	
A-compte sur l'impression du volume.......... .	700 »	
Frais de recouvrement et d'envoi...............	33,50	
	1247,20	1247,20
L'encaisse en fin d'exercice est de................		3559,50

Il y a donc un accroissement sensible de l'encaisse, mais cette augmentation passagère est due à des causes toutes fortuites : d'abord le retard apporté à la publication du XXe volume, retard qui n'a permis de verser qu'un à-compte sur les frais d'impression et d'illustration ; puis la rigueur de la température, qui n'a pas permis de réaliser les fouilles que la Société se proposait de faire cet hiver. Vous avez nommé une commission qui s'occupe en cet instant de déterminer les points sur lesquels devront porter les recherches, et celles-ci seront entreprises aux premiers beaux jours. Ces dépenses replaceront vos finances dans leur situation normale.

Une amélioration plus réelle consiste dans la subvention ministérielle. Vous voyez, en effet, que nos espérances de l'année dernière se sont réalisées, et que le ministère, prenant en considération les dépenses exceptionnelles que nous faisons pour nos publications et pour nos collections lapidaires, est venu à notre secours par l'allocation d'une somme de mille francs. Le comité des travaux historiques, sur la proposition duquel cette subvention nous est accordée, nous donne ainsi un encouragement aussi précieux par l'estime dont il est le témoignage que par les facilités pécuniaires qu'il met à notre disposition. Vos études sérieuses sauront en

trouver le plus judicieux emploi et justifier la confiance dont vous êtes l'objet.

Il est bien à désirer que le retard dans l'apparition du volume ne se renouvelle plus, et nous faisons appel en ce sens à l'exactitude de nos collègues dans la réalisation des travaux qu'ils ont entrepris.

Un autre événement heureux qui, par sa nature, ne figure pas sur les comptes, est venu accroître de la façon la plus flatteuse le patrimoine de la Société.

Madame la baronne de Neuflize, qui avait constitué une précieuse bibliothèque berruyère où figuraient des ouvrages d'un intérêt et d'une valeur de premier ordre, a bien voulu, par l'intermédiaire d'un de nos collègues, M. Roger, faire don à la Société de cette collection importante. Ainsi, notre bibliothèque change de face : composée jusqu'à ce jour de livres d'une banalité absolue et de volumes de publication récente, elle possède aujourd'hui quelques exemplaires rares concernant le Berry, et que l'on sera heureux d'y pouvoir trouver, tels, par exemple, que le *Champ fleury* du graveur berrichon Geoffroy Tory.

L'importance du don de Madame de Neuflize nous a permis de lui décerner le titre de *bienfaiteur* de la Société, que les Statuts attribuent aux

personnes qui lui font un don d'au moins mille francs. Son nom se trouvera, à ce titre, réuni à celui d'un autre bienfaiteur, M. le Marquis de Nicolaï, qui, lui aussi, il y a quelques années, nous avait aidés pour une publication coûteuse, sous le voile d'un anonymat que nous jugeons opportun de faire enfin cesser.

D'autres générosités plus modestes sont venues aussi augmenter notre avoir. Madame Roubet nous a donné quelques livres et d'intéressantes liasses de titres originaux remontant jusqu'au XIIIe siècle, et concernant certaines seigneuries de l'est du département. M. des Méloizes nous a donné quelques séries de titres sur des familles du Berry que nous devons noter, car il oublierait peut-être de les mentionner lui-même.

Nous sommes heureux d'exprimer ici à ces généreux donateurs notre gratitude pour ces gages de leur sympathie à laquelle nous attachons un prix bien plus élevé encore que la valeur intrinsèque de leurs dons.

Il nous reste à remplir un triste devoir. Un de nos collègues, M. Meunier, nous a été enlevé. M. Meunier, ancien sous-préfet, puis secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe, était retenu loin de nous par de continuelles souffrances, mais son attention et sa bienveillance étaient acquises à nos travaux. Sa perte est profondément

pénible pour la plupart d'entre nous, qui étions ses amis et qui aimions son esprit cultivé et ses fermes jugements sur les hommes et les choses du jour.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Par A. DES MÉLOIZES, Secrétaire.

1893-1894

Messieurs,

Le vingtième volume des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, auquel le présent rapport doit, conformément au règlement, servir d'introduction, paraît avec un certain retard que votre Secrétaire doit tout d'abord expliquer. Le collationnement laborieux et délicat du texte assez incorrect d'un manuscrit, que son éditeur a tenu à reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité, a réclamé un temps fort long qui a entraîné un retard correspondant dans la composition des mémoires subséquents. La conscience de l'éditeur fournit pour cette fois, une excuse que vous agréerez tous ; mais il m'est permis de dire

que la régularité de nos publications sera assurée dans l'avenir si chacun de nous veut bien, sans attendre jusqu'à la mise sous presse d'un volume, livrer au collègue chargé d'en surveiller l'impression, les travaux acceptés pour y prendre place.

Il résulte du délai qui s'est écoulé depuis l'impression du précédent rapport, que votre Secrétaire doit passer ici en revue les travaux auxquels vous vous êtes consacrés depuis le milieu de l'année 1893.

Le volume que nous publions aujourd'hui attesterait à lui seul l'activité de la Société et la variété des sujets auxquels elle s'est appliquée; mais j'aurai tout à l'heure un nouveau témoignage à apporter de cette vitalité par le compte rendu des communications faites à nos séances qui n'ont pu trouver place dans ce recueil.

Celui-ci s'ouvre par une étude magistrale de M. Ch. de Laugardière sur deux stèles gauloises épigraphiques mises fortuitement au jour à Genouilly, et dont la rencontre nous fut immédiatement signalée par M. Gaston Rancy. Il n'est que juste de rendre ici hommage au zèle de cet Associé libre, sans l'intelligente initiative duquel une découverte de la plus haute importance eût pu échapper à notre connaissance.

Le mémoire de M. de Laugardière, présenté sous le patronage de la Société aux lectures de la Sorbonne en 1894, y a été, par les maîtres de la science, accueilli avec l'attention qui est due à tous les travaux de notre Vice-Président. Il a été publié intégralement dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques et par extraits dans diverses revues spéciales ; mais votre comité de rédaction a jugé qu'il n'en devait pas moins figurer dans le recueil local à l'intention duquel il avait été écrit tout d'abord.

C'est également après avoir passé à la Sorbonne que nous revient la note de M. de Kersers sur des stèles romaines et des fragments de statuaire acquis par la Société en 1893 et provenant de ce cimetière des *Fins-Renards*, qui a déjà fourni à l'archéologie tant de sujets d'étude. L'auteur décrit avec sa compétence ordinaire ces nouveaux monuments épigraphiques dont se sont enrichies nos collections lapidaires.

A l'époque romaine appartient aussi la description, envoyée par M. Lefort à notre collègue M. Mater, qui nous l'a communiquée, des restes d'un aqueduc romain découverts non loin de Bourges, pendant la construction du chemin de fer de Cosne. Les observations faites avec la précision

qu'on pouvait attendre d'un ingénieur, et accompagnées de croquis exacts, ont permis à M. de Kersers de rattacher cette découverte à une autre faite antérieurement dans le voisinage de la ville et d'émettre une opinion sur le point de départ probable de cet ouvrage d'art antique.

L'acquisition récente pour notre musée lapidaire d'un fragment de borne milliaire nous a procuré une briève mais très substantielle note de M. de Kersers. L'auteur, par des déductions aussi savantes qu'ingénieuses, fournit l'explication parfaitement nette d'une inscription malheureusement tronquée, mais encore fort instructive par les noms qui y figurent, malgré l'absence d'indications topographiques. Notre Président, sous le titre modeste de *Notes archéologiques*, a joint à cette dissertation épigraphique le résumé de ses constatations sur la découverte d'un sarcophage de l'époque carolingienne à Quantilly et sur des couvercles de tombes du XIIIe siècle, trouvées à Pleinpied.

Le mémoire suivant nous a été offert par M. de Marguerye, au moment où le musée de Bourges venait de recevoir plusieurs morceaux lapidaires provenant de l'abbaye de Massay, et, en particulier, deux dalles tumulaires à inscriptions datées de 1294 et 1305, dont notre Associé fournit la

lecture avec des renseignements sur les familles auxquelles appartiennent ces tombes.

M. de la Bouralière, dans le cours de ses travaux sur la bibliographie poitevine, a relevé et nous a envoyé des renseignements sur un certain nombre de livres imprimés au XVIe siècle pour des libraires de Bourges. On lira avec intérêt le texte de ces communications qui, pour les Membres de la Société, reçurent, vous ne l'avez pas oublié, un supplément d'attrait par la présentation de quelques exemplaires des rares volumes décrits, que M. de Laugardière tira à votre intention de sa riche bibliothèque.

M. Ponroy nous avait produit, il y a plusieurs années, le manuscrit d'un journal tenu pendant près d'un demi-siècle par un chanoine de la Cathédrale de Bourges, Me Mathieu Perrot, et vous aviez alors manifesté le désir de publier un document où l'histoire locale puisera quelques renseignements omis dans les mémoires contemporains déjà connus, et une grande abondance de détails sur les cérémonies religieuses de l'époque. Notre collègue, déférant à ce vœu, a pu nous remettre une copie très exacte du journal qu'il a fait précéder d'une introduction dans laquelle il réunit toutes les informations qu'il a pu recueillir sur l'auteur et sur sa famille. Un excès de réserve

l'a empêché, pour ne pas augmenter l'étendue d'une publication qui dépasse quelque peu les proportions généralement admises dans nos volumes, de fournir des annotations souvent utiles. Il faut regretter cette discrétion qui prive le lecteur, et surtout le lecteur étranger à notre ville, d'éclaircissements sur les hommes et les choses de la seconde moitié du XVII[e] siècle à Bourges.

La large place donnée ainsi à l'histoire dans notre vingtième volume, s'augmente encore par l'impression d'une généalogie, due aux patientes recherches de M. le comte de Toulgoët parmi les dépôts publics et les archives privées. Elle concerne la famille Le Roy, qui touche par ses alliances à un grand nombre de familles de notre province et des provinces voisines. Cette étude, qui complète et rectifie sur plusieurs points un chapitre de l'histoire de La Thaumassière, est accompagnée de pièces justificatives importantes, dont l'une trouvait, peut-on dire, son éditeur naturel dans l'auteur des *Comptes de l'hôtel du duc de Berry*.

Nous publions enfin le bulletin numismatique habituel rédigé par notre savant Président, tant d'après ses propres observations que sur les notes de quelques-uns de ses collègues.

Mais les travaux dont je viens de passer la revue sont très loin de former la totalité de ceux qui vous ont été présentés ou de résumer les communications qui vous ont été faites depuis mon précédent rapport.

C'est ainsi que M. Albert de Grossouvre nous a donné des indications sur la destruction, par la culture, des restes d'un tumulus de grandes dimensions situé à La Périsse près de Dun-sur-Auron. Ce tumulus avait été fouillé partiellement en 1857 par M. de la Chaussée dont les constatations ont été publiées[1], et de nouveau exploré par M. de Goy dont les observations ont aussi paru dans nos volumes[2]. Son nivellement définitif a révélé encore de nombreuses sépultures et a procuré une trentaine d'anneaux de jambes et de bracelets en bronze. Les ornements gravés sur ces objets sont semblables à ceux déjà observés au même lieu. Au niveau du sol naturel, tout au centre du tumulus, on a constaté l'existence d'un trou quadrangulaire d'un mètre de profondeur, tel que celui observé dans la même situation à la butte d'Archelet, près Bourges, en 1863. Cette fosse était vide tandis que M. de Goy a trouvé plus récemment au centre d'un tumulus, à Cortel, un squelette accroupi dans une excavation analogue.

1. *Mém. de la Société des Antiquaires du Centre*. t. IV, p. 41.
2. T. XIV, p. 8.

La base du tumulus de La Périsse était entourée d'un dallage très régulier, large d'un mètre environ, et à vingt mètres de son pourtour était une rangée circulaire de blocs de pierre posés debout qui ne font pas actuellement relief au-dessus du sol.

M. le Comte Raymond de la Guère a fouillé aux environs de Sainte-Montaine plusieurs tumulus dans l'un desquels il a trouvé un poignard en fer emmanché de corne ; mais l'oxydation absolue du métal n'a pas permis d'en conserver la moindre parcelle et il a été seulement possible de constater la forme de cette arme, qui paraît devoir être rapprochée de la remarquable épée de fer à soie plate trouvée dans la même contrée par notre collègue, et publiée par lui dans notre XVIII[e] volume. Nulle trace de sépulture n'accompagnait cet objet, mais on sait que l'absence d'ossements est habituelle dans les tumulus de Sologne et semble s'expliquer par l'action absorbante et les propriétés corrosives des sables sur les matières organiques.

M. de Saint-Venant, éloigné de nos séances ces derniers temps par ses fonctions, n'est pas moins demeuré un de nos Membres les plus actifs : En correspondance constante avec nous, il nous a adressé un certain nombre d'observations faites

par lui dans différents musées de Suisse ou du midi de la France et qui, par la sagacité des rapprochements, intéressent directement nos études locales. Il nous a signalé en particulier aux musées de Bienne et de Lausanne un grand nombre de ces tiges de bronze en forme d'arc à partie centrale renflée, dont M. de Goy possède des similaires trouvés à Bourges et qui paraissent avoir servi, au premier âge du fer, à renforcer certains plastrons de cuir.

Au musée de Bâle il a pu étudier les deux dessins de Hans Holbein longtemps catalogués comme les portraits d'un donateur et de sa femme et qui représentent en réalité les deux statues agenouillées du duc de Berry et de Jeanne de Boulogne. Ces croquis, évidemment faits d'après nature dans la Sainte-Chapelle, indiquent un séjour de Holbein à Bourges dont il serait intéressant de rechercher s'il existe d'autres traces.

Au musée de peinture de Chambéry, M. de Saint-Venant nous a signalé un masque de marbre blanc qui lui a paru identique à celui du musée de Bourges publié dans nos *Mémoires* en 1888 par M. le comte Alphonse de la Guère.

Je citerai enfin la description d'un beau coffre du XVe siècle, remarqué par notre zélé confrère dans la collection Génin au musée de Grenoble et sur les panneaux duquel sont sculptés les écus-

sons de Jacques Cœur et de Macée de Léodepart.

La Sainte-Chapelle, dont le nom venait tout à l'heure sous ma plume, a été, aussi bien que le palais royal de Bourges, le sujet de fréquentes communications de M. Gauchery. Ces deux édifices ont été étudiés par lui dans leurs moindres détails, et, tout récemment, le dernier faisait le sujet d'une monographie qui prend un singulier caractère d'actualité par le fait des travaux d'aménagement à l'étude pour l'installation de certains services départementaux dans le palais du duc Jean. La Société a décidé de publier aussi tôt que possible ce mémoire de M. Gauchery avec les nombreuses planches qui l'accompagnent, donnant les divers aspects de l'état présent du monument et des restitutions proposées par l'auteur.

M. le comte Alphonse de la Guère nous a entretenus d'un précieux verre à pied muni d'anses et orné de dentelles et de filets d'or que possède le musée de Bourges. Cet objet, que M. de la Guère attribue aux verreries de Murano porte un écusson d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besants. L'auteur, y reconnaissant les armes d'Adam Fumée, médecin de Charles VII et garde des sceaux sous Louis XI et Charles VIII, montre comment ce personnage se rattachait au Berry par

ses alliances et explique ainsi comment un objet lui ayant appartenu aurait pu être conservé dans notre province.

A côté de ces études plus particulièrement archéologiques, divers sujets historiques ont occupé vos séances :

M. le vice-président de Laugardière nous a présenté les Lettres patentes originales, en date du 2 mars 1594, signées du roi Henri IV, portant nomination aux gouvernement et lieutenance-générale au pays et duché de Berry, du baron de La Châtre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, en survivance de son père, le Maréchal, avec appointements de 2,000 écus par an. Ces lettres sont très intéressantes par l'indication détaillée qu'elles renferment des pouvoirs et prérogatives du Gouverneur de Berry. M. de Laugardière a fait remarquer qu'il ressort des termes de ce brevet qu'il est antérieur à la rentrée des villes de Bourges et d'Orléans sous l'autorité royale et que sa date permet de supposer que la survivance accordée au baron de La Châtre fut une récompense donnée au Maréchal pour sa soumission.

Vous avez écouté avec plaisir la lecture, par M. l'abbé Bournichon, d'un chapitre extrait de l'histoire, qu'il préparait alors, de la Communauté

des Religieuses de Marie-Immaculée, histoire publiée depuis et aussi attrayante par sa forme littéraire que précieuse par l'abondance des documents mis en œuvre pour sa rédaction.

Un autre des savants ecclésiastiques que nous comptons parmi nos collègues, M. l'abbé Duroisel, nous a fait part de nouvelles observations sur le tombeau et les peintures de la chapelle de Saint-Silvain, près la Celle-Bruère. Nous aurions été heureux de donner place à ce travail dans nos volumes si les principaux chapitres n'en avaient déjà été publiés en brochure. La Société s'est, du moins, réunie à l'auteur pour émettre le vœu de voir conserver l'édifice ou transporter le tombeau dans l'église de La Celle, si la chapelle ruinée de Saint-Silvain lui devient un abri insuffisant.

M. de la Bouralière, Membre correspondant à Poitiers, nous a adressé la communication suivante :

« Dans un arrêt (imprimé) rendu le 19 décembre 1579 par la Cour des Grands-Jours séant à Poitiers, contre des condamnés à mort contumaces, je relève les noms suivants :

« Albert de Thelis, dict le cadet de l'Espinace. sieur de Charuà (sic), Pierre Duvernel, dict le chevalier Duvernel, escuyer, sieur de Verseilles. La Grange, serviteur Jean Funiouse, dict Lepin.

Loys Hillaire, dict Aguarin, soldat, et Claude Berthellat [condamnés] par sentence du Lieutenant criminel de Bourges du penultiesme décembre cinq cens soixante quatorze. Pierre Theillay, filz d'André Theillay, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges du douziesme d'aoust cinq cens soixante treize.

« Jehan Michellon, dict le Moyne de la Contal, et Jehanne Jacquet, dite la Calabre, autrement surnommée la ieuneuse, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges, du huictiesme jour de janvier cinq cens soixante quinze.

« Hugues Sanglier, executeur des haultes œuvres de Bourges, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges, du dix-neufiesme jour d'aoust mil cinq cens soixante dix huict. »

« La Cour prononce défaut contre tous les susnommés et confirme les sentences qui les ont condamnés à mort. Tous ces noms me sont inconnus, à moi qui suis étranger au Berry, mais il m'a paru curieux de voir l'exécuteur des hautes œuvres de Bourges encourir lui-même une condamnation à mort. »

M. Charlemagne a offert à notre bibliothèque un exemplaire de la réimpression faite en 1888 à Marbourg, en Silésie, d'une pièce de théâtre intitulée *la Soltane*, œuvre de Gabriel Bounyn, avocat au Parlement de Paris, bailly du comté de

Châteauroux au xvie siècle. Cette édition est précédée d'une longue étude en allemand par Jean Venema, que notre collègue a traduite, et vous avez écouté avec intérêt la lecture de son élégante et fidèle traduction. A cette occasion, M. le vice-président de Laugardière a fourni de précieux détails sur l'œuvre littéraire de Bounyn et a fait passer sous vos yeux quelques éditions rares de ses ouvrages, en tête de l'un desquels se trouve le portrait, gravé sur bois, de l'auteur.

Il me reste à mentionner les principales présentations faites en séances d'objets divers, produits de trouvailles isolées qui, par leur nature ou les conditions de leur découverte, ne pouvaient pas fournir le sujet d'une étude spéciale, mais dont il est cependant utile de conserver la trace.

Aux âges préhistoriques se rapportent :

Une belle pointe de flèche en silex blond trouvée par M. Ponroy à Lury, chez M. Roger et deux autres objets semblables ainsi qu'un racloir également en silex découverts par le même collègue à Quincy ;

Une pointe de flèche, une pointe de lance et un grattoir en silex présentés par votre Secrétaire et provenant de Neuvy-Pailloux (Indre) ;

Une hachette en amphibolite et des perles de

collier façonnées dans une matière qui ressemble à de l'albâtre, trouvées à La Perisse dans un tumulus situé près de la route de Vorly à Dun-sur-Auron, et recueillies par M. Albert de Grossouvre;

Une belle hache en bronze à talon découverte à Lye (Indre) et communiquée par M. de Verneuil.

L'époque romaine a été représentée par deux communications de M. Ponroy: une fibule en bronze doré, montrant en faible relief une tête de profil, qui paraît devoir être attribuée au Bas-Empire et a été trouvée dans une fouille aux environs de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges; et un poids de romaine en bronze, en forme de tête assez finement modelée et munie d'une chaînette de suspension, découverte à Verdigny.

Aux temps modernes enfin appartiennent :

Une tête sculptée en pierre acquise pour la Société par M. de Kersers : elle présente un caractère fort artistique et semble appartenir aux premiers temps de la Renaissance, bien qu'elle ait été découverte au boulevard de l'Arsenal, c'est-à-dire dans un lieu qui a révélé depuis quelques années une grande quantité d'objets de toute nature de l'époque romaine ;

Deux tuiles gravées avant cuisson, trouvées à Sancoins et acquises également par M. de Kersers qui les a cédées au Musée de Bourges. L'une porte le monogramme IHS surmonté d'une croix radiée, avec la date 1667 et le nom A. TRARIEUX ; l'autre est ornée d'un écusson, avec casque et lambrequins, portant un chevron accompagné de trois croissants. M. de Kersers a signalé[1] la découverte d'une tuile tout à fait analogue sur la toiture de l'église de Vesdun. Elle porte de même une inscription remontant au XVIIe siècle.

Tels sont, Messieurs, les sujets auxquels votre attention s'est appliquée depuis dix-huit mois. Fidèles à vos traditions de persévérantes et consciencieuses recherches, vous en avez tiré ce nouveau volume, vingtième assise d'un édifice modeste, mais solide dont tous les matériaux sont extraits du terrain inépuisable des observations locales.

6 Mars 1895.

1. *Histoire et Statistique Monumentale du Département du Cher*, VIII[e] volume, p. 225.

A la demande de M. l'abbé Aug. Roche, je signale quelques tes d'impression échappées au correcteur dans les *Recherches toriques et critiques sur l'hagiologe du P. Labbe*, publiées is notre précédent volume, pages 235 à 302.

e 248, ligne 14, au lieu de 1229, lisez *1239*.
e 253, ligne 15, au lieu de 1300, lisez *1400*.
e 257, ligne 7. id. id.
e 290, ligne 10, au lieu de XIV[e] siècle, lisez XV[e] *siècle*.

LES INSCRIPTIONS GAULOISES

DE GENOUILLY (CHER)

Par CHARLES DE LAUGARDIÈRE

Mémoire lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1894.

Sur le point culminant d'une vaste lande communale, au nord-est du territoire de Genouilly, canton de Graçay (Cher), il existe une petite forteresse en terre. connue dans le pays sous le nom de *Mouton* ou *Moton*. M. de Kersers, qui pense avec raison que cette appellation est un diminutif du terme si répandu de *Motte*, a décrit le Mouton de Genouilly et en a donné le plan. (*Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, 15e fascicule, p. 164 et pl. v, fig. 4.) C'est une enceinte rectangulaire, de 38 mètres de côté sur 32, protégée par un fossé peu profond, de 8 mètres de largeur.

Le 8 janvier 1894, des ouvriers terrassiers découvrirent, sur le bord extérieur de ce fossé, un grand bloc en grès du pays, reposant sur des tuiles d'apparence romaine, et qui portait huit lignes d'inscription.

Par les soins éclairés de M. le Maire de Genouilly, cette pierre épigraphique fut transportée à la Mairie, où bientôt vint la rejoindre une autre pierre de même nature, offrant une inscription d'une seule ligne, découverte peu de jours après au même lieu.

M. G. Rancy, membre associé libre de la Société des Antiquaires du Centre, à Graçay, eût connaissance immédiate de cette double trouvaille, et, sentant tout l'intérêt qu'elle présentait, il se hâta d'en informer M. le Président, et de lui adresser un essai de transcription. Le mot IEVRV y figurait. C'était assez pour faire reconnaître un texte gaulois.

Avec le zèle et le dévouement dont il a déjà donné tant de preuves, M. de Kersers obtint de la municipalité de Genouilly le prompt envoi, au Musée de la Société, des deux monuments qu'il était essentiel d'avoir sous les yeux pour les étudier utilement. Dès notre séance mensuelle du 7 février dernier, ils nous étaient soumis, et je recevais de mes collègues l'honorable et délicate mission de les décrire, d'en lire les inscriptions et de les expliquer dans la mesure de mes forces.

§ 1.

La première stèle de Genouilly, je demande dès maintenant la permission d'employer cette désignation expressive, est une plaque brute de grès crétacé, de formation analogue au grès de Vierzon, et qui, dans la localité où l'on s'en est servi, a pu se trouver sur place. Cette stèle, dans son état actuel, présente sur le côté gauche, par rapport au spectateur, deux cassures trian-

gulaires ; celle du haut, qui n'est point récente, a malheureusement attaqué les deux premières lignes d'inscription et en a enlevé ou mutilé plusieurs lettres ; celle du bas, ancienne aussi, porte à supposer une terminaison en une pointe, disparue par suite de la rupture de la base. Le monument, abstraction faite de la double échancrure signalée, affecte à peu près la figure d'un rectangle allongé.

Sa hauteur du côté gauche, entre le bas de la cassure supérieure et le commencement de la cassure inférieure, est de 0 m. 99 ; du sommet de la cassure supérieure à la ligne de base, il mesure 1 m. 52 ; la hauteur du côté droit est de 1 m. 60. Un *délit* naturel en a modifié, avant tout emploi, l'épaisseur : un ressaut de 0 m. 04 se produit à 1 m. 17 de la base, à droite, et va se terminer par une courbe à 0 m. 80 au dessus de la cassure inférieure de gauche. La plus basse portion du monument est ainsi épaisse de 0 m. 16, tandis que la tranche du surplus tend à se réduire de 0 m. 12 à 0 m. 06 seulement à l'extrémité.

La largeur de la stèle, mesurée au sommet de la cassure inférieure, est de 0 m. 55 ; au sommet de la cassure supérieure, cette largeur n'est que de 0 m. 28. Elle est de 0 m. 328 à la première ligne d'inscription, de 0 m. 355 à la seconde ligne, de 0 m. 460 à la troisième, de 0 m. 485 à la quatrième. On peut calculer approximativement qu'il manque à niveau de la première ligne, par suite d'accident, 0 m. 155 ; à niveau de la seconde, 0 m. 130, et 0 m. 025 seulement à niveau de la troisième, à prendre au départ de l'A. A la première ligne d'inscription au-dessous du ressaut, la largeur est

de 0 m. 522 ; à la seconde ligne, elle est de 0 m. 528, à la troisième de 0 m. 520, à la quatrième et dernière de 0 m. 525.

J'en aurai presque fini avec ces mensurations, minutieuses mais non inutiles, quand j'aurai dit que, dans la partie haute et moins épaisse de la stèle, à la première ligne d'inscription, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 036, et qu'elle est de 0 m. 035 à la seconde ; à la troisième ligne, la hauteur moyenne serait à peu près la même, mais il y a entre certaines lettres des écarts de dimension qui accusent la main d'un lapicide peu expérimenté ; à la quatrième ligne, 0 m. 038. Les O sont en général sensiblement plus petits que les autres caractères ; c'est une particularité qui a déjà été observée dans plusieurs inscriptions gauloises. Il faut noter aussi que la distance entre la première ligne et le bord supérieur de la pierre est à droite de 0 m. 08, au milieu de 0 m. 06, à gauche de 0 m. 05 ; que l'espace libre entre le bas de cette première ligne et le haut de la seconde est de 0 m. 02 ; tandis qu'il est de 0 m. 06 à 0 m. 07 entre le bas de la seconde ligne et le haut de la troisième, et n'est plus que de 0 m. 04 entre le bas de cette troisième ligne et le haut de la quatrième. Des quatre lignes qui sont gravées sur la partie basse et plus épaisse de la stèle, et sont régulièrement espacées, la première et la seconde présentent des lettres ayant en moyenne 0 m. 060 de hauteur ; il est à noter toutefois que l'I d'*Ieuru*, qui déborde en bas comme en haut, en a 70. A la troisième ligne, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 055 ; elle n'est plus que de 0 m. 050 à la dernière.

J'arrive maintenant au texte, tel qu'il subsiste, et que son aspect matériel, ainsi qu'un regard attentif est porté à le subdiviser d'après sa disposition graphique, suffirait seul à indiquer comme devant se composer de plusieurs parties distinctes : la première ligne d'abord, puis les trois suivantes, enfin les quatre dernières.

.... OS VIRILIOS

...- ΤΟϹ ΟΥΙΡΙΛΛΙΟ
ΑΝΕΟΥΝΟϹ
ΕΠΟΕΙ

ELVONTIV
]EVRV ANEVNO
OCLICNO LVGVRI
ANEVNICNO

La première ligne est en caractères latins; la cassure a enlevé la partie gauche de l'O.

Les trois lignes suivantes sont en caractères grecs. A la première de ces lignes, sur le bord de la cassure, on voit l'extrémité d'un trait horizontal, seul reste d'une lettre dont le surplus a disparu. Le T a la barre très courte. Au-dessus de l'O qui termine la ligne, deux traits obliques, l'un de gauche à droite et l'autre de droite à gauche, semblent figurer les deux pointes d'un Y qui n'a pas été achevé, mais qui est indiqué de la sorte par abréviation [1]. Le premier jambage de l'A par

1. Il n'a pas été possible de reproduire typographiquement ces deux traits.

lequel commence la seconde ligne de cette portion de l'inscription, se confond avec la cassure, de manière qu'on puisse l'entrevoir ; la barre transversale est peu apparente. Les E et les Σ ont la forme lunaire [1] qui se remarque dans les légendes en caractères grecs de quelques monnaies de la Gaule, et qui se retrouve dans plusieurs des inscriptions gauloises du midi de la France, notamment dans celle de Vaison, et dans les inscriptions funéraires de Saint-Rémy et de Nîmes. Il en est de même dans les légendes grecques du cachet de l'oculiste Cosmos, provenant d'Arles.

Les quatre lignes qui viennent ensuite, en caractères latins de plus fortes dimensions, ainsi que je l'ai spécifié, constituent à première vue un ensemble sans lacune et se lisent facilement. Je ne crois pas qu'il faille tenir compte du semblant de jambage d'A qui se verrait à la fin de l'avant-dernière. Si ce n'était pas une simple fissure naturelle de la surface du grès, ce ne serait, selon moi, qu'un résultat d'erreur ou d'inattention de la part de celui qui gravait l'inscription ; et cette lettre, commencée trop près du bord de la stèle, me paraîtrait être tout bonnement l'initiale, inachevée et reprise à la ligne suivante, du mot par lequel devait se terminer l'inscription, d'une façon plus régulière et plus conforme aux exigences de la symétrie.

C'est par la traduction de ces quatre dernières lignes que je commencerai, parce qu'elles ne présentent pas de difficultés, et qu'elles peuvent aider à résoudre les problèmes de celles qui les précèdent.

1. Faute de signe typographique spécial, l'*epsilon* lunaire n'a pas pu être reproduit dans la transcription qui précède.

« Elvontiu ieuru Aneuno Oclicno, Luguri Aneunicno. »

Cela signifie en mot à mot : *Elvontiu a fait à Aneunos fils d'Oclos, à Lugur fils d'Aneunos.*

Rien n'indique à quel titre intervient *Elvontiu* ; néanmoins il est licite de conjecturer qu'il agit comme fils d'*Aneunos* et comme frère de Lugur. Réservant pour plus tard les observations auxquelles peuvent donner lieu les différents noms d'hommes que l'on vient d'entendre, je me bornerai à rappeler que les spécialistes sont unanimes sur le sens du suffixe *cnos*, qui figure ici au datif, et pour y voir le déterminatif de la filiation propre. Au surplus, ce point est mis hors de doute par la teneur de la célèbre inscription funéraire bilingue trouvée en 1839, à Todi, à la frontière de Toscane : *Trutiknos*, lit-on dans le texte gaulois, écrit en caractères étrusques ; *Druti f[ilius]*, dans le texte latin.

La dernière inscription gravée sur la stèle de Genouilly est, elle aussi, évidemment une commémoration funéraire ; nous pouvons en induire qu'il en est de même de ce qui la précède.

Nos quatre premières lignes, je le répète, ne sont pas écrites avec le même alphabet, ni, vous l'avez tous constaté, dans la même langue. La ligne supérieure, en caractères latins, est gauloise. Les trois autres sont du grec ; le mode graphique seul ne suffirait pas pour en faire la preuve, car le plus grand nombre des inscriptions gauloises actuellement connues est en caractères grecs, mais le mode linguistique ne laisse aucun doute.

« ... τος Ουιριλλιου Ανεουνος εποει [1]. »

1. Εποει, forme attique de l'imparfait du verbe ποιειν.

C'est-à-dire : ... *tos, fils de Virillios* (sous-entendu *repose ici*). *Aneunos a fait*.

Je dois avouer que je suis bien peu versé dans la science de l'épigraphie grecque, cependant je crois savoir que, dans les épitaphes, les Grecs avaient coutume d'énoncer le nom du défunt au nominatif, en le faisant suivre de celui de son père au génitif. Nous sommes donc, là encore, en présence d'un texte funéraire, bref mais complet et se suffisant à lui-même, et celui-ci est antérieur au texte gaulois que j'ai précédemment traduit, puisque celui-là consiste justement en l'épitaphe de ce même Aneunos, que nous voyons maintenant faisant ou faisant faire les funérailles et l'épitaphe d'un fils de Virillios.

Qu'était-il au regard de ce défunt ? C'est encore une question que je remets à traiter ultérieurement, car il reste une ligne inexpliquée, celle qui contenait deux mots, le premier réduit à sa finale *os* et le second intact.

«..... os Virilios. »

Il est à remarquer que, dans l'inscription, la haste de la lettre L paraît être un peu plus haute que le sommet des lettres voisines, ce qui peut porter à penser que l'intention du graveur était de lui donner une valeur double ; et me fondant d'une part sur le double Λ de l'inscription grecque, d'autre part sur ce que *Virillios* est un nom gaulois déjà connu, au rapport de Pictet, je n'hésite pas à introduire dans le mot la correction voulue, et je traduis : ... *os fils de Virillos*. (Le suffixe *ios*, dans l'onomastique des Gaulois qui se romanisaient, joue le même rôle qu'en latin, dans les gentilices ro-

C'
repo
Je
scien
voir
d'én
suiv
donc
mais
anté
duit,
de c
sant
fils d
Qu
ques
reste
mots
tact.
«.
Il
de l
met
l'int
doul
l'ins
est u
je n'
voul
ios,
joue

mains, le suffixe *ius*, il est indicatif de filiation, et, modifiant la finale des noms en *os*, il sert à former à l'occasion ce que M. Robert Mowat, dans le *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, 2e année, p. 56, appelle ingénieusement un pseudo-gentilicium.)

Or, précisément, la courte formule : *un tel, fils d'un tel*, est celle sous laquelle apparaissent en général les inscriptions funéraires gauloises les plus connues. Ainsi à Nîmes, en caractères grecs : Εσκιγγορειξ Κονδιλλεος, qui implique la transcription latine : *Escingorix Condilli filius ;* — à St Rémy (Bouches-du-Rhône) : Ουριττακος Ηλουσκονιος, soit en transcription latine : *Vrittacus Helusconi filius*, et Βιμμος Λιτουμαρεος, *Bimmus Litumari filius ;* — à Alleins (même département) : Κογγεννολιτανος Καρθιλιτανιος, c'est-à-dire *Congennolitanus Carsilitani filius ;* — enfin à Fontaine-sur-Marne (Haute-Marne), en caractères latins sur une pierre levée nommée la Haute-Borne : *Viromarus Istatilli f[ilius]*, inscription qui, si elle avait été écrite en gaulois, se lirait indubitablement : *Viromaros Istatillios*. Ce qui nous ramène à la première ligne des inscriptions de notre stèle de Genouilly.

Cette ligne à elle seule constitue donc bien, elle encore, une troisième épitaphe, ainsi qu'au surplus le faisait pressentir la matérialité des apparences. Je dis troisième, parce que je l'ai étudiée après les deux autres, mais en réalité cette mention de sépulture est la première en date. La seconde, l'épitaphe grecque, doit lui être de peu postérieure Quant à l'épitaphe gauloise en quatre lignes, son aspect épigraphique et la circonstance même qu'elle indique, mort d'Aneunos, font

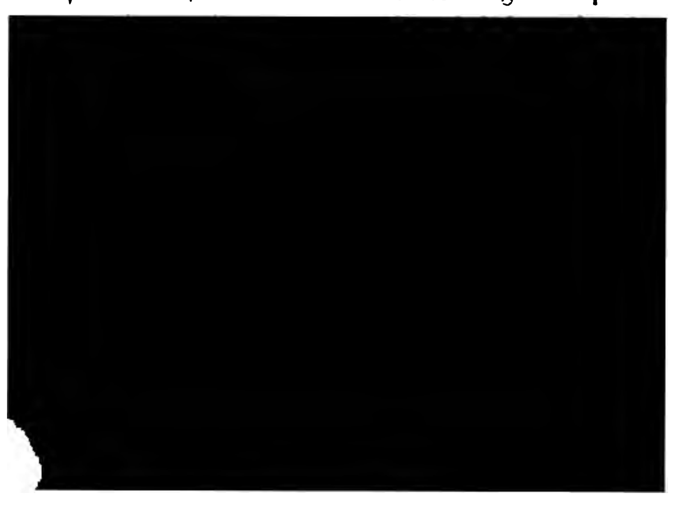
suffisamment voir que [illegible] cents.

Ainsi, nous possédons sur une même pierre [illegible] ordre chronologique [illegible] évident, et qui doit prendre place vers le commencement de l'ère chrétienne, une série de trois inscriptions funéraires successives, [illegible] qui en font le monument d'une [illegible] sépulture de famille. De toutes les inscriptions gauloises [illegible] aucune que je sache n'avait, jusqu'à présent, offert cette particularité d'être groupée avec d'autres.

Cela suffirait pour donner une importance toute spéciale à la première stèle de Genouilly, quand bien même elle n'en tirerait pas une déjà grande de ce fait que, parmi les trois inscriptions qu'elle porte, il y en a une qui, toute gauloise par le fond, est en grec.

§ 2.

La seconde stèle dont il me reste à parler est, comparativement, bien modeste. Du même grès brut que la précédente, elle affecte une forme irrégulière qui se



gravée sur une seule ligne, et en caractères latins, une inscription d'un seul mot, que je lis :

RVONTV

Le cinquième caractère me paraît être un T d'une forme insolite ; si l'on admettait que la barre transversale, surélevée à gauche et fortement inclinée et prolongée à droite, est indicative d'une double lettre TI, il faudrait lire : RVONTIV, à rapprocher d'*Elvontiu*, précédemment rencontré sur la grande stèle. Il ne me semble pas possible, en tout cas, d'y voir un D, car le bas de la panse manquerait absolument. L'espace laissé libre, à droite, après le second V, est de 0 m. 02; celui qui reste actuellement vide à gauche, avant R, est de 0 m. 06. On y constate un léger abaissement causé par l'enlèvement ancien d'un éclat superficiel. Peut-être une lettre initiale aurait-elle disparu par suite de cette érosion; une sorte de creux, où l'on pourrait aussi ne voir qu'une petite dépression naturelle, indiquerait, à peu de distance de la base de la première lettre subsistante, le point de départ de la haste de l'initiale supposée, par exemple F. Mais tout cela est très hypothétique. Les lettres bien nettement visibles, gravées par une main malhabile, ont, en millimètres, la hauteur de 47, 44, 40, 42, 52 et 38. La petitesse relative de l'O est toujours à signaler.

Nous sommes vraisemblablement encore en présence d'une inscription funéraire, réduite à son expression la plus exigue : un seul mot, le nom douteux du défunt. Il y en a des exemples dans l'épigraphie latine, et même

ils sont nombreux sur les stèles les plus humbles des cimetières antiques d'Avaricum. J'en citerais un parmi les inscriptions funéraires réputées gauloises : Κρατι, à Redessan (Gard), si la celticité de ce simple mot n'avait pas été contestée, et si l'un des savants rédacteurs de la *Revue Archéologique* n'avait pas récemment proposé d'y voir, tout uniment, l'indication du *tombeau de la Crétoise !*

§ 3.

Je viens d'accorder qu'à l'extrême rigueur, on pourrait supposer qu'un F manque au commencement de l'inscription que porte la seconde stèle de Genouilly. Si l'on admettait cette restitution, on pourrait en donnant au T de la dernière syllabe sa valeur unique, lire FRVONTV, et l'on serait autorisé alors à se demander si le nom, ainsi reconstitué, n'est pas une variante dialectale biturige du nom picton FRONTV, qui se lit sur la pierre levée du *Vieux-Poitiers*.

J'ai lieu de croire que sous cette forme de *Fruontu*, aussi bien que sous celle plus probable de *Ruontu* ou de *Ruontiu*, ce vocable est nouveau dans l'onomastique gauloise ; du moins, n'ai-je rien su rencontrer d'identique dans les listes que j'ai été à même de consulter. Je ne vois à en rapprocher que l'estampille céramique RONT.V, de la collection Bonsergent, à Poitiers ; ce me serait une raison de m'en tenir à ma première lecture (RVONTV) purement et simplement.

Ceci dit, pour n'avoir plus à y revenir, il est à propos d'aborder maintenant les noms propres que contient

notre première stèle, dont j'avais cru devoir momentanément retarder l'examen. Et, tout d'abord, essayons de compléter ceux qui manquent en partie au début des deux premières lignes. Ils doivent être courts l'un et l'autre, car l'espace enlevé ne comporte pas plus de quelques caractères (0 m. 155 à la première, 0 m. 130 à la seconde).

Les trois premières lettres du nom du père d'Aneunos, [OCL] OS, conviendraient parfaitement pour combler le vide de la première ligne. Est-il légitime de les restituer? Je le pense, et je ne considère pas comme irréfutable l'objection tirée de ce que, dans la deuxième épitaphe, le personnage pour lequel Aneunos lui-même l'a faite, ou fait faire, est qualifié fils de Virillios. Ce dernier nom, nous l'avons vu, est indicatif de filiation à la mode romaine, c'est un patronymique ; il avait pu être plus usuel que le prénom ; il était, en tout cas, harmonieux et plus susceptible conséquemment de se prêter à une adaptation grecque, et c'est pour cela qu'il aura été préféré. Dans l'épitaphe d'Aneunos, au contraire, le rédacteur revenait à la tradition gauloise pure, et pour indiquer par l'addition du suffixe *cnos* le nom du père du défunt, il devait nécessairement choisir, entre les deux dénominations sous lesquelles ce père avait été connu, celle qui n'était pas déjà affectée d'un suffixe. Écrire *Aneunos Virilliocnos*, ou mieux *Virilliicnos*, cela aurait équivalu à dire *fils du fils de Virillos*, et c'eût été une incorrection qui eût supprimé le dénominatif d'un degré généalogique. Je n'hésite donc pas à proposer de rétablir ainsi la première épitaphe :

[OCL]OS VIRILIOS

C'est en qualité de frère, peut-être puîné, qu'Aneunos aurait présidé aux funérailles de celui dont il nous reste à découvrir le nom. La recherche doit être facilitée par l'existence du trait horizontal qui précède nettement, sur la stèle, la syllabe finale TOC. On ne peut supposer ni la barre inférieure d'un E ordinaire, ni celle d'un Σ, car ces deux lettres sont de forme lunaire dans le surplus de l'inscription ; on est donc conduit à songer au trait inférieur du Ξ, lettre qui se rencontrait (sous cette forme) dans l'inscription funéraire de Nîmes, en compagnie de l'E et du Σ lunaires. Ceci nous fournit une finale ΞΤΟΣ, analogue à cette autre finale, XTOS et XTVS en caractères latins, assez fréquente dans l'onomatologie gauloise. Des noms qui se terminent ainsi, il faut écarter comme trop long le VENEXTOS de la monnaie d'attribution incertaine que M. de Saulcy donnait en dernier lieu à un chef parisien ; écarter pour le même motif le DIVIXTVS de plusieurs inscriptions de l'époque romaine — nom que nous possédons à Bourges, au génitif, sous la forme remarquable DIVIXXTI ; — le CONTEXTOS de l'inscription gauloise d'Autun ; reste ATEXTOS, connu dans sa forme latine par une inscription de Melun et une estampille de potier, et qui se montre en composition dans l'EPADATEXTORIX de l'inscription gauloise de Néris. C'est à ce dernier nom que je m'arrêterais volontiers, et je comblerais ainsi la lacune de la seconde ligne, première de l'inscription grecque :

[ΑΤΕΞ]ΤΟΣ ΟΥΙΡΙΛΛΙΟΥ

Aneunos, ce Biturige qui savait le grec et en faisait parade, sans qu'il soit possible d'établir s'il était allé l'étudier au loin, ou s'il l'avait appris dans son pays même, de quelque négociant Massaliète, *Aneunos* portait un nom gaulois que l'on rencontre en composition dans le cognomen du Santon *Caius Julius Otuaneunus*, père de celui qui, en l'an 22 de notre ère, éleva l'arc de triomphe de Saintes. Ce nom, que je serais porté à découvrir, contracté, dans le nom du potier gaulois romanisé qui frappait ses produits de l'estampille ANVNI. M [anu], paraît avoir été lui-même un composé ; nous en lisons le second élément dans le surnom du dédicant de l'autel élevé à Bourges *Marti Rigisamo :* TI IVL. EVNVS. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIII° volume, p. 153 et pl. III.)

Le nom d'*Elvontiu* = *Elvontio*, que portait l'auteur de la troisième épitaphe de Genouilly, fils comme je crois d'Aneunos et frère de Lugur, est comme celui d'*Oclos*, nouveau dans l'onomastique gauloise ; il appartient à cette très nombreuse famille de noms terminés en *u* long, qui avaient pour parallèles des noms latinisés en *o* long, génitif *onis*. Je ne connais pas d'autres noms d'hommes en *ontiu* = *ontio*, mais je signale ce thème dans la deuxième partie du nom de lieu gaulois *Vesontio*, aujourd'hui Besançon. Quant au radical *Elv*, il existe dans la légende d'une monnaie gauloise, *Elviomar*[*os?*], dans les noms gaulois romanisés relevés en épigraphie : *Elvius*, *Elvia*, *Elvillus*, *Elvinia*, *Elvorix*, et même, malgré la différence d'orthographe, dans le nom du peuple *Helvète*.

La dénomination de *Lugur*, nouvelle aussi, fait partie

d'une classe assez nombreuse de noms gaulois, connus surtout par les estampilles de potiers, dont je ne citerai qu'une, qui manque à Schuermans : IOTHVR, découverte en Berry, à Primelles (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, II° vol., p. 34 et pl. 2, n° 11 bis), et depuis retrouvée à Autun. *Lugur* se rattache vraisemblablement au nom du Dieu celtique *Lugus*, savamment étudié par M. d'Arbois de Jubainville, et auquel on donne, en Irlande, le sens de « guerrier, héros. »

Je n'allongerai pas ce mémoire par des considérations, sans autorité suffisante, sur les services que peuvent rendre aux études celtiques les textes de Genouilly. A nos savants linguistes, plus compétents que moi, il revient de dire quelle utilité doit en être tirée. Je ne saurais cependant passer sous silence une réflexion qui m'a fréquemment traversé l'esprit : c'est que la juxtaposition du verbe grec εποει et du verbe gaulois *ieuru*, relevé pour la première fois dans une inscription funéraire, est de nature à faire admettre leur équivalence, et à donner raison aux celtologues qui persistent à croire que cette expression, sur le sens de laquelle tous ne sont point d'accord, doit être traduite en latin non pas par *vovit*, mais bien par *fecit*.

NOTE

SUR DES

STÈLES DÉCOUVERTES A BOURGES

BOULEVARD DE L'ARSENAL, EN JANVIER ET FÉVRIER 1893

Par M. DE KERSERS

Le boulevard de l'Arsenal, ou du moins le champ qu'il traverse dans sa partie basse entre le rond-point des Fins-Renards et la route de Dun-sur-Auron, vient de nous fournir une nouvelle série de monuments funéraires romains. Le tribut apporté à nos collections antiques par cette mine inépuisable ou, en tout cas, loin d'être épuisée, présente cette fois encore un réel intérêt. La Société a pu acquérir la totalité de ces monuments et les faire entrer dans ses collections lapidaires. Le lot qu'elle a acheté comprend huit stèles épigraphiques et quatre autres sans inscriptions. De plus, elle a acquis deux têtes de statues en ronde bosse de bon style et de curieux travail, trouvées au même lieu.

Ces objets ont été découverts au sud du boulevard, en défrichant le jardin de la maison n° 14, et on peut espérer que les terrains contigus fourniront prochainement un autre contingent. Une des stèles provient d'une maison voisine.

Voici la description de ces objets :

1. Stèle rectangulaire ; sur la face est figuré un portique sur pilastres, à bandeau droit et fronton triangulaire, accosté de deux ailes en volute ; sur la frise on lit : ERVSELA ou plutôt FRVSILA. La barre inférieure de l'L est infléchie. Haut. : 0 m. 44 ; larg. : 0 m. 21.

2. Stèle à tableau creux et à fronton triangulaire sans acrotères. Dans le tympan est représenté un croissant ; dans le champ un portique rond est simulé par un bandeau cintré indiqué à l'aide de deux traits. Sur le bandeau supérieur du cadre on lit : MAN. SECVNDI. L'V est formé d'une haste verticale à droite et d'un trait arrondi à gauche, ce qui lui donne la forme de l'U oncial. Haut. : 0 m. 52 ; larg. : 0 m. 235.

3. Petite stèle à portique, fronton et ailettes ; sur le bandeau : ...ATVFRO AN. Sur le rampant de droite du fronton on lit : N. III. Cette fin peut donc être lue : ANN. *os tres* et nous donne l'âge de l'enfant. Le nom est incomplet et il lui manque une lettre initiale. Si on y suppose un M, on pourrait lire : MATUFRO ANN*os* III. Mais ce n'est qu'une hypothèse, car ce nom, dans sa forme entière, n'a pas encore été rencontré par nous. Haut. : 0 m. 43 ; larg. : 0 m. 185.

4. Pierre rectangulaire sur laquelle est figuré un portique à fronton et ailettes à volutes. Sur la frise on lit, non sans difficultés : C. AEMILIANVS. Toutefois, la distinction entre le C initial et le mot suivant n'est

pas indiquée sur le monument, toute la partie médiane du mot est douteuse, et la lecture que nous donnons ne peut être que très hypothétique. Haut. : 0 m. 43 ; larg. : 0 m. 20.

5. Cippe rectangulaire sur un socle. Hauteur totale : 0 m. 55 ; du socle : 0 m. 24 ; larg. du socle : 0 m. 25 ; du fût : 0 m. 21. Au sommet, on lit sur le devant en lettres irrégulières et barbares : CANOPPVS ; une cassure de la pierre rend la troisième lettre douteuse.

6. Stèle très altérée. Sur le devant, un portique dont les pilastres latéraux sont revêtus de feuilles imbriquées, les pointes en bas, suivant l'usage. Le fronton est triangulaire, mais toute la partie antérieure est enlevée par une épaufrure qui paraît due à la gelée. Dans le tableau, un buste d'enfant ; les traits de la figure, vue de face, sont très aplatis ; le manteau est retenu par deux rubans passant sur les épaules et croisés sur la poitrine, fixés à leur point de croisement par un disque à cercles concentriques ; on peut y voir soit une fibule à plaque ronde, soit une phalère. Les cheveux bouclés rayonnent autour de la tête.

Le buste est posé sur un cartouche à ailettes ; mais ces ailettes accouplées et superposées à l'extrémité gauche, la seule visible, présentent ce caractère bizarre qu'elles sont figurées non par une saillie, mais par de très profondes entailles triangulaires dans la pierre. Sur cette partie gauche du cartouche on lit, en deux lignes incomplètes, les lettres NOV — CR.

7. Personnage vu de face, de la dernière barbarie et de proportions informes sous un portique grossier à bandeau arrondi. Au-dessus, fronton triangulaire au sommet duquel est une rosace à six pétales dégagées par des ouvertures profondément forées. Sur le chapeau plat du portique de gauche au [illegible] en trois lignes : SE — LA — VI. Les deux dernières lettres sont liées. Haut. : 0 m. 5[illegible]; larg. : 0 m. 25.

8. Cippe en pyramide quadrangulaire, la pointe coupée, sur une partie oblongue. Haut. : 0 m. 45; larg. au bas : 0 m. 19; larg. au sommet : 0 m. 06.

9. Fragment inférieur d'une stèle représentant le bas d'un portique et, dans le tableau très profondément refouillé, le bas d'un buste dont on voit les deux mains. Larg. du socle : 0 m. 32; haut. du fragment : 0 m. 30.

10. Stèle massive à tableau et fronton peu aigu, accostés et encadrés par des bandeaux saillants. Haut. : 0 m. 55; larg. : 0 m. 285.

11. Stèle muette rectangulaire à portique et fronton [redacted]

l'A des graffites et du lambda grec. L'U est arrondi par le bas et on sait que cette forme est assez rare ; nous rappelons que nous en possédons déjà deux exemples aux Musée lapidaire. Haut. : 0 m. 33 ; l. : 0 m. 255 ; le bas de la stèle manque.

TÊTES DE STATUES

Une d'elles est celle d'un jeune homme à cheveux plats divisés en petites boucles. La tête est d'un modelé habile et d'une facture soignée. Le nez seul est brisé. Les yeux sont animés par un trait circulaire accusant nettement le tour de l'iris et par une dépression indiquant la pupille; ils n'ont pas trace de la paupière inférieure. Le dernier caractère se retrouve sur une tête de Cérès découverte à la Touratte, près de Dun-le-Roi, et dessinée par M. des Méloizes, tome I des *Mémoires* de la Société, mais à la tête de La Touratte le globe de l'œil ne portait aucun trait. Cette pièce, finement traitée est, croyons-nous, la seconde ou la troisième tête de statue romaine, en ronde bosse et à peu près complète, qui ait été trouvée à Bourges. Elle dénote une étude assez serrée de la nature et ne présente pas cette banalité de travail qui caractérise la sculpture du IIe siècle. La coiffure paraît bien celle des premiers empereurs et c'est ainsi au Ier siècle que nous croyons pouvoir l'attribuer.

La seconde tête a appartenu à une statue de femme. Les cheveux sont relevés des deux côtés du front en épaisses torsades divisées en fortes mèches. Les traits du visage sont réguliers, mais le style plus lâche, la

facture moins serrée que dans la précédente accuse une époque postérieure et nous paraît appartenir à la fécondité un peu trop facile du IIe siècle.

La tête est coiffée d'un bandeau horizontal avec un trait circulaire près du bord supérieur. Le haut est enlevé. Cette coiffure est trop lourde pour être un diadème, l'absence de tours et la jeunesse des traits écartent l'hypothèse de Rhée ou Cybele. Nous sommes en présence d'une jeune canéphore, et une corbeille devait surmonter le coussin dont nous voyons le rebord.

De plus, on remarque que la statue était engagée dans une paroi verticale dont on voit les amorces à peu près à la ligne des oreilles, il est donc probable qu'elle jouait le rôle de cariatide et que la corbeille brisée formait le chapiteau. Toutefois, comme la surface d'où émergeait la statue n'est pas bien définie, il n'est pas impossible qu'elle provienne d'un monument funéraire et qu'elle ait été jadis placée sous une arcade, comme nous en avons d'autres exemples.

Ces deux fragments de sculpture, outre leur valeur artistique, nous donnent donc d'intéressantes indications architecturales sur les monuments gallo-romains. Quant aux stèles épigraphiques, elles nous révèlent plusieurs

[redacted]



AQUEDUC ROMAIN

**DÉCOUVERT DANS LES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER
DE BOURGES A COSNE EN 1893**

LETTRE DE M. LEFORT[1]

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant de m'excuser de n'avoir pu le faire plus tôt, les quelques croquis que j'ai pris de l'aqueduc romain que nous avons rencontré dans nos travaux du chemin de fer.

« Il a été découvert en deux points :

« En A (Voir l'extrait de carte.) dans une tranchée.

« Et en B dans la fouille d'une maison de garde, en face d'un remblai.

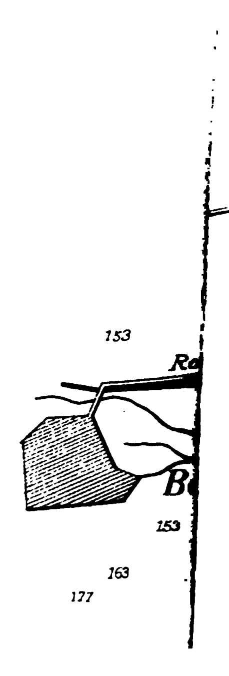
« Les croquis 1 et 3 représentent la section de la fouille débarrassée des déblais qui la comblaient. — Il ne reste que le radier — formé d'une couche de ciment de tuileaux de 0 m. 06 d'épaisseur, reposant sur une couche de béton de 0 m. 07 à 0 m. 10 — et des déblais (pierrailles et terre argileuse pilonnée) rapportés sous

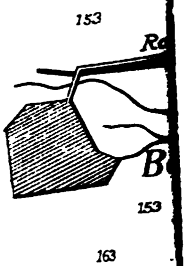
1. Cette lettre, adressée à M. Daniel Mater. président de la Commission du Musée et Membre de la Société des Antiquaires du Centre. a été communiquée par lui à la séance du 4 juillet 1894.

le radier ou derrière les maçonneries pour remplir la surprofondeur ou la surlargeur de la fouille. — Les piédroits n'existent plus, mais le vide laissé à leur emplacement (fig. 1) fait supposer qu'ils devaient être formés, de même que la couverture, de dalles qui ont dû être enlevées à l'époque de l'abandon de l'ouvrage ou postérieurement pour être employées à un autre usage. On a trouvé dans les décombres de la fouille quelques fragments de ces dalles : ces fragments étaient en pierre du pays, taillés sur une face et avaient de 0 m. 35 à 0 m. 50 de largeur sur 0 m. 13 à 0 m. 15 d'épaisseur.

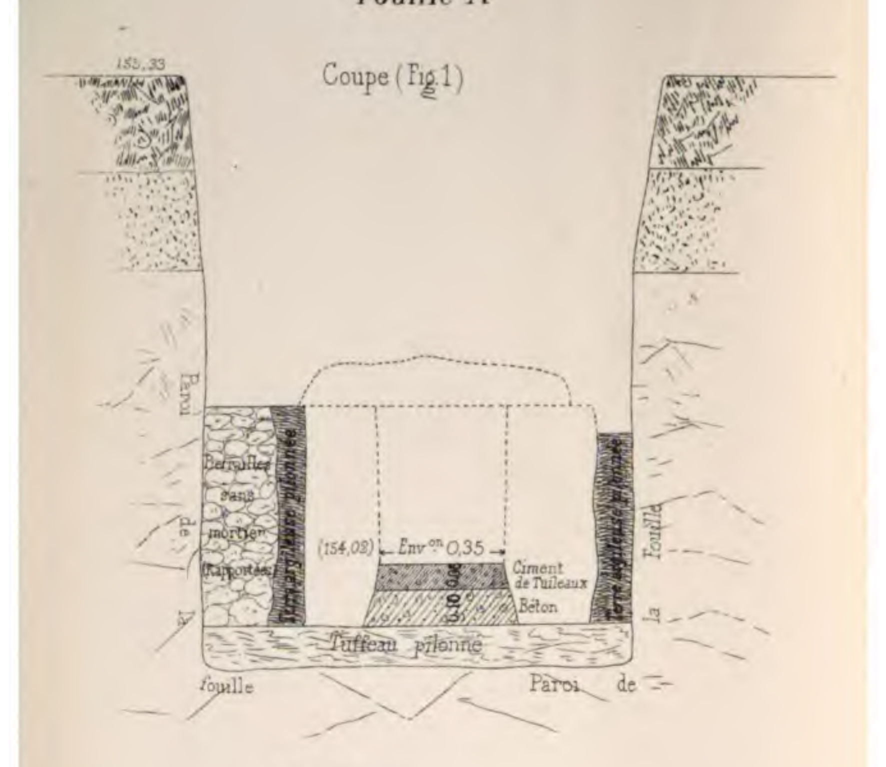
« Si les vestiges rencontrés en A et B appartiennent bien au même aqueduc, ce qu'il y a tout lieu de croire puisque c'est le même mode de construction et sensiblement les mêmes dimensions, la pente générale est bien déterminée, et le tracé peut être facilement reconstitué, du moins entre ces deux points. Cependant, à la fouille A, j'ai relevé, en des points où la surface du radier me paraissait intacte, les cotes d'altitude indiquées sur la figure 2 : elles accuseraient une pente inverse de la pente générale, mais peut-être ne faut-il pas s'arrêter à cette objection ; cette apparente contradiction provient probablement d'une détérioration du radier qui me serait passée inaperçue ou d'une imperfection de règlement de sa surface. — Ce n'est que pour mémoire que j'ai donné ce renseignement.

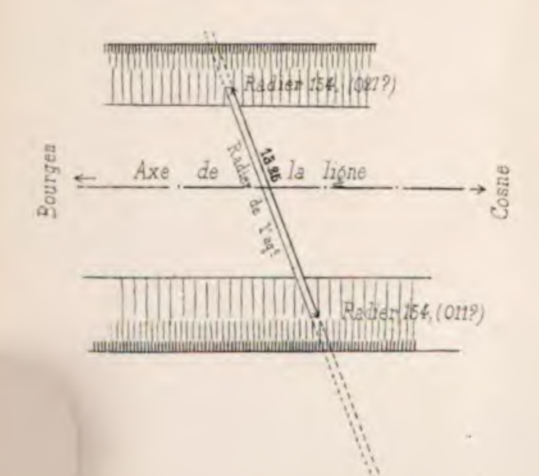
« L'emplacement et les altitudes relevées montrent que cet aqueduc n'avait aucun rapport avec les fontaines de Nérigny, dont la cote est inférieure à 150. L'examen des quelques courbes de niveau que j'ai tracées sur l'extrait de carte indiquerait plutôt qu'on en doit

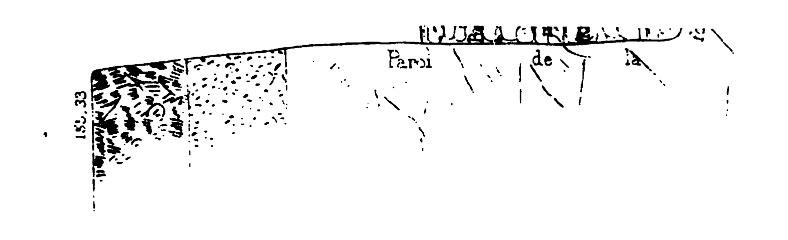

153
153
163
177


153
153
163
177

Fouille A


155,33
Coupe (Fig. 1)
Paroi de la fouille
Berrailles sans mortier (Rapportées)
Terre argileuse pilonnée
(154,08)
Envon 0,35
Ciment de Tuileaux
Béton
Tuffeau pilonné
Paroi de la Fouille


Plan (Fig. 2)
Radier 154, (027?)
Bourges
Axe de la ligne
Cosne
Radier de l'aqt
Radier 154, (011?)


155.33
Paroi
de
la

Bourges

ner l'origine du côté de Villemont (commune de
-Solange) où se trouve précisément une fontaine
abondante. Des ouvriers du pays m'ont dit que de
lables vestiges avaient été découverts dans les
es de la chapelle de Sainte-Solange : Ce fait vien-
à l'appui de l'hypothèse précédente en montrant
l'aqueduc continue à suivre les sinuosités du val-
ement du terrain, c'est-à-dire à peu près les cour-
le niveau qui passent à Villemont. De plus, si l'on
ise sur la pente moyenne déduite des deux points
B distants (suivant le tracé probable de l'aqueduc)
.900 mètres, on trouve que le radier devait être à
emont (à environ 4,800 mètres plus loin) à 157,80 :
ie connais pas exactement la cote de la fontaine,
is elle ne doit pas être inférieure à 157,80 ou 158.

Tels sont, Monsieur, les seuls renseignements que
puis vous fournir sur cette question. Je serais très
ureux s'ils étaient assez complets pour que vous en
ssiez tirer parti. Quant à mes déductions, je vous les
nne pour ce qu'elles valent ; je ne leur attribue
oi-même qu'une bien petite valeur en raison de mon
norance de l'histoire de la région, — à laquelle je
is étranger — et surtout de mon incompétence en
it d'archéologie.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes
ntiments respectueux.

« A. LEFORT.

« Les Aix-d'Angillon, 7 février 1894. »

OBSERVATIONS DE M. DE KERSERS

Les observations très intéressantes et très bien exposées de M. Lefort appellent, ce nous semble, quelques réflexions destinées à en faire ressortir toute la valeur.

Nous avons pu constater nous-même, au point A, lors de l'établissement du chemin de fer, l'exactitude des indications données; nous y avons même remarqué des sédiments calcaires épais de 0 m. 002 environ et prouvant le passage des eaux pendant un certain temps. Nous nous associons pleinement aux inductions de l'auteur sur la direction générale de l'aqueduc. En effet, des pentes à rebours dans ces ouvrages nous ont été signalées tout récemment par M. de Marguerye dans son travail sur l'acqueduc de la Garenne, commune de Trouy [1].

Nous ignorions la rencontre de l'aqueduc au point B et même sa découverte antérieure à la chapelle de Sainte-Solange. Cette détermination de trois points de cette conduite et de son mode de construction est pour nous d'un très sérieux intérêt.

En effet, l'existence de parois latérales en dalles posées sur champ amène à penser que nous nous trouvons ici en présence de l'aqueduc qui a été relevé à l'angle de la Pyrotechnie, et qui est, lui aussi, formé de dalles verticales. L'épaisseur que nous avons relevée pour ces dalles était de 0 m. 14 [2]; celle donnée par

1. *Mém. des Ant. du Centre*, tome XVI, p. 160.

2. *Statistique Monumentale*, IIe vol., p. 60.

M. Lefort varie de 0 m. 13 à 0 m. 15 : il y a donc identite. A la vérité, à la Pyrotechnie, le fond était garni de dalles, tandis que dans l'aqueduc nouvellement observé le fond était formé de béton, mais la construction a pu varier en cela suivant les points, sans que le conduit cesse d'être le même.

Les rapports des niveaux, malheureusement difficiles à établir faute d'exactitude dans les relevés, sont aussi concordants, car on a évalué l'altitude à la Pyrotechnie à 148 ou 150 mètres; M. Lefort nous parle d'altitudes de 156 ou 157, ce qui se rapporte bien.

Il y avait la vallée de l'Yèvre à traverser, mais nous savons que cet obstacle n'arrêtait pas les Romains, puisque presque tous les aqueducs d'Avaricum avaient un cours d'eau à franchir.

On peut donc, avec de grandes probabilités, regarder comme établi le point d'arrivée à Bourges de l'aqueduc mis au jour par le nouveau chemin de fer de Cosne.

Son point de départ reste plus douteux. Nous venons de le dire, l'altitude en A, où nous avons pu l'observer, était fort au-dessus de la vallée et nous semblait se rapprocher bien plus des cotes de 160 ou 162 mètres que de celles de 156 ou 157. La fontaine de Villemont, outre qu'elle est bien peu abondante pour motiver un pareil travail, est elle-même à la côte 158 et ne donnerait pas une pente suffisante.

Il nous paraîtrait rationnel de remonter plus haut encore et de reporter l'origine jusqu'aux puissantes fontaines de Valentigny, jaillissant à la cote 179, mais ce n'est là qu'une hypothèse que nous n'entendons nullement imposer.

Qu'il nous suffise d'avoir félicité M. Lefort de sa communication et de l'avoir, suivant son désir, corroborée et complétée autant qu'il était en nous par des observations antérieures.

Octobre 1894.

K.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Par M. DE KERSERS

I

FRAGMENT DE BORNE MILLIAIRE

J'ai pu acquérir pour la Société un fragment épigraphique très mutilé ayant appartenu à la partie supérieure d'une borne romaine. Ce morceau n'a que 0 m. 46 de haut sur 0 m. 25 et 0 m. 27 de large ; la face extérieure est cylindrique et son épaisseur varie de 0 m. 055 à 0 m.07, ce qui donne au milliaire auquel il a appartenu un diamètre total de 0 m. 34 ou 0 m. 35, relativement petit pour un monument de cette nature.

La pierre intacte par le haut porte six lignes incomplètes à droite et à gauche, la partie inférieure manque et la dernière ligne est même incomplète par le bas. Les lettres visibles sont les suivantes :

..IOCL...
...MAR.AV..
..MIAN...
...NVV.AV...
..CON...
..GAL.VA.

Des points triangulaires séparent les mots.

Il est facile de reconnaître :

à la première ligne le nom de Dioclétien ;

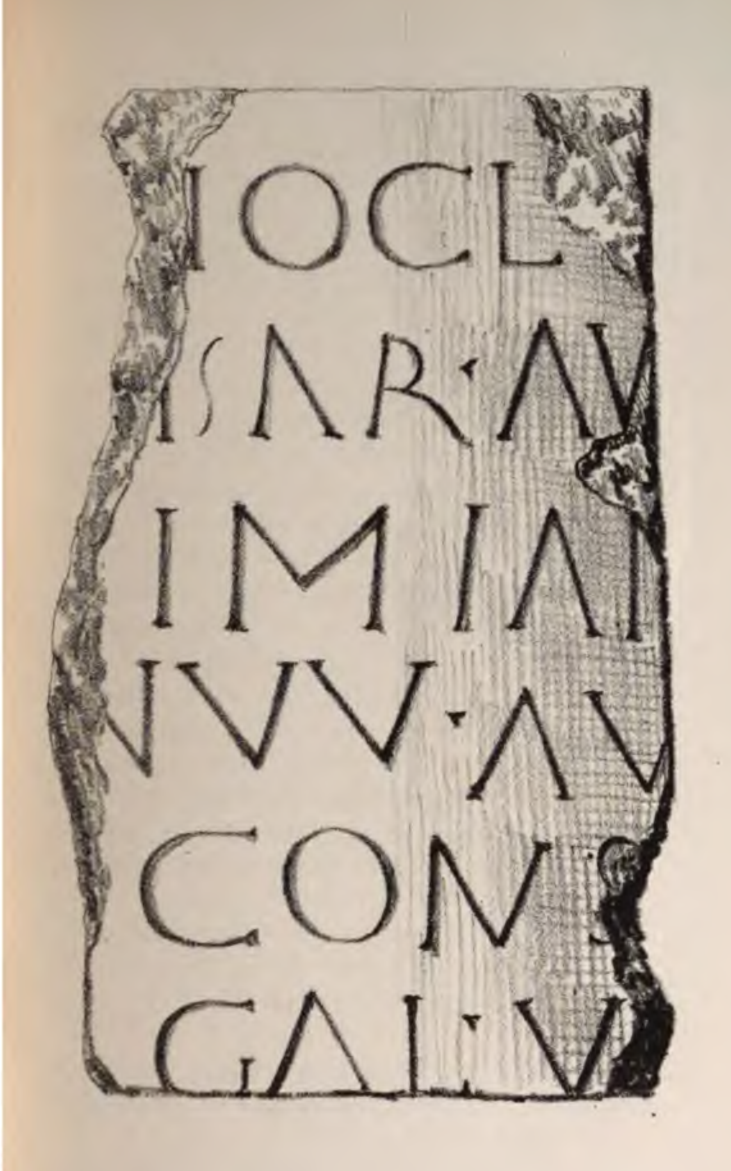
à la seconde et la troisième, les noms de Marcus Aurelius Maximianus ;

à la cinquième celui de Constance Chlore ;

à la sixième celui de Galerius Valerius ; ces deux derniers associés à l'empire avec le titre de Césars en 292.

La quatrième ligne appelle une étude plus attentive. La première lettre est un N accusé par la deuxième haste verticale et par la traverse inclinée dont l'extrémité inférieure se voit à gauche au pied de la haste. Cet N et le V qui le suit conviennent bien à la syllabe INV. initiale du mot *invictus* qui précède le titre d'Auguste dans les inscriptions de Dioclétien et de Maximien. Mais le second V est plus rare. Il semble naturel de voir dans ce redoublement de la lettre finale de la syllabe *inv.* la marque du pluriel, de même que le redoublement du G se pratique souvent à la fin de la syllabe AVG pour indiquer que ce titre appartient aux deux empereurs nommés dans la phrase. Cette hypothèse est ici d'autant plus plausible que les inscriptions de cette époque commencent par la formule OO,NN, où le pluriel est accusé par les doubles lettres et que Dioclétien et Maximien ayant porté l'un et l'autre l'épithète d'*invictus* et le titre d'*Auguste*, les mots *invicti* et *Augusti* se trouvent au pluriel dans leurs inscriptions communes.

Toutefois, ce redoublement doit être fort rare pour la syllabe *inv.* et mérite d'être signalé ; car nous ne le


IOCL
ISAR·AV
IMIAI
NVV·AV
COM
GALV

trouvons pas dans Orelli. (Conf. Orelli-Henzen 1052 à 1056.) Il nous paraît peu douteux ici ; il est bien regrettable que la cassure de la pierre, après les deux premières lettres du mot suivant *augusti*, ne nous permette pas d'affirmer que là, de même, le pluriel était accusé par le double G.

La partie inférieure de l'inscription faisant défaut, nous n'avons aucune indication géographique et nous ignorons la voie et le point où cette borne a pu figurer. Cependant, comme notre pierre a été trouvée à l'angle de la rue Carolus et de la route de Dun, nous pouvons supposer que le milliaire appartenait à la grande voie de Sancoins, Decize, Lyon.

Malgré ces lacunes ce petit fragment ne laisse pas d'être assez instructif. Les quatre noms d'empereurs qui y figurent le placent entre l'année 292, date de l'adoption de Constance et de Galère et l'année 305, moment de l'abdication de Dioclétien. Nous avons donc là un spécimen épigraphique d'une époque bien délimitée et nous faisant connaître les habitudes des lapicides dans la Gaule centrale à ce moment. Nous remarquons qu'ils s'écartent sensiblement de la régularité du premier et du second siècle ; les hastes des lettres ne sont plus parfaitement verticales, les apices sont dirigés en divers sens, les lignes mal suivies, les A sans barres. Cependant, les traits des lettres sont nets et la pierre bien coupée ; les points triangulaires séparatifs des mots indiquent même un certain soin.

L'existence même de l'inscription nous apprend que dans la période à laquelle elle appartient, postérieure d'un demi-siècle à la table de Peutinger, des travaux

de réfection furent entrepris sur les voies romaines du centre de la Gaule et qu'ainsi l'administration impériale vaquait encore aux services publics, et cette indication sur l'état social de nos contrées est intéressante à plus d'un titre.

J'ai donc cru que ce petit fragment était digne de figurer dans les précieuses collections épigraphiques de la Société que nous avons le devoir d'enrichir avec sollicitude, puisqu'elles nous ont valu cet été encore du Ministère une subvention importante spécialement affectée à leur accroissement.

Janvier 1895.

II

TOMBE CARLOVINGIENNE PRÈS DE QUANTILLY

Dans une pièce de terre dite le Grand-Champ, dépendant du domaine de La Ronde, commune de Quantilly, appartenant à M. Baraudon, maire de cette commune, les travaux de labour ont mis au jour, à l'automne 1894, une sépulture que nous avons été à même de visiter et que nous devons signaler à la Société.

Ce champ, situé à deux ou trois cents mètres au nord de la ferme, et à deux kilomètres environ du bourg de Quantilly, occupe le sommet d'une croupe de terrain aux pentes peu rapides; le sol est argilo-siliceux. Aucune trace d'habitation n'a été observée dans le reste du champ, mais, sur un point à peu près le plus élevé, la charrue heurtait une forte pierre que le laboureur se décida à extraire. Elle se trouva être le couvercle d'une

bière ; on l'enleva et dans le cercueil on trouva un squelette entier, mais sans aucun objet qui ait pu donner une indication précise sur le personnage inhumé.

M. Baraudon fit dégager la bière sans la déplacer et c'est en cet état que nous avons pu la voir en octobre dernier (1894).

Elle est longue de 1 m. 95, très étrécie et très abaissée vers les pieds tournés à l'est ; la largeur à la tête est de 0 m. 67 et aux pieds seulement de 0 m. 32 ; la hauteur à la tête de 0 m. 62 et aux pieds de 0 m. 42. Le vide intérieur est long de 1 m. 78, large à la tête de 0 m. 53 et aux pieds de 0 m. 20 ; la profondeur varie aussi de 0 m. 48 à 0 m. 30. Les parois sont épaisses de 0 m. 08 aux extrémités, de 0 m. 06 aux côtés, de 0 m. 12 à 0 m. 14 au fond.

Le couvercle prismatique étréci et un peu aminci vers les pieds comprend une bande médiane entre deux pentes ; la largeur est de 0 m. 64 à la tête et de 0 m. 40 aux pieds ; l'épaisseur sous la bande est de 0 m. 18 et de 0 m. 06 seulement aux côtés. La bande est large de 0 m. 18 à un bout, de 0 m. 09 à l'autre.

La matière du couvercle et du cercueil est une roche assez grossière et même assez friable, sorte de conglomérat quartzeux, qui a un peu l'apparence du mortier fin et dur et avait fait penser d'abord à du ciment, mais qui est certainement naturelle, bien que nous en ignorions la provenance précise ; on voit les traces de l'outil à l'aide duquel on a pratiqué la taille assez régulière, mais sans aucun essai de polissage.

Aux pieds du cercueil on a découvert en notre présence la tête d'un autre squelette, aussi orienté les

pieds au levant. Quelques traces d'oxyde de fer observées près de celui-ci ont pu être produites par les clous d'un cercueil en bois.

Lorsqu'on enleva le couvercle de la bière, au premier moment, le tombeau était, paraît-il, à demi plein de terre, enchassant le squelette ; on peut admettre que les infiltrations successives, par les joints mal clos, entre le couvercle et la bière, ont amené cette terre, car le mort était dans sa situation normale.

Réduits aux seules données archéologiques pour dater cette sépulture, nous devons écarter les premiers temps mérovingiens où l'on faisait usage de sarcophages rectangulaires, et nous sommes reportés, par la forme abaissée et étrécie vers les pieds, à la fin de l'époque mérovingienne. L'absence d'objets nous amène même à une époque postérieure à Charlemagne, qui défendit le dépôt d'armes ou de bijoux dans les sépultures et aussi aux temps carlovingiens, c'est-à-dire à cet âge obscur qui s'étend du VIIIe au Xe siècle.

Il est encore plus difficile de savoir à quelles circonstances attribuer cette tombe isolée, et il serait téméraire d'émettre une opinion tant soit peu formelle. Cependant, certaines analogies peuvent nous fournir quelques vagues indications.

Des tombes en pierre se rencontrent assez souvent dans nos contrées sur des points aujourd'hui déserts. On a trouvé un sarcophage mérovingien de forme analogue à Méreau, des sépultures paraissant un peu plus récentes, mais bien plus barbares, à Beltin (Pleinpied). Sur ces points nous n'avons non plus aucune donnée.

Mais sur d'autres, à Saint-Martin-de-Las (Crosses), à

Saint-Sylvain (Genouilly), à Bosne (Cuffy), à Dompierre Jouet), à Venon (Uzay) et en bien d'autres endroits, les données historiques nous ont permis de constater que des cercueils en pierre accusaient l'existence ancienne de centres religieux et même paroissiaux.

Nous serions donc porté à supposer ici une origine analogue, c'est-à-dire religieuse, et à regarder cette tombe comme celle de quelque saint personnage, de quelque ermite ayant vécu dans ces solitudes et auquel la vénération de ses compagnons aurait fourni cette sépulture. Les squelettes avoisinants pourraient être ceux de ses disciples. L'absence de vestiges d'habitation ne combat pas cette hypothèse, les demeures en bois de cette époque n'en ayant laissé nulle part.

III

TOMBES DÉCOUVERTES A PLEINPIED EN 1891

L'ouverture d'une carrière au chevet de l'église de Pleinpied avait amené, en avril 1891, la découverte de tombes que nous avons vues et dessinées peu de temps après leur mise au jour, et dont il nous semble utile de conserver un souvenir sommaire.

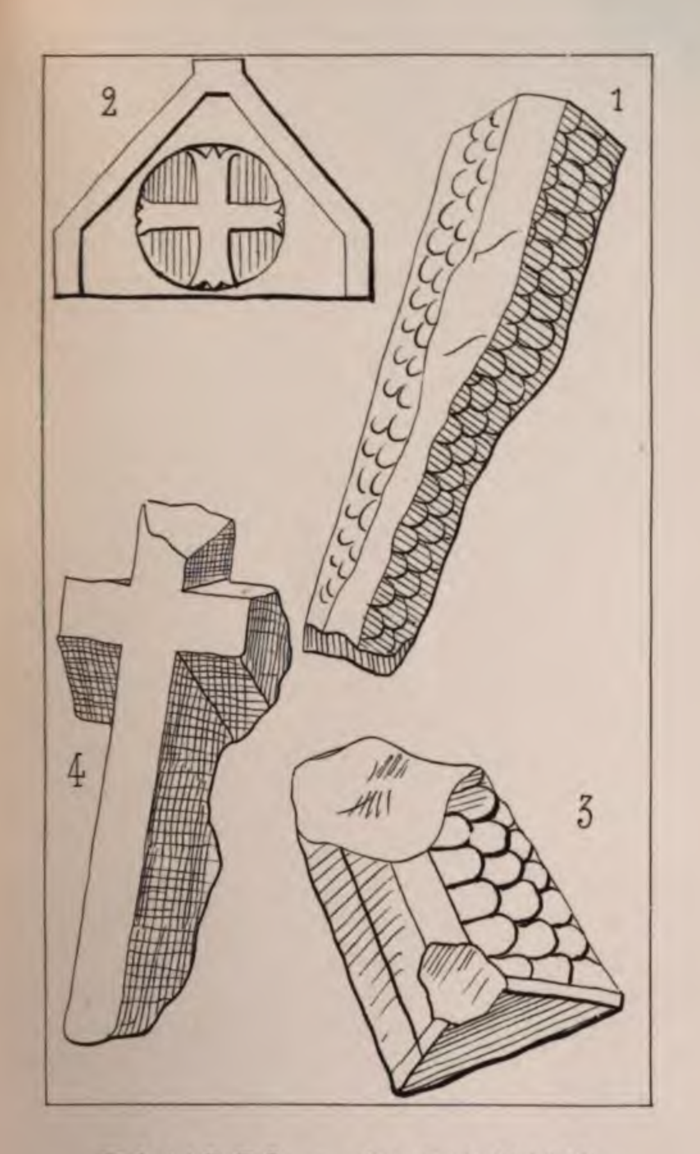
Ces tombes avaient été bouleversées et même brisées à l'avance, soit par les protestants, soit sous la Révolution. Aucune n'était donc intacte, mais on pouvait apprécier leur forme et leur ornementation. Parmi une certaine quantité de débris sans caractère on distinguait quelques pierres tombales ou couvercles de tombes en forme de toit d'église.

Une d'elles, dont nous donnons un croquis (Fig. 1.), représentait un toit à deux pentes, mais sans transept crucial ; chaque côté était garni d'imbrications de tuiles arrondies par le bas. La ligne de faîte, en grande partie enlevée, paraissait avoir été un bandeau horizontal. La pierre, en son ensemble, longue de 1 m. 90, était plus étroite aux pieds qu'à la tête. Celle-ci portait au pignon une croix ancrée, dans un disque creux ; chaque bras était terminé par trois pointes : une droite au milieu, deux écartées de chaque côté. Un bandeau longeait les bords du triangle et accusait deux parties verticales au bas des côtés. (Fig. 2.)

Un autre fragment avait sa partie supérieure enlevée et avait conservé seulement quelques rangs inférieurs d'imbrications.

Un troisième morceau présentait un caractère bizarre : une des pentes du toit portait bien les trois rangs de tuiles arrondies, mais l'autre côté n'avait que des bandeaux se recouvrant les uns les autres, soit que ces bandes, destinées à être refendues verticalement en tuiles rondes, n'aient pas été terminées ; soit que, la tombe devant être placée contre un mur, on ait cru pouvoir s'éviter le travail de détail du côté non apparent. En tout cas, il est curieux de saisir ainsi, sur le fait, les états successifs de la taille. (Fig. 3.)

Une autre pierre avait la forme cruciale d'un toit d'église à transept, dont les bandes supérieures n'avaient pas moins de 0 m. 15 de large. Les côtés étaient lisses sans aucune indication de tuiles, et les pentes étaient sensiblement plus rapides que celles des similaires que nous avons vues à Bourges, à Châteauneuf, etc. (Fig. 4.)



TOMBES A PLEINPIED

Ces tombes se placent au XIIIe siècle ; celles à imbrications se rapprochent de la tombe de templier venue de Charly et qui est au Musée lapidaire. Mais, outre la rareté de ces monuments, ceux de Pleinpied présentent des particularités que nous avons exposées et qui nous ont paru mériter d'être signalées.

Nous croyons utile de livrer à la publicité ces notes archéologiques, d'un intérêt fort variable, pour en conserver le souvenir et pour montrer à nos correspondants le soin avec lequel nous suivons et accueillons leurs communications. Ainsi nous tiendrons leur sollicitude en éveil sur tous les objets que le sol rend au jour et dont il est très difficile, à eux et à nous, d'apprécier au premier instant l'importance : il faut tout regarder et noter pour que rien d'intéressant ne passe inaperçu. Les pierres si informes de Genouilly ne sont-elles pas, cette année même, un frappant exemple de la très grande valeur que peuvent avoir les découvertes de la plus humble apparence !

Janvier 1895. DE KERSERS.

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

PROVENANT DE

L'ABBAYE DE MASSAY

Par M. R. DE MARGUERYE

Dans les derniers jours de l'année 1893, des travaux pratiqués dans les dépendances de la cure de Massay ont mis au jour deux grandes pierres tombales et quatre autres fragments d'architecture provenant de l'ancienne abbaye de Massay. Ces six objets sont aujourd'hui déposés au Musée de la ville de Bourges, à l'hôtel Cujas. Trois d'entre eux ne présentent aucun intérêt au point de vue épigraphique, ce sont : deux chapiteaux de l'époque romane et un bandeau sculpté, de même époque, provenant probablement d'un pilastre.

Les deux chapiteaux sont de dimensions moyennes : l'un, très bien conservé, se compose, sous un tailloir carré et peu épais, d'une corbeille de proportions un peu lourdes, ornée d'entrelacs et de palmettes disposés en ordre symétrique ; l'autre, en assez mauvais état, ne donne plus que les profils généraux de son ornementation, composée de larges feuilles gracieusement repliées sur des tiges grêles décorant une corbeille largement évasée ; l'ensemble est d'une grande élégance.

Le bandeau est décoré d'entrelacs symétriques, formés par une large baguette plate que deux traits gravés en creux subdivisent en trois parties.

Les trois autres pierres portent des inscriptions qui méritent d'autant plus de fixer notre attention que deux d'entre elles remontent à une époque qui nous a fourni peu de documents épigraphiques. Ce sont deux tombes de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècles et un cartouche de la Renaissance.

⁂

La plus ancienne des deux tombes porte la date de 1294 : longue de 2 m. 08 c., large de 0 m. 90 c., elle a été autrefois encadrée par une inscription courant entre deux traits gravés en creux, mais cette inscription ne subsiste plus que sur deux des côtés, à la tête et sur le côté droit ; toutefois, un examen attentif permet de reconnaître que sur les deux autres côtés l'inscription a disparu par suite d'une usure qui a épargé le reste de la pierre.

Le centre est orné d'une grande croix d'un dessin ferme et élégant dont les croisillons se rejoignent par des amortissements en quart de cercle, laissant au



extrémités supérieures; c'est à partir de cet ornement que l'amincissement se produit.

Cette croix est gravée d'un trait assez profond, net et hardiment jeté.

Dans la gravure de l'inscription la panse des caractères est elle-même recreusée en stries qui font valoir la lettre; une croix de saint André indique le commencement de l'inscription qui se poursuit ainsi:

ANNO : DNI : MILLESIMO : C°C : NOG° : II°II : OBIIT : JOHA DVVERDIER : DOMICELLA

On remarquera que, trois fois, l'O terminal des indications de nombre se trouve rejeté en minuscule sur le trait supérieur d'encadrement, soit au centre, soit à la fin du nombre indiqué.

Cette inscription nous apprend qu'il s'agit de la tombe de Jeanne Duverdier, sans doute une bienfaitrice de l'abbaye, décédée en 1294, sans indication de mois ni de jour.

La famille Duverdier paraît avoir occupé une place assez considérable dans la contrée où était située l'abbaye de Massay et Jeanne, dont nous avons aujourd'hui l'épitaphe n'a pas été dans sa famille la première bienfaitrice de cette abbaye.

La Thaumassière, en son Livre XII, chapitre LXII, page 299 de l'édition de 1871, présente les du Verdier comme possédant le fief de ce nom en la paroisse de Poulaines, dépendant de la baronie de Graçay.

Il dit avoir relevé au Cartulaire de Massay que Girard du Verdier, damoiseau, donna à l'abbaye et aux

religieux de Massay, en 1247, 16 derniers de cens au village de Sormaises. Enfin, le Cartulaire de l'Archevêché lui a révélé que Robert du Verdier, chevalier, figurait en 1262 parmi les gentilshommes du diocèse de Bourges qui « firent le serment à l'Archevêque sur le fait de la Trève et de la Commune. »

Girard et Robert du Verdier, si nous rapprochons les dates, peuvent avoir été le grand-père et le père de Jeanne du Verdier à laquelle s'applique le monument qui nous occupe.

Il faut regretter que la disparition d'une moitié de l'inscription nous prive de connaître les causes du droit de sépulture accordé à Jeanne du Verdier dans l'abbaye. Ce n'est pas d'ailleurs la seule dégradation qu'ait subie cette belle tombe car elle est brisée en trois grands fragments.

La seconde pierre tombale présente un aspect un peu différent : le centre de la dalle est nu et ne laisse apparaître aucune trace d'ornementation ; l'inscription, comme dans la première, est tracée en creux, mais les caractères sont plus grêles et les mots, au lieu d'être séparés par deux larges points superposés, le sont par trois points à peine indiqués. Nous trouvons aussi un O terminant un nombre rejeté en minuscule sur le trait d'encadrement. Quelques lettres manquent par suite de cassures partielles.

Voici le texte de cette inscription qui, sans doute, commençait par une croix, indistincte aujourd'hui, mais dont la place est réservée :

ANNO : DNI : M : CCC : V : II°II : NON : (O)CT-OBRIS : OBIIT : GAVFRIDVS : GAVCHERII : DOMI-CELL : QVI : DEDIT : NOBIS . I : SEXTARIV̄ : S^s : IN : DECIMA : SVA : S(TI) : GEORGII : CLASSVM.

La lecture de ce texte appelle quelques observations et présente quelques difficultés. La date « quatrième jour avant les nones d'octobre 1305 » nous donne pour le jour du décès de Geoffroy Gaucher le 4 octobre 1305.

La lettre terminale M de *sextarium* est remplacée par le signe abréviatif sur l'V. Le mot qui suit, indiqué seulement par une S majuscule accompagnée d'une seconde S de plus petite dimension, ne paraît pouvoir être que *secalis.*

Où la difficulté devient plus sérieuse, c'est à l'égard du mot *classum* qui, pris au sens littéral, est un génitif pluriel qu'il est impossible de rattacher à aucun autre mot du texte. Force est donc de s'en rapporter au sens de la phrase et de le prendre comme une expression de basse latinité, un participe néologique dérivé du substantif *classis* qui, même en bon latin, a été employé dans le sens de division, catégories et d'où sont venus les mots français *classement*, *classer*. Et alors, *classum* se rapportant à *sextarium* et étant pris dans un sens distributif, l'épitaphe qui nous occupe serait celle de : « Geoffroy Gaucher, damoiseau, décédé le 4 octobre 1305 et qui donna à l'abbaye de Massay un setier de seigle *à prendre* dans sa dîme de Saint-Georges. » (Sans doute Saint-Georges-sur-la-Prée.)

Le nom de Gaucher est répandu dans la contrée Vierzonnaise, à laquelle se rattache Massay, et il figurait dans

l'aristocratie locale dès le IXe siècle. On trouve un Gaucher parmi les témoins, signataires avec Ambran, de la troisième charte de donation aux moines de Dèvres par le seigneur de Vierzon, vers 840, suivant le texte publié par la *Gallia christianna* et rappelé par M. le Comte de Toulgoët-Tréanna, notre savant collègue, dans son *Histoire de Vierzon*, page 25.

*
* *

La troisième des inscriptions que nous ont livrées les fouilles de la cure de Massay n'a pas le caractère d'une épitaphe et il serait téméraire de déterminer *a priori* à quel genre de monument elle a appartenu. Elle a plutôt le caractère d'une sentence et pourrait avoir fait partie de la décoration d'une salle de réunion.

Elle est inscrite dans un cartouche rectangulaire encadré par une bordure à oves d'un beau dessin, d'un relief énergique, exécutée avec une particulière sûreté de ciseau.

Le cartouche a 48 centimètres de largeur sur 51 centimètres de hauteur ; il se détache sur une pierre en forme de trapèze ayant à la partie supérieure 61 centimètres, à la partie inférieure, 54 centimètres ; les parties du trapèze encadrant le rectangle paraissent avoir été encastrées dans une maçonnerie et la pierre aurait ainsi fait partie d'un ensemble.

Ce curieux détail d'ornementation est d'une belle conservation.

Les caractères de l'inscription, disposés sur cinq lignes, en fort relief, à arrêtes vives, sont d'une exécution plus hardie que correcte. Voici ce texte :

IN VIRT
VTE ET
HONORE
SENE'SE
I N

Quelques particularités sont à observer : la première des deux S terminales de l'impératif incorrect *senesse* avait été oubliée et a été remplacée par une petite S gravée en creux entre l'E et la seconde S. La barre de l'H du mot *honore* est d'une forme particulière; le trait horizontal est interrompu au milieu par un ressaut demi-circulaire et, chose curieuse, on remarque la trace d'un trait semblable, gravé en creux par une série de points, entre l'I et le premier jambage de l'N du dernier mot, IN, de l'inscription.

Ce détail ne contribue pas à faciliter la lecture de cette inscription, datant d'une époque où l'on aimait les textes énigmatiques et tenant du rébus ou du jeu de mots. En l'absence d'une certitude absolue sur la signification du mot IN constituant la cinquième ligne, il est prudent de se borner à traduire les quatre premières en se résignant à prendre *senesse* comme l'impératif de *senescere* et on trouve la sentence suivante :

Vieillis en vertu et en honneur.

A titre de simple hypothèse et si réellement l'I du dernier mot faisait par son union avec le premier jambage de l'N la lettre H, on pourrait peut-être prendre cette H comme le monogramme du Christ et ce mot composé voudrait dire IN JESU, ce qui complèterait la maxime dans un sens religieux, en situation dans un monastère.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Par M. A. DE LA BOURALIÈRE

Poitiers, 24 octobre 1893.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'offrir à la Société des Antiquaires du Centre un exemplaire d'une brochure que je viens de publier sur les *Débuts de l'Imprimerie à Poitiers.* Bien qu'au premier abord le sujet que j'ai traité paraisse tout à fait étranger à votre province, je vous prierai de remarquer que le nom des Marnef établit quelque lien entre la capitale du Poitou et celle du Berry ; en effet, si la famille de ces grands libraires parisiens a envoyé à Poitiers une de ses branches qui y a brillé d'un vif éclat pendant plus d'un siècle, elle a eu de bonne heure des relations commerciales très suivies avec la ville de Bourges. Au cours de mes recherches sur les Marnef de Poitiers, j'ai donc été amené à étudier les rapports des Marnef avec Bourges, et j'ai relevé un certain nombre d'ouvrages à la publication desquels ils ont participé, et aussi quelques autres auxquels ils sont restés étrangers, mais qui n'en ont pas moins un intérêt historique pour votre ville. Je me permets de vous communiquer une description fidèle de

ces volumes dont quelques uns ont pu échapper à l'attention de vos érudits confrères.

I

(Heures à l'usage du diocèse de Bourges.)Au dessous de la grande marque des Marnef, nº 1305 des *Marques typographiques* de Silvestre, on lit :

Hore ad usum Bituricen̄
M. E. Jehannot.

Au verso de ce titre, *Almanach pour XXI ans,* qui, d'après les dates de Pâques et le Comput, va de 1488 à 1508. Puis viennent (en 5 pages) des débris de calendrier, mois d'avril, mai, juin, juillet et décembre. Le verso du quatrième feuillet est rempli par une gravure qui me semble représenter le supplice de saint Jean l'Évangéliste, plongé dans une cuve d'huile bouillante par l'ordre de Dioclétien. Les trois feuillets suivants sont des fragments de l'évangile de la Passion. Le verso du huitième et dernier est occupé par une gravure représentant le baiser de Judas.

In-8° goth., sans date, 8 feuillets encadrés de bordures, petites vignettes dans le texte. Très mauvais état, ce ne sont que des feuillets qui ne se suivent pas et qui ont probablement été retrouvés dans une ancienne reliure.

(Biblioth. nat., Réserve nº 18,572.)

II

Regula beatissimi patris be || nedicti e latino in gallicum sermone per reverendu || dominu Guidonem Juvenalem traducta. Au dessous du titre une vignette représente la Vierge entre un évêque, un abbé, un personnage qui porte une clef et doit être saint Pierre, et un clerc qui lit dans un livre. Au bas de la page: *Venales extant Bituris in || magno vico apud pellicanu.* A la fin: *Cy finist... Im || primee a Paris par Geoffroy de Marnef libraire. Le || VIIe iour de septembre mil cinq cens.*

In-4° goth. de 72 feuillets chiffrés, plus 3 feuillets non chiffrés pour la table et un autre feuillet pour la marque, n° 1305 de Silvestre. Texte en français quoique le titre soit en latin.

(Biblioth. de la ville de Poitiers, Réserve n° 121. — Cité par Van Praet, *Livres imprimés sur velin de la Biblioth. du Roi*, tome II, p. 31.)

III

La reigle et epistres de || monsieur sainct Ierosme.

Après ce titre, une vignette: Devant le Christ en croix, un personnage nimbé derrière lequel est un lion couché (S. Jérôme), presse une éponge, en fléchissant le genou, pour essuyer le Christ. Puis on lit: *Et sont a vendre au pellican deuant sainct || Yves a paris : et a bourges en la grant rue a || la dicte enseigne du pelli-*

can. A la fin : *Cy finist... nouuellemêt translatee* || *de latin en françois par scientifique homme dam* || *Guy iuvenai profes en la regle saît benoist. Impri* || *me a paris pour Geoffroy de Marnef libraire.*

In-4° goth. de 36 feuillets non chiffrés, signat. aii — i iii. Imprimé avec les mêmes caractères que le volume précédent.

(Relié à la suite du volume précédent, Biblioth. de Poitiers, Réserve n° 122. — Cité par Van Praet, loco citato, tome Ier, p. 275.)

IV

La chartre de lere || ction des grans iours de Berry contenant le stil || le et ordonn diceulx auec les ordonaces des grefs || fes et salaire des greffiers du balliage de Berry || des preuoste de bourges. Aussy le calendrier des || iours feriez ausquelz lon de siet point ausd'siege. Au dessous, 2 écussons gravés sur bois (fleurs de lis et hermines), puis on lit: *Avec priuilege de ma Dame* || *Et sont a vendre en lostel de Pierre* || *de sartieres a eseigne de la fleur de lys or pres* || *saint Pierre le puillier.*

In-8° goth. de 24 feuillets non chiffrés dont le dernier est blanc, sign. a ii — c iiii.

Au verso du titre est le privilège daté du 12 juillet 1518 et accordé pour deux ans à *Pierre de Sartieres, marchant libraire, demourant à Bourges*, par la Cour des Grands jour de Berry.

Au deuxième feuillet : *Cy est le calendrier royal de*

lauditoire de Bourges, decrete et auctorize monseigneur le baillyf de Berry, Par le conseil et aduiz des aduocatz conseillers et procureurs dicelluy auditoire. Le premier iour de Juīg lan mil quatre cens quatre vingtz et douze.

Au verso du dixième feuillet, est la *Chartre* donnée par « Marguerite de France, seur unique du Roy, duchesse d'Alençon et de Berry, comtesse d'Armignac, du Perche et vicomtesse de Beautmont, ayant pouvoir et auctorite de Monsieur », et datée d'Amboise le 20 mars 1517.

Au quinzième feuillet suivent les Ordonnances publiées aux assises tenues à Bourges le 11 mai 1504.

Le volume se termine au verso du vingt-troisième feuillet par cette souscription: *Et sont a vendre a Bourges en lho || stel de Pierre de Sartieres a len || seigne de la fleur de Lis dor || pres sainct Pierre le puillier.:.*

(Biblioth. nat., Réserve, F. 2,286.)

V

La cōfession ge || neralle de frere Olivier Maillard.

Au dessous de ce titre une petite gravure sur bois représente le Christ en croix, la Vierge et saint Jean de chaque côté, et dans le fond la ville de Jérusalem. Et en bas de la page on lit : *On les vend a Bourges pres || les grandes Escolles.*

A la fin : *Cy finist la confession generalle de frere || Oliuier Maillard. Imprimee a Bourges || par Jehā Garnier Imprimeur et Librai || re demourant pres les grandes Escolles || Et se vend audict lieu.*

Petit in-8° de 8 feuillets non chiffrés, sans date (après 1530). Toute la pièce est imprimée en lettres rondes, le titre seul est en gothique.

(Biblioth. nat., Réserve, D. 13,813.)

Je ne parle pas ici des Coutumes de Berry imprimées en 1512 à Lyon et en 1526 (v. st.) à Paris, du Bréviaire et du Missel de Bourges ordonnés en 1522 par François de Bueil, ni du « Stille de Court laye », de 1529 ; ces précieux volumes sont certainement connus des bibliophiles du Berry.

Mais je me permettrai de vous signaler un certain *Julianus Pius Maseriensis Bituricus*, qui fit imprimer à Poitiers en 1509 par Jean Mesnage un petit recueil de poésies latines devenu fort rare. (Voir page 65 de ma brochure.) Tout ce que je sais de ce Julien Pius ou Pie que je présente comme originaire de Mézières en-Brenne (Indre), c'est qu'il était alors professeur au collège Sainte-Marthe de Poitiers, et si quelqu'un de vos savants confrères pouvait me fournir quelque nouveau renseignement à son sujet, je lui en serais infiniment reconnaissant.

Il me reste à me faire pardonner la longueur de cette lettre qui n'a peut-être d'intérêt qu'à mes yeux, et à vous prier, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. DE LA BOURALIÈRE.

Lettre du 13 Novembre 1893.

Le dernier catalogue de Durel, libraire à Paris (novembre 1893), contient sous le numéro 3,821, le vo-

lume que je vous ai signalé sous le numéro III de ma première lettre. Il donne ce titre un peu différent et cette description :

La regle de deuotion des espitres de Moseigneur | sainct ierosme a ses sœurs fraternelles en religi | on en latin et en francoys...

In-4° goth., fig. sur bois, mar. olive, tranche ciselée et dorée (ancienne reliure). Edition de toute rareté. Très bel exempl. aux troisièmes armes de De Thon. Prix, 84 francs.

Je maintiens le titre que je vous ai donné d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Poitiers que je viens de revoir.

A. DE LA B.

JOURNAL

DE MATHIEU PERROT

CHANOINE PRÉBENDÉ DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES

1662 - 1703

Publié par HENRY PONROY

INTRODUCTION

Depuis quelques années, un certain nombre de chercheurs ont eu la bonne pensée de publier des mémoires, livres de raison, ou notes journalières de personnages connus, voire même inconnus, qu'un hasard heureux avait fait tomber entre leurs mains.

Et ces publications ont toujours été accueillies avec empressement, non seulement par les érudits, mais aussi par tous ceux qu'intéressent, à un degré quelconque, les usages, les mœurs des générations qui nous ont précédés.

Rien ne peut nous initier davantage, en effet, aux habitudes, à la vie intime des habitants d'une cité — prêtres, magistrats, nobles ou bourgeois, — rien ne peut mieux nous révéler certains *faits divers* locaux, que ces notes écrites au jour le jour sans prétention, le plus souvent sans parti pris, et qui, vraisemblablement dans

l'esprit de leur auteur, n'étaient point destinées à *passer à la postérité*.

Aux siècles passés, point de journaux, point de revues, pas de *reporters* pour mentionner les faits plus ou moins saillants d'une province, d'une ville.

Seules, quelques brochures — des pamphlets surtout — étaient livrées à l'impression, et encore, ces publications fort intermittentes n'étaient-elles destinées qu'à un très petit nombre de personnes ; et c'est pour ce motif que des événements, des anecdotes d'un réel intérêt, ne nous auraient jamais été connus, sans l'ordre, la persévérance de quelques hommes privilégiés qui, au cours de leur existence, ont relaté avec soin les faits marquants de leur vie et de celle de leurs concitoyens.

En 1868, M. le Président Hiver publiait les mémoires si intéressants de Jean Glaumeau [1], allant de 1541 à 1562.

Plus récemment en 1879, M. Paulin Riffé enrichissait les publications de la *Société des Antiquaires du Centre* [2] des mémoires de Robert Hodeau du Tronçay, ancien maire de Bourges.

En 1881, M. H. Jongleux nous donnait les Chroniques berrichonnes du journal des Lelarge, tenu régulièrement pendant soixante-treize années, 1621-1694, par le père et les deux fils [3].

Enfin, la même année, M. le vicomte Alphonse de la Guère publiait, dans les Mémoires de notre Société,

1. Just-Bernard, éditeur à Bourges.
2. T. VIII, p. 203 et suiv. (Journal tenu de 1592 à 1681).
3. Pigelet et Tardy, imprimeurs à Bourges, in-8°.

le livre de raison de M. Etienne Gassot de Priou, 1691 à 1715 [1].

Aujourd'hui, la *Société des Antiquaires* veut bien encore donner place dans ses Mémoires à un *journal* de même genre que les précédents, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il obtiendra le même succès que ses devanciers.

Ce livre de raison appartient à M. Démenais, ancien notaire à Mehun-sur-Yèvre, qui a eu l'extrême obligeance de nous le confier, en nous autorisant à le publier, ce dont nous ne saurions trop vivement le remercier.

C'est l'œuvre d'un prêtre de Bourges, M. *Mathieu Perrot,* chanoine prébendé de la Cathédrale.

Le style est peu coulant et peu châtié — on voit que

1. *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, année 1881, t. IX, p. 187 et suiv.

Dans la même publication (p. 188), M. A. de la Guère rappelle, après M. Hiver, qui en a donné des extraits, des manuscrits qu'il est bon de ne point passer sous silence.

De 1495 à 1528, un vicaire de la Sainte-Chapelle.

De 1492 a 1543, Delacroix, notaire royal.

De 1569 à 1591, Gilles Chauvet.

Nous devons citer encore un manuscrit appartenant à M. le Chanoine Barreau, qui nous l'a fort obligeamment confié. Il contient les *Remarques de Gabriel Grangnier, Bâtonnier de Saint-Etienne de Bourges, commencées le 3 février 1656.*

Ces *Remarques*, fort irrégulières d'ailleurs, sont écrites de la même main jusqu'en 1692. Puis elles reprennent avec un autre écrivain (le fils sans doute) pour ne prendre fin qu'en 1776.

On nous pardonnera de donner les trois premières lignes de ce petit volume, écrites en grosses et belles lettres rondes, sur la garde de la couverture :

Manger sans se saouller.
Travailler sans s'espargnier.
Et sa semence conserver !

l'auteur ne cherchait point à faire de phrases — mais le journal est plus complet peut-être, que ceux ci-dessus cités, et renferme une foule de détails intéressants.

Nous devons dire tout de suite que le chanoine Perrot était un ecclésiastique des plus distingués, un brillant orateur, et,si nous en jugeons d'après les chroniques du temps, il était très fréquemment appelé, dans les solennités religieuses, à faire entendre son éloquente parole.

C'est ainsi que nous avons relevé, dans les mémoires de Lelarge et d'Étienne Gassot, ces notes le concernant :

« Le mercredi 5e septembre, suivant les ordres du « roy, on a chanté en nostre Cathédrale, le *Te Deum* « pour l'heureuse et signalée victoire remportée par « les armes du roy, commandées par M. le prince de « Condé, sur les armées ennemies des Impériaux, Es- « pagnols et Hollandois unis ensemble à la journée de « Senef en Brabant. »

« . . . . Le *Te Deum* a été « précédé d'un brillant panégyrique, prononcé en « l'honneur du roy, par M. Perrot, chanoine de la Ca- « thédrale qui a eu l'approbation universelle de toute « son audiance. »

(*Journal des Lelarge*, année 1674, p. 215.)

« Le mardi 27 décembre 1675, le corps de M. de « Saint-Aoust, lieutenant du roy en cette province et « choisi par le roy pour être un des brigadiers de la « cavallerie servant en l'armée des Flandres soubs Mon- « seigneur de Luxembourg, Mareschal de France,

« ayant été malheureusement tué au moys d'aoust pré-
« cédent, en allant découvrir un lieu propre pour faire
« fourager l'armée, ayant esté apporté vers les six heu-
« res du soir, en l'église de Bourges où il avoit élu sa
« sépulture, fut le lendemain enterré fort solemnelle-
« ment. »

« . . . . Après la messe,
« M. Perrot, chanoine de la Cathédrale, prononça
« son oraison funèbre avec beaucoup d'éloquence, qui
« fut trouvée excellante au jugement des maistres. »

(*Journal des Lelarge*, année 1675, p. 226.)

« On a chanté à Saint Étienne un *Te Deum* pour la
« prise de Montmeillan. M. Perrot, chanoine, a fait
« le panégyrique du roy. »

(Étienne Gassot, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. IX, p. 200.)

Naturellement, dans notre manuscrit, ce sont les faits religieux qui dominent; et les questions de préséances — que le décret de Messidor an XII n'est pas encore parvenu à régler, — tiennent une large place dans les écrits du bon Chanoine.

Puis les décès qui se produisent dans le clergé sont scrupuleusement mentionnés. Les morts des parents et amis sont aussi exactement enregistrées, et pour que le lecteur n'ait point à s'y tromper, sur la marge du journal, en face de l'inscription de chaque décès, l'auteur a tracé à la plume, une tête de mort. Il y en a cent cinq ! [1]

1. L'éditeur remplacera la tête de mort par une croix.

Pendant quarante-et-une années, du 18 mars 1662, au 29 juillet 1703, le journal a été tenu avec la plus grande régularité.

On remarque simplement des lacunes durant les années 1665, 1666 et 1667.

Le digne prêtre nous donne lui-même l'explication du silence observé :

« Je partis en cette année 1665, — écrit-il, le 20e de « septembre, un dimanche, avec MM. Guenois et Clé- « randry, pour le voyage d'Italie, d'où nous ne retour- « nâmes, M. Guenois et moi, que le 18 de mai de l'an « 1666, que nous arrivâmes à Bourges un lundy. L'en- « trée de Mgr l'Archevêque de Montpezat de Carbon « s'étoit faite peu de jours auparavant.

Enfin, l'auteur écrit en 1668 : « Il y a deux ans que « je n'ay rien remarqué, ou accause des fréquentes ab- « sences et distractions, etc. »

Nous pouvons à notre tour faire observer que, pendant le voyage de M. Perrot, et au cours des années 1666 et 1667, rien de bien important ne s'était produit dans la capitale du Berry, si ce n'est l'arrivée du nouvel Archevêque, qui eût lieu quelques jours avant le retour d'Italie du Chanoine, ce que ce dernier n'a pa manqué de relater comme nous l'avons vu.

Quant aux faits qui se seraient produits pendant les années 1667 et 1668, il est à présumer qu'aucun événement saillant et digne d'être signalé n'était survenu, puisque M. Lelarge, dans ses mémoires, passe également sous silence l'année 1668, et ne mentionne en 1667 que l'augmentation des charges sur de pauvres

misérables, et la révocation des privilèges de noblesse aux villes[1].

L'écriture du manuscrit indique la fermeté, elle est régulière et généralement très lisible.

Mais à dater du mois d'avril 1702, elle change d'une manière très sensible, et devient parfois difficile à déchiffrer.

Assurément la maladie a dû frapper vivement le narrateur.

Il continue cependant à enregistrer les faits intéressants, les décès des personnages marquants, notamment le 14 juillet la mort de G. Th. de la Thaumassière.

Puis, en 1703, les quelques lignes écrites sont à peu près illisibles, et l'on devine plutôt qu'on ne lit. Enfin les derniers mots, tracés le 23 juillet 1703, font pressentir une fin prochaine.

La mort s'avançait à grands pas, en effet, et il faut croire que le pauvre Chanoine avait vu ses jours brusquement décliner, puisque, le 15 juillet de cette même année, il se démettait de son canonicat.

Ce n'est assurément pas sans un amer regret, qu'il résignait ces fonctions si longtemps remplies, puisqu'il n'en fait point mention dans son journal, tenu cependant dix jours encore après cette suprême détermination.

Nous avons trouvé, aux Archives du Cher, la procu-

1. Voir sur ce sujet. *Mém. Antiq. du Centre*, t. I, p. 129 et ss. : *Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667, par M. E. de Beaurepaire.*

ration en blanc, datée du 13 juillet 1703, donnée par Mathieu Perrot pour se démettre de ses fonctions, et l'acte même de démission en date du même jour par le porteur de cette pièce, M. Jacques Dujardin, prêtre chanoine semi-prébendé

Ce document est fort court et nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de le publier :

« Du 13 juillet 1703, démission entre les mains du Chapitre du canonicat de Messire Mathieu Perrot.

« Par devant le Notaire royal héréditaire en Berry résidant à Bourges sous-signé, fut présent Messire Mathieu Perrot, prestre chanoine prébendé en l'église patriarchalle de Bourges y demeurant près de St-Pierre-le-Puellier [1] lequel, malade de corps néanmoins sain d'esprit, mémoire et entendement ainsy qu'il m'est apparu et aux deux témoins cy-après nommés, a fait et constitué son procureur général et spécial porteur des présentes auquel le dit sieur Perrot a donné pouvoir de poursuivre en son nom, résigner et se démettre, comme dès à présent il se démet de son canonical et prébende de la sainte Église patriarchalle de Bourges et de tous les droits, honneurs, fruits proffits revenus et émoluments en dépendant entre les mains de Messieurs les Doyen et Chanoines du Chapitre de la sainte Église pour

1. Les Chanoines prébendés habitaient généralement dans le cloître des maisons commodes mais peu confortables.

Mathieu Perrot, faisant exception à cette règle et habitant paroisse de Saint-Pierre le Puellier, y possédait vraisemblablement un hôtel plus vaste et plus agréable que la plupart des immeubles du Chapitre.

en pourvoir telle personne capable qu'ils aviseront bon estre purement et simplement et non autrement par ainsy jurer et affirmer esgualement et promettant obligent.

« Fait et passé à Bourges, hostel dudit sieur Perrot, dans une chambre basse, le quinzième jour de juillet, mil sept cent trois, après midy; présent MM. Jean Devaux, prestre chanoine et curé en l'église du Chasteau de Bourges et noble Joseph de la Porte secrétaire ordinaire de Monseigneur l'Archevêque dud. Bourges sus nommé et dem^nt sçavoir : ledit sieur Desvaux en la dite parroisse du Chasteau et ledit sieur Delaporte en celle dudit Saint-Pierre-le-Puellier et a, ledit sieur constituant, signé.

« M. Perrot. Desvaux.
« De La Porte. Cormier. »

Quelques mois après avoir donné sa démission, le 23 décembre, le vénérable prêtre rendait son âme à Dieu !

C'est grâce à l'obligeance de M. le chanoine Augonnet, qui a bien voulu nous communiquer la copie d'un précieux manuscrit, que nous avons pu connaître la date du décès du chanoine Perrot, et le lieu où il a été inhumé.

Ce manuscrit, qui existe aux archives du Chapitre, est un nécrologe tenu pendant cent et une années, de 1662[1] à 1763, dans lequel nous avons relevé les mentions suivantes :

1. Rapprochement curieux à faire, le *Journal* du chanoine Perrot commence le 18 mars 1662, débutant par la narration du

1703. — « Ce 23 décembre mourut, à 5 heures du « matin, dimanche surveille de Noël, M. Mathieu Per- « rot, ancien chanoine de l'Église et lequel fut porté le « soir dans la chapelle de Saint-André où il passa la « nuit, et fut enterré, le lendemain 24, après la grande « messe, proche de M. Lelarge. Les carreaux de sa « fosse sont marqués d'une croix.

1710. — « Le vendredy 28 mars, sur les trois heures « du matin, mourut M. Étienne Perrot, prêtre chanoine « de cette église, fut inhumé le samedy après l'obit « qu'on dit immédiatement après matines dont la messe « fut dite basse à l'autel de Saint-Philippe, pendant « qu'on chanta les laudes des morts. Il fut inhumé « proche de Monsieur son Oncle, au-dessous des or- « gues.

Ainsi donc, c'est dans la grande nef, sous les orgues, que Mathieu Perrot fut enterré et c'est auprès de lui que son neveu reposa quelques années plus tard.

C'est assurément en faveur d'Étienne Perrot, qui ne survécut que sept années à son grand-oncle, que ce dernier donna sa démission.

Ces transmissions de charge avaient lieu constamment[1], et il ne peut faire de doute que notre chroni-

déces de Mgr de Ventadour, et le nécrologe des archives du Chapitre commence exactement à la même date.

1. D'après des renseignements que notre collègue M. P. Girard de Villesaison a eu la gracieuseté de nous communiquer, l'auteur de ces mémoires avait lui-même succédé à son oncle François Perrot, chanoine et chancelier de l'Église de Bourges, mort en 1650.

Les frères et sœurs de celui-ci se partagèrent sa succession par acte reçu Rozé, notaire à Bourges, le 3 novembre 1651, et, dans

queur, n'ait résigne ses fonctions, que pour les transmettre au petit-fils d'un de ses frères.

Un des neveux du chanoine Lelarge avait pris possession du canonicat de son oncle, quelques mois avant le décès de celui-ci [1].

Il en avait été de même pour M. Chabenat, petit-neveu du chanoine Ignace Heurtault, lequel s'était démis en sa faveur plusieurs mois avant de mourir [2].

M. Perrot appartenait à une famille qui tenait un certain rang en Berry [3].

Ses armes étaient : d'azur à une bande d'argent, bordée et engrélée de gueules, party d'or, à un perroquet de sinople, supporté par un ballon lozangé de gueules et de sinople [4].

A l'époque où vivait le Chanoine, sa famille était si nombreuse qu'il serait très difficile d'en établir une généalogie sérieuse [5].

cet acte, Mathieu Perrot, quoiqu'encore mineur et sous la tutelle de sa mère, est qualifié de Chanoine.

Nous ne sommes point surpris de ce titre, conféré à un mineur, alors que nous voyons, dans les écrits du Chanoine, p. 106, que M. Etienne Corbin n'était âgé que de treize années, lorsqu'il fut mis en possession de la prébende à lui résignée par le chanoine Estienne Baraton.

1. *Mémoires d'Étienne Gassot*, *Société des Antiq. du Centre*, t. IX, p. 220.

2. *Idem*.

3. Son père Jacques Perrot, sieur de Fontissant, avait épousé Catherine Guillot qui lui avait donné cinq enfants.

4. *Armorial général de France*, publié par M. des Gozis dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XII, 1883, p. 42, n° 44.

5. Les notes que notre collègue M. Girard de Villesaison a bien voulu nous transmettre à ce sujet nous ont été d'une grande utilité, et nous ne saurions trop l'en remercier.

Ce travail, du reste, constituerait ici un hors d'œuvre.

Nous nous bornerons donc à dire quelques mots sur les parents les plus proches du chanoine Perrot, troisième du même nom [1].

Dans ses mémoires, le vénérable ecclésiastique mentionne ainsi les décès de certains des siens.

« Le mardi 9 décembre 1661, Mathieu Perrot, prieur « de Dame-Sainte, est mort au dit lieu sur les 8 heures « du matin, âgé de 47 ans et quelques mois. »

Ce prieur devait être nécessairement un parent du Chanoine, autrement celui-ci n'aurait point parlé de son décès, survenu en dehors de Bourges.

1. Une plaque de marbre provenant probablement de l'église de Sainte-Fauste (Indre), se trouvant actuellement au domaine de la Tripterie, à un kilomètre du bourg de Sainte-Fauste, et dont notre savant collègue M. des Méloizes, secrétaire de la Société des Antiquaires, a relevé l'inscription, nous fait connaître l'existence d'un autre Mathieu Perrot, grand-oncle de l'auteur du journal, décédé en 1645, chanoine et chancelier de l'église de Bourges.

Il avait été abbé de Varennes de 1623 à 1632, et, très certainement, François Perrot lui avait succédé dans son canonicat.

Cette plaque de marbre noir a 0 m. 95 de hauteur, sur 0 m. 70 de largeur, et l'inscription en est ainsi conçue :

JASONI PERROT, MARGARETAE NESSON.
CLAUDIO PERROT, ELISABETAE PERREZ.
PIIS PARENTIBUS
ET FAMILIARIBUS
MONUMENTUM HOC POSUIT ET PERFECIT,
SACRIFICIO OMNIUM SALUTI CONSULUIT,
MATHEUS PERROT, HUIUS ECCLESIAE NUPER
PRIOR, ET MONASTERII VARENENSIS ABBAS
SECULARIS, ECCLESIAE VERO METROPOLITANAE
AC UNIVERSITATIS BITURIGVM CANCELLARIUS,
QUI OBIIT ANNO AETATIS SUAE SEPTUAGESIMO
QUINTO ET SALUTIS HUMANAE MILLESIMO
SEXCENTESIMO QUADRAGESIMO QUINTO
SEPTIMA MENSIS MARTII.

En 1683, il enregistre la mort d'une de ses sœurs :

« Le mercredy 4 aoust 1683, mourut à la Planche-à-
« l'Oille[1], le 10e jour de sa fièvre, ma sœur Anne Per-
« rot, femme de Jean Heurtault[2] de Touvent, et fut
« enterrée le vendredy matin dans le cimetière d'Yssol-
« dun à la sépulture des Heurtault. Elle estoit née le
« 10e jour de juin 1633, elle avoit donc, quand elle est
« morte, 50 ans et 2 mois moins 6 jours. C'étoit une
« femme d'une grande vertu. Je prie Dieu qu'il lui
« fasse miséricorde. »

Jean Heurtault de Touvent était, à n'en point douter, le grand-oncle ou le grand-père de Mlle Heurtault du Mez[3], qui épousa l'amiral du Quesne et dont la fille est actuellement mariée à M. le vicomte Fernand de Bonneval, ancien député de l'Indre.

En effet, la Planche-à-l'Oille est une terre située canton sud d'Yssoudun, sur les confins de la forêt de Bommiers, et appartient à M. de Bonneval.

De même, le domaine de Touvent, situé près Le Mez (canton sud d'Issoudun), est également encore la propriété de M. de Bonneval.

— En 1688, le 12 janvier, Mathieu Perrot signale la mort de son neveu Pierre Heurtault, âgé de 25 ans.

Enfin, en 1693, il mentionne le décès de sa sœur Claude :

1. Brebis, on prononce : *ouéye*.

2. Un Claude Perrot, sieur de Puygiron, oncle du chanoine Perrot, avait épousé, à Issoudun, Jacquette Heurtault.

3. Jean-Baptiste Heurtault, sieur du Mez, portait : D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation vêtu d'argent tenant une poignée d'épis de blé d'or. (*Armorial général*). — *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XII, p. 197.

« Aujourd'huy mardy, 1er jour de septembre 1693, un « peu après midy, est morte Claude Perrot, ma sœur, « veuve de Gabriel Debize, sieur de Sourlange et du « Puihors, agée de 62 ans et 5 mois. Elle est enter- « rée dans l'église de Saint-Pierre le Puellier. »

Claude Perrot, sœur aînée du Chanoine, avait épousé Gabriel de Bize, qui était avocat à Issoudun — contrat reçu Chertier, notaire à Issoudun, le 22 novembre 1645.

Le Chanoine avait encore deux frères dont il ne parle point — décédés par cela même après lui : — Jacques et Pierre.

Jacques, sieur de Fontissant, avait épousé Gabriel Delis, fille d'Estienne et de Gabrielle Herbelot.

C'est de ce mariage que naquit Étienne Perrot qui, en 1703, succéda à son grand-oncle dans son canonicat et mourut le 28 mars 1710.

Nous venons d'énumérer, un peu longuement peut-être, les divers renseignements que nous avons pu recueillir sur l'auteur des mémoires auquel nous allons céder la place.

Un seul détail nous a échappé : l'âge du chroniqueur.

Mais en comparant différentes dates, celle de sa prise de possession comme Chanoine, l'âge de sa sœur aînée, etc., nous pouvons conclure sans crainte de nous tromper beaucoup, que Mathieu Perrot a commencé son journal à l'âge de trente ans et qu'il est décédé âgé de soixante-et-onze années environ.

Nous ne terminerons pas sans adresser à M. Charles de Laugardière, vice-président de la Société des Anti-

quaires, l'expression de notre sincère gratitude pour l'extrême complaisance qu'il a bien voulu mettre à collationner avec nous le manuscrit du Chanoine, collationnement qui nous a été des plus profitables.

Bourges, le 4 *juillet* 1894.

H. PONROY.

1662

Ce samedy 18 [mars] 1662, à l'issue de matines on alla en corps donner de l'eau benoiste à feu Mr l'Archev. Sur le midy ou une heure il fut exposé dans son lit de parade revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, et pour lors les portes furent ouvertes tout le reste du jour afin que le peuple put le voir. Sur les 9 heures du soir, il fut ouvert et trouvé totalement gasté dans le corps ; on mit tous les intestins dans un petit cacque bien verni et bien fonsé des deux côstés, et cela fut porté dans le cimetière des vicaires et mis en terre par les sonneurs, proche la croix dudit cimetière.

Ce lundy 20 mars, convocation ayant esté faite pour après le sermon et monter en Chapitre, et là procéder à l'élection des officiers, ce qui fut fait, MM. les doyen Destut, St-Denys et Fouscheret furent nommés pour être grands vicaires et furent priés de ne point disposer des bénéfices (il n'y a que les cures) qui dépendent de la crosse pleno jure, sans en donner avis au Chap. M. Mercier fut nommé primat et M. de la Chappelle fut

continué dans la charge de vice-primat. M. Le Large fut nommé official et M. Heurtault Transault, auditeur des causes d'offices ou autrem[t] vice-gérant de l'officialité ; pour promoteur M. Joing, il ne voulut pas l'accepter ; et on continua encore M. Bœsseau. On résolut en outre de faire un conseil de conscience pour tous les ordinants, visa et autres choses, et furent nommés MM. Bigot, Perrot et de la Chappelle, les 4 grands vicaires, 2 pères jésuistes et 2 pères de l'oratoire qui tous interrogeraient si bon leurs y sembloit et auroient voix; fut permis à ceux de messieurs qui voudraient y assister et il fut dit que leurs voix ne seraient que voix d'honneur. On nomma pour grands pénitenciers MM. Le Large et Heurtault l'Aisné.

Tous ces officiers susdits promirent... de ne rien prendre [démolu]ments et profits, et que le tout [serait] au profit [du Chapitre].

Et puis, à la manière accoutumée, ils prêtèrent serment sur l'heure : scavoir M. le Doyen entre les mains du plus ancien et tous les autres entre les mains de M. le Doyen.

Le même jour le conseil s'assembla chez M. le Doyen. . . . .
plusieurs ordinants et il y en eut bien de refusés et... on vint dire à M. le Doyen que M. de Mirepoix étoit arrivé à Bourges. Il fit part à toute la Compagnie de cette heureuse nouvelle. Cela se trouva faux. Le samedy 25[e] mars, jour de l'Annonciation, à l'issue de matines, M. le Doyen fit assembler la Compagnie. On entra dans la chappelle de St-Denys. Là M. le Doyen proposa à la Compagnie. Il avoit vu les agents de Mme la

.uchesse de Ventadour et de MM. de Ventadour qui 'avoient prié de proposer à la Compagnie combien elle souhaiterait avoir pour tous droits de tanture et autre choses qui pourraient entrer dans le chœur. La Compagnie, en reconnaissance du grand laig que faisoit M. l'Arch. à l'église, pria M. le Doyen de dire à ces MM. qu'elle s'en rapportoit entièrement à eux. Néanmoins cela changea parce qu'on connût que le testament n'étoit pas ce qu'on imaginoit, et que s'ils ne vouloient rien donner du tout, ils étoient encore beaucoup redevables à la mémoire de feu M. l'Arch. et qu'au reste elle seroit toujours contente de quelque manière qu'ils en usassent. Dans cette même assemblée on me nomma promoteur, M. Joing, qui avoit été ci-devant élu, s'en étant déporté le jour précédent au Chapitre. A l'issue de cette assemblée on alla dans le chœur avec M. le docteur de la Chappelle, exécuteur testamentaire, pour choisir une place pour mettre le corps. On convint de le mettre entre le grand candélâbre et les marches du grand autel. Il a pourtant été mis dans le chœur tout proche la porte du côté du grand archidiacre.

Toutes choses s'avançant fort pour la solennité et la pompe des obsèques, le lundy matin, au Chapitre, on dit que nous ne devions pas tant presser, que nous allions un peu vite en besogne, qu'au reste nous n'avions rien d'assuré et que le grand laig de feu M. l'Arch. étoit fondé sur le bruit qui en couroit. C'est pourquoi on résolut de demander communication du testament. On apporta copie chez M. le Doyen qui, après l'avoir ., fit convoquer la Compagnie pour se trouver le len-

demain au Chapitre à l'issue de matines. On y fit lecture de cette coppie du testament qui surprit généralement tout le monde. C'est pourquoi on dit d'abord que l'on ne vouloit point des 600 l. promis par les agents, mais que l'on prendrait ce qui se trouverait dans le chœur. S'il n'y avoit rien nous n'aurions rien. Après le Chapitre on alla dans le chœur choisir une autre place pour mettre le corps et on en prit une proche l'autel du côté de la chaire archiépiscopale.

Le soir, après complies, M. le Doyen fit assembler la compagnie dans le revestier. Là, il proposa comme il avoit vu ces MM. et qu'il avoit retiré la parole du Chap. touchant les 600 livres et que d'abord ces MM. avaient été forts surpris, disant qu'ils étoient dans une grande confusion, que le corps sentoit mal et que l'on avoit besoin de faire les obsèques au plus tôt et qu'au reste ils l'avoient prié de proposer encore à la Compagnie ce qu'elle souhaitoit pour toutes ses prétentions. Il fut résolu que l'on leur donnerait copie de tout ce que l'on avoit eu aux obsèques de feu M. de Châteauneuf ce qui se montait à 1,500 l. Néanmoins on n'eut que 800 livres.

Ce jeudy 13e apvril, les choses n'estant plus dans les mesmes termes qu'elles étoient cy-devant, les agents du deffunt étant absolument résolus de ne rien faire à St-Estienne et d'inhumer le corps le plus simplement qu'ils pourraient, jusque là qu'ils firent faire une croix et une crosse de bois. MM. du Chapitre, en ayant eu avis, s'assemblèrent à l'issue de matines, et tous prièrent M. Mercier de voir ces Messieurs leurs y dire

que la Compagnie ne souffrirait point cette croix et cette crosse. Ce qu'il se chargea de faire. Dans la même assemblée, M. Bigot remontra à la Compagnie qu'il estoit pour lors recteur de l'Université, qu'elle avoit été convoquée pour se trouver aux obsèques de feu Monseigneur l'Arch. mais qu'il n'avoit pas voulu se mettre à la tête de ce corps et entrer dans le chœur en d'autres habits que de chanoine, sans, en même temps, en donner avis à la Compagnie, qu'il prioit de lui dire comme il irait. Il y en eut quelques uns qui dirent qu'il ne devoit pas se trouver dans le chœur dans d'autres habits que de chanoine ; qu'il devait s'y trouver non comme recteur mais comme chanoine.

M. Mercier dit qu'il en demandoit acte afin de s'en servir en temps et lieu, qu'il prétendoit donc aussi s'y trouver en qualité de conseiller clerc, lorsque le présidial serait appelé en corps pour assister à quelque cérémonie dans le chœur. M. le Doyen luiditqu'il y avoit toute différence : 1° que c'est une chose qui n'étoit jamais arrivée et qui peut-être n'arriverait jamaisde voir qu'un chanoine fut recteur dans un temps où l'université serait convoquée pour assister au chœur ; de plus qu'il n'y avoit qu'un recteur mais plusieurs conseillers; joint que l'Université n'étoit presque jamais convoquée, mais que le présidial se trouvait fort souvent en corps dans le chœur. Partant, on laissa M. Bigot dans la liberté d'y venir ou comme chanoine ou comme recteur.

Le même jour, après la grande messe, M. le Doyen fit encore assembler la compagnie et lui dit que M. le docteur de la Chappelle, comme exécuteur testamentaire

de feu Mgr l'Arch., l'étoit venu trouver et qu'après lui avoir témoigné le regret qu'il avoit de voir que les choses alloient si mal, il étoit néanmoins encore tout prêt de chercher toutes les voyes d'accommodement, et que pour cet effet il donnerait 800 l., pourveu que MM. voulussent se déporter de leurs prétentions touchant la tanture et autres choses qu'ils voudraient faire entrer dans le chœur comme croix, crosse, chandelier, etc. La Compagnie y revint à la fin quoiqu'après de grandes altercations, disant que plusieurs particuliers s'y opposoient fortement. Il fut donc arrêté que MM. pour leurs droits auroient 800 livres et tout le luminaire ; qu'ils payeroient en outre la sonnerie, la procession et autres choses dont l'état est ci-après.

Incontinent, les ouvriers se mirent à travailler et à tendre dans le chœur, car les vigiles devoient être l'après-disné, et tous les corps étoient convocqués.

L'après-disné on commença vespres de meilleure heure qu'à l'ordinaire et furent avancées d'une heure. Immédiatement après on commença les vespres des morts et matines. Ensuite M. Foucheret, qui pour lors étoit en septaine, alla à *Magnificat* à l'encens, et M. le Doyen fit l'office le lendemain.

Le présidial étoit à la place ordinaire où il a coutume de se mettre. Savoir, du costé du grand Chantre ; et MM. de la ville du costé de M. le Doyen. MM. de l'Université estoient bien convoqués, mais ils n'y vinrent point. Le Dueil passa par la grande porte du chœur (après que tous les corps furent placés) et s'alla mettre proche le grand autel, tout au bas de la chaire de Mgr l'Archevèque.

Le vendredi 14e, matines commencèrent à l'ordinaire sur les six heures, on dit prime, tierce, la grande messe et sexte. Tout de suite, sur les 9 à 10 heures, on alla quérir le corps; on le passa par la porte de chez M. Germiny, puis on rentra dans le cloître par la Porte Jaune. MM. Heurtault le Jeune, et Gassot le Jeune portoient les coings du drap mortuaire par devant, et MM. St-Denys et Mercier par derrière.

Après que *Laudes* furent dites, on commença la grande messe; ce fut M. le Doyen qui la dit, M. le Grand Archidiacre faisoit le diacre et M. David le sous-diacre. Il n'y eut que M. de Lignerac comme parent qui alla à l'offerte. Le dueil s'était mis [le] matin dans les hauts sièges du costé de M. le Grand Archidiacre. Quand il fallut aller à l'offerte, un bâtonnier vint prendre M. de Lignerac, le conduisit au grand autel. Il donna un cierge blanc chargé de 10 escus d'or. Comme cette cérémonie finit fort tard, on ne put pas dire l'oraison funèbre immédiatement après, comme on avoit auparavant résolu, mais il fut dit pour lors que l'on avancerait vespres d'une heure, ce qui fut ainsy fait. A quatre heures, le Père dom Joseph Mèges, bénédictin réformé, entra en chaire et fit l'oraison funèbre. Il prit ces paroles de l'apostre : *Mortui sumus et ecce vivimus;* dans la première partie il parla de la noblesse de sa maison; dans la seconde des vertus du deffunt, etc. Cette oraison funèbre fut faite dans la nef.

Ce samedi 15e, on s'assembla après matines pour plusieurs affaires, mais entre autres on représenta que la cure de Montmarant étoit vacante et que le Chapitre

y devoit pourvoir comme dépendante de la crosse, c'est à dire de l'Archev. On nomma un nommé Foucrière.

Ce lundy 17e, la fête de saint François de Paule ayant été remise à ce jour parce qu'elle s'étoit rencontrée dans la quinzaine de Pâques, il y eut difficulté comme l'on ferait les premières vespres, sçavoir le 16e parce que c'étoit le dimanche de Quasimodo. Il fut dit que on dirait les vespres du dimanche et mémoire de saint François de Paule, ce qui fut ainsy fait.

Le même jour au chapitre on proposa que la mère de M. le Doyen étoit morte le jour précédent et qu'il serait de la bienséance que quelqu'uns du corps allassent lui témoigner de la part de la Compagnie son sentiment et que si, pour lors, M. le Doyen témoignoit quelque chose pour l'enterrement, que la Compagnie irait en corps très volontiers. Le tout fut ainsy fait.

Ce lundy 10e juillet 1662, M. Deville, vicaire de Saint-Estienne, chanoine de Saint-Ursin et de Montermoyen, étant décédé, il arriva différend en ce que MM. de Saint-Ursin prétendoient porter les coings du drap. Les vicaires de St-Estienne soutenoient que c'étoit à eux parce qu'étant sous la croix de Saint-Estienne, ils [redacted]

ainsy on alla enlever le corps du deffunt du logis où il demeuroit, savoir une maison plus bas que la maîtrise de St-Ursin. Les vicaires de St-Estienne portoient les coings du drap et ainsy on le conduisit jusqu'au portail de St-Ursin, où MM. de ce Chapitre étoient en corps qui l'attendoient ne s'étant pas voulu trouver à l'enterrement à cause des difficultés susdites.

+ Ce samedy 12 aoust, M. Heurtault, chanoine de St-Estienne, mourut; il fut enterré dans la nef proche les piliers qui sont immédiatement au devant de la chapelle de St-Aoust. Il mourut aagé de quelques 30 ans et il n'y avoit pas du tout quatre ans qu'il avoit été reçu chanoine. M. Tixier eut sa prébende en cour de Rome.

Au mois de septembre on fit venir de Paris Mgr François Suarez, religieux carme, évêque de Memphis, pour faire les ordres dans St-Estienne. Il prit beaucoup d'ordinants ; pour les moindres et tonsure on prenoit un escu, pour les grands ordres on prenait onze livres quinze sols et ce accause des grands frais qu'il fallut faire pour faire venir cet évêque. Il voulut loger chez les PP. Carmes et tous les jours on lui faisoit porter à manger de chez Souterre. Il y avoit toujours quelques chanoines à sa table. Le jour qu'il fit les ordres, il disna chez M. le Doyen, mais toujours aux dépens de la bourse commune. Ses mulets, qui étoient à l'*Escu,* dépensèrent, soit pour le louage, soit pour le fourrage, 40 ou 50 écus. Il fut icy 11 ou 12 jours et en s'en allant on lui fit présent de 300 livres dans une bourse.

1663

Sur la fin du mois de janvier, les PP. Jésuites présentèrent une bulle à M. le Doyen, pour lors grand vicaire, donnée par Innocent X l'an 1649, seulement pour le temps de 15 ans. Le 1er dimanche de Caresme, unzième de fébvrier, le prédicateur qui, pour lors, étoit le père Deville, jésuite, la publia avec ces deux circonstances que la communion étoit tellement attachée à leur Eglise que sans cela l'indulgence était nulle, et que c'étoit tous les troisièmes dimanches de chaque mois. Les Curés de Bourges firent bruit sur cette bulle nouvelle, forment leurs plaintes par devant MM. les Grands Vicaires, avec M. le promoteur Joint (pour ne point dire en détail tout ce qui fut dit de part et d'autre). MM. les vicaires généraux ordonnèrent que l'ordonnance ci-devant rendue par M. le Doyen tiendrait. Les Curés se portent pour appelants et qualifient leur appel comme d'abus, le font signifier aux PP. Jésuites afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et en même temps au Promoteur à ce qu'il eut à s'opposer à l'exécution de l'ordonnance. Les PP. Jésuistes font assigner MM. les Curés pour voir dire nonobstant l'appel ; sur quoi M. le Doyen sans avoir égard à l'appel interjetté ny aux conclusions du promoteur, ordonna que, nonobstant l'appel, les PP. Jésuites passeraient outre et que leur ordonnance serait exécutée.

Le dimanche 18 mars, jour des Rameaux, on fit comme de coutume la procession au Château, où,

étant arrivés, d'abord on dit tierce puis l'Evangile; mais la bénédiction du buys qui devoit se faire après ne se fit point et en voicy la raison. Dès l'année précédente, MM. du Château firent présenter le buys à MM. de St-Etienne par un paysan, lesquels s'en étant formalisés, en firent leur [plainte ?] auxdits vénérables du Château, et leur remontrèrent que de tout temps ç'avoit été un chanoine vestu d'habits sacerdotaux qui leurs avoit présenté le buys; mais ceux du Château repartoient qu'ils n'y estoient nullement obligés et que s'ils l'avoient fait, ç'avoit esté seulement par civilité. Il y eut action intentée icy par devant M. le Lieutenant Général, mais MM. du Château renvoyèrent l'affaire aux requestes dont on obtint sentence de provision justement deux jours devant la cérémonie, ce que voyants MM. du Château ils résolurent quand on y iroit de ne point donner du tout de buys. M. le Doyen en fit dresser procès-verbal, pria MM. du Présidial et de la Ville d'en faire autant, ce qu'ils promirent de faire.

Ce dimanche 1er apvril, on donna à disner au père prédicateur et au père recteur. On mangea chez M. Destut. Il y avoit 9 de Messieurs; il en coûta 20 escus. On donna au même père Deuille, prédicateur, 300 l. pour son Carême, savoir de la Bourse du Secrétariat 175 l., et le Clergé donna le reste, savoir 125 l.

Ce mercredy 11 apvril, à l'issue de matines, M. le Doyen fit assembler la Compagnie et lui dit que M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire de feu Mgr l'Archevêque lui avoit dit qu'il avoit dessein de faire faire le bout

de l'an dudit Sgr Arch. et que pour tout entièrement, il ne vouloit donner que 75 l. Il prit les avis et trouva tout le monde résolu de faire le bout de l'an pour rien, plutost que de le faire pour si peu, car et les vicaires et les chanoines honoraires y participent; mais parce qu'à cette assemblée il n'y avoit pas beaucoup de MM., on remit au vendredy en suivant à en délibérer au chapitre.

Ce vendredy 20 apvril on fit le bout de l'an de Mgr l'Arch. et on commença l'après-disné les vigiles; on avança pour ce sujet vespres d'une heure, MM. du Présidial étoient à leur place ordinaire, comme aussi MM. de la Ville, et le dueil étoit dans les hauts bancs du côté de M. le Grand Archidiacre. Le lendemain samedy 21, on dit matines, les petites heures et la grande messe tout de suite. Sur les 8 à 9 heures, on sonna pendant une demi-heure une grosse cloche. Les Corps s'assemblèrent, on dit laudes des morts et ensuite la messe. Immédiatement après l'epistre, on dit la prose *Dies iræ*, toute en musique, à 2 chœurs, par versets. A l'offerte, M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire, alla à l'offerte; il offrit un cierge blanc où il y avoit six écus d'or. Après lui, un officier de deffunt Mgr l'Arch. offrit du pain, et un autre du vin; chacun avec un flambeau de cire vierge; l'offerte de l'or et argent appartient à la résidence, et la cire offerte et le pain et vin au Coutre.

Offerte à qui appartient. — Le lundy 23 apvril, sur ce que M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire, avoit dit à M. François, coutre, qu'il vouloit que ledit

S[r] François fut participant de l'offerte avec la résidence ou bien qu'il en prit, savoir un escu d'or pour lui, il arriva difficulté, car les six écus d'or ayant été offerts, ledit S[r] François en retint par après un et n'en donna que cinq à la résidence, qui fit assigner ledit S[r] François devant M. l'Official du Chapitre pour voir dire qu'il rendrait l'écu d'or. Ce qui fut ainsy jugé

Ce mercredy 25 apvril, jour de St-Marc, avant matines, M. François avoit mis le St-Sacrement au Jubé sous un dais et la porte du chœur étoit fermée sy bien que pour assister au service on n'entroit que par les portes du Grand Archidiacre et du Chancelier. Pour dire les leçons et chanter la musique, on avoit tourné le poupitre et l'aigle, en sorte que l'on regardoit du costé de la sacristie, et pour la messe de St-Philippe, on avoit tourné l'autel en sorte que le prêtre regardoit du côté de l'Archevêché. Après la grande messe, il y eut procession et grande messe au Château. Au retour, on va chanter un respons des morts dans la nef. Le St-Sacrement étoit encore au même endroit, mais quand on alla à vêpres, il n'y estoit plus.

Chappe donnée à l'Église. — Ce samedy 12 may, on a distribué l'argent provenant de la cire du bout de l'an de Mgr l'Arch. Chaque chanoine en a eu, pour sa part, 4 l. Ce même jour, on a apporté à MM. une chappe dont Mme la Duchesse de Ventadour a fait présent à l'Église.

✝ Ce samedy, 14[e] Juillet, M. Damours a été enterré. Il étoit aagé de 58 ans. Il n'y avoit que 3 mois qu'il avoit

pris l'ordre de prestrise. Il a esté 30 ans chanoine et avoit eu ses 2 prébendes de St-Étienne et de St-Ursin de M. Debrielle. Il est enterré au-dessous de M. d'Hardivilliers, à costé sur la gauche. Il a fait fondation de 600 l. à St-Estienne, pour le jour de la Visitation, un salut.

1664.

+ Sur la fin du mois de mars, M. Étienne Stienne, maitre de la musique, est mort après l'avoir esté plus de 20 ans. Il fut enterré proche M. Meunier, aussy maître ancien de la musique, tout proche de la chappelle de St-Martin.

Prédicateur. Le Siège vacant. — Le Père Le Nège, jacobin, qui avoit presché l'Avent et le Caresme avec grand concours et applaudissement, fut traité par le Chap. au logis de M. le Doyen le mercredy 16, et la veille 4 députés du Chap. furent le visiter et le remercier.

+ Ce mardy, 9e Decembre, M. Destut s'étant habillé pour venir au sermon, se trouva mal et mourut en moins d'un *Miserere*. Les officiers du cloistre firent le scellé. Il fut enterré le lendemain, après vespres, au milieu de la nef, proche M. le Doyen de Beaujeu. Il a donné à St Étienne deux mille deux cents livres. Il avoit esté 40 ans chanoine, et est mort grand vicaire, aagé de 63 ans. Il y eut une forte brigue pour faire perdre sa prébende à un sien neveu. MM. les Bouffez employèrent toute la ville, mais néantmoins, elle fut donnée à Jacques Destut, clerc du diocèse d'Auxerre, neveu du

deffunt. MM. le doyen, St Denis, Heurtault, Bigot, Guenois, Tixier, Bengy, David, Salat, Agard, étoient soupçonnés de favoriser le parti de MM. les Bouffez et par conséquent avoient dessein de rompre et de violer l'ancienne coutume de l'Église, maintenue dans cette rencontre par MM. Joing, Foucheret, Lelarge, Gassot de Bulière et Gassot le Jeune, Corbin, Peust, Germini, de la Chappelle, Rousseau, Bouer et Mercier. Et quoy que l'on eut fort brigué, il se trouva que tous, unanimement, sans en excepter un seul, nommèrent le neveu du défunt.

1665.

Je partys en cette année le 20e de Septembre, un dimanche, avec MM. Guenois et Clérandry, pour le voyage d'Italie, d'où nous ne retournasmes, M. Guenois et moi, que le 18 de may de l'an 1866, que nous arrivasmes à Bourges un lundy. L'entrée de M. l'Archevêque Jean de Montpezat de Carbon s'étoit faite peu de jours auparavant.

1666.

Exposition du St-Sacrement et prières pour un malade..... — M. Joseph de Montpezat de Carbon, frère de M. notre Archev., étant venu à Bourges pour passer quelque temps avec son frère, avant que de s'en aller à son évêché de St-Papoul où il n'avoit point encore esté, tomba malade à Bourges le jeudi 23 septembre. On exposa le St-Sacrement dans St-Estienne pour sa santé, après vespres seulement. Et voicy l'ordre qui fut tenu.

On avoit orné le grand autel de quelques chandeliers, des deux grands bassins et des deux vases, avec une petite custode, pour mettre le St-Sacrement. Les vêpres furent dites à l'ordinaire. Sur la fin de complies, M. Chéron, grand chantre, sortit pour aller à la Sacristie. Il sortit sans aucune cérémonie par la grande porte du chœur; M. l'Arch. entra au chœur comme complies finissoit. Après que le service fut achevé, la croix avec les 2 chandeliers allèrent à la sacristie et tout aussitôt M. Cheron, suivant la croix, vint au grand autel, revestu d'une chappe et d'une étole ; il se mit d'abord à genoux au grand autel, et puis se releva, et alla derrière le grand autel prendre le St-Sacrement qu'il apporta passant droit *In cornu epistola;* l'ayant mis dans la custode, il fit une génuflexion et étant descendu au bas de l'autel, s'étant agenouillé, il donna 3 coups d'encens. On chanta d'abord un motet du St-Sacrement en musique. Il se leva, dit le verset et l'oraison du St-Sacrement ; 2° le Chappier entonna le *Sub tuum præsidium confugimus*, que tout le chœur chanta en plain chant fort posément et en pleine mesure. Il dit le verset et l'oraison de la Vierge ; 3° le Chappier entonna deux *Refugium et virtus*, du sixte, lequel étant fini, il dit le verset *Salvos fac servos tuos* et puis l'oraison *pro infirmo*. Il se mit à genoux, donna 3 coups d'encens ; il monta à l'autel pour descendre le St-Sacrement de la custode, il dit : *Adjutorium nostrum et Benedicat vos omnipotens*, et ne fit la génuflexion qu'après et donna la bénédiction, et il fit le tour tout entier. En finissant, Mgr l'Archevêque sortit du chœur sans donner la bénédiction. Le 24, vendredy,

on fit la même cérémonie, la cloche du sermon commençoit à sonner dès les vêpres, et ne finissoit que sur la fin de complies.

1668.

Il y a deux ans que je n'ai rien remarqué, ou accause des fréquentes absences ou distractions, etc.

Le 23 mars M. Perrot fit le ban du roy, et le 17 juin au *Te Deum* pour les victoires, et à celluy pour la paix.

+ M. Tixier, attaqué d'une fièvre étique dès l'annee précédente, mourut à Issouldun, où il estoit allé par advis de médecins, comme étant son air natal. Sur la fin du mois de juillet, M. Alabat, prêtre et docteur de l'Université de Bourges, se présenta le 4me d'aoust au Chapitre et demanda la prébende vacante par mort; et au mois des gradués le Chap. le reçut et il paya tous les droitz.

+ Ce jeudy, 11 octobre, M. Fauvre, chanoine sous-diacre, est mort à Saint Amand chez les PP. Carmes où il étoit enfermé depuis 6 ou 7 ans, étant aliéné de son esprit. M. Fauvre d'Alouy, frère du défunt, pria MM. de considérer la personne de Mre Claude Fauvre son fils et neveu du défunt, qui, justifiant de ses capacités, fut reçu le vendredi 12. M. le Doyen avoit envie de traverser cette affaire et en tirer le profit de son neveu. M. Granger, aumônier de M. l'Archev., alla briguer *per domos*. Néanmoins, au Chapitre, tous unanimement nommèrent le neveu du défunt.

Le Sam. 13, M. l'Arch. arriva sur le soir de Paris, où il étoit depuis le mois de Janvier. Tout le monde l'alla saluer dès le soir même, mais la compagnie n'y alla que le lendemain un peu avant la grande messe.

+ Ce lundy 29 octobre, sur le midy, M. Follisar, prêtre chanoine de résidence et basse-contre, est mort le soir après vespres. MM. allèrent lui jeter de l'eau benoiste et on nomma 4 vicaires pour prier autour du corps la nuit: 2 qui iraient à 9 heures et 2 autres après minuit. Le mardy 30e, comme il y avoit obiit qui se rencontroit ce jour là, on en fit dire la messe basse, pendant prime à l'autel de St-Philippe; on avança la grande d'une demi-heure à la fin de laquelle, sextes étant dites, on alla processionnellement sans chanter quérir le corps; le Curé de Montiermoyen, dans la paroisse duquel il étoit mort, se trouva là avec sa croix sans étole, accompagné de 4 ou 5 prêtres qui tous précédèrent la croix de St-Etienne. On enleva le corps. 4 MM. de résidence tenoient les coings du drap. Le Curé de Montermoyen avec sa croix et ses prêtres n'entrèrent pas dans l'Eglise mais se tinrent au bas des marches et, lorsque le corps fut passé, ls s'en retournèrent. On dit laudes et une messe solennelle des morts et on l'enterra dans une des ailes proche la chappelle de Saint-Martin. Les 3 chanoines de résidence qui restoient prétendoient qu'il devoit être enterré dans la nef et que les ailes étoient pour les semi-prébendés. Il y eut assemblée après matines pour ce sujet, mais il fut dit qu'il seroit enterré dans une des ailes, au lieu que MM. les maitres de l'œuvre marqueraient

M. l'Archev. à Vespres le jour de Tous-Sts. — Ce jeudi, 1er jour de 9bre et fête de Tous-Saints, M. l'Archev. s'est trouvé à vespres où il n'a point donné bénédiction, car immédiatement après les vêpres du jour ont commencé les vespres des morts où il a assisté et sortit, complies étant commencées, sans donner de bénédiction.

Ce mercredy, 14 de 9bre, les PP. Jacobins, pour commencer la cérémonie de la Béatification de la B. Rose, vinrent processionnellement à 3 heures dans St-Estienne. (en ayant demandé quelques jours auparavant la permission dans le Chap.) On avoit avancé les vespres pour ce sujet. Après que les religieux furent entrés dans le chœur et chanté quelque prose ou respons, le R. P. Socier, leur prieur, monta en chaire; la prédication finie, ces religieux rentrèrent dans le chœur et chantèrent un *Te deum* alternativement avec l'orgue, puis ils s'en retournèrent dans leur église pour commencer vespres. M. Bigot y officia et le lendemain aussy. Sur les 8 heures du soir, les cloches de St-Estienne sonnèrent. Il y eut pendant 8 jours prédication chez les PP. Jacobins....

Œuvre de la Conception de la Vierge. — On a commencé cette année de faire l'octave de la Conception de la Vierge, ce qui a été ordonné par un bref du pape Clément IX donné, le 20 février de cette même année, à la prière du Roy de France. Cette octave n'a duré que 2 ou 3 ans.

Ce lundy, 24 de décembre, aux 1res vespres de Noël, M. l'Arch. officiant, l'office est commencé à l'ordinaire par M. l'Archevêque lorsqu'il est dans son siège. Pen-

dant qu'il dit l'oraison, le sous-chantre alla annoncer une antienne au haut siège de son côté pour le second *Magnificat* que l'on chante en faux-bourdon, pendant que l'on va processionnellement derrière le chœur devant la chappelle au Duc, les chanoines, chantres et vicaires étant en leur rang de côté et d'autres, savoir le côté de M. le Doyen tirant de la chappelle au Duc à la chappelle de la Conception et l'autre côté tirant de la dite chappelle au Dùc à la chappelle de tous les Saints. Le grand chantre avec ses assistants se met entre les 2 piliers immédiatement devant la chapelle au Duc, et M. l'Archev. avec ses assistants immédiatement derrière. Le Magnificat étant achevé, le chœur s'assemble au milieu pour chanter l'antienne. M. l'Archevêque dit *Dominus vobiscum*, ensuite l'oraison; après, le chœur chante en musique un motet ; lequel étant fini, M. l'Archevêque donne la bénédiction ; ensuite de quoi il commence complies et pour lors on s'en retourna au chœur. Mais M. le chantre et ses assistants, M. l'Archevèque et ses assistants s'en vont dans la sacristie, cependant qu'on entre dans le chœur pour continuer et achever complies, etc. Matines se disent à l'ordinaire. M. l'Archevêque dit la dernière leçon, M. de St-Denis, comme plus ancien du Chœur, dit *Ora pro nobis pater*. Le livre dans lequel M. l'Archev. disoit la leçon étoit tenu par un enfant de chœur, mais M. le Chancelier eut toujours le bras haussé pour mettre la main au livre comme s'il l'eût tenu conjointement avec l'enfant de chœur.

A vespres, le jour de Noël, l'office est à l'ordinaire ; ce qu'il y a eu de particulier c'est que, pendant que M. l'Archev. disoit l'oraison, le sous-chantre est allé

annoncer une antienne pour un second *Magnificat* qui s'est dit en faux-bourdon tout entier dans le chœur. Après on a répété l'antienne, M. l'Arch. a dit l'oraison et puis il a donné la bénédiction après laquelle M. le Chantre a commencé la station que l'on est allé faire devant Châteauneuf. Les enfants ont dit le verset, M. l'Arch. l'oraison et incontinent il a commencé complies; après quoi le chantre et ses assistants, M. l'Archevêque et ses assistants sont allés à la sacristie et le reste au chœur achever complies.

1669.

Ce sam. 19 janv. M. Dorsanne s'est présenté par procureur pour prendre possession de la prébende à lui résignée par feu M. Tissier en cour de Rome, et avec un jugement rendu à la Conservatoire à son profit contre M. Alabat docteur qui avoit pris possession de cette même prébende comme gradué, parce que M. Tixier mourut l'an passé au mois de Juillet.

Fête de la Purification. -- Ce samedy, 2[e] jour de feuvrier, fête de la Purification, M. Godinot, théologal, faisant l'office, on alla comme de coutume à Notre-Dame du Four-Chaud faire la bénédiction des Cierges. M. l'Archev. assista à la procession. Étants arrivés dans le chœur du Four-Chaud, après que M. Godinot a eu dit l'oraison de Notre Dame au milieu de l'autel *In plano*, les bastonniers sont venus prendre M. l'Archevêque et l'ont conduit au grand autel. M. Godinot, M. le Grand Archidiacre qui faisoient le diacre et le sous-diacre et les

petits diacre et sous-diacre s'étant retirés *in cornu epistolæ*, M. Granger, aumosnier de M. l'Archevêque, lui donna l'étole et lui osta après la bénédiction des Cierges. M. l'Archevêque fut reconduit dans sa place ; la musique commença à chanter *Lumen ad revelationem*, etc., et pour lors M. Godinot alla présenter le goupillon ou aspersoir à M. l'Archev. puis l'ayant repris il donna de l'eau benoiste à tout le chœur, etc.

Ce lundy 4, M. Alabat s'est présenté au chapitre en habits longs pour justifier d'une sentence des requêtes qui cassoit le jugement de la Conservuatoire et a demandé en vertu de cette sentence, ce qui lui a esté refusé par le Chap. contre lequel il a fait ses protestations et en présence de notaire et de témoins a pris acte du refus, etc.

Ce mercredy, 27 mars, après convocation faite, on a conféré à M. Dupré la prébende de résidence vacante par la mort de M. Tolissar, nonobstant les remontrances de M. le Doyen qui la prétendoit comme semi-prébendée.

Jubilé. — Ce lundy, 15 avril, le Jubilé que le Pape Clément IX[me] donna pour le secours de la Candie fut ouvert dans St-Estienne ; le St-Sacrement fut exposé, mais le mercredy, qui étoit le Mercredy-Saint, il fut serré jusqu'au Samedy-Saint à midy, qu'il fut exposé de nouveau tous les soirs à la fin de complies. On les serroit avec un motet, etc. Il y avoit au devant du crucifix un tronc où estoit écrit : Tronc pour le secours de Candie.

La prébende de résidence, qui avoit esté cy-devant donnée à M. Dupré après les contumaces faites, a esté donnée à M. Simoneau semi-prébendé et maître de musique.

+ Ce Samedy 5e octobre, environ une heure après midy, on amena le corps de M. le Cardinal de Vendosme qui étoit mort à Aix en Provence et on le conduisoit à Vendosme. Il fut mis dans le chœur et le lendemain 1er dimanche d'octobre, comme il se devoit faire une procession générale, tout le clergé et les ordres religieux le conduisirent jusqu'à la porte de St-Sulpice et, là, les religieux de cette abbaye se treuvèrent qui le conduisirent jusqu'au bout du faubourg, etc...

1672.

Prières de 40 heures. — Ce dimanche 15 may, on a fait l'ouverture des 40 heures, conformément à la lettre du roi, et après que MM. les grands vicaires en ont conféré avec le Chap. Voicy l'ordre qu'on a observué. Hier samedy, sur les 9 heures du soir, on fit sonner les grosses cloches et ce matin, avant les 4 heures, elles ont pareillement sonné. On a dit tout l'office de suite comme on fait les jours de synode et sur les 10 heures après le son de la grosse cloche. M. le Doyen, qui devait dire la grande messe, s'étant rendu à la sacristie où se sont trouvés aussi les grands et petits diacres et sous-diacres tous étant revestus sont venus au grand autel où M. le Doyen a commencé le *Veni Creator Spiritus*, etc., tous se sont relevés et sont venus sortir processionnellement par la grande porte du chœur et fait le tour de l'église. En

continuant toujours cet hymne M. Godinot faisoit le grand chantre, car la messe a été de chantre. La procession faite, on est rentré par la grande porte du chœur. Les bâtonniers, la croix, M. le Doyen et les autres officiants sont allés droit au revestier où ils sont sortis pour revenir commencer la messe que le grand chantre qui était demeuré à la sellette avait entonnée, etc. La messe a été toute de chantres et 4 chanoines sont esté aux honneurs. La messe étant tout à fait achevée, on a élevé le Saint-Sacrement (que l'on avoit couché et couvert sur le grand autel). M. le Doyen est descendu, a donné trois coups d'encens, est remonté et a donné la bénédiction avec le St-Sacrement sans rien dire; il est redescendu, a donné 3 coups d'encens, et le petit diacre a mis le St-Sacrement dans le reposoir. Ainsi a fini l'office. Le distributeur avoit eu soin de donner des billets pour aller devant le St-Sacrement les uns après les autres une heure chacun. Le lundy matin, immédiatement avant matines, le dommier dévoila le St-Sacrement; ayant pris une étole il le mit sur l'autel, et, étant descendu, il l'encensa par trois fois puis donna la bénédiction sans rien dire. Il le remit dans le reposoir et l'encensa de rechef par trois fois, et, sans partir de l'autel et même sans oster l'étole, commença matines et puis revint en son siège, etc. — La même chose se fit le lendemain. Il y eust à l'issue de complies un salut et bénédiction. M. le Doyen donna la bénédiction le dimanche; les 2 jours suivants ce fut celui du chœur qui se trouva le plus ancien en tour de le faire. Comme le lundy ce fut M. de St-Denys et le mardy ce fut M. Foucheret. Après la bénédiction on

chanta pour la cloture *Laudate Dominum omnes gentes* en faux bourdon.

Leçons par MM. les Dignités. — Du jour de la Pentecôte aux 1[res] vespres l'enfant de chœur avoit commandé les leçons, la 1[re] à M. de St-Denys, la 2[e] à M. le Chancelier et la 3[e] à M. le Doyen. Mais le matin pendant matines il vint commander la 1[re] à M. Le Large, la 2[e] à M. de St-Denis et la 3[e] à M. le Doyen et comme on lui eust demandé pourquoi il changeait ainsy, il répondit qu'on luy avoit dit qu'il avoit mal fait de commander des leçons à 2 dignités et que cela ne se faisoit. Néanmoins M. Joing et quelques autres soutenoient que cela se pouvoit et cependant MM. Le Large, de Saint-Denys et le Doyen dirent les leçons, et l'enfant de chœur alla dire à M. le Chancelier qu'il n'en diroit point.

Le jour de l'octave du Saint-Sacrement.— Ce jeudy 23 de juin, jour de l'octave du St-Sacrement, M. Billereau, chanoine de résidence, estant en semaine pour l'office, M. Joing, chanoine capitulant, dit la grande messe assisté seulement des diacre et sous-diacre ordinaires et de tous les jours : — mais à la procession il porta le Saint-Sacrement, comme elle est de chantre, il y avoit, outre les diacre et sous-diacre ordinaires, qui estoient sous le poële et qui soutenoient l'officiant, pour grand diacre, M. le Grand Archidiacre, qui portait le texte et pour sous diacre, M. Guenois, chanoine capitulant, qui, tous deux, marchoient devant le poële et après le grand Chantre au milieu de la rue. Le soir à vespres le St-Sacrement qui avoit été découvert et exposé pendant l'octave devant l'office ne le fut point.

Te Deum un jour de dimanche. — Aujourd'huy dimanche, 26 juin, on a chanté un *Te Deum* pour les victoires du Roy sur les hollandais et voici l'ordre des choses: M. le doyen Fourault, grand vicaire de M. l'Archev. ayant reçu le pacquet en son absence, fit assembler la compagnie hier après la grande messe pour leur en donner communication. Lecture en ayant esté faite, on tomba d'accord pour chanter le *Te Deum* aujourd'hui après vespres, sans pour cela avancer le service comme quelques uns le proposoient. Après vespres on sortit pour aller à la station dans la nef, puis, à la manière accoutumée, on rentra dans le chœur pour dire complies, lesquelles étant achevées on commènça le *Te Deum* et la procession se fit à l'entour de l'église sans chappes ni autres choses extraordinaires. M. Tubeuf, intendant, y estoit en robe rouge à la tête du présidial. Quand on fut rentré dans le chœur, M. Tassin, semi-prébendé qui faisoit la semaine, dit une oraison après laquelle on chanta en musique *Domine salvum fac regem,* puis il dit l'oraison à l'aigle comme la 1re. Ce *Te Deum* fut chanté pour la 1re conquête du Roy sur les états d'Hollande, pour les prises d'Orsoy par M. le Duc d'Orléans, de Burich par M. de Turenne, de Vessel par M. le Prince et de Rimbergue par le Roy.

Chasse de Stê-Solange. — Ce mardy 28 juin 1672, la chasse de Ste Solange a été apportée en cette ville. Voici l'ordre des choses : Sur la demande qui en avoit été faite à MM. les Grands Vicaires, ils en conférèrent avec la Compagnie et le jour fut pris et arrêté à ce jourd'huy. On dit matines, les petites heures et la grande

messe tout de suite, et comme il se trouvoit un obiit ce matin là, on fit dire la messe basse pendant tierce à l'autel de St-Philippe, sans laudes des morts. En suite de l'office achevé, on sonna la grosse cloche pour convoquer les Corps, MM. de la Ville et du Présidial y vinrent et tous les Religieux et Chapitres. Celluy du Château n'y estoit pas. On sortit processionnellement par la porte du grand Archidiaconé; on trancha du côté des Grandes Ecoles et on alla droit jusqu'à la porte de St-Privé, où l'on rencontra la relique accompagnée de cinq ou six curés de campagne qui otèrent leurs étoles, et celui de Ste-Solange aussy, qui pendant la procession se mit parmi la résidence. On revint droit jusqu'à la porte Gordaine où estant on tourna par la rue de Coursalon et l'on monta jusqu'aux Ciseaux d'Or et de là on vint droit à Saint-Estienne par la porte Jaune. La relique fut mise sur l'autel de Saint-Philippe que l'on avoit couvert d'un tapis. On chanta un motet de Sainte-Solange et l'oraison fut dite par M. Tassin à l'aigle, puis un *Domine Salvum fac regem* et l'oraison pareillement. On reconduisit la relique jusqu'à Notre-Dame de Sales passant par la porte de l'Archevèché, par devant la grande porte du Doyenné et par dessous la porte du Cloître, d'où on alla à Notre Dame de Sales, où nous laissâmes la relique à la porte, etc. Pendant la procession M. Tassin fut chappé et avoit une étole et il alloit proche la croix ; mais quand on eut joint la relique il se mit derrière et il y avoit un bâtonnier entre la relique et lui.

Te Deum pour la naissance de M. le Duc d'Anjou. — Ce mercredy 29 juin, M. le Doyen, comme grand vicaire, a communiqué une lettre à la Compagnie que le Roy écrivoit à M. l'Archevêque de Bourges pour faire chanter un *Te Deum* pour la naissance de M. le duc d'Anjou, né le 13 du courant. Le jour a esté arrêté à demain. Sur les 9 heures du soir on fit sonner les grosses cloches et le lendemain, avant 4 heures du matin, elle sonnèrent encore. Le *Te Deum* fut chanté après vespres sans qu'on avançât pour cela le service, et parce qu'il s'agissait de la naissance d'un fils de France, on le fit plus solennel qu'à l'ordinaire en ce que la procession fut de chantre et que M. le Doyen dit les oraisons non pas à l'aigle, comme on avoit de coutume, mais il les dit dans son siège. Il n'y eust que M. le Doyen, M. le Chantre et les 2 assistants chappés; le reste estoit en surplis. Le soir il y eust dans toutes les rues des feux de joie et des lumières aux fenêtres, etc...

Thèses dédiées au Chapitre. - Ce mercredy 13 juillet, il y eut une thèse dédiée au Chapitre par MM. de Beaulieu, chanoine de Notre-Dame de Sales, et Gaudrion. M. le Doyen ne voulut pas y assister et en voicy la raison. Les Pères Jésuites, ne sachant quel titre ils mettraient à la thèse, firent demander à la Compagnie quel titre ils feraient mettre, disant pour raison de leur doute qu'ils avoient chez eux des thèses autrefois dédiées au Chapitre mais qu'ils y voyoient des titres différents, parce que dans quelques unes, dans le titre, le nom de M. le Doyen était exprimé et en d'autres non. La Compagnie ayant ouï le rapport donna ordre à

M. Perrot de faire savoir aux Pères Jésuites le titre qu'elle désiroit être mis à la thèse. Le jour étant donc venu et M. le Doyen ne voulant pas s'y trouver, M. le Grand Archidiacre voulut y venir, y présider et recevoir la thèse de latin ; mais comme il n'étoit pas chanoine, la Compagnie ne le voulut pas souffrir. Ainsy, après beaucoup d'allées et de venues, il se résolut de n'y point venir. La Compagnie prit la maison de M. le chanoine Gassot pour rendez-vous, parce qu'elle étoit la plus proche des Jésuites. Ce fut M. Foucheret qui fut à la tête de la Compagnie.

Ce vendredy 15, M. Bigot, en qualité de grand vicaire, a donné avis à la Compagnie que le Roy écrivait à M. l'Archev. pour faire chanter un *Te Deum*. La Compagnie en ayant résolu a fixé le jour à dimanche prochain après vespres.

Te Deum. — Et le dimanche 17, ce *Te Deum* fut chanté après vespres sans qu'on avançât le service. M. Poyret, chanoine de résidence qui étoit en tour, dit l'oraison non pas à l'aigle comme avoit fait M. Tassin le dimanche 26 du passé, mais il la dit en sa place et au lieu que l'autre dit deux oraisons, l'une après être rentré dans le chœur et le *Te Deum* fini qui fut une oraison *pro gratiarum actione*, et l'autre après le *Domine salvum fac regem*, M. Poyret n'en dit qu'une et il attendit que le *Domine salvum fac regem* fut chanté pour dire l'oraison. Cela montre que les choses ne sont pas trop bien réglées dans l'église.

Lettres monitoires. — Ce dimanche 4 septembre, par l'ordonnance de l'official du Chapitre et à la diligence du promoteur du même Chapitre, on a publié des lettres monitoires dans le chœur de St-Estienne. M. Bernardeau semy-prébendé fut commis pour les publier, ce qu'il fit s'étant placé à la sellette et après que l'offertoire eut été chanté par le chœur ; ce fut pour la première publication. Toutes celles qui furent publiées dans les terres dépendantes du Chapitre furent au nom de l'official dudit Chapitre; mais celles qui furent publiées dans les paroisses de cette ville et lieux circonvoisins comme Issouldun, Vierzon etc. étoient sur le Pareatis de M. l'Official ordinaire.

La 2e publication fut faite en la mesme manière le dimanche en suivant 11e du courant.

Et la 3e publication fut faite le dimanche 18e du mesme mois.

Sur la fin du mois d'octobre M. de Novion, président au mortier et beau-père de M. Tubeuf, qui étoit actuellement intendant dans la province, vint à Bourges et y demeura jusqu'après la St-Martin. Quelques uns de la Compagnie donnèrent avis que M. de Novion viendrait à l'office le jour de la Toussaint ; on fut en peine de quelle manière on le recevrait, plusieurs voulant qu'on lui donnast un tapis, un carreau et la paix ; quelques autres ne vouloient lui en donner qu'une partie et d'autres étoient d'avis qu'on ne lui donnast rien du tout. Enfin comme il y avoit encore du temps de là à la feste, on en écrivit à Paris d'où l'on fit réponse qu'il ne falloit rien donner du tout et que la paix ne se donnoit qu'à ceux à qui on donnoit l'encens, etc. Enfin

il n'y vint point ce jour là ; mais un samedy au soir, il entra dans le chœur comme on disoit vespres et monta dans les premiers hauts sièges où il fut jusqu'à complies. On alla le saluer quand il fut arrivé dans le pays.

Ce mardy 15 novembre, la Princesse palatine arriva icy. M. le Doyen assisté de trois chanoines l'alla saluer ce qui ne se devoit point dans le sentiment de quelques uns.

L'avent de cette année fut presché par un séculier que M. l'Archev. amena avec lui de Paris et arrivèrent icy le samedy au soir veille de l'Avent. On l'appeloit l'abbé de St-Martin. Il étoit curé de Noisy, proche Paris. Il fut fort suivy.

1673

Ce vendredy 27 janvier M. Caillat, vicaire de l'Église comme procureur de Estienne Baraton clerc de ce diocèse a été mis en possession de la prébende de maître Jean Corbin à lui résignée par ledit Corbin en cour de Rome.

+ Ce mercredy 1er jour de février, M. Jean Corbin, prestre chanoine, mourut sur les quatre heures du soir, le 7e de sa maladie, sans qu'on put jamais trouver un seul moment pour le faire confesser, ayant été attaqué d'une léthargie qui ne le quitta point. (On trouva néanmoins le temps de lui faire résigner son archidiaconé de Châteauroux et de vendre sa maison.) M. Foucault, doyen, s'étoit rendu maître de la procuration touchant l'archidiaconé ; mais M. l'archev. le donna à M. Granges,

l'un de ses aumôniers qui, dans la crainte de la règle, l'obtint aussi du roi. Le lendemain, jour de la Purification de la Vierge, il fut enterré le soir après que tout l'office du jour fut achevé, et le vendredy 3e, après la grande messe du jour, on dit une messe solennelle pour le repos de son âme. MM. Joing, Fauve et Desmargots, chanoines capitulants, firent le prestre, le diacre et le sous-diacre ; on commença immédiatement après la grande messe du jour, cette messe d'obiit, sans dire les laudes des morts.

Le caresme fut presché par le P. Charpignon, prieur des Jacobins.

+ Ce mercredy 24 may, la nuit du mercredy au jeudy, mourut Pierre Laydé, provençal, vicaire de résidence. Il a servi l'église quelque 12 ou 15 ans. Le jeudy 25e il fut enterré après vêpres dans le cimetière des vicaires. Le curé de Montermoyen, dans la paroisse duquel il étoit mort, se trouvoit à l'enterrement avec sa croix. Il précédoit et il avoit mis son étole sur le bras. Etant arrivé à l'Église il n'y entra pas, mais il se tint avec sa croix au bas des marches.

Jubilé pour la Pologne. — Ce lundy 20 mars, l'on dit matines, la messe et vêpres tout de suite, ensuite le sermon après lequel se fit l'ouverture du Jubilé par le *Veni Creator ;* la procession et la messe du St-Esprit furent de chantre, chantée par M. l'Arch. Sur le soir, il y eut salut. M. l'Archev. y donna la bénédiction. Le St-Sacrement ne fut exposé, le jour de l'ouverture, les fêtes et dimanches, qu'à Saint-Estienne, à l'Hôtel Dieu et à l'Hôpital-Général, églises que l'on doit visiter ;

dans les autres églises de la ville le jubilé commença par un *Veni Creator* et la messe du St-Esprit, sans exposition du St-Sacrement ni les festes ni les dimanches, ainsy qu'il fut marqué dans le mandement. Le jour de l'Annonciation de la Vierge, celuy de MM. qui officioit alla après matines au revestier prendre une autre chappe, puis vint au grand autel, descendit le St-Sacrement et donna la bénédiction. On ne fit point de procession avant la messe : après complies des deux saluts, savoir du jubilé et de celui de fondations on n'en fit qu'un. Ensuite M. l'Arch. donna la bénédiction, car il officioit à ce salut. Ensuite M. Le Blanc porta le St-Sacrement en haut, ce qui ne se pratiquoit pas auparavant car on le voiloit seulement pour le dévoiler le lendemain. Quoique ce jubilé aye commencé le lundy de la semaine de la Passion, il étoit néanmoins permis de faire son jubilé et ses Pâques par une même communion. On n'exposa le St-Sacrement le dimanche des Rameaux qu'à 7 heures du matin, une heure après matines. Pendant la procession on voila le St-Sacrement et, au retour, M. l'Archev donna sa bénédiction de son siège à l'ordinaire et puis on dévoila le St-Sacrement; le même jour on ne sortit point pour la station des deux saluts ; on n'en fit qu'un et M. l'Arch. donna sa bénédiction. Le jour de Pâques, pendant les petites heures, la grande messe et vespres, le St-Sacrement fut toujours voilé. Accause que M. l'Arch. officioit, on sortit après vêpres à la station, après laquelle on retourna au chœur achever complies. M. l'Arch. alla dans la sacristie, les complies

étant achevées, M. l'Arch. vint au grand autel, donna la bénédiction ; des deux saluts l'on n'en fit qu'un.

Mission dans Saint-Estienne. — Il y eut cette année une mission dans Bourges faite par un seul père Jésuite nommé Choran, provuençal. Elle commença le dimanche 16 avril et finit le lundy matin 29 mai. Tous les jours il preschoit trois fois : 1° à quatre heures et demie du matin ; 2° à une heure après-midy et 3° à cinq heures du soir. On avoit fait dresser un grand autel immédiatement devant la porte du chœur et on le paroit les jours que se faisoient les communions générales. Il y en eut quatre : 1° de tous les garçons qui communièrent le samedy 6e mai ; les PP. Jésuites firent sortir leurs escholiers qui vinrent deux à deux, avec un cierge blanc en main ; la 2e communion fut le vendredy 12 du même mois. Les filles y communièrent avec un cierge ; les Jésuites firent encore sortir leurs escholiers, ce qu'ils ne firent pas dans les deux autres communions suivantes parce qu'on jugea cela assés hors de propos. La 3e communion fut de femmes, elle se fit le mercredy 17 et les hommes le jeudy 25, toujours avec des cierges. Aux jours de ces communions générales, cet autel, dressé dans la nef comme nous avons dit, étoit orné de toutes les reliques et argenteries de l'Église ; un père jésuite avoit ce soin-là. On disoit l'office du chœur tout de suite ces jours là et sur les 9 heures. M. l'Arch. disoit une messe basse à cet autel de la nef, ensuite donnoit à communier, et comme il ne pouvoit suffire à tant de communions il y avoit des chanoines qui donnoient aussy à communier. La communion étant faite, M. l'Arch.

qui se retiroit pendant ce temps dans la sacristie retournoit à cet autel et donnoit la bénédiction du St-Sacrement. Les 3 derniers jours de la mission, savoir le vendredy, samedy et dimanche, on fit des 40 heures pour l'heureux succès des armes du roy. Le St-Sacrement fut toujours exposé à cet autel; tout le matin on y disoit des messes et le reste du jour il y avoit toujours force monde; mais les chanoines n'y alloient pas par tour, comme ils font lorsqu'il est exposé dans le chœur. Le P. Missionnaire vouloit que pendant cette exposition on fit l'office dans la nef, mais néanmoins cela ne se fit pas le dimanche au soir. Pour clôture de la mission et des 40 heures, il y eut procession générale autour de l'Église. M. l'Archev. y porta le St-Sacrement; étant retourné à l'autel on chanta le *Te Deum* en musique. Ensuite il donna la bénédiction. Le lendemain matin cet autel fut tout paré de noir et on y dit des messes tout le jour et dans toutes les chapelles pour les défunts. Sur les 10 heures, après la grande messe du chœur, M. Joing, chanoine capitulaire, y dit une messe solennelle *Pro defunctis*, assisté d'un diacre et sous diacre de la résidence; à l'offertoire le P. prêcha. Ainsy finit toute la mission dont M. l'Archev. fit gratieusement tous les frais, et de la musique et de l'orgue et de la sonnerie, etc.

Dévoluts. — Ce samedy 3 de juin, ont paru quatre dévolutaires contre 4 de MM. qui avoient 2 prébendes : savoir contre MM. Joing, de St-Denys, Bidault et David.

Le dimanche *Infra Octavum Corporis Christi*, M. l'Archev. assista à vespres et complies et ne donna

point du tout de bénédiction accause que le St-Sacrement était dévoilé.

+ Ce vendredy 16 juin, sur les 6 à 7 heures du matin, mourut M. Étienne Deschamp, receveur de MM. de St-Estienne. Après vespres, M. Joing comme ancien fit assembler la Compagnie. On résolut d'y aller sur les 7 heures du soir, que se devoit faire l'enterrement. Ainsy, à 7 heures, la grosse cloche sonna, et lorsque l'on sortit, les grosses cloches sonnèrent ; on marcha sans rien chanter, M. Bengy, chanoine capitulant, prit la chappe et l'étole parce qu'il étoit en tour. Il fut assisté de semy-prébendés. On enleva le corps, les religieux marchoient les premiers, le curé accompagné de son clergé suivoit. (Il eut toujours son étole.) Ensuite, le Corps de St-Estienne marchait près le corps du défunt et ensuite M. Bengy. Il faut remarquer que la croix du curé étoit du côté droit et celle de St-Estienne marchoit au milieu de la rue. Après avoir laissé le corps à la porte de sa paroisse on s'en retourna à St-Estienne sans rien chanter.

Te Deum pour des victoires. — Ce dimanche 16 juillet on chanta le *Te Deum* pour la prise de Mastrich. On étoit chapé ; M. l'Archev. étoit *In pontificalibus*, et le grand chantre marchoit avec son baston. On avança vespres d'une demy-heure. Après vespres et complies, M. Perrot, chanoine, monta en chaire, où il prononça le panégyrique du roi. Ensuite, on entra dans le chœur et M. l'Archev., au lieu d'y entrer, alla à la sacristie, d'où il revint revestu dans le temps que l'on devoit sortir du chœur. Néanmoins, il se mit auparavant dans sa

place ordinaire à l'entrée du chœur, pour entonner le *Te Deum laudamus;* ensuite on marcha. Au retour, il se mit en la même place. On chanta un motet. M. l'Archev. dit les oraisons. Ensuite il donna la bénédiction. Ainsy finit la cérémonie.

Vol fait dans l'Église. — La nuit du mardy 5e au mercredi 6e de septembre, on prit dans St-Estienne la grande croix qui servoit aux processions, et une grande lampe d'argent, et des nappes sur l'autel de St-Philippe. Ce vol pouvoit aller à 12 ou 1,300 l. On fit dire sur le champ des messes du St Esprit et de St-Anthoine de Padoue dans la chappelle des Pains, bastie dans le cimetière de St-Pierre le Guillard, et le lendemain on prépara l'autel de la Chastre, qui est hors et derrière le chœur, où plusieurs de MM. dirent la messe de St-Esprit pour obtenir quelque révélation touchant ce vol.

Lettres monitoires. — Le dim. 17 de Septembre, on publia des lettres monitoires dans St-Estienne, par l'ordonnance de l'official du Chapitre à la requête de leur procureur fiscal, pour avoir révélation du vol fait dans l'Église, dont il est parlé ci-dessus. Cette publication de monitoire se fit par M. Touche, chanoine de résidence, comme celle qui fut faite le dimanche 4 septembre de l'année 1672.

La 2e publication fut faite le dimanche en suivant, 24 septembre, de la même manière.

La 3e publication se fit le dimanche en suivant, 1er jour d'octobre.

Voleurs. — La nuit du lundy 9e d'octobre au mardy 10e, il y eut encore des voleurs qui entrèrent dans St-Estienne. Ils firent tous leurs efforts pour entrer dans la Sacristie. La serrure ne tenoit plus à rien. Mais apparemment, ils furent surpris et eurent peur, car ils n'y entrèrent pas. Ainsy, tous les troncs furent ouverts et ils prirent dans celluy des 15-vints, 12 plats ou écuelles d'etain, qui servoient pour recevoir les aumônes. Ils étoient entrés par dessous la porte du portail du costé de l'Archevesché. Dès le soir même, on obligea les coutres à coucher dans l'Eglise, etc.

Ce lundy 23 octobre, M. Estienne Corbin se présenta au Chap. avec une provision de cour de Rome de la prebende à lui résignée par Étienne Baraton, avec dispense d'âge comme n'ayant pas encore treize ans accomplis, il fut reçu et mis en possession du costé senestre.

1674

+ Le dimanche 1er jour d'avril, M. Gabriel de la Loë mourut, aagé de 85 ans. Il avoit été autrefois grand archidiacre et chanoine, mais il y avoit neuf ans qu'il s'étoit defait de ces bénéfices. Il venoit néanmoins très souvent à l'office et il se mettoit proche le grand Archidiacre. Il a esté enterré dans la nef, quoi qu'il y eust fort longtemps qu'il ne fût plus bénéficier. Le curé de la paroisse se trouva avec ses ecclesiastiques à l'enlèvement du corps et à la procession, mais étant parvenu au bas des marches de l'église, il se tint là, avec sa croix et n'entra point dans l'église, etc.

M. l'Archev. de Bourges, Jean de Montpezat de Carbon partit de Bourges, le mardy 9e janvier, pour Paris, où il alloit à ce qu'on disoit, pour tâcher d'obtenir l'Archevêché de Thoulouze. En effet, il y fut nommé, le Roy étant à Versailles, le vendredy 13 avril. On en reçut la nouvelle à Bourges, le lundy 16 du mesme mois. Le Chapitre lui écrivit pour lui témoigner le regret qu'il avoit de le perdre, etc.

Rogations. — Les rogations qui ont commencé le lundy, dernier jour d'avril, se sont trouvées dans un temps fort fâcheux. Le lundy, on alla dire la messe à St-Pierre le Puellier; le mardy 1er jour de may, on fit la procession ordinaire, et on alla dire la messe à St-Sulpice ; le mercredy on ne sortit point de l'église. Les Chapitres de St-Ursin, de St-Pierre le Puellier et de Notre-Dame de Salles, et les religieux de St-Ambroise se trouvèrent à l'église. On fit la procession et on porta la relique ordinaire autour de l'église ; la station qui se devoit faire à St-Pierre le Puellier, se fit dans la chapelle de St-Aoust, une autre station dans la chapelle de St-Jean, et une autre dans la chapelle au Duc. Ceux qui portoient la relique entroient dans ces chapelles, et la mettoient sur l'autel. On avoit eu soin auparavant de mettre et d'allumer des cierges dans ces chapelles. Après la station faite dans celle du Duc, on y commença les litanies que l'on vint achever dans le chœur, et ensuite on dit la messe des Rogations.

Prières de 40 heures -- Ce jeudy 3e de may et jour de l'Ascension, on a commencé, dans St-Estienne, des 40 heures, après une lettre de cachet reçue pour l'heu-

reux voyage du Roy. La cérémonie commença par le son des cloches, que l'on fit sonner la veille à 9 heures du soir, et le lendemain à 4 heures du matin. Le lendemain (M. Joing, chanoine, faisoit l'office, la feste étant de sous-chantre), mais M. le Doyen dit la grande messe. Étant sorti de la sacristie, il alla au grand autel où il commença le *Veni Creator*, qui fut chanté pendant la procession, qui se fit autour de l'église. Ensuite il dit la grande messe du jour de la feste, avec une oraison pour le Roy. Le soir, après complies, on chanta un motet du St-Sacrement, ensuite l'oraison, et après *Domine salvum fac regem*, ensuite l'oraison et puis la bénédiction du St-Sacrement. Ce fut M. le Doyen qui la donna. Le lendemain, ce fut M. Joing, comme plus ancien. M. le Doyen étoit néanmoins au chœur, et le 3e jour M. le Large, comme plus ancien qui se trouva au chœur, donna la bénédiction. Le matin, avant que de commencer matines, le dommier alloit en chappe et avec l'étole dévoiler le St-Sacrement, dont il donnoit la bénédiction sans rien dire, et l'ayant remis dans le reposoir, il commençoit matines, estant encore à l'autel, puis il retournoit à la sacristie quitter la chappe, et revenoit au chœur continuer matines.

Dans le mois de juin, on a chanté 3 *Te Deum*, un pour la prise de Besançon, le Roi y étant en personne ; un pour la prise de Dôle, et le 3e pour une victoire remportée par M. de Turenne dans une rencontre, sur les troupes de l'empereur, conduites par le duc de Lorraine et le comte de Caprara, etc.

Disputes de thèses. -- Le mardy 17 de juillet, M. Jean Heurtanlt, chanoine de St-Estienne, et prieur de Saint-Gelais, soutint ses thèses de philosophie dans la salle des Jésuites, MM. de St-Estienne, au nombre de 10 ou 12 ; et M. le Doyen à leur tête, s'y trouvèrent et se placèrent même un moment avant 3 heures que les disputes devoient commencer. MM. de la Ville, qui étoient venus avec leurs officiers pour y assister, furent avertis par quelqu'un d'eux que MM. de St-Étienne s'étoient mis au milieu, c'est pourquoi ils se retirèrent chez les Jésuites, et là, avec toute l'Université, délibérèrent fort longtemps, disant qu'on occupoit leurs places. Le P. Recteur fit plusieurs allées et venues, enfin MM. de St-Estienne demeurèrent dans les places du milieu, et MM. de la Ville se mirent avec MM. de l'Université, etc. M. le Chancelier ne voulut point recevoir de thèse, disant tout haut que le Chancelier en devoit avoir avant M. le Doyen, et les thèses étoient dédiées à M. de St-Aoust, lieutenant du Roi dans la province.

Administration des Sacrements. — Du dim. 19 d'aoust, M. Castillon, doyen du Bourgdieux, qui avoit esté plus de 20 ans chanoine de résidence à St-Étienne, dont il s'étoit défait depuis 6 ou 7 ans, étant demeuré malade à la Truye qui file, il envoya quérir M. Caillat, sacristain de St-Étienne, pour le confesser, et, après vespres, on lui porta le St-Sacrement en cet ordre : les 2 bastonniers, avec leurs robes et masses, marchoient les premiers, ensuite un enfant de chœur qui portoit la clochette et une lanterne, deux autres enfants de chœur suivoient, portant chacun un flambeau allumé. Ensuite, le poêle

porté par MM. Billereau, chanoine de résidence et Doyen semy-prébendé, tous deux en surplis. M. Caillat étoit sous le dais qui portoit le Très St-Sacrement. MM. Godinot et La Chapelle, chanoines capitulants, suivoient en habit long, parce qu'il faisoit un très mauvais temps. 2 vicaires s'y trouvèrent ensuite en surplis.

Arrivée du Gouverneur. — Du dim. 26 aoust, Messire François de la Rochefoucault, gouverneur de Berry, arriva sur les onze heures du matin à Bourges. On l'attendoit à St Estienne, où il devoit descendre d'abord, mais ceux qui le conduisoient le menèrent d'abord au logis du Roy. Le lendemain, ayant fait avertir, il vint après la grande messe. On se trouva avec la croix et l'eau benoiste à la grande porte. M. le Doyen lui présenta l'aspersoir, et, l'ayant repris, le même S[r] Doyen donna de l'eau benoiste à tout le monde. On le conduisit dans le chœur, et, pendant la marche, l'orgue jouait. Étant placé dans le siège le plus proche de M. l'Archev., et l'orgue ayant cessé, on chanta *Te Deum* à 2 chœurs. D'abord qu'il fut placé, M. Joing, chanoine capitulant, monta au grand autel où il dit une messe basse ; après l'élevation, on chanta *Domine salvum fac regem ;* la messe achevée, il s'en retourna, et MM. le reconduisirent jusqu'à la grande porte. La compagnie alla le complimenter le dimanche après disné, sur les 2 heures. Le sujet de son voyage étoit pour faire publier le ban et arrière-ban.

Te Deum. — Le mercredy 5[me] de Septembre, il y eut *Te Deum* accause d'une victoire remportée par M. le Prince de Condé sur l'Empereur, l'Espagne et les États

Généraux de Hollande, tous trois unis ensemble contre la France. M. Perrot, chanoine de la Cathédrale, prononça le panégyrique du Roy dans St-Estienne, en présence de M. le Gouverneur et de tous les Corps de ville. On porta les chapes à la procession qui fut faite de chantre, etc.

✝ Ce vendredy 14 de septembre, M. Guillaume Foucault, qui avoit été doyen 13 ans moins six semaines, mourut sur les neuf heures du soir. M. Lelarge, chanoine capitulant, assisté de M. Perrot, chanoine aussy capitulant, lui administra le St-Viatique et l'Extrême-Onction fort hastivement, car il mourut fort promptement. Le lendemain sam. 15, sur les 5 heures du soir, il fut enterré et mis en terre dans la nef, du côté de l'horloge, pas beaucoup loin de M. Bengy. Le lundy 17e, on fit son service, c'est-à-dire une grande messe après la grande messe du jour.

Élection d'un Doyen. — Du lundy 17, la 1re assemblée pour procéder à l'élection d'un futur doyen fut faite immédiatement après l'enterrement du défunt. On y résolut convocation pour à lundy prochain, 17 de septembre. En effet on y fit faire lecture du procès-verbal de convocation et on y fit choix des officiers. Pour président on élut M. Jean Joing; pour syndic, M. Jacques, doyens semy-prébendés; pour appariteur, M. Salé, procureur en cour d'Église, et servant, son gendre, aussy notaire en cour d'Église ; pour témoins, MM. Caillat et Couriou prêtres et vicaires de l'église ; pour directeurs, MM. Barbier, de La Thaumassière et Le Clerc, tous trois

avocats, et on arrêta le jour de l'election au jour de veille de la feste de tous les Saints.

Aujourd'huy, samedy 13 octobre, la nouvelle est venue de Paris, que le Roy a donné l'archevêché de Sens à M. l'Archev. de Bourges, à qui il avoit donné l'archevêché de Thoulouze le mois d'avril dernier.

Cette nuit dernière MM. de la Chapelle et Agard chanoines capitulants ont couché dans l'église, ou depuis peu on dit qu'il rabate [1]. En effet ils l'ont attesté ce matin.

Doyenné rempli. — Ce mercredy 31e jour d'octobre 1674, M. Enri Nicolas Cheron, prêtre du diocèse de Chartres et grand-chantre et chanoine de l'Église de St-Estienne de Bourges, a été élu pour remplir la place de doyen que tenoit ci-devant M. Guillaume Foucault.

1675

Te Deum. — Ce dimanche 27 janvier on a chanté le *Te Deum* pour une victoire remportée par M. de Turenne sur les armées des confédérés. M. Poncet, intendant de la province : a assisté à la cérémonie en robe rouge. Il n'y a rien eu d'extraordinaire.

Vacance du Siège. — Le jeudy 13e jour de juin, feste du Saint-Sacrement, M. Perrot, chanoine, a porté le Saint-Sacrement pour M. Heurtault, qui étoit en tour.

1. *Rabater*, faire du bruit, du tapage, se dit plus spécialement à l'occasion du bruit que font, dit-on, les revenants et les esprits. (*Glossaire* de M. le comte Jaubert. 2e édition).

On a reçeut aujourd'huy lettre de M. l'Archev. de Bourges, Messire Jean de Montpezat de Carbon, par laquelle il déclara à MM. du Chapitre qu'il a reçu les bulles pour l'archevêché de Sens, et qu'ainsy il leur laisse en dépost la jurisdiction, et qu'ils peuvent pour l'exercer nommer des officiers. Cette lettre fut leue en Chapitre le lendemain vendredy 14e, où l'on ordonna la convocation pour après vespres, et là MM. le Doyen, Joing, Lélarge et Bigot furent nommés grands vicaires, M. Guenois primat, M. de la Chapelle official ; pour vice gérant, M. Fauvré; pour premier promoteur le même M. Fauvré, et pour second promoteur M. Mercier. Les sceaux furent mis entre les mains de M. Lelarge. On ordonna que les expéditions seroient signées de tous les grands vicaires, ou à tout le moins de deux. Cormier secrétaire du Chapitre et notaire royal, fut establi secrétaire du siège vacant et comme il ne sçavoit point de latin, on y joignit M. Sallé procureur ès-cours ecclésiastique. M. Lelarge devoit recevoir l'argent des expéditions, dont le Chapitre fit une taxe fort modérée, et l'on sçavoit ce que l'on devoit donner à MM. Cormier et Sallé.

Te Deum. — Ce dimanche 7 de juillet, on a chanté un *Te Deum* pour la prise de Limbourg. M. Poncet, intendant de la province, y étoit en robe rouge. M. le lieutenant général était à costé de luy pendant la procession. M. le président Le Bègue n'y étoit pas, et comme le dimanche étoit le premier dimanche du mois, la procession qui se devoit faire a esté réunie à celle du *Te Deum*.

Prières pour le temps. — Le mardi 25 juin on commença des prières pour le tems accause des pluyes continuelles, et du froid extraordinaire. On a dit, pendant 9 jours (qui expirèrent le mercredy 3e juillet), les litanies de la Vierge après complies autour de l'église.. le mardy 9e juillet on a encore commencé une semblable neuvaine. Il y a plusieurs siècles que la saison n'a été déréglée au point qu'elle l'est maintenant, car on se chauffe dans le mois de juillet comme on pourrait faire en hiver..

Quarante heures accause du mauvais temps. — Et le jeudy 11e, ce mauvais tems et les pluyes augmentant toujours, on commença des prières de 40 heures. On commença à sonner l'office à 9 heures et 1/2 pendant primes. Le gros appeau sonna pour avertir MM. de la Ville et du Présidial que l'on avoit fait avertir le soir précédent par le greffier du Chapitre. Sur les 11 heures on fit la procession du St-Esprit, le chantre y étant avec les assistants. Ensuite la messe solennelle du St-Esprit qui fut de chantre, et de chaque costé deux de MM. allèrent aux bonneurs... Le vendredy avant de commencer matines, le dommier vint en chape au grand autel, et là il découvrit le St-Sacrement, fit les encensements, entonna *Tantum ergo*, puis *Genitori genitoque*, un verset et l'oraison du St-Sacrement, donna de l'encens et puis la bénédiction sans rien dire, et le plaça dans le reposoir. Ensuite il commença de là matines puis il s'en retourna au revestier pour quitter la chape. Le St-Sacrement a été exposé 3 jours dans St-Estienne, 3 jours dans les Chapitres et paroisses, et 3 jours chez

les réguliers de l'un et l'autre sexe. Dès le moment de l'ouverture de ces 40 heures le tems changea entièrement, si bien qu'il est devenu et très beau et très chaud [1].

Prise de possession de l'Archevesché par procureur. — Le samedy 27 juillet M. Philippe Guenois, chanoine capitulant, présente les bulles que Messire Michel Poncet, ci-devant évèque de Sisteron, avoit obtenu du Pape Clément X pour l'Archev. de Bourges, et il demandoit, comme procureur dudit Sgr Archev., d'être mis en possession dudit archevesché. On ordonna convocation pour après vespres et après vespres il prit possession.

Prières et processions pour le mauvais temps. — Le 4e aoust, premier dimanche du mois, le mauvais tems et les pluies fréquentes ayant recommencé, on fit la procession générale accause du 1er dim. du mois, et l'on alla aux Jacobins après matines. On résolut d'y porter le chef de St-Estienne et MM. Joing et Le Large, grands vicaires, donnèrent ordre pour y faire venir aussy celuy de St-Ursin. En effet, pendant la grande messe, le Chap. de St-Ursin arriva, et entra processionnellement dans le chœur. On avoit fait mettre un tapis de velours sur l'autel de St-Philippe, où l'on mit le chef de St-Ursin, qui étoit porté par 4 chanoines capitulaires de St-Ursin ; à la procession, celui de St-Estienne étoit porté par deux chanoines des derniers reçus, qui n'étoient pas même dans les ordres. — (Ils étaient devant), et deux de MM.

1. Semblables prières au 13 juillet 1692.

de la résidence prêtres qui étoient derrière à la procession. Le gr^d chantre avec son baston et ses assistants marchoient. Ensuite le chef de St-Ursin et puis celui de St-Etienne. Il y avoit plus de 20 ans que ces deux reliquaires n'avoient été portés dans les rues, etc. On a encore aujourd'hui commencé une neufvaine, etc.

Bénédiction de chapelle. — Aujourd'huy, mardy 13 d'aoûst, M. Lelarge, grand vicaire, a bénit l'église des religieuses de la Congrégation, et dit une grande messe, etc.

+ Ce mardy 25 septembre MM. de St-Estienne ont fait un service solennel pour feu M. le Comte de St-Aoust, lieutenant de roy de cette province. Le jour précédent on dit les vespres et vigiles des morts, le Chap. y avoit fait convoquer MM. de la Ville, du Présidial et l'Intendant, M. Poncet. Le lundy on avança les vespres d'une heure ; mais le mardy matin jour du service on n'avança point le service de l'église ; le Chapitre fit faire des armoiries du deffunt, six sur le grand autel, six aux angelots, 4 aux cierges qui étoient autour de la représentation, 4 sur le drap mortuaire, et 2 dans la chapelle du deffunt. Ces armes coûtoient 15 s. la pièce. M. Perrot fit l'oraison funèbre.

+ Ce mardy 8 octobre, M. Tassin, semy-prébendé, qui étoit décédé d'hyer au matin, a esté enterré tout proche la chapelle de St-Martin. On a avancé la grande messe d'une heure. Ensuite on est allé enterrer le corps, dans la paroisse de St-Ursin. M. Baudon, semy-prébendé, porta la chape et dit la grande messe. MM. Poyret et

Billereau, chanoines de résidence, étoient chapiers, et 4 semy-prébendés portèrent les coings du drap. A l'autel ce fut ceux de la résidence qui firent l'office.

Archevesque. — Ce mardy 29 d'octobre, M. l'archevêque de Bourges, Michel Poncet, est arrivé à Bourges et le lendemain, mercredy 30, il a fait son entrée et traita toute l'église ce mesme jour.

Le mercredy 27 novembre, on fit dans St-Estienne les pompes funèbres de feu M. le Comte de St-Aoust. Son corps fut apporté la veille, et fut mis la nuit dans le chœur sous une chappelle ardente. Il avoit esté tué dès le mois d'aoûst en Flandre. M. Perrot prononça l'oraison funèbre en présence de Mgr l'arch. Michel Poncet et de tous les Corps de la ville.

1677

Neufvaine pour le temps.— Ce mardy 12 janvier, le grand froid et les gelées fort âpres durant depuis longtemps, M. l'Archev. fit savoir à la C[ie] que le peuple demandoit des prières publiques. On les commença dès ce jourd'huy après vespres. Pendant les 9 jours on dit les litanies de la Vierge. Processionnellement étant retournés au chœur, on chantoit *Domine non secundum peccata,* la musique chantoit le verset à l'aigle. Ensuite M. l'Archev. qui ne manqua pas un seul jour d'assister à vespres et à la procession, disoit le verset *Domine non secundum peccata nostra facias nobis;* le chœur répondoit *usque secundum Iniquitates nostras retribuas nobis.* Ensuite il disoit 3 oraisons, 1 *pro necessitate.*

+ Le mardy, 16 février, Messire Michel Poncet, Archevêque de Bourges se trouva incommodé; le samedy on commença les 40 heures. Après le 1er salut M. le chanoine Lelarge luy porta le Saint-Sacrement avec tous MM. Le dimanche au matin, 19 février, à six heures, il reçut l'Extrême-Onction et mourut à deux heures après midy. Il fut exposé en public dans son lit de parade. Pendant deux jours et demy, les Chapitres, paroisses, religieux, Corps de justice et de l'Université luy vinrent jeter de l'eau benoiste. L'on fit ses funérailles le 5 mars, à 11 heures. Il fut mis à l'entrée du chœur proche le siège de M. le Chancelier. Le R. P. Manon, supérieur de l'Oratoire, fit l'oraison funèbre.

Te Deum. — Du jeudy 2 de décembre, on chanta le *Te Deum* pour la prise de Fribourg par l'armée du Roy, commandée par M. le Maréchal de Créquy.

Te deum. — Du mercredy 22 de décembre on a chanté le *Te Deum* pour la prise de St-Guilhaim. M. Poncet, qui pour lors étoit intendant à Bourges, se formalisa de ce qu'on avoit indiqué le *Te Deum* à ce jourdhuy, prétendant que cela ne devoit point se faire sans sa participation, et qu'on ne devoit point le chanter qu'un jour de fête. Il dit même qu'on écrirait. M. Chiron, doyen, fit assembler la compagnie et l'on résolut qu'on le chanterait nonobstant les prétentions de M. l'Intendant, ce qui fut fait et l'on pria M. le Doyen d'écrire à M. de Pompone, secrétaire d'État, touchant les prétentions de M. l'Intendant, ce qu'il promit de faire.

Saint-Ursin. — Sur les contestations meües depuis deux ou trois mois en ça, entre MM. de St-Étienne et de St-Ursin pour les entrées et séances dans le chœur, a été accordé ce jourdhuy, qu'on devoit aller aux 1res vespres à St-Ursin ; que MM. de St-Estienne se mettraient des deux côstés dans leur chœur de St-Ursin et y auroient les 1res places, ce qui s'est fait le jour de St-Ursin à la grande messe pareillement.

1678

Bout de l'an pour M. l'Arch. Poncet. — Ce jeudy 3 mars, on a dit les vigiles pour le bout de l'an de feu M. l'Arch. Poncet ; on a dit complies et ensuite un nocturne de l'office des morts. On devoit dire le 2e nocturne, mais parce que le maître de musique n'avoit pas la 1re leçon du 2 nocturne composée en musique, on a dit le 1er nocturne. M. Mathias Poncet, Intendant de la province et neveu du défunt, y assista, et se mit dans sa place ordinaire, c'est-à-dire un siège au-dessus de M. le Chantre ; MM. du Présidial étoient à leurs places ordinaires et MM. de la Ville aussy. Les Juges consuls y assistèrent aussy, et ils se placèrent à costé du grand autel, du côté des reliques. Madame l'Intendante et les dames se mirent du costé du siège de M. l'Archev. M. l'abbé Poncet, frère de M. l'Intendant, nommé à l'évêché d'Uzès, s'etant trouvé à Bourges, y assista aussy, et se mit du costé du siège de M. l'Archev. vers l'autel. Le lendemain, quy fut le vendredy 4me, tout le monde prit les mêmes places, on dit matines, les petites heures et la gde messe tout de suite. Il n'y eut point de sermon. Ce jour là, sur

les 10 heures, on dit les vêpres du jour ; la Compagnie étant assemblée on dit les laudes des morts et de suite la messe solennelle. M. de la Chapelle, étant en semaine, dit la messe (le Chapitre en avoit prié M. Lelarge, mais parce que M. de la Chapelle étoit en semaine, il fit tout l'office). M. Lelarge alla aux encensements du *Benedictus*, M. Gaudinot fit le diacre et M. Village le sous-diacre. M. l'Intendant alla à l'offerte, il présenta un cierge garni de 10 écus d'or. Il étoit suivy de deux de ses officiers qui avoient chacun une serviette dont ils étoient bridés sur les épaules et sur les bras. L'un portoit un grand vase de vermeil et l'autre un pain molet. MM. de la résidence d'en haut eurent les 10 écus d'or parce que l'offrande leur appartient. M. l'Intendant ne voulut rien donner pour le service. C'est pourquoi il avoit eu conférence pour cela avec quelques particuliers, ce qu'étant venu à la connaissance de la Compagnie, on fit savoir à M. l'Intendant qu'il étoit maitre de tout et qu'il ne donnerait rien du tout s'il ne vouloit.

Prières des 40 heures. — Il n'y avoit point eu ordre de la cour, mais on les fit parce qu'on les faisoit dans tous les autres diocèses. — Du lundy 14 mars on fit l'ouverture des 40 heures, pour l'heureux voyage du Roy et la prospérité de ses armes. Voicy l'ordre qu'on a observé : hier dim. au soir, les grosses cloches sonnèrent sur les 8 heures ; le lundy matin elles sonnèrent encore sur les 4 heures. On dit tout le service jusqu'à nones exclusivement. Après le sermon, la grosse cloche sonna pour servir d'appeau, ce qui assembla tous les Corps séculiers et réguliers qui avoient été convoqués la veille

par l'ordre de MM. les Grands Vicaires. Cependant on dit nones. Ensuite M. Godinot avec MM. Bourdaloue et David, chanoines capitulants, assistés des petits diacres et sous-diacres, allèrent au revestier pour s'habiller. M. le Chantre avec ses assistants ordinaires se mit à la sellette. Les officiants étant habillés vinrent au grand autel. M. Godinot qui devoit dire la grande messe étoit en chappe; s'étant tous mis à genoux, M. le Chantre entonna *Veni Creator Spiritus;* le premier verset étant finy, les officiants se levèrent et tout le monde sortit processionnellement en continuant ce même hymne, alternativement avec l'orgue. La procession étant finie, les officiants étant rentrés dans le chœur allèrent se mettre à genoux au grand autel, où M. Godinot dit un verset et l'oraison du St-Esprit, et ensuite ils s'en allèrent tous au revestier, d'où ils retournèrent pour dire la grande messe qui fut dite de chantre. 4 chanoines allèrent aux honneurs; la messe étant entièrement achevée, M. Godinot donna la bénédiction du St-Sacrement! sans rien dire, ensuite le petit diacre le mit dans le reposoir et puis on dit vespres. Le distributeur avoit eu soin de distribuer des billets pour aller chacun une heure devant le St-Sacrement. Le soir il y eut obiit pendant lequel le St-Sacrement étoit voilé. On le dévoila lorsqu'on commença complies, après lesquelles M Godinot alla à la sacristie pour prendre une chappe et une étolle et il vint au grand autel. M. Gaudrion, l'un des coultres, descendit le St-Sacrement. Le Chœur chanta seulement un motet du St-Sacrement; M. Godinot dit un verset du St-Sacrement et ensuite 3 oraisons, 1 du St-Sacrement, 2 *de Beata*, 3 *pro rege*, puis il donna la bénédiction. Le mardy matin le dom-

mier vint au grand autel avec une chappe et une étolle ; il donna la bénédiction du St-Sacrement sans rien dire. Après l'avoir encensé, et remis dans le reposoir il commença de là matines. Le soir au salut tout se fit comme hier, sinon qu'après le motet du St-Sacrement et que M. Godinot eut dit le verset et l'oraison du St-Sacrement, le Chœur a dit *Domine salvum fac regem*. Ensuite M. Godinot dit une oraison *pro pace* (sans verset) et l'oraison du roi. Le mercredy le tout se fit comme le jour précédent. Après la bénédiction on chanta *Laudate Dominum omnes gentes*, pendant lequel le coultre porta le St-Sacrement dans la custode. Cet hymne étant finy, M. Godinot (qui donna la bénédiction les 3 jours) s'en retourna à la sacristie.

Te Deum.— Ce dimanche 27 mars 1678, on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces pour la prise de Gand par l'armée du roy qu'il commandoit en personne. M.Thiault, semy-prébendé, a entonné *Te Deum laudamus*. Ensuite l'orgue a joué après ; la procession étant rentrée dans le chœur la musique a chanté *Domine salvum fac regem* à l'aigle. Ensuite M. Thiault étant dans les hauts siège a dit le verset *Benedicamus Domino in omni tempore* le chœur a répondu et puis il a dit deux oraisons 1° *pro gratiarum actione*, 2° *pro rege*. Le sermon ni vespres ne furent point du tout avancez.

Procession du 3me de may. — Aujourd'huy mardy, 3e mai 1878, le mauvais temps a empesché que la procession n'ait été à Ste-Croix mais immédiatement avant la grande messe on a fait la procession autour de l'église. Le dommier est venu à la sacristie revestu d'une chappe

rouge tenant en main la vraie croix, assisté des diacre et sous diacre. Ainsy la procession se fit. On fit une pause à la Chapelle au Duc où l'on chanta un motet de la croix en musique, ensuite le *Libera* qu'on devoit dire à l'Annonciade, et au retour dans la nef, on chanta le *Libera* qu'on devoit dire à la Sainte-Chapelle. Pendant qu'on e chantoit, le prêtre et les diacre et sous-diacre s'en allèrent à la sacristie, et un Chanoine de résidence dit l'oraison au milieu de la nef.

Procession du 1er dimanche de Juin, Vœu de la Ville. — Aujourd'huy 1er dimanche de juin, 5 du mois, la procession du vœu de la ville se devant faire aux Jésuites, la pluye a empesché qu'on y ayt esté. La procession générale s'est donc faite dans l'église. On a porté l'image de Notre-Dame et à la Chappelle au Duc on a fait une station, où l'on a chanté le motet de la Vierge et dit les oraisons qui se devoient dire aux Jésuites. De la on a continué la procession et dans le chœur le dommier a donné la bénédiction de la croix à l'ordinaire. Mais, sur les réflexions et remontrances qui se firent accause que c'étoit un vœu, ce dim. 19 juin, on a fait cette procession générale aux Jésuites. Mess. les Gds Vicaires avaient envoyé l'ordre aux communautés séculières et régulières. Les grosses cloches sonnèrent le samedy sur les 9 heures du soir, et le dim. sur les 4 heures du matin. On crut que la pluye empescherait encore, car il plut tout le matin. Néanmoins la procession se fit sans pluye.

Te Deum.—Aujourdhuy dim. 19 juin 1678, on a chanté le *Te Deum*, en actions de grâces de la prise de la ville de

Puycerda en Catalogne par M. le Maréchal de Navailles. Il n'y a rien eu d'extraordinaire. M. Thiault, semy-prébendé, a entonné le *Te Deum* et, après la procession, étant rentré dans le chœur, il dit les oraisons étant dans son siège.

Procession pour le vœu de la ville remise. — Aujourd'huy samedy 2e jour de juillet, jour de la Visitation, la procession qui se devoit faire aux Carmes pour le vœu de la ville en a été empeschée par les pluyes et le mauvais tems. Mais le lendemain 3e du mois, 1er dim. du mois, pour la procession générale et pour le vœu de la ville on alla aux Carmes.

Ste-Cécile. — Aujourd'huy mardy 22 novembre 1678, jour de Ste-Cécile, M. Fauvre, Chanoine capitulant, a dit la grand'messe. Il a fait les encensements comme aux fêtes de chantres et sous-chantre. Il n'y avoit que les petits diacre et sous-diacre ordinaires à l'autel, et, à sellette les chapiers ordinaires. On n'a point du tout esté aux honneurs, etc...

1679

Te Deum. — Le vendredy 6 janvier, jour de l'Epiphanie, il y eut après vespres *Te Deum* pour actions de grâces de la paix avec l'Espagne. M. Godinot, qui avoit fait l'office ce jour là, dit les oraisons se tenant à sa place dans les hauts sièges.

Bénédiction des Cierges. — Aujourd'huy jeudy 2e jour de février, fête de la purification, les chemins étant fort difficiles accause des glaces on a fait la bénédiction des

cierges et la procession dans St-Estienne. Après primes et tierce, on a fait la distribution des cierges dans le chœur. M. Lelarge qui faisoit l'office vint, assisté des grands et petits diacres et sous-diacres, au grand autel où il fit la bénédiction. Ensuite il vint donner l'eau benoiste au chœur, commençant par M. le Chantre (M. le Doyen n'y étoit pas), de là aux autres dignités, et ensuite à tout le chœur. Chacun alluma son cierge, la procession se fit dans l'église. Au retour dans la nef, on dit le *De Profundis* etc., les cierges furent allumés pendant toute la messe.

+ Aujourd'huy dimanche 5ᵉ jour de février, sur les 2 heures après mydy, est mort Antoine Billereau, vicaire de résidence. Il y avoit 5 ou 6 ans qu'il étoit sorty des aubes. Le lendemain, au Chapitre, on commit deux de MM. pour se trouver à l'enterrement qui se devoit faire après la grande messe qui ne fut point du tout avancée pour cela, mais plusieurs de messieurs assistèrent à l'enterrement. M. Thiault, semy prébendé, portoit la chappe ; on fut processionnellement enlever le corps dans la paroisse de Montiermoyen, où il demeuroit. 4 vicaires portèrent les 4 coins. M. Thiault se mit derrière le corps ; un bastonnier entre le corps et lui. Ainsi on le porta à Montiermoyen où il avoit désiré être enterré. Le curé de Montiermoyen étoit à son église avec sa croix et ses ecclésiastiques; tout le clergé de la cathédrale entra dans l'église de Montiermoyen où, après avoir chanté *Congregati* sur le corps, M. Thiault fit le compliment à M. le Curé, ensuite on s'en retourna processionnellement à St-Estienne sans chanter.

Prières accause du grand froid. — Aujourdhuy mardy 7 février, on s'est assemblé à l'issu de matines pour délibérer si l'on ferait des prières publiques accause des gelées et du froid extraordinaires et fort aspres qui dure il y a longtemps ; on a ordonné seulement qu'on diroit une collecte et que vendredy, on en délibérerait au Chapitre. Au cas que le temps continuast, etc. Le vendredy 10 février on ordonna des prières publiques, savoir une neufvaine qui commença après vespres. On dit les litanies pendant la procession. Etant de retour au chœur un semy prébendé étant en semaine disait *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*, le chœur répondoit ensuite. Il disoit l'oraison de *Beata*. Un chappier entonnoit *Domine non secundum peccata*, etc., ce qui étoit continué par un costé du chœur, et l'autre costé continuoit *Domine ne memineris*. Ensuite la musique au milieu du chœur chantoit *adjuva nos Domine* etc., ce qu'étant chanté, le semy prébendé demeurant toujours en son siège haut disoit *Oremus Deum refugium nostrum et virtus*, et puis l'oraison *pro rege* etc. Pendant vespres la grosse cloche sonnoit. Ce samedy 18, finit la neufvaine. On ne fit rien d'extraordinaire. On ne chanta point le *Laudate Dominum omnes gentes*. Enfin on finit ce jour là comme les autres jours précédens.

Distribution des pauvres. — Ce vendredy 17 février 1679, M. le Chantre fit rapport au Chapitre que Mess. de la Ville vouloient distribuer les pauvres à tous les habitants, et qu'ainsy, il étoit à propos de députer quelqu'un de la compagnie pour se trouver à l'assemblée du clergé de la ville qu'ils avoient indiquée, ce

jourdhuy à l'issue du sermon chez M. le Chantre, grand-vicaire le siège vacant. Le Chapitre pria Mess. Perrot et le théologal de s'y trouver. Dans cette assemblée, M. le Chantre proposa que Mess. les Curés ayant fait un état de pauvres de leurs paroisses l'avoit mis entre les mains de Messieurs les Maire et Eschevins, qui ensuitte en avoit donné communication à Messieurs les Grands-Vicaires pour faire que le clergé contribuastau soulagement des pauvres qui, selon l'état de Messieurs les Curés, se trouvèrentau nombre de 2500. L'on résolut dans l'assemblée que le clergé se chargerait sur le même pied qu'il avoit fait en 1652, où l'on fit aussi la même chose; c'est-à dire que le clergé se chargerait de la 6e partie des pauvres, et l'on commit Messieurs Perrot, Gaudinot, l'abbé de St-Sulpice et le prieur de St-Ursin pour le faire scavoir à Messieurs les Maire et Eschevins et ensuitte travailler à jeter cette sixième partie des pauvres sur toutes les communautés séculières et régulières et les ecclésiastiques de la ville. Le jour mesme Mess. les Maire et Echevins envoyèrent un état de 406 pauvres nommés et distribués par paroisses et le même jour Mess. les 4 commissaires les jettèrent sur tout le clergé de la ville. Il n'y eut que les Cordeliers, Minimes, Capucins et la Providence d'exempts. Quoique l'Archevesché fut vacant, on en donna néanmoins 20 à l'économe. On donnoit par jour et par pauvre 24 onces de pain et 6 deniers, ou bien en tout 2 sols par jour et par pauvre.

+ Le jeudy, 9 mars 1679, sur les 2 heures après-mydy mourut M. François Thierry, curé de St-Médard et,

parce qu'il étoit vicaire à St-Estienne, le lendemain vendredy 10 on alla à son enterrement : 4 vicaires portaient les 4 coins du drap et le corps fut enlevé par les sonneurs de St-Estienne, prétendant être en possession d'enlever le corps lorsque l'église de St-Estienne y va. On porta le corps jusque dans l'église, M. Billereau, chanoine de résidence, portoit la chappe et l'étole. Les sonneurs intentèrent action contre les héritiers parce qu'on ne leur avoit pas donné à chacun un cierge, disant que quand on en donne aux obsèques, on leur en doit donner comme aux autres.

Procession de St-Georges. — Ce dimanche 23 avril 1679, jour de St-Georges, la procession qui se devoit faire après vespres aux Jésuites selon la coutume a esté faite autour de l'Eglise accause de s pluyes continuelles qui durent il y a fort longtemps.

+ Ce mardy, 25 avril 1679, M. Cluzel, prieur de St-Ursin, mourut entre 8 et 9 heures du matin. Quelques jours auparavant il avoit fait sa démission de son bénéfice pure et simple entre les mains du Chapitre qui présenta sa requête à Mess. les Grands-Vicaires du siège vacant pour procéder à l'élection d'un nouveau prieur ; mais on n'appréhende fort la règle. Le lendemain se fit l'enterrement. Ensuite Mess. de St-Ursin s'étant assemblés élurent pour prieur M. Aucler, neveu du défunt et Chanoine de St-Ursin.

Neufvaine pour le mauvais temps. — Ce dimanche 30 jour d'avril 1679 on a commencé une neufvaine et prières publiques accause des pluyes continuelles et la ri-

gueur de la saison, la vigne et les arbres n'étant pas plus avancés qu'au mois de janvier. On a fait procession autour de l'Eglise en chantant les litanies, et comme on est dans le temps de Pâques on ne s'est point mis à genoux soit au commençement des litanies soit à la fin ny pendant les ℟ et ℣ *Domine non secundum* etc. ny pendant les oraisons.

Concurrence du 1er vendredy du mois. — Le 1er vendredy du mois qu'on va au *Stabat* sous terre arriva dans le cours de cette neufvaine ; on y alla et on commença le *Stabat* à l'ordinaire dans le chœur, en le chantant on alla sous terre au sépulcre. Après l'oraison du *Stabat*, au lieu du *De profundis* on commença les litanies qui furent chantées. En retournant, lorsqu'on fut monté dans l'église, la Croix tira à main gauche pour revenir par la nef dans le chœur, où l'on finyt à l'ordinaire. Le dernier jour de la neufvaine quy fut le lundy 8 may, on fit tout à l'ordinaire et pour conclusion on chanta seulement en faux-bourdon *Laudate Dominum omnes gentes* sans oraison, etc.

Fête de St-Nicolas pendant les Rogations. — Ce mardy 9 may 1679, jour de la translation de St-Nicolas, l'officialité fait dire à semblable jour une grande messe quy se dit après la grande messe du chœur; mais pour ce que ce jourd'huy s'est trouvé le 2e jour des Rogations, pendant matines la cloche a sonné et immédiatement après matines cette grande messe a été dite dans la chapelle de St-Nicolas.

Te Deum le jour de l'Ascension.—Ce jeudy 11 m
jour de l'Ascension, on a chanté *Te Deum* pour l
d'entre la France et l'Allemagne (à la réserve d
quis de Brandebourg) et comme ce jour-là il y
Salut on l'a dit dans le chœur immédiatement
complies, et ensuite on a chanté le *Te Deum*. M. P
intendant, y étoit en robe rouge et deux mousque
etc. On avoit sonné les grosses cloches le mercre
les 9 heures du soir.

Procession du 1er dim. de juin remise. — A
d'huy dimanche, 4 juin 1679, 1er dim. du mois, l
cession qui se fait tous les ans aux Jésuites le 1er d
juin et quy devoit se faire aujourd'huy a été re
dim. prochain, parce que ce dim. s'est trouvé
octavum corporis Christi et que MM. de la Ste-Ch
font leur procession toujours ce jour-là et que l
sique de St-Estienne doit chanter un motet sous l
du cloître.

+ Aujourd'huy lundy 26 juin 1679, a été ente
Marcel Pineau, prestre archidiacre de Sologne. I
été enfant de chœur à St-Estienne. Ensuite il fu
noine capitulant. Il avoit permuté, il y avoit plus
ans, sa prébende. Il a été enterré dans l'église de
termoyen. Pendant la gde messe on a sonné une
cloche pr servir d'appeau. Ensuitte de la messe
allé processionnellemt enlever le corps que l'on a
presque dans la nef de Montermoyen.

Prière pour le mauvais temps. — Aujourd'huy
27 juin 1679, on a commencé une neufvaine accau

g^des^ chaleurs et secheresse qui nuisoit aux biens de la terre ; on a fait la procession autour de l'église en chantant les litanies de la Vierge et le reste à l'ordinaire, etc.

Procès fait à un semy-prébendé. — Le samedy 2 septembre 1679, M. Thiault, semy-prébendé, ayant été jugé par MM. Guenois et Gassot à la requête du promoteur du chap^re^, son jug^t^ portant entre autres choses qu'il assisterait un dimanche pendant la grande messe en soutane et long manteau, à genoux devant la palme et qu'il ferait brûler un cierge de deux livres, cela se fit ; mais comme on eut remarqué qu'on n'allumoit ce cierge que pendant les heures du service et qu'on le mettoit sur le grand autel on le fit oster de là pour le mettre *In plano* et on voulut qu'il brûlast continuellement jusqu'à ce qu'il fut entièrement consommé. Ce qui fut fait.

Entrée de M. l'Archevêque. — Le mardy 12 septembre 1679, est arrivé sur les cinq heures du soir Messire Michel Phelipeaux, arch. de Bourges, cy-devant evesque d'Uzèz. On avoit nommé 3 chanoines pour aller avec M. le Doyen au devant de lui. Mais il s'y trouva grand nombre de carosses. L'ayant conduit dans son palais archiépiscopal, les chanoines s'assemblèrent au doyenné et de là on alla en corps l'haranguer. Les bastonniers grands et petits conduisoient. M. le Doyen avoit sa robe de palais, son chaperon et son chapeau. Messrs du Présidial et de la Ville s'y trouvèrent p^r^ haranguer en même temps que nous. Mais le Chapitre parla le premier. Le lendemain matin on dit le service tout de suite, comme aux jours des synodes. Sur les 8 heures à 9 heures, on monta au Chapitre, où M. l'Archev. envoya M. Roussin, son au-

mosnier, pour apporter ses bulles et son serment de fidélité et une autre bulle que le pape écrit au chapitre. On retint celle-là et on rendit tout le reste à M l'Archev. vers qui on députa M. le Doyen et 3 Chanoines pour lui reporter ses bulles et luy dire que le Chapitre en avoit pris communication et étoit tout disposé à le recevoir à l'heure qu'il voudrait. On s'assembla sur les dix heures dans la sacristie, où un chacun prit une chappe et tous, processionnellement, vinrent passer par le chœur pour se rendre sous l'orgue avec la vraie croix et le bénoistier. Cependt M. le Chantre accompagné de 3 Chanoines s'étoient rendus au logis de la Porte Jaune pour faire prêter serment à M. l'Archev. Ils le conduisirent de la Porte Jaune au bas des marches d l'Eglise, où il prêta encore le serment. Etant monté sous l'orgue, il se mit à genoux et adora la vraie croix que M. le Doyen lui présenta ; s'étant relevé, M. le Doyen lui présenta le goupillon ou aspersoir et ensuite il l'harangua et M. l'Archev. ayant répondu, M. le Doyen entonna *Te Deum*, se mit à la droite de Mgr et M. le Chantre à la gauche et processionnellet on entra dans le chœur. Ces 2 messieurs le conduisirent à l'autel où ayant fait sa prière ils lui firent de nouveau prêter le serment puis il monta dans son trône ; le *Te Deum* étant finy M. le Doyen dit une oraison propre qui est dans le pontifical. Ensuite Mgr donna la bénédiction. Mss. le Doyen, Gd Chantre et les 3 Chanoines qui l'avoient été prendre à la Porte Jaune (et à qui on donna des chappes lorsqu'ils furent arrivés sous l'orgue) le conduisirent dans son siège de Chanoine. M. le Doyen placé auprès de luy, ensuite M. le Chantre et les 3 autres Messieurs. M. le Doyen

dit à haute voix : Messieurs nous vous déclarons par ces cérémonies et par ces actes que nous mettons Messire Michel Phelipeaux de la Vrilière en possession de cet archevêchë. Cela dit on retourna processionnellem' à la sacristie où on quitta les chapes. Mgr prit son surplis, son aumusse et bonnet carré pour monter au chapitre. M. le g[d] archidiacre laissa la crosse dans la sacristie. Il l'avoit prise sous l'orgue après qu'on y eut donné à M[gr] une chape et la mitre de St Guillaume pour recevoir et entendre l'harangue que lui fit en latin M. le Doyen. Toute la cérémonie étant faite Mgr donna à disner à toute l'Église ; MM. le grand archidiacre et le chancelier n'assistèrent pas au festin parce que n'étant pas Chanoines et du corps du Chapitre on ne voulut pas qu'ils se missent au-dessus des Chanoines, etc.

Officiers nommés. — Ce mercredy 20 7[bre] 1679, Mgr l'Arch. est monté au siège de l'officialité p[r] déclarer ses officiers. Il nomma pour primat M. Bureau, docteur de la maison et société de Sorbonne, archidiacre de Chateauroux ; pour official M. Lelarge, Chanoine de St-Estienne, et pour promoteur M. Perrot, Chanoine aussi de St-Estienne qui prètèrent le serment et ensuite tous les curiaux.

Te Deum. — Ce mardy 12 décembre 1679, on a chanté le *Te Deum* en actions de grâce de la paix faite entre le roi de France et le roi de Danemark et le marquis de Brandebourg. M. l'Archev. a officié. S'étant habillé pontificalement dans la sacristie, et M. le Chantre et ses assistants y ayant pris leurs chapes, ces derniers vinrent à la sellette et M. l'Archev. alla dans son trône

accompagné de ses archidiacres, et là il entonna *Te Deum laudamus.* Ensuite se fit la procession qui fut de chantre. Il n'y avoit de chapés que M. l'Archev. et ses archidiacres qui l'assistoient et ses aumosniers, M. le Chantre et ses assistants et M. le Doyen. La procession étant finie et M. l'Archevêque étant dans son trône, il y dit (après le *Domine salvum fac regem* chanté en musique à l'aigle) le verset et les oraisons. Ensuite il donna la bénédiction. On ne sonna point les grosses cloches la veille, comme on avoit fait en d'autres cérémonies semblables. M. Poncet, intendant, y étoit, mais ses mousquetaires n'entrèrent point cette fois-là dans le chœur. M. l'Archev. lui ayant fait dire qu'il ne le souffriroit pas.

1680

Démission de la souchanterie. — Aujourd'huy mardy 16 janvier 1680, la compagnie après convocation ordonnée à l'issue de vêpres s'est assemblée sur le soir dans le chapitre où est comparu Mre....... Olivier, vicaire, porteur de la procuration de M. Estienne Rongen, souschantre de St-Estienne portant démission pure et simple de la souchantrie. Messieurs l'ont déclarée vacante et en même temps ont nommé M. Foucheret qui, sur le champ, a été mis en possession par Mess. Perrot et Guenois.

Prébende de M. Joing. — Aujourd'huy lundy 18 mars 1780, M. Jacques Triboudet, clerc de ce diocèse, a été pourvu de la prébende de St-Estienne que possédoit M. Jean Joing sur une démission pure et simple qu'en

fit le jour d'hier ledit s[r] Joing entre les mains du Chapitre. Ce même jour M. Estienne Rongen qui s'étoit démis le 16 janvier dernier de la souchantrie, y est rentré par sentence de regrez.

+ Ce vendredy 22 mars 1680, M. Jean Joing est décédé sur les 4 heures du matin, âgé de 81 ans, après avoir été près de 50 chanoine. Il fut enterré sur les 5 à 6 heures du soir et mis proche M. Mestier, son oncle, dans une aile proche la chapelle Copin. Le lendemain, samedy 23, après avoir dit primes et tierces, on dit les laudes des morts, ensuite la grande messe en musique. Mess. Gaudinot, théologe, Bourdaloue pour le diacre et David pour le sous-diacre firent l'office. Il y avoit aussi petits diacre et sous-diacre. Le curé de Montermoyen ny aucun prestre de la paroisse n'assista au convoy.

Clôture du cloistre. — Ce jeudy 28 mars 1680 jour de la My-Caresme, on a commencé à fermer le cloître.

Dimanche des Rameaux. — Ce dim. 14 avril 1680 jour des Rameaux, le mauvais temps ayant interdit d'aller au château, la Bénédiction des buys s'est faite dans la Chapelle au Duc. On sortit processionnellement du chœur; étant arrivé devant la Chapelle au Duc, Mgr l'Archev. y entra, le bastonnier vint quérir M. Mignot, g[d] chantre (M. le Doyen n'y étant pas), pour aller donner l'étolle à Mgr. Ce fut une faute car jamais cela ne s'est fait. Il y alla et lui donna. La bénédiction étant faite, Mg[r] sortit de la Chapelle et s'alla mettre entre les 2 pilliers et pour lors on revint quérir M. le Chantre pour luy aller présenter du buys, ce qu'il fit, autre faute. En-

suite les deux coutres en donnèrent aux ecclésiastiques; la procession s'acheva et dans le chœur Mgr donna la bénédiction, après quoy on commença sexte.

Office de la Semaine-Sainte 1680.—Ce mercredy 17, jeudy 18, vendredy 19 avril, jours de la Semaine-Sainte, Mgr l'Archev. Messire Phelypeau de la Vrilière a toujours assisté à l'office; aux ténèbres. Il n'y a point donné de bénédiction; le vendredy-saint il n'avoit ny tapis ny carreaux. Il alla à la Bénédiction avant ceux qui étoient à l'autel et sa croix ne fut point portée devant luy. Le Jeudy-saint il fit l'office et les Saintes-Huiles. Messieurs le Chantre d'un costé et Foucheret de l'autre costé portèrent les flambeaux lorsque M. le Théologal qui fit l'office le Vendredy-saint alla prendre le St-Sacrement au lieu de repos. Le Jeudy-saint Mgr fit le lavement des pieds assisté de M. le g[d] archidiacre pour diacre et de M. David chanoine pour sous-diacre. Le vendredy et samedy-saints M. le Théologal fit l'office avec des diacre et sous-diacre de la résidence.

Grand chantre ne foisant pas son office, etc. — Le 21 avril jour de Pâques M. Mignot, chantre, pria M. le Théologal de faire pour luy. Néanmoins comme ledit sieur chantre se trouva à prime, tierce et à la grand' messe, s'étant mis au rang des chanoines, on le pria de ne pas se trouver à vespres ou d'y faire sa fonction, n'étant pas dans l'ordre qu'il fut présent au chœur et qu'il fit faire sa charge par un autre en sa présence. En effet il ne se trouva pas à vespres.

Procession du jour de Saint-Marc. — Le jeudy 25 avril 1680, la procession de St Marc qu'on a coutume de faire au château, se fit accause du mauvais tems autour de l'Eglise. On fit une station à la Chappelle au Duc ; en retournant on dit *Litaniæ majores*. Ensuite une grande messe dans le chœur au grand autel et à la fin *Ne reminiscaris*.

✝ Le mercredy 22 may 1680, M. Julien Touche, chanoine de résidence, étoit allé avec deux de ses amis se promener chez le curé de Vignoux-s-Barangeon ; le vendredy suivant 24me, disant la messe, l'apoplexie le prit sur la fin de la messe et mourut le soir. Aujourd'hui 25me il a été amené à l'issue de la messe; on a esté en corps lui donner de l'eau béniste et le soir après vespres on alla enlever le corps. M. Doyen semi-prébendé fit l'office, MM. Thiault et Bernardeau portèrent la chape, MM. Billereau, Poyret, Simoneau et le Gendre portèrent les coings du drap. Le curé de St-Ursin, ny aucun de cette paroisse dont il étoit, n'assistèrent à la procession. Il est enterré dans la chapelle de St-André et de la Trinité, et le lundy 27, premier jour des rogations, on a fait le service.

Prières pour le temps. — Ce jeudy 11 juillet 1680, MM. de la Ville et le peuple ayant demandé des prières publiques accause des pluies fréquentes quy empeschaient la récolte des blés et des foins, on commença aujourd'huy après vespres par une procession à l'entour de l'église, où l'on chanta à la manière accoutumée les litanies de la Vierge.

1681

Chanoinie donnée. — Ce lundy 3 février 1681, jour auquel la fête et l'office de la Purification avoient été remis, M. Bouër, chanoine, étant venu le matin pour assister à la grande messe, il se trouva mal après vêpres. Son neveu Louis Poupardin fut mis en possession de la prébende de mondit Sr Bouër, son oncle.

Prières publiques. — Ce mardy 4 février 1681, MM. les maire et eschevins étant allés demander des prières publiques, accause de la rigueur du froid et des gelées qui continuoient depuis la veille de St-André, M. l'Archev. le fit savoir à la Compie. On les commença après vespres à l'ordinaire. M. l'Archev. y assista. Pendant complies on apporta son tapys. Ensuite il vint et se mit à sa place ordinaire. Après la procession étant rentrés dans le chœur, il se mit dans son siège. Quand les litanies furent finies [1], on entonna *Domine* etc., ensuite le répons en musique et cela étant finy M. l'Archev. dit le verset, ensuite deux oraison, 1 *pro necessitate temporis*, 2 *pro rege*, ensuite il donna la bénédiction. Le 1er vendredy du mois s'étant trouvé dans cette neufvaine, on alla sous terre et l'on fit tout comme au mois d'avril en 1679. Voy. *superius*, etc.

Administration des Sacrements. — Ce lundy 10 février 1681, après la procession quy s'étoit faite à la fin

1. Il fallait pour lors que M. l'Archev. dit *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*. Ensuite l'oraison *De beata* et après entonné *Domine* et ce qui fut ainsi fait les jours suivants par le Dommier.

de vespres accause du mauvais temps, on porta le St-Sacrement à M. Bouër, Chanoine, en cet ordre : Les deux bastonniers marchaient les premiers ; ensuite deux enfants de chœur avec leurs cierges; ensuite la croix, puys ceux du chœur processionnellement. M. Fauvre, Chanoine capitulant, portoit le St-Sacrement, le dais étoit porté par MM. Destut et Mercier prestres chanoines capitulants. M. G. Andryon, coultre, portait la bourse et marchoit au milieu de la procession et devoit assister M. Fauvre.

M. l'Archevêque étant à complies. — Ce mercredy, 12 février, M. l'Archev. voulant assister à la clôture de la neufvaine que l'on avoit commencée le mardy 4, vint au chœur pendant les complies. Quand on fut au *Confiteor*, parce que les complies étoient de la férie, Me Jacques Doyen, semy-prébendé, alla au siège de M. l'Arch. lui porter le bréviaire pour dire *Confiteor, misereatur, indulgentiam* ; quoy dit, M. Doyen retourna en sa place pour achever l'office. Quelques-uns trouvèrent à redire de ce que le dommier avoit quitté sa place pour aller à M. l'Archev. étant le fait de ses aumosniers que devoient s'advertir et luy indiquer. Les complies étant achevées, on fit la procession à l'ordinaire. Étant rentré dans le chœur, les litanies étant finies, M. l'Archev. dit *Oremus* et l'oraison de *Beata*. Il devoit avoir dit auparavant *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*. Après le *Domine non secundum* et que la musique eût chanté, M. l'Archev. dit l'oraison 1° *Pro necessitate temporis* (ayant dit auparavant un verset) ; 2° il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*, et 3° *Pro rege*. Ayant finy, on entonna *Laudate Dominum om-*

nes gentes en faux bourdon et c'étoit à la fin que l'oraison *Pro gratiarum actione* se devoit dire. M. l'Archev. donna la bénédiction à l'ordinaire. Pendant complies on avoit apporté son tapys et allumé les deux cierges devant luy.

Service fait par le Chapitre pour feu la sœur de M. l'Archevêque. — Le jeudy 20 février 1681, M. l'Arch. de Bourges ayant reçeu nouvelle de la mort de Madame la comtesse de Tonnaé-Charente, sa sœur, le Chapitre au nombre de 8 ou 10 alla le samedy suivant, 22 du mois (car tout le vendredy il ne vit personne), luy faire ses compliments de condoléance et on luy dit même que le Chapitre avoit arrêté de faire un service pour le repos de l'âme de la défunte. En effet, la compagnie chargea de ce soin MM. Perrot et Fauvre, maîtres de l'œuvre. Voicy donc ce qui fut fait : Ils commandèrent le luminaire, savoir 7 grands cierges sur le candélabre ; 6 au Saint-Sacrement ; 6 sur l'autel ; 6 aux angelots ; 4 à la représentation et 2 sur la crédence. On fit peser tous ces cierges et, après le service fait, on les repeza. Il se trouva qu'il s'étoit consommé 6 à 7 livres de cire. Mad. Fortier, ciergière, reprit le reste des cierges et on luy paya les 6 à 7 livres brûlées parce qu'on étoit ainsy convenu avec elle... On fit faire 31 écus ou armoiries aux armes de la défunte et de feu son mary, Rochechouart Tonnaé-Charente. De ces armoiries on en mit 6 au Saint-Sacrement, 6 sur l'autel, 2 aux parements d'en bas, 6 aux angelots, 7 au candélabre et 4 aux cierges de la Représentation. On fit imprimer des billets pour avertir le public du jour et heure, qui fut les vigiles du lundy entre 3 et 4 heures. On dit les vêpres et un seul

nocturne, et le service le lendemain mardy 25, sur les 10 à 11 heures. M. Foucherel officia ; Mess. Perrot et David firent les diacre et sous-diacre, assistés des petits diacre et sous-diacre ordinaires. Tout le service finy par cette cérémonie. Les billets imprimés furent distribués partout, le dymanche précédent, par deux hommes laïques. On en fit imprimer 200. On avoit invité par ces billets les prestres séculiers et réguliers de venir dire la messe et, pour éviter la confusion, on avoit préparé six autels ou six chapelles où les prêtres s'habilloient et disoient la messe. Il y en eut 46 d'extraordinaires. Le dymanche après disné, on envoya M. Gaudrion, prestre et coultre du Chapitre, prier de la part de la Compagnie M. l'Intendant, M. le Président pour le présidial et M. le Maire pour MM. de la ville. Le lundy à midy on fit sonner les quatre cloches pour les morts, et ensuite on donna la volée des quatre cloches ; pendant complies on sonna le gros appeau ; sur les 7 à 8 heures du soir on sonna comme à midy, et le lendemain, pendant qu'on disoit vespres (car c'étoit en caresme), on sonna l'appeau pour le service pendant lequel on sonnoit les quatre cloches pour les morts. Pendant la messe il n'y eut point d'autre encensement que celuy qui se fait tous les jours aux *Obiit ;* le diacre fit aussi au commencement de la préface les encensements à la manière accoutumée.

Service fait par le Chapitre pour feu le père de Mgr l'Archevêque. — Messire Louis Phelipeaux de la Vrillière étant au eaux de Bourbon, y mourut le lundy 5 may de cette présente année 1681. Le samedy

14 juin on fit le service dans la cathédrale aux frais et dépens du Chapitre. Le vendredy 13, on sonna pour les morts; les vigiles commencèrent sur les quatre heures; sur les 9 heures du soir on sonna comme à midy. Entre 10 à 11 heures on commença le service. Mgr l'Archev. y assista, Mess. de ville et du présidial en corps. M. Gaudrion, coultre du Chapitre, alla de la part du Chapitre chez Mess. le Maire et le Président, les inviter de la part de la compagnie et leur présenter des billets (car on en avoit fait imprimer 200 pour les distribuer par toute la ville). Le service étant finy à près onze heures, le père de la Mèche, recteur des Jésuites, fit l'oraison funèbre dans la nef. Tout le matin, les portes de l'église furent fermées. Il n'y avoit que celle du costé de M. le Doyen qui fut ouverte où il y avoit 5 désiniers[1]. Tout le chœur étoit tendu, au-dessus des sièges et dans les sièges. Le derrière de l'autel n'étoit tendu qu'à un rang. La psalme était tendue et le jubé par dedans la nef, le pupitre et la sellette étoient couverts de noir. Il y avoit en tout 100 armoiries à 15 s. pièce. La grande chapelle ardente étoit dressée au milieu du chœur. On avoit osté l'aigle et l'autel de St-Philippe. Les deux portes du côté du chœur étoient condamnées et le célébrant avec les officiers, lorsqu'il fallut commencer la grande messe, vinrent de la sacristie passer par la grande porte du chœur, mais pour *Magnificat* et *Benedictus*, on avoit mis une chape noire et un encensoir derrière le grand autel. Ce service cousta au chapitre, savoir, pour le luminaire...... ; pour les armoiries 75 livres ;

1. Pour dizainiers.

pour les deux cents billets imprimés......; au menuisier pour dresser la chapelle ardente 8 livres ; pour la tenture 20 écus ; aux désiniers 30 sols.

Le mercredy 18 juin 1681, je fis faire à mes frais un service solennel, aux filles de la Congrégation, pour feu M. de la Vrillière, où je prononçai l'oraison funèbre en présence de Messeigneurs de Bourges et de Nevers.

Prières pour le tems. — Le vendredy 27 juin 1681, Mess. de la ville ayant demandé à M. l'Archev. des prières publiques pour avoir de la pluye, Sa Grandeur en fit avertir la Compagnie et l'on commença dès ce jourd'huy après vespres une neufvaine à la manière accoutumée.

Démission pure et simple par M. Corbin. — Du vendredy 8 août 1681, sur les 6 à 7 heures du soir, M. Corbin, Chanoine, qui avoit la fièvre depuis quinze jours en ça, s'étant trouvé fort mal, on fit convocation chez M. de Saint-Denys comme le plus ancien, où l'on résolut convocation au lendemain avant matines. La Compagnie étant assemblée on apporta une procuration passée en présence de Sallé l'aisné par laquelle M. Corbin donnoit pouvoir au porteur d'ycelle qui fut M. Gaudrion, l'un des coultres, de se demettre en son nom purement et simplement de son canonicat entre les mains du Chapitre. On députa Mess. Perrot et Bengy pour aller voir le malade et luy donner avis de cette procuration, lui demander sy il souhaitoit qu'elle eût son effet et s'il avoit quelque bon sujet à proposer à la Compagnie ; qu'assurément elle y auroit égard. Le rapport étant fait

par ces Messieurs au Chapitre, on admit la procuration et on déclara le bénéfice vacant, et en même temps on élut Guillaume Corbin, clerc de ce diocèse, qui étoit pour lors à Paris.

Jour de l'Assomption de la Vierge. — Le vendredy 15 août 1681, jour de l'Assomption de la Vierge, M. Bengy, chanoine capitulant, étant en semaine il fit l'office. Mgr l'Archev. vouloit assister à la procession générale, qui se fait ce jour-là. N'ayant point officié de tout le jour, il y eut quelque difficulté, mais voicy comme toutes choses furent réglées : Pendant complies, M. l'Archev. se rendit dans la sacristie où il s'habilla *In pontificalibus*. Sur la fin de complies, pendant le *Salve*, M. Gaudrion, coultre, mit la Notre-Dame sur le petit brancard, derrière l'autel. Complies étant achevées, il l'apporta sur le grand autel. Mgr étant venu au chœur trop tôt, il alla avec ses assistants se mettre à genoux au grand autel. Quand il fallut partir, les dommier et soudommier allèrent au grand autel prendre le brancard et portèrent la Notre-Dame à la fin de la procession. Et Mgr l'Archev. suivoit. Ensuite on laissa la relique à la chapelle au Duc, où Mgr dit le verset et l'oraison de *Beata*. On entonna *Exaudiat te Dominus*, etc., pendant lequel on vint processionnellement jusque dans la nef, où l'on fit une pause comme à la station. Le Psalme étant achevé, Mgr dit l'oraison *Pro rege*, ensuite il donna la bénédiction, après quoi tous processionnellement rentrèrent dans le chœur. M. le chantre et Mgr avec leurs assistants passèrent aussy par le chœur et sans s'y arrêter ils allèrent droit à la sacristie.

Assemblée diocésaine. — Le jeudy 28 août 1681, l'assemblée diocésaine s'est tenue en conséquence des ordres et mandements envoyés par Mgr l'Archev. dans tout son diocèse. On s'assembla dans la salle de l'Archevêché et de là on vint en sotane, long manteau et bonnet carré dans la salle de l'officialité. Mgr avoit son camail et bonnet carré ; ses deux aumôniers en surplis dont l'un portoit la croix. On en nomma quatre pour assister à l'assemblée provinciale qui furent Mess. Lelarge, Perrot, de la Chapelle et Fauvre ; mais auparavant que d'en venir à la nomination, Mgr et tout le monde étant placé, Mgr ayant dit le sujet de l'assemblée, on commença l'appeau. Les curés de Bourges y assistèrent par deux de leurs députés qui furent les curés des Saints Fulgent et Outrillet. L'appeau étant fait, le greffier va à la salle de l'officialité où il appelle les absents. Étant retourné, Mgr donna défaut contre les absents et les condamna à 30 sols de mulcte et, pour le profit du défaut, ordonna qu'on procéderait à la nomination, ce qui fut fait ; et les quatre dont est parlé ci-dessus furent nommés. Quoy fait, tout le monde se retira, et est à remarquer qu'au Chapitre on en avoit nommé quatre pour assister à cette assemblée diocésaine, et les quatre ne font qu'une voix.

Assemblée provinciale. — Le lundy 1er jour de Septembre 1681, s'est tenue l'Assemblée provinciale dans la Salle haute de l'Archevesché. M. Foussat, procureur, pour M. de Clermont ; M. Mercier, procureur, pour M. de Limoges ; M. Crozat, pour M. de Saint-Flour ; M. Coraise, pour M. de Tulle ; et M. Boyzard, pour

M. du Puy. La messe du Saint-Esprit fut dite par M. Rousin, aumosnier de M. l'Archevêque, dans la Chapelle de l'Archevesché. L'ouverture de l'Assemblée fut faite par M. l'Archev. qui en dit le sujet. Ensuite le Secrétaire, en robe de palais, appelle les suffragans, ayant auparavant appelé le diocèse de Bourges. On lit ensuite les procurations pour voir si elles sont dans les formes. L'appeau étant fait, chacun fait ses protestations que l'ordre et le rang ne pourra nuire ny préjudicier. Le député du Puy fit ses protestations ordinaires, et le tout va à donner acte des protestations, à la réserve de celluy du Puy ou Mgr dit sans avoir égard aux protestations, etc. Les 4 députés pour le diocèse de Bourges se mirent à la droite de M. l'Archevêque. On nomma pour le premier ordre MM. de Bourges et de Tulle. Pour le 2e ordre, il y eut grande contestation : le roy voulant que ce fut MM. Feu et Ratabon et tous les députés ayant ordre de nommer M. l'Abbé Phelipeaux. Enfin on convint qu'on laisserait les noms en blanc, et Mgr envoya M. Charpentier, son secrétaire, à Fontainebleau où étoit pour lors la Cour, pour en conférer avec M. de Châteauneuf. Étant retourné, il dit qu'on étoit convenu de MM. Feu et Ratabon. Il n'y eut point de liberté dans aucune Assemblée provinciale du royaume, et l'on fut contraint de nommer ceux qui étoient indiqués par la Cour. On avoit même envoyé une formule de procuration pour donner à ceux qui iroient à l'Assemblée générale indiquée au premier octobre 1681. — Néanmoins, sur ce que les ordres portoient que ceux du 2e ordre n'auroient que voix consultative et non délibérative, le 2e ordre fit ses protestations que

cela ne pourroit lui nuire ni préjudicier pour les Assemblées qui se font de 5 ans en 5 ans. Dont acte, etc.

Prières publiques. — Le mardy 2 septembre 1681, on commença une neufvaine de prières publiques pour obtenir de la pluye ; la sécheresse et les chaleurs étant excessives depuis un très long temps. On fit pendant les neuf jours la procession à l'ordinaire. Le 1er vendredy du mois qu'on va sous terre s'étant rencontré dans cette neufvaine, on fit comme il est marqué au mardy 4 février 1681.

Quand il se rencontre un Salut. — La feste de la Nativité de la Vierge, jour auquel il y a un Salut, s'étant aussy trouvé dans cette neufvaine, on fit le Salut dans le chœur après Complies, et le Salut étant achevé on commença la procession pour la neufvaine à l'ordinaire.

+ Ce samedy 27 septembre 1681, est mort M. Estienne Asse, âgé de 64 ans ; et plus ancien des procureurs de l'officialité. Le lendemain dimanche M. Lelarge et moy, comme official et promoteur, avons esté à son enterrement. L'appariteur précédoit M. l'Official et nous étions immédiatement après le corps. Le mercredy en suivant, 1er jour d'octobre, M. Lelarge, Official, dit une messe pour le repos de son âme dans la chapelle de St-Nicolas où assistèrent les Curiaux.

Ce vendredy 17 octobre 1681. M. Fauvre, chanoine, fondé de procuration de René Becuau, prit possession pour luy de la chantrie et chanoinie, que possédoit ci-

devant M. Gabriel Mignot. On avoit fait convocation pour cela. M. Fauvre demanda à la Compagnie qu'il lui plût que M. Becuau commença dès aujourd'huy son année de stérilité; mais cela ne passa pas, attendu qu'il n'avoit pas presté le serment, etc.

La Toussaint. — La feste de tous les Saints de l'an 1681 s'étant rencontrée le samedy, on ne prit les habits noirs que le lundy, jour que se fit l'office des morts et ce lundy là il n'y eut point de Chapitre; MM. Gaudinot, Fauvre et Village officièrent à la grande messe.

✝ Ce mardy 9 décembre 1681, Mathieu Perrot, prieur de Dame-Sainte, est mort au dit lieu sur les 8 heures du matin, âgé de 47 ans et quelques mois.

1682.

Jésuites interdits par M. l'Archevesque. — Le P. Claude de la Mèche, recteur des Jésuites à Bourges, ayant eu la station de St-Estienne pour l'Avent de cette année 1681, il s'en acquitta fort bien. Il devoit aussi prescher le Caresme 1682; mais le 20 janvier, une thèse de la probabilité ayant été soutenue chez eux, Mgr l'Archev. qui étoit pour lors à Paris n'ayant pas eu la chose agréable, il fit faire défenses au P. recteur et au P. Merieult, président de la thèse, de confesser et prescher dans son diocèse. Il envoya de Paris le Fr. de la Blandinière, provincial des Pères de la Mercy, pour prescher le Caresme. Il n'arriva que le jeudy, lendemain du mercredy des Cendres, si bien qu'il ne commença à prescher que le 1er dimanche de Caresme. Il fit tou-

jours des merveilles. L'affaire des Jésuites s'accommoda ensuite, etc.

Jubilé. — Le mardy 17 mars 1682, qui étoit le mardy de la semaine de la Passion, se fit l'ouverture d'un Jubilé universel dans St-Estienne. La veille, qui fut le lundy, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches et le lendemain mardy du grand matin on les sonna encore. On dit Matines, les petites heures et la grand'messe du jour tout de suite. Sur les 9 heures ou 9 heures et demie se fit le sermon. Après le sermon on dit les vespres du jour et pendant ce tems-là on osta les chaises de la nef. Vespres étant achevées, M. Gaudinot, faisant le chantre, vint de la Sacristie assisté de ses deux assistants à la sellette et M. Fauvre, célébrant, s'en alla avec ses grands et petits diacres et sous-diacres, alla se mettre à genoux au grand autel. Pour lors, M. le Chantre entonna *Veni Creator Spiritus;* la procession se fit autour de l'Église et le Chantre commençoit tous les versets. Étant de retour, le célébrant étant au grand autel dit un verset du St-Esprit et l'oraison. Ensuite il retourna avec les assistants au revestier pour prendre une chasuble. M. le Chantre commença à chanter l'Introït de la grande messe qui fut solennelle du St-Esprit. *Gloria*, point de *Credo*. 4 Chanoines allèrent aux honneurs, les reliques n'étoient point exposées. Il n'y avoit que la grand'croix qui fut toujours exposée sur le grand autel avec deux cierges allumés pendant tout le Jubilé qui dura 15 jours. Le St-Sacrement ne fut point exposé pour raison du Jubilé. Le lendemain, qui fut le mercredy 18, le Jubilé fut ouvert dans toutes les autres églises de la ville.

Point d'absolution le mercredy-saint. — Le mercredy-saint, Mgr l'Archevêque ne donna point l'absolution en pontifiant, et il n'y eut poinct aussy de sermon. Néanmoins le samedy saint on donna dans la sacristie l'absolution à l'ordinaire.

Séminaire.— Le samedy 4 avril 1682, Mgr l'Archevesque, Messire Michel Phelipeaux de la Vrillière mit la première pierre aux bâtiments du séminaire de Sainte-Marie de cette ville de Bourges.

Te Deum. — La nouvelle de la naissance du fils de M. le Dauphin vint à Bourges le lundy 10 aoust 1682. Il naquit le jeudy précédent 6 du mois, sur les 11 heures du soir. La lettre qui en fut écrite à Mgr l'Archevêque, pour lors absent, fut communiquée au Chapitre ou quoy-que ce soit à la compagnie par M. Lelarge, son grand vicaire. On résolut de chanter le *Te Deum* le jeudy en suivant, 13 du mois. Voicy l'ordre qui fut tenu pour toute la cérémonie : Le mercredy au soir, veille du *Te Deum*, sur les 9 heures, on sonna les grosses cloches de Saint-Estienne. M. le Grand-Vicaire avait fait avertir dans toutes les églises séculières et régulières qu'à ce signal ils sonnassent aussy toutes leurs cloches. Le lendemain, à 4 heures du matin, les cloches de Saint-Estienne sonnèrent encore. Le jeudy donc, vespres dirent à l'ordinaire sans les avancer, pendant lesquelles on sonna l'appeau pour appeler les corps réguliers et séculiers. M. Poncet, intendant de la province, y étoit en robe rouge à la tête du Présidial ; Messieurs de la Ville avec leurs robes de livrée. La procession fut de chantre ; Messieurs n'étoient pas chappés. Étant de

retour dans le chœur et le *Te Deum* étant finy, M. Rousseau, chanoine, qui était en semaine, dit, étant demeuré dans son siège, *Benedicam. Dominum in omni tempore*. Le chœur ayant répondu, il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*. Ensuite la musique chanta *Domine salvum fac regem*, lequel finy, M. Rousseau, étant toujours dans son siège, dit *oremus*, et l'oraison *pro rege*. Ainsy finit la cérémonie. Le roy fait appeler le prince né duc de Bourgogne.

+ La nuit du vendredy 14 au 15 aoust 1682, entre une et deux après minuit, mourut M. Cyprien Boër, sous-diacre, dans la 67e année de son aage, le plus ancien chanoine de l'Église. Il s'étoit démis de sa prébende dès le jour de la Purification, 2e jour de février 1681. Il n'étoit point revenu à l'église depuis ce temps-là. M. le curé de Saint-Pierre-le-Puellier luy avoit administré tous les sacrements. Néanmoins le Chapitre de Saint-Estienne alla le samedy au matin 15 aoust, à l'issue de matines, luy jeter de l'eau béniste et sur les 7 heures du ..... après que l'appeau eut sonné, le corps de l'Église s'étant assemblé dans la nef, on alla processionnellement enlever le corps. M. Rousseau, chanoine capitulant, étant en semaine, porta l'étole et la chappe. On ne porta point le corps à la paroisse de Saint-Pierre mais à la Fourchaud, où étoit la sépulture du défunt ; le clergé de Saint-Pierre-le-Puellier étoit au convoi (le curé n'y étoit pas). Mais personne n'avoit d'étole que M. Rousseau. On porta le corps jusque dans le chœur du Fourchaud M. Rousseau dit quelque chose au sieur curé après le répons chanté... Et le mercredy en sui-

vant qui fut le 19 aoust, on dit une messe d'obiit dans Saint-Estienne pour le repos de son âme. Le mardy au soir, on avoit dit les vigiles. M. de la Chapelle, chanoine, dit la messe assisté de Messieurs Sallat et Nérand, chanoines capitulants, pour grands diacre et sous-diacre, et les petits diacre et sous-diacre ordinaires. Les vigiles furent dites après vespres et la grande messe toute chantée en musique après la messe du jour ; et le tout quoi qu'il y eut plus de dix-huit mois que M. Bouër ne fut pas venu à l'église depuis ce temps-là. — (Voy. le 2 février 1681.)— Mais le tout se fit en considération de ce que ledit sieur Bouër avoit été plus de quarante-six ans chanoine de Saint-Étienne.

+ Le dimanche 23 août 1682, M. Brunault, bastonnier de Saint-Estienne mourut sur les 5 à 6 heures du soir. Le lendemain à l'issue des vespres, le Chapitre alla enlever le corps. M. Bernardeau le jeune, semy-prébendé, étant en semaine, portoit la chappe accompagné de Messieurs Olivier et Mner, deux vicaires et chapiers ordinaires de l'Église. On enleva le corps et on le porta jusque dans la nef de Saint-Pierre-le-Puellier où M. Bernardeau fit un discours à M. le Curé, qui s'étoit tenu à son église pour attendre le corps. On ne sonna point de cloche à Saint-Estienne qu'une petite, un quart d'heure avant de partir.

Chanoinie de résidence donnée à M. Jacques Doyen. — Le vendredy 16 octobre 1682, ensuite d'une convocation ordonnée par le Chapitre le lundy précédent Messieurs ont conféré à M. Jacques Doyen, ancien semy-prébendé, la chanoinie de résidence qui avoit vaqué

par la mort de Me Julien Touche, arrivée le mercredy 22 may 1680, qui fut donnée à un nommé Galard qui l'abandonna et en fit sa démission ; ensuite donnée à Me Louis le Normand sur qui elle fut déclarée vacante par contumace. Me Jacques Doyen, après la mort de Touche, l'avoit obtenu en cour de Rome par dévolut. L'affaire étoit aux requestes du palais ; mais s'en étant déporté et ayant fait signifier son désistement, le Chapitre la luy donna enfin.

Jour de Toussaint. — Le dimanche 1er jour de novembre 1682, fête de tous les Saints, Mgr l'Archevêque donna la bénédiction après les vespres du jour, ensuite celuy qui faisait l'office s'en retourna à la sacristie et l'on dit *Placebo* pour les vêpres des morts. Il n'y eut point de station ny dans le chœur ny dans la nef quoique ce fut un dimanche.

Grand chantre. — Le lundy 9 novembre 1682, M. René Becuau, qui avoit permuté avec Me Gabriel Mignot prit possession de la chantrie et chanoinie dont il avoit pris possession par procureur (Voy. au vendredy 17 oct. 1681.) Il y eut quelques difficultés sur ce que M. Becuau n'étant que sous-diacre, quelques-uns disoient qu'il ne devoit pas présider au Chapitre ; néanmoins sur des exemples du temps passé cités par les anciens, il présida au Chapitre.

Intendant révoqué. — Le samedy 19 décembre 1682, M. Mathieu Poncet, qui avoit esté intendant dans la province près de neuf ans, reçut nouvelle de sa révocation. Il partit une heure après et Madame Betaut, sa femme, partit sur les onze heures du soir.

1683

Intendant reçu. — Le lundy 1er février 1683, sur les 6 heures du soir, M. de Séraucourt avec Madame sa femme arriva pour être intendant dans la province. Ils allèrent descendre dans l'Archevêché où ils furent jusqu'au samedy au soir en suivant, qu'ils allèrent coucher dans le logis qu'ils avoient loué. MM. de Saint-Denis, Foucheret, Lelarge et Perrot allèrent en habit long le saluer de la part du Chapitre le lendemain après disné ; il les reconduisit jusqu'à la porte de la rue.

✝ Le jeudy 25 février 1683, Me Jean Brisson, prestre chanoine de Saint-Ursin, fut trouvé mort dans son lit.

✝ Le dimanche gras, 28e et dernier jour de février, Françoise Lelarge, veuve Taillon, fut attaquée de catarrhe sur les dix heures du matin et mourut en moins de trois heures.

Visite de Mgr l'Archevêque. — Le lundy, 17 mai 1683, Mgr Michel Phelipeaux de la Vrillière, archevesque de Bourges, est parti pour commencer la visite dans son diocèse, par la ville de Mehun. Le Chapitre en corps, alla le saluer le jour de son départ.

Jour du Saint-Sacrement. — Ce jeudy 17 juin 1683, M. Biet étant en tour pour porter le Saint-Sacrement, comme il étoit aux études à Paris, M. le lieutenant général, son père, pria le Chapitre de commettre quelqu'un pour le porter, la Compagnie pria M. Mercier.

+ Le vendredy 30 juillet 1683, mourut Marie-Thérèse, reine de France, à Versailles.

+ Le mercredy 4 août 1683, mourut à la Planche à l'Oille, le 10e jour de sa fièvre, ma sœur Anne Perrot, femme de Jean Heurtault, de Touvent, et fut enterrée le vendredy matin dans le grand cimetière d'Issouldun, à la sépulture des Heurtault. Elle étoit née le 10e jour de juin 1633. Elle avoit donc quand elle est morte cinquante ans et deux mois moins six jours. C'étoit une femme d'une grande vertu. Je prie Dieu qu'il luy fasse miséricorde.

Le mercredy 11 août 1683, on dit une messe d'obiit pour le repos de l'âme de la Reine décédée le 30 juillet. M. Foucheret dit la messe, M. Fauvre fit le diacre, et M. Nerault, sous-diacre avec les petits diacre et sous-diacre. La veille il n'y eut point de vigile, ny le matin de laudes. On sonna seulement le mardy au soir, sur les neuf heures, et le matin pendant ce service. Cette messe d'obiit se dit après la grand'messe du jour qui fut dite à l'heure ordinaire. Mgr l'Archevesque y assista. On n'avoit convoqué personne parce que cela ne se fit qu'en attendant le service solennel; le même jour dans toutes les églises de Bourges, séculières et régulières, on dit des messes de *Requiem* suivant le mandement que Mgr l'Archevesque fit pour cela.

Assomption de Notre-Dame. — Le 15 d'août 1683, Mgr l'Archevesque n'ayant pas officié ce jour là, se trouva néanmoins à la procession générale, où toutes choses se firent comme en 1681. Aujourd'hui M. l'Ar-

chevesque a consacré la chapelle de la congrégation. Il y prescha . . . .
l'après-disné, etc.

+ Le mercredy 1er jour de septembre 1683, mourut M Heurtault de Fouillon (?) ayant été surpris la veille d'une léthargie.

+ Le lundy 6e jour de septembre 1683, mourut à Paris Jean-Baptiste Colbert ; le peuple de Paris volut le déchirer après sa mort.

Service pour la reine. — Le service solennel pour le repos de l'âme de la reine morte le 30 juillet dernier, se fit dans l'église cathédrale de la manière qui suit. Le dimanche 19 septembre 1683, à midy, on sonna pour les morts. Ensuite on donna une volée. Vespres du jour furent avancées de plus d'une heure. Elles commencèrent à deux heures et trois quarts, et finirent à quatre heures. La station se fit dans le chœur dont les deux portes du costé de Messieurs les grand archidiacre et chancelier étoient condamnées. A 4 heures précises, vespres et complies étant achevées, Mgr l'Archevêque vint de la sacristie par la grande porte du chœur. Marchoient deux enfants de chœur portant les chandeliers, le grand enfant portant la croix, le porte-croix de Monseigneur (il n'y avait point de crosse). Monseigneur suivoit revestu d'une chappe noire, une mître blanche simple, deux archidiacres chappés de noir à ses costés, point de grémial ; derrière lui deux aumosniers en surplis sans chappes. Il passa ainsi dans le chœur et s'alla mettre dans son trône. On dit vespres et vigiles des morts. Il

n'y eut qu'un nocturne. Ceux de la résidence portoient la chappe; l'antienne du *Magnificat* (Ordinis ?) fut annoncée à Monseigneur par celui qui portoit la chappe. Il ne se mit pas à genoux parce que Monseigneur ne donna point de bénédiction. Monseigneur, sans descendre de son trône, y dit les oraisons des vespres et des vigiles. Il n'y eut aucun ensencement. Cela fait, il sortit par la grande porte du chœur processionnellement pour aller à la sacristie. Pendant les vespres du jour, on sonna l'appeau. Depuis le service achevé on sonna toujours comme on fait pour les morts, jusqu'à 9 heures du soir qu'on donna la volée.

Le lundy 20 présentement qu'il est 4 heures du matin, on commence à sonner pour les morts, matines et la messe du jour dirent tout de suite. Sur les 9 heures on commença les laudes des morts, M. de St-Denis, ancien chanoine, alla à l'encens aux Bénédictins ; les laudes étant achevées, Mgr l'Archevesque vint, de la sacristie, passer par la grande porte du chœur assisté de 3 diacres et 3 sous-diacres, 2 archidiacres chappés à ses costés sans grémial, et ses deux aumosniers après luy, en surplis sans chappe, pour commencer la messe, laquelle étant finie, l'absoute se fit ainsy qu'il est marqué dans le pontifical romain. MM. de St-Denis, Foucheret[1] . . .

. . . .

. . . .

1. Un feuillet du manuscrit, par conséquent deux pages, manquent à cet endroit.

1684

Feste de S. Nicolas tombant dans les Rogations. — Du mardy 9ᵉ jour de may 1684, et feste de la translation de S. Nicolas, la grande messe que fait dire l'officialité ce jourdhuy, a été dite immédiatement après matines parce que le 2ᵉ jour des Rogations étoit aujourd'huy. Pendant laudes on a sonné la cloche du sermon. M. Souciet, avocat, a donné le pain bénist. Le quartier a été porté à M. Lelarge, official, pour le faire la première fois.

Jour du Saint-Sacrement ; tour recommencé. — Le 1ᵉʳ jour du mois de juin 1684, jour du Saint-Sacrement, le tour recommença pour le porter. Ainsi M. Cheron qui étoit doyen, et à Paris depuis plus de 5 an pria M. le théologal de le porter pour lui, ce qui fut fait à la procession qui se fait après vespres. On ne donna point la bénédiction du Saint-Sacrement au milieu de la nef, mais seulement au grand autel.

Te Deum. — Le mardy 20 juin 1684, il y eut *Te Deum* chanté pour la prise de Luxembourg. Mgr l'Archevesque qui étoit au cours de sa visite se rendit à Bourges le lundy 19 et s'en retourna le jeudy 22. Vespres ne furent point avancées, on ne sonna point les grosses cloches ni la veille ni le matin, mais seulement pendant vespres on sonna le gros appeau. Complies étant achevées, Mgr vint de la sacristie *in pontificalibus* et alla se placer dans le trône. M. le chantre à la sellette avec ses assistants. Ainsi la procession fut de chantre ; il n'y avoit

que Mgr, M. le chantre et ses assistants de chappés. Au retour, Mgr monta dans le trône, après le motet il dit les oraisons et finit par la bénédiction.

M. l'Archevesque venant de sa visite. — Mgr étant arrivé le lundy sur les onze heures du matin, on sonna la grosse cloche, ce qui se fait lorsqu'il retourne de sa visite, quoiqu'il ne sorte pas de son diocèse.

Prières pour le temps. — Le samedy 24 juin 1684, jour de saint Jean, on commença une neufvaine pour avoir de la pluye, les chaleurs étant excessives. Comme il y avoit salut ce jour-là, on ne commença la neufvaine qu'après soupé par la procession, en chantant les litanies à l'ordinaire. Étant rentrés dans le chœur pour chanter le motet et les oraisons, on en sortit pour aller dans la nef dire le salut.

Incendie. — Ce dymanche 25 juin 1684, en moins de deux heures, sur les 5 à 6 heures du soir, brûlèrent quatre ou cinq maisons dans la ville tout joignant la porte de Bourbonnoux.

Jubilé. — Le lundy 28 février 1684, se fit dans la cathédrale l'ouverture d'un jubilé universel, accordé par le pape Innocent IIe contre les Turcs. Mgr l'Archevesque, messire Michel Phelipeaux de la Vrillière, fit l'office. On fit pour la sonnerie et pour les cérémonies, toutes les mêmes choses qu'on avoit faites au jubilé universel (voy. au mardy 17 mars 1682), à la réserve que pour lors on n'avoit point dit de *Credo*, et qu'il y eut *Credo* à celui-cy. Tout le reste fut égal.

Chef de saint Estienne. — Le jeudy 29 juin 1684, les chaleurs étant excessives depuis longtemps, MM. de Saint-Estienne firent une procession et portèrent le chef de saint Estienne à Saint-Pierre-le-Puellier. Le chantre marcha avec ses assistants. M. l'Archevesque étoit pour lors à la visite de son diocèse. Ainsi cette procession se fit de l'autorité seule du Chapitre.

+ Le dymanche 13 aoust 1684, Me. . . . .Joubert, prestre, chanoine de Saint-Ursin, fut trouvé mort dans son lit. Le mercredy en suivant, 17 du même mois, sa prébende fut donnée à Me Guenois, prêtre chanoine de Saint-Cire d'Issoudun.

Thèse de théologie corrigée par M. l'Archevesque. — Le lundy 14 aoust 1684, M. l'Archevesque Michel Phelipeaux de la Vrilière ayant été averti que la faculté de théologie avait empêché Me . . . . Gaudard, prêtre bachelier en théologie, de soutenir une thèse le samedy précédent, 12 du même mois, de soutenir la thèse qu'il avait publiquement distribuée, et pour laquelle toute l'université et tout le monde étoit desjà assemblé aux Jacobins, fit assembler ce jourd'huy la faculté en son palais archiépiscopal, écouta les raisons de part et d'autre. Voici ce dont il s'agissoit. Le dit sieur Gaudard avait fait imprimer et distribuer une thèse qu'il devoit soutenir le samedy 12. La faculté l'en empêcha. Il se pourvut par requeste par devant Mgr l'Archevesque, qui fit assembler la faculté, loua le zèle qu'elle avoit témoigné, blâma le père d'Argent, cordelier, syndic, d'avoir approuvé la proposition; et obligea le bachelier de la rétracter et de faire imprimer une autre thèse où

la proposition qu'il présenta à la faculté seroit mise. Voici la proposition du sieur Gaudard. Parlant du Concile 3 de Constantinople, qui est le 6e œcuménique, il dit : *Quod convocante Constantino pogonato ac annuente papa Agathone inceptum est die septima novembris anno* 681. *Præfuit Romanus Pontifex per legatos Theodorum et Georgium presbyteros et Joannem diaconum ; a sacro synodo damnatus est Honorius, non modo ut nascentis monothelismi monothelitarumque fautor, sed ut re vera hereticus.* Voici la proposition que M. l'Archevesque voulut être mise en la place de celle du sieur Gaudard : *A sacra synodo damnari videtur Honorius ut monothelitarum fautor, quamvis de fide harum actionum in quibus anathemate est perculsus maximus sit ambigendi locus...*

+ Le vendredy 27 octobre 1684 mourut M. Jacques Destut, âgé de 37 à 38 ans, chanoine de Saint-Estienne à Insèche, dans le diocèse d'Auxerre. La nouvelle en fut donnée au Chapitre le lundy 30 octobre.

Indult du Parlement. — On fit le même jour les vigiles, et le mardy 31 le service fut fait solennellement. MM. Lelarge, Bourdaloue et Triboudet, chanoines, avec petits diacre et sous-diacre, firent l'office à l'autel ; plusieurs gradués et sur tous l'indultaire, firent leurs réquisitions pour la prébende vacante dans les mois des gradués. Il y eut convocation pour ce jour mardy 31, après vêspres, où, après plusieurs et grandes contestations, on fit réponse à M. Silvain Sauger, procureur de Me Claude Mascarany, clerc tonsuré du diocèse de Paris, indultaire, que l'on lui donnoit quinze jours pour se

pourvoir d'une procuration spéciale et justifier de l'état dudit indultaire.

Le mardy 14 novembre, jour de l'échéance de la quinzaine, comparut ledit Me Silvain Sauger qui exhiba une procuration, non pas de Claude Mascarany, mais d'André Mascarany, sur quoy le Chapitre fit difficulté et luy donna encore quinzaine.

Le mardy [29] novembre, jour de l'échéance de la seconde quinzaine, on persista à la réquisition pour André Mascarany et l'on dit que Claude étoit mort dès l'année 1679, on justifia mesme du registre mortuaire. Ainsy le Chapitre, après toutes ces remises et plusieurs contestations, jugeant que l'indultaire étoit déchu de son droit, se résolut à nommer un gradué, et nomma Me Estienne Riglet de Luçon prestre, qui, par ce moyen, succéda à feu M. Jacques Destut en sa prébende.

Le premier dimanche de l'Avent en 1684, fut le 3 décembre. Un père Godard, cordelier qui venoit à Bourges pour y être gardien, prescha l'Avent dans Saint-Estienne.

M. l'Archevêque preschant. (Voy. au mardy 28 aoust 1691.) — Le vendredy 8 décembre 1684, Mgr l'Archevesque prescha aux filles de la Congrégation de Notre-Dame, à la prise d'habit de la fille de M. le Président Le Begue, et quoique ce fut le jour de la conception de la Vierge, il n'y eut point de sermon ce jour-là dans Saint-Estienne, ni ailleurs dans toute la ville.

1685

Thèse corrigée par Mgr l'Archevesque. — Le père Ravel, religieux Jacobin, ayant distribué une thèse sur la matière des sacrements, qu'il devoit soutenir le 12 février 1685, le père Gaudard, prieur des Jacobins, président, Mgr l'Archevesque arrêta cette thèse et empescha qu'elle ne fut soutenue, sur ce que la sixième position était conçue en ces termes : « Ad validitatem illorum in utroque ministro scilicet et suscipiente, adultum suppone, requiritur intentio seria faciendi quod facit ecclesia, aut suscipiendi quod confert ecclesia, eamque sufficientem videtur habere minister qui externum ritum Christianis populis religiosum nulla re essentiali mutata serio peragit. Licet intus malitiose repugnaret. » Ce sont ces dernières paroles qui portèrent M. l'Archevesque à empescher cette thèse. En effet la dispute fut remise, et la position fut corrigée.

+ Le premier samedy de caresme, 10 de mars 1685, mourut Henri Bourgoin, seigneur de la Douhée, en sa maison de la Douhée, diocèse de Nevers.

Prédicateur du Caresme. — Le 7 mars 1685, fut le mercredy des Cendres. Le père La Boissière, religieux Cordelier, prescha le Caresme dans l'église de Saint-Estienne. Il fit toujours très bien. Le 8 de mars, dymanche de la Passion, ayant souhaité prescher le matin (ce qui est contre l'usage), on luy permit.

Evesques suffragants venant à Bourges. — Le mercredy 2 may 1685, Messieurs Bigot chantre, Foucheret, Lelarge et Perrot furent députés du Chapitre pour aller saluer Messire Humbert Ancelin, évesque de Tulle, logé au doyenné, qui étoit venu pour assister à l'assemblée provinciale.

Le vendredy 4 may, Mgr de Saint-Georges, nommé à l'évesché de Clermont, étant à Bourges, logé au doyenné, 4 chanoines allèrent aussy le saluer de la part du Chapitre, M. le chantre portant la parole. Quoique simplement nommé, non bullé et sacré, on l'appela Monseigneur.

Assemblée provinciale du clergé. — Le lundy 7 may 1685 a été tenue l'Assemblée provinciale du clergé, pour députer à l'assemblée générale 2 du premier ordre et 2 du deuxième ordre. L'assemblée se fit dans la salle de l'Archevesché. Mgr Messire Michel Phelipeaux de la Vrillière, Archevesque de Bourges y présidait. Mgr Humbert Ancelin, évesque sacré de Tulle, y était en personne.

Mgr Claude de Saint-Georges, nommé par Sa Majesté à l'évesché de Clermont y étoit en personne. Les évêques suffragants de Limoges, Saint-Flour et du Puy, par leurs députés. Il y avoit outre Mgr de Tulle, son grand vicaire, député par le deuxième ordre de son diocèse. Les députés du premier ordre furent Mgr de Bourges, sans contestation et Messeigneurs de Tulle et de Clermont, avec grandes contestations et protestations de part et d'autre. Mgr de Tulle se retira ayant fait ses protestations de nullité de la nomination de

Mgr de Clermont, attendu qu'il n'étoit que simplement nommé, non bullé et sacré. Il prétendoit qu'il ne pouvoit être nommé à la députation à l'exclusion de luy, sacré et en possession depuis quelques années de l'éveschė de Tulle. Mgr de Clermont eut 3 voix et Mgr de Tulle en eut 2 et une en double. Pour le deuxième ordre, M. l'abbé du Fresnoy de Lanois et de Séraucourt, frère de M. de Séraucourt, actuellement intendant dans cette province. Il y eut plusieurs contestations : 1° Messieurs Bigot, chantre, Lelarge, Perrot et de La Chapelle, chanoines de Saint-Estienne et députés du diocèse, voulurent précéder M. de Saint-Georges nommé à l'évesché de Clermont, mais cela ne fut pas.

2° En signant les actes, ils voulurent signer devant le même abbé de Saint-Georges, néanmoins il signa toujours le premier. Il est vrai que le seing de quelques-uns paraît avant le sien.

3° Le député du Puy, M. Dautré, fit ses protestations ordinaires.

Le lundy matin, sur les 11 heures, on alla à la messe du Saint-Esprit, qui fut dite par M. Caillot, dans le chœur à l'autel de Saint Philippe. Mgr de Bourges passoit le premier, Mgr de Tulle à son costé ; Mgr de Clermont suivoit, M. Bigot à son costé ; les députés du diocèse de Bourges suivoient et ensuite les députés des diocèses suffragants.

Mgr de Bourges se mit dans le chœur en sa place ordinaire. Les quatre députés du diocèse dans le même rang du costé de M. le doyen ; Mgr de Tulle ensuite Mgr de Clermont, les députés des suffragants étoient dans les hauts sièges d'un costé et d'autre. Pendant toute la

messe il y eut orgue et musique. L'Évangile étant dit, un des aumosniers de Monseigneur alla prendre le messel sur l'autel et apporta l'Evangile à baiser à Mgr de Bourges; ensuite à Messeigneurs de Tulle, de Clermont, aux quatre députés du diocèse et ensuite à tous les autres.

Le dymanche sixième may 1685, M. de Saint-Georges nommé à l'évesché de Clermont non bullé et sacré, assista dans le chœur à vespres, qui étoient de souschantre; accause de la feste de la translation de saint Guillaume, on lui avoit préparé un carreau, et un tapis du costé de M. le Doyen. Au *Magnificat*, après avoir donné de l'encens à Mgr de Bourges, on lui en donna aussy.

Neufvaine. — Le jeudy 10 may 1685, on commença une neufvaine à Sain-Estienne pour avoir de la pluye.

Consécration des marbres. — Le mardi 15 may 1685, Mgr l'Archevesque commença dès le matin la consécration de plus de 300 marbres ou pierres qui étoient disposés de tous les costés de la nef. Cette cérémonie dura près de deux jours.

Départ de Monseigneur. — Grands vicaires et officiers nommés. — Le vendredy 18 may 1685, Mgr l'Archevesque est party pour aller a l'Assemblée générale du clergé; M. du Fresnoy, député pour l'Assemblée, étoit dans son carosse; M. Lelarge, official et grand vicaire, ayant témoigné vouloir aller à Paris, étoit aussy dans le carosse. Avantque de partir, sur les 7 à 8 heures, fit assembler tous les curiaux de ses officialités et déclara

pour primat M. Bigot ; pour official, M. Lelarge, qui n'étoit auparavant que vice-gérant ; pour vice-gérant, M. de la Chapelle, grand archidiacre ; M. Anthoine Guay, huissier, fut aussy reçu procureur et notaire ès-cours et juridictions ecclésiastiques.

Grande sécheresse. — Le vendredy 1er jour de juin 1685, on dit matines et la grand'messe tout de suite, et sur les neuf à dix heures, tout le clergé séculier et régulier, alla jusque dans l'église de Saint-Privé, où étoit la chasse de sainte Solange et le chef de saint Palais, que MM. les grands Vicaires avoient donné ordre d'apporter sur la demande qui leur en avoit été faite. Il y avoit vingt paroisses de la campagne qui assistoient ces reliques. Messieurs de la Ville et du Présidial étoient à la procession ; les rues étoient tapissées. Comme il y avoit des gardes du corps en cette ville, quatre trompettes et les tymbales étaient après les reliques, qui jouoient à la fin de chaque verset chanté en faux-bourgdon par le clergé. Le chef de saint Palais alloit devant et ensuite la chasse de sainte Solange. Ces deux reliques étoient à la fin de la procession. On passa tout le long de la rue de Saint-Privé et de Bourbonnoux et par le Gris [1]. Les reliques furent mises sur l'autel de Saint-Philippe. Ensuite tout le clergé conduisit encore ces reliques à Notre-Dame de Sales. Il plut pendant toute la procession sans que pas un quittât son rang. Ce fut une des plus nombreuses et des plus dévotes proces-

1. Preuve que cette inscription : « Icy se donne le gris », si diversement interprétée, était à cette époque à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui.

sions qui se soient faites à Bourges de mémoire d'homme.

+ Le vendredy 31 d'aoust 1685, mourut Messire François Bidault de Germiny, prestre, chanoine prébendé, âgé d'environ 58 ans. Il a été environ 32 ans chanoine. Il fut enterré le lendemain samedy 1er jour de septembre dans la nef de Saint-Estienne. Quelques heures avant sa mort, Étienne Delys, son nevbu, clerc tonsuré, avoit pris possession de sa prébende.

Edit du roy qui défend l'exercice de la r. p. r. — Le jeudy 25 octobre 1685, Messire Michel Phélipeaux, archevesque de Bourges, tenant actuellement son sinode de Saint-Luc, fit ouverture d'un pacquet qu'on luy apporta, où estoit l'édit du roy rendu le mois présent par lequel sa Majesté casse et annulle l'Édit de Nantes tant des généraux que particuliers et tous autres édits accordés en faveur des p. r., défend tout exercice de la r. p. r. et veut que tous les temples soient démolis dans son royaume. Cet édit contient dix articles.. M. l'Archevesque partit après le sinode pour aller à Sancerre où étoit M. Guy de Séraucourt, intendant de la province, pour faire abbattre les presches.

+ Le mercredy 31 octobre 1685, mourut à Paris, sur les deux heures après-midy, Messire Michel Leteillier, chancelier de France, âgé de 83 ans.

+ Le lundy 5 novembre 1685, mourut à Paris, Messire Jean de Montpezat de Carbon, Archevesque de Sens. Il avoit esté Archevesque de Bourges, de Toulouse et Évêque de Saint-Papoul. Il étoit abbé de Saint-Satur, de

Loroix et du Madazil. Regretté généralement de tout le monde. Le mercredy 14 du même mois, on dit les vigiles de saint Étienne, Mgr l'Archevesque y assista et Messieurs de la ville; M. Bigot, chanoine et grand chantre, fut commis pour faire l'office. Le mercredy 21 du même mois, Messieurs du Séminaire firent aussy un service. Ils avoient convoqué Messieurs de la Ville et du Présidial. Ils firent quelques contestations à Messieurs de la Chambre ecclésiastique pour le pas, mais la chose fut réglée en ce que Messieurs du Présidial et de la ville étant placés dans le chœur, Messieurs du Présidial à la droite et Messieurs de la Ville à la gauche. Mgr l'Archevesque, assisté de Messieurs de la Chambre ecclésiastique, en leur habit d'église, se mirent à droite et à gauche dans le fond des sièges. Monseigneur étoit en rochet et en camail.

+ Le vendredy 14 décembre 1685, mourut Louise Turpin, femme de M. Lelarge de Saint-Loup, et fut enterrée le lendemain dans l'église de Saint-Jean-des-Champs, dans la sépulture des Lelarge.

+ Le samedi 15 décembre 1685, mourut Me Granger, bâtonnier de Saint-Étienne, âgé de 80 ans. Il fut enterré sous le porche du côté du grand archidiacre, en ayant fait lui-même la prière en plein Chapitre quelques mois auparavant.

1686

Muraille en la place d'Hémeré. — Le vendredy 22 février 1686 la première pierre de la muraille de closture de la ville, fut mise dans la place d'Hémeré. M. Le

Teillier, supérieur du Séminaire fit la bénédiction, Mgr l'Archevesque étant présent....

+ Le vendredy 8 mars 1686, sur les trois heures du matin, mourut au palais archiépiscopal, Me Jourdin, excellent architecte, qui conduisoit les bâtiments de l'archevesché, depuis qu'ils ont esté commencés.

Feu. — Le mercredy 17 avril 1686, sur les onze heures du soir, une écurie de l'archevêché, attenant le portal de Bourbonnoux et qui estoit le corps de garde de la ville, fut totalement incendiée.

Réquisition du doyenné. — Du lundy 22 avril 1686 sur le bruit fort incertain qui couroit à Bourges que M. Chéron, doyen de l'Église de Bourges, qui estoit à Paris depuis plus de sept ans, y estoit décédé, M. Alabat, prêtre, docteur en théologie, assisté de notaire vint requérir le bénéfice qui avoit, disoit il, vacqué dans le mois d'avril, affecté aux gradués ; mais M. Cheron n'étoit pas mort, et de plus c'est que le doyenné n'est pas sujet au mois des gradués.

+ Du jeudy 16 mai 1686, mourut M. Jean de Saint-Denis, âgé de 68 ans. Il étoit prestre et avoit été chanoine de Saint-Estienne 51 ans. Il avoit eu sa prébende de Blaise Perrault. Il mourut sur les neuf heures du soir. Le lendemain, vendredy 17, il fut enterré sur les six heures du soir. Le lendemain, samedy, 18 après la grand'-messe et sexte du jour, on fit le service solennel et tout en musique. M. le Théologal, commis par le Chapitre, fit l'enlèvement du corps et tout le service (quoique

M. Dumolin, hebdomadier de Saint-Ursin fut en semaine qu'il faisoit actuellement).

MM. Foucheret et Lelarge, comme les deux plus anciens et MM. de Biet et Delys, comme les deux plus jeunes, portoient les quatre coins du drap. Le curé de Saint-Pierre-le-Puellier ny auscun ecclésiastique de sa paroisse, n'assista à l'enterrement. M. Gauldrion, coultre du Chapitre, le confessa. M. le Théologal lui administra les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Le service fait, on s'assembla dans la chapelle de Saint-Nicolas, où l'on résolut convocation pour après complies afin de pourvoir au bénéfice vacant. La Compagnie s'assembla donc après complies, et là fut élu et nommé Paul-Pierre Bouffet, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, et fut mis en possession.

Procession du jour de l'Assomption de la Vierge. — Le jeudy 15 aoust 1686, Monseigneur, qui n'avoit point officié tout le jour, assista à la procession. Voicy de point en point comme toutes choses se passèrent. M. l'Archevesque, pendant Complies, se rendit de son palais dans la sacristie, et, pendant ce temps-là, M. Gaudrion coultre, mettoit l'image de Notre-Dame sur un brancard, derrière l'autel. Complies étant achevées, il mit le tout sur le grand autel. Mgr ne vint au chœur avec ses habits pontificaux que pour se mettre derrière la relique, qui étoit encore dans le chœur et que 2 semi-prébendés, le dommier et soudommier portoient sur leurs épaules. M. le Chantre, avec ses deux assistants, étoit immédiatement devant la relique, et immédiatement après Mgr, précédé de sa croix et de sa

crosse. On alla processionnellement jusqu'à la Chappelle au Duc. La relique entra dans la chappelle, et Mgr se mit derrière M. le Chantre. Après qu'on eust chanté un motet *Sub tuum præsidium*, Mgr dit le verset *Exaltata est*, etc., et le chœur répondit. Ensuite, il dit l'oraison du jour de l'Assomption. On entonna le psaume *Exaudiat*, qui fut chanté processionnellement et alternativement par le chœur et par l'orgue. La relique fut encore portée comme cy-devant et mise sur le grand-autel, où Mgr étant à genoux sur le marchepied, se leva incontinent et dit l'oraison *Pro rege*, et immédiatement après il donna du milieu de l'autel la bénédiction et s'en retourna dans la sacristie.

+ La nuit du mercredy 28 au jeudy 29 aoust 1686, mourut M. Pierre Fresneau, prêtre-curé de Notre-Dame du Fourchaud.

Prières de 40 Heures. — Le samedy 30 et dernier jour de novembre 1686, M. l'Archevesque étant à Paris écrivit que l'on y faisoit des prières publiques pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du Roy et qu'il vouloit qu'on en fit dans son diocèse. Cette lettre fut receüe par M. de la Chapelle, chanoine et grand archidiacre de l'Église de Saint-Étienne, et grand-vicaire de mondit seigneur l'Archevêque. Il la communiqua au Chapitre, où il fut résolu que les 40 heures seraient commencées le lendemain dans l'Église Cathédrale. Ce qui fut fait par l'ordre qui en suit. Le samedy au soir, sur les 8 à 9 heures, on sonna les grosses cloches. Le lendemain dimanche et premier jour du mois de décembre, on les sonna encore sur les quatre

heures du matin. La grande messe et tout l'office du jour fut avancé : après la grande messe se fit la prédication. Ensuite, le *Veni Creator* chanté processionnellement, la procession étant de chantre, et cette procession servit de procession générale du mois. Ensuite, la grande messe du Saint-Esprit. A la fin, le Saint-Sacrement fut exposé. M. Guenois, chanoine, fit l'office, assisté de grands diacres et petits sous-diacres. La messe fut de chantre; l'évangile et l'épitre chantés à l'aigle ; quatre chanoines aux honneurs. Pendant les 40 heures, il y avoit deux chanoines et deux vicaires pendant une heure devant le Saint-Sacrement, l'heure leur ayant été indiquée par le distributeur. Le matin, les messes se disoient à l'autel de saint Philippe, et ceux qui devoient aller devant le Saint-Sacrement n'y alloient que depuis midy jusqu'au soir. Le lundy et le mardy, le dommier alloit donner 3 coups d'encens au Saint-Sacrement, en donnoit la bénédiction sans rien dire, le mettoit dans la custode dressée sur le grand autel, et ensuite, étant encore au grand-autel, il commençoit *Domine labia* pour matines. Le soir après complies, on chantoit en musique à l'aigle un motet du Saint-Sacrement. Le célébrant qui estoit à l'autel disoit le verset et l'oraison ; ensuite on chantoit à l'aigle : *Domine salvum fac regem*, le célébrant l'oraison, et puis la bénédiction du Saint-Sacrement. Le dimanche, ce fut M. Guenoys, chanoine, qui donna la bénédiction ; le lundy, M. Foucheret, chanoine, la donna ; et le mardy, ce fut encore M. Guenoys; et, pour la clôture des 40 heures, après la bénédiction, l'on chanta : *Laudate Dominum omnes gentes,* sans oraison.

Mousquetons de la ville. — A cette procession du premier jour et dimanche de décembre 1686, M. Germain Lelarge, maire de la ville, commença pour la première [fois] de se faire accompagner de 12 mousquetons et un exempt dans l'église Cathédrale, chose qui ne s'étoit jamais faite et à laquelle le Chapitre s'opposa ; et fut passé compromis entre les parties que l'on s'en rapporterait à Mgr l'Archevêque et à M. le Gouverneur. Cette affaire fit beaucoup de division dans le Chapitre, etc....

1688

+ Le lundy 12 janvier 1688, mourut Pierre Heurtault, mon neveu, âgé de 25 ans, et le dimanche 18 janvier 1688, mourut subitement M^e.... Brechet, prestre chanoine de Saint-Pierre le Puellier, et vicaire à Saint-Estienne. L'Église Cathédrale alla enlever le corps dans la rue de Bourbonnoux, où demeuroit le défunt. M. Billereau, chanoine de résidence, fit l'office, porta l'étole et la chappe, et l'on conduisit le corps à Saint-Pierre le Puellier, le lundy 19 janvier 1688.

+ **Chancellerie vacante.** — Le lundy 2 février 1688, jour de la Purification, mourut Me Jean-Louis de Guibert de Pesselière, chancelier en l'Église Cathédrale et université de Bourges. Il a tenu ce bénéfice 32 ans et est mort dans la 49e de son âge. Il fut enterré le lendemain dans la nef de Saint-Estienne.

Ce même jour, il permuta sa chancellerie avec Me Maurice Jumel, prestre-curé d'Aubigny, qui étoit

actuellement, par ordre du roy, dans l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges depuis 8 à 9 mois. Il se présenta à M. Lelarge, grand-vicaire, pour, en vertu de la permutation, avoir son visa, mais il fut refusé. Il prit le même jour possession de droit.

Chancellerie remplie. — Le vendredy, 13 février 1688, Me Claude de la Chapelle, chanoine et grand-archidiacre, prit possession de la chancellerie sur les provisions à lui envoyées de Mgr l'Archevêque qui étoit à Paris.

✝Le vendredy, 27 février 1688, sur les 9 heures du soir, mourut Pierre Bigot, sieur d'Attilly, frère de M. Bigot, de Contremoret et d'Antoine Bigot, chanoine et grand-chantre de Saint-Estienne, d'une apoplexie qui l'avoit pris le jour précédent jeudy 26, sur les 8 heures du matin, et dont il ne revint point; le dimanche 29 février, il fut enterré sur les onze heures du matin, à la Fourchaud dans la chapelle des Bigots...

Ormes. — Le vendredy, 9 avril 1688, furent ébranchés et étêtés les deux ormes qui sont devant l'église de Saint-Estienne.

Retour de Mgr l'Archevêque. — Le mercredy saint, 14 avril 1688, Mgr l'Archevêque est retourné, étant sorti de son diocèse dès le mois de septembre 1687.

Chapitre provincial des Carmes. — L'an 1688, au mois de may, les P. Carmes tinrent leur chapitre provincial à Bourges. L'ouverture s'en fit le jeudy 13 par un très beau panégyrique du roy, prononcé en français

dans leur église par le P. Philippe de Picardie. Le vendredy, il y eut une thèse dédiée à Mgr l'Archevesque. M. de Biet, chanoine de la Cathédrale, en fit l'ouverture le samedy. Il y eut thèse dédiée à Messieurs du Présidial. Le dimanche 16, on avança la grande messe à Saint-Estienne d'une demi-heure, pendant laquelle la grosse cloche sonna. Les Carmes vinrent en procession au nombre de 59. Ils dirent une grande messe au grand autel. L'orgue joua pendant la messe, et ensuite il y en eut un qui prescha. Ce même jour on soutint une thès aux Carmes dédiée à Me Dey de Séraucourt, intendar de la province.

Départ de Mgr pour la visite. —Le samedy, 22 may 1688, Mgr l'Archevêque partit pour aller faire sa visite au Blanc et à Saint-Benoist du Sault, d'où il retourna à Bourges deux jours avant la Saint-Jean.

+ Du mercredy 28 juillet 1688, sur les 8 à 9 heures du soir, mourut Me Nicolas Catherinot, conseiller du roi et son avocat au Présidial de cette ville de Bourges, homme d'une grande érudition ; le vendredy précédent il étoit encore au palais.

+ Le jeudy, 23 septembre 1688, entre les 4 et 5 heures du soir mourut Me Charles Billereau, prestre, chanoine de résidence, âgé d'environ 62 ans. Il y avoit plus de 30 ans qu'il étoit dans l'Eglise, où il a rendu de bons services. Il avoit une très belle voix de basse-taille. Il fut inhumé le lendemain sur les 5 heures du soir, devant la chapelle de Saint-André. M. Gentil, semy-prébendé, porta la chappe et fit l'office ; deux semy-prébendés et

chanoines de résidence portoient les quatre coins du drap.

Départ de Monseigneur. —Le vendredy, 29 octobre 1688, Mgr l'Archevêque partit de Turly, pour aller à Paris où il mena M. Desvaux.

Le jeudy 11 novembre, fête de saint Martin 1688, on a chanté le *Te Deum* pour la prise de Philisbourg, pris le 29 octobre par Mgr le Dauphin. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches; elles furent aussy sonnées dans toutes les églises; le matin, jour du *Te Deum* elles sonnèrent encore à 4 heures. Ce *Te Deum* fut chanté après vespres, M. le chantre avec ses deux assistants furent seuls chappés ; au retour de la procession on chanta *Domine salvum fac regem* en motet. Ensuite M. Gentil, semy-prébendé, étant dans sa place, au siège haut, dit l'oraison. MM. les Grands Vicaires, qui avoient reçeu la lettre du roi en l'absence de Mgr l'Archevesque, la communiquèrent au Chapitre et il fut convenu que le *Te Deum* seroit chanté ce jourd'huy. M. Dey de Séraucourt y assista comme intendant de la province.

Te Deum pour Philisbourg. — Le jeudy, jour et foire de Saint-Martin, 11 novembre 1688, on a chanté le *Te Deum* pour la prise de Philisbourg par Mgr le Dauphin, pris le 29 octobre précédent. La lettre ayant été communiquée au Chapitre par MM. les Grands Vicaires, Mgr l'Archevêque étant absent, on convint du jour. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches, et le lendemain sur les 4

heures du matin. M. le Chantre et ses deux assistants étoient chappés à la procession du *Te Deum* qui fut faite après vespres ; au retour dans le chœur on chanta en motet : *Domine salvum fac regem*. Etant fini M. Gentil semy-prébendé dit l'oraison étant dans sa place dans les sièges hauts. M. Dey de Séraucourt, intendant dans la province, y assista en robe rouge.

1689

Neufvaine accause des pluies. — Le lundy, 24 janvier 1689, on commença dans Saint-Estienne une neufvaine pour avoir du beau temps, les pluies continuant depuis plus de trois mois, et les eaux étant si grande, que l'on ne pouvoit passer dans les faubourgs de Saint-Sulpice et de Saint-Privé qu'à cheval ou en charrette, etc.

Troupes dans Bourges. — Le mercredy, 23 mars 1689, sont arrivés à Bourges 5 à 600 hommes des troupes, que le Duc de Savoie envoyoit au secours du Roy de France, et demeurent dans Bourges jusqu'à nouvel ordre.

Retour de Mgr. — La nuit du mercredy, 6 avril 1689 au jeudy saint 7 du même mois Mgr l'Archevesque arriva de Paris. Le mercredy, entre 9 et 10 heures du soir on sonna. On croyoit qu'il étoit arrivé ; mais il n'arriva qu'entre une et deux après minuit.

Convocation du Ban. — Le mercredy, 20 avril 1689, la noblesse s'assembla dans Bourges, pour le Ban convoqué par ordre du Roy.

Prédicateur. — L'Advent de l'année dernière 1688, et le caresme de la présente année 1689 ont été preschés par le P. Archange, de Lion, capucin, gardien du couvent de Lion. Il avoit nom Jean-Baptiste de Sirami. Jamais homme n'a eu plus d'applaudissements et n'a été mieux suivy.

Départ de Monseigneur. — Le samedy, 23 avril, Mgr l'Archevêque qui étoit arrivé à Bourges le mercredy 6 du courant, en est parti pour retourner à Paris. Il alla seulement coucher à Turly, d'où il partit le lendemain 24 avril, dimanche, 1689

✝ Le jeudy, 28 avril 1689, jour du sinode de Quasimodo, a été enterré dans le cimetière des Vicaires, Me... Doublet, clerc, vicaire et chantre titulaire d'une vicairie de Saint-Jean, décédé le jour d'hier, sur les 9 heures du soir. Le sieur Desjardins, semy-prébendé, fit l'office, etc.

Feste-Dieu. — Le jeudy, 9 juin 1689, jour de la Feste-Dieu, M. Bigot, chanoine et grand-chantre, étant en tour de porter le Saint Sacrement, pria M. Riglet de le porter pour lui. Il étoit onze heure et demie lorsque la procession partit, et, au retour, lorsqu'on entroit dans la nef, deux heures sonnèrent. Le Père Clément, religieux de Saint-Ambroise, preschoit l'octave cette année. Il a été nommé par le Chapitre comme l'an passé. Le père Ange Nau, Augustin, qui avoit presché l'avent et le carême, prescha aussi l'octave, ayant été nommé par M. l'Archevesque, et ce fut la première fois qu'on ait presché l'octave du Saint-Sacrement dans

Saint-Estienne. C'est la fondation faite par Martin Foucault.

✝ Le jeudy, 1er septembre 1689, on reçut nouvelle que M. de Saint-Gelais, seigneur du Couldray, de la maison de Lusignan par son père et de la Loè par sa mère, avoit été tué à l'armée, en Flandre, commandée par M. le maréchal d'Humières, le jour de Saint-Louis, 25 d'aoust, en voulant prendre la petite ville de Valcourt. Il fut emporté d'une volée de canon

Prières accause des pluies. — Le samedy 10 septembre 1689, on commença des prières publiques demandées par Messieurs de la ville au sujet des pluies continuelles qui perdoient les vignes.

✝ Le lundy, 12 septembre 1689, on reçut la nouvelle de la mort de Catherine Lelarge, femme en seconde noces de M. Busson, sieur de la Breuille, conseiller au Présidial de Bourges. Ils étoient allés s'établir à Paris peu de jours après la Saint-Jean dernière. Elle y mourut, le vendredy, 9 courant, à 9 heures du matin, dans la rue des Lavandières.

Retour de Monseigneur l'Archevesque. — Ce même jour, lundy, 12 septembre 1689, Mgr l'Archevesque est arrivé de Paris où il étoit allé le samedy, 23 avril dernier.

✝ La nuit du jeudy, 22 au 23 septembre 1689, un peu après minuit, mourut Me Jacques Caillat, prestre, plus ancien des vicaires de Saint-Estienne. Il y avoit 30 ans qu'il étoit sacristain de l'église. Il fut enterré à Saint-Ful-



gent, le vendredy, après vespres. Le Chapitre enleva le corps et le conduisit jusque dans l'église de Saint-Fulgent. Le curé de Saint-Pierre précédoit avec sa croix et son clergé. Il n'avoit point d'étole. Les sonneurs de Saint-Estienne portèrent le corps ; on avoit presté les chandeliers, le bénistier d'argent et un drap de morts de l'église de Saint-Estienne ; quatre vicaires portoient le drap.

Départ de Monseigneur l'Archevêque. — Mgr l'Archevesque partit de Turly pour aller à Paris, le samedy, dernier jour de l'année 1689.

1690

Retour. — Il arriva à Turly, le mardy de la semaine sainte, 21 mars 1690. Il y coucha, et le lendemain, mercredy, il vint à Bourges sur le soir. Ainsy il n'y eut point d'absoute.

Archidiacres pour le pas. — Le vendredy-saint, 24 mars 1690, M. Corbin fit l'office à l'adoration de la croix, M. Alabat de Louvert, prestre archidiacre de Châteauroux, alla à l'adoration après M. Borsier, semy-prébendé, sous-diacre. Ce qui est à remarquer pour ce que quelques archidiacres prétendent avoir le pas non seulement avant Messieurs de la Résidence, mais même avant Messieurs du Chapitre.

Argenterie des églises. - Le mercredy d'après Pasques, 29 mars 1690, en conséquence d'une lettre de cachet portant ordre à Monseigneur l'Archevêque de faire un état de l'argenterie qui serait dans les églises

de son diocèse, mondit seigneur s'est transporté dans l'église Cathédrale, et a fait peser par Thibault, orfèvre, l'argenterie de la dite église. Il s'en est trouvé. . . . .

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le mardy 11 avril 1690, a été tenue l'assemblée diocésaine par Monseigneur. Messieurs Bigot, chantre, de la Chapelle, chancelier, Foucheret et Lelarge, nommés par le Chapitre pour y assister, y furent aussi nommés pour assister à l'assemblée provinciale qui fut tenüe le mardy, 18 du même mois, par Monseigneur. Il n'y vint aucun prélat. Messire . . . de Champigny, nommé à l'évesché de Clermont, ni bullé, ni sacré, pour le premier ordre et M. l'abbé de la Chastre, pour le deuxième ordre, ont été nommés pour l'assemblée générale indiquée au 25 may prochain.

+ Le jeudy, 20 avril 1690, mourut Madame Christine de Bavière, femme de Monseigneur le Dauphin, sur les 7 ou 8 heures du soir.

Visite de Monseigneur. — Le samedy, 6 mai 1690, Monseigneur est parti pour aller en visite dans son diocèse du côté d'Argenton.

Feste-Dieu. — Le jeudy 25 may 1690, je portay le Saint-Sacrement et donnay à la musique 64 livres, au petit diacre, 30 sols au petit sous-diacre 30 sols, aux deux coutres, chacun 30 sols, aux deux bastonniers, chacun 30 sols, aux portes baguettes, chacun 15 sols, aux sonneurs, 4 livres, au sacristin, 30 sols, le tout porté par un règlement fait par le Chapitre, le 10 juin

1686. Je donnay encore aux enfants de chœur 31 sols, aux tambours, fifres et trompettes de la ville 3 livres, 2 sols, et le dimanche je donnay à souper aux petits diacre et sous-diacre, et aux deux coutres qui m'avoient assisté sous le daix, à M. Lelarge et à M. de Guilly, si bien que la dépense monta à près de 100 livres. Le jeudy, premier jour, je portay le Saint-Sacrement au salut du soir; le vendredy ce fut M. Foucheret, le samedy ce fut M. Agard, le dimanche M. le Théologal, le lundy M. Bourdaloue, le mardy M. Riglet; le mercredy M. le chantre recommença; le jeudy, jour de l'octave, M. Bengy étant en semaine dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre le Puellier; le soir, au salut de l'octave, M. Foucheret porta le Saint-Sacrement, si bien que l'année qui vient ce sera à M. Lelarge de le porter. Le vendredy, au salut du soir, le P. Vidal, prestre de l'Oratoire, chanoine et théologal de Nevers, a presché l'octave, nommé par Mgr l'Archevesque.

Retour de Monseigneur. — Le samedy 3 juin 1690, Mgr l'Archevêque est retourné de sa visite sur les 11 heures du matin. A disné au séminaire et immédiatement après disné s'en est allé à Turly.

Prières pour le beau temps. — Le vendredy 9 juin 1690, on commença des prières publiques dans Saint-Estienne, le mois ayant toujours été pluvieux et froid, et le même temps continuant toujours. Le beau temps et chaud commencèrent le deuxième jour de la neufvaine.

Troupes Irlandaises. — Le dimanche, 18 juin 1690, il y avoit force troupes Irlandaises dans Bourges. Il y en eut un vestu comme un soldat avec la cravate et la perruque, qui se présenta à M. Lelarge, grand vicaire, pour obtenir la permission de dire la messe. En effet, il étoit religieux de Saint-François et prestre. Ce jourd'huy, il a presché dans Saint-Estienne à ces Irlandais dans leur langage, car ils n'entendoient point le français.

Te Deum. — Le mardy 25 juillet, jour et feste de saint Jacques, on chanta un *Te Deum* pour actions de grâces d'une victoire remportée en Flandre par M. de Luxembourg sur les troupes de Flandre et de Hollande. Mgr l'Archevesque qui étoit à Turly vint pour y assister, il officia *in pontificalibus* et se mit dans son trône, Messieurs le lieutenant du roy et intendant n'y assistèrent pas.

Te Deum. — Le dimanche, 30 juillet 1690, semblable *Te Deum* fut chanté et de la même manière pour une victoire sur mer remportée par les Français sur les Anglais et Hollandais.

Te Deum. — Le dimanche, 10 septembre 1690, on chanta le *Te Deum* pour une victoire remportée par M. Catinat, lieutenant général, contre le duc de Savoye. Il n'y eust rien de particulier, sinon qu'un chanoine semy-prébendé, étant en semaine, le Chapitre commit M. Lelarge pour dire l'oraison.

Départ de Monseigneur l'Archevêque. — Le dimanche, 17 septembre 1690, M. l'Archevêque partit après dîner pour aller à Turly et de là à Paris.

Jubilé. — Le lundy 18 décembre 1690, se fit dans l'église Cathédrale [l'ouverture] d'un jubilé universel accordé par N. S. P. le pape Alexandre VIII pour son exaltation au souverain pontificat. La veille, qui fut le dimanche 17, sur les 8 heures du soir, on sonna les grosses cloches et le lendemain, à 4 heures du matin, pareillement. On dit matines, les petites heures et la grand'messe tout de suite. Le sermon commença un peu après 9 heures, lequel fini, on dit nones, pendant lequel temps on ôta les chaises de la nef. Nones étant finies, M. le Chantre avec ses assistants, vint de la sacristie à la psalette, et M. Guenois qui avoit été commis pour faire l'office alla avec la croix, grands et petits diacres et sous-diacres au marchepied du grand autel ; on commença le *Veni Creator* qui fut chanté pendant la procession alternativement par le chœur et l'orgue. La procession finie, l'officiant alla avec ses assistants et la croix, à la sacristie, pour quitter sa chappe et prendre une chasuble. La messe fut solennelle du Saint-Esprit, *Gloria et Credo*, quatre chanoines allèrent aux honneurs. Après l'élévation, il y eut un motet; les reliques estoient exposées. Pendant tout le jubilé, il y avoit la vraie croix exposée sur le grand autel avec deux cierges allumés pendant tout le jour. Les jours de Saint-Estienne et Noël, les reliques furent sur l'autel. M. de La Porte, secrétaire de Mgr l'Archevêque, avoit averti Messieurs l'Intendant du Présidial et de la Ville, qui s'y

trouvèrent à la réserve de M. l'Intendant. Le service finit à midy. Il n'y avoit que le candélabre d'allumé.

1691

✝ Le mercredy 3 janvier 1691, mourut, entre midy et une heure, Me Gabriel Legendre, prestre semy-prébendé dans Saint-Étienne. Il y avoit bien 36 ans qu'il y étoit. Il étoit du diocèse de Clermont. Il a écrit plusieurs livres sur du velin dont on se sert dans le chœur. Il est mort âgé d'environ soixante ans. Il a été enterré sous le porche du côté du grand archidiaconné. Il étoit chastré.

✝ Le mardy 20 mars 1691, mourut Me Richard Marpon, prestre, chanoine de la Sainte-Chappelle, le plus ancien des chanoines, grand vicaire de M. le Trésorier. Il est mort âgé de 53 ans. Il étoit, il y a peu de temps, trésorier de France. Le lendemain, il fut enterré dans la Sainte-Chappelle.

Te Deum. — Le dimanche, 6 may 1691, fut chanté dans l'église Cathédrale le *Te Deum* pour la prise des villes de Villefranche et de Nysse en Savoye et Piedmont.

Retour de Monseigneur l'Archevesque. — Le lundy 7 may 1691, Mgr l'Archevesque est arrivé le matin à Turly d'où il étoit party le 17 septembre 1690 pour aller à Paris.

Chapitre provincial des Jacobins. — Le dimanche 13 may 1691, les pères Jacobins, tenant pour lors leur Chapitre provincial en ceste ville de Bourges, vinrent

processionnellement dans l'église Cathédrale après la grande messe. Ils y chantèrent une grande messe et y prêchèrent ensuite. Ils dédièrent des thèses : le lundy, à Mgr l'Archevêque de Bourges qui y assista ; le mardi, à Messieurs du Chapitre où ils assistèrent en corps ; le mercredy, à Me Louis François Dey de Séraucourt, intendant dans la province. Il n'y assista pas ; on dict qu'il avoit trouvé mauvais de ce qu'on ne lui avoit pas dédié immédiatement après Mgr ; et le jeudy, la thèse fut dédiée à Messieurs les Trésoriers de France.

Te Deum.— Le même jour, dimanche 13 may 1691, on chanta le *Te Deum* dans l'église Cathédrale pour la prise de Mons ; on sonna les grosses cloches, la veille, à 9 heures du soir, et le dimanche, à 3 heures du matin. Mgr l'Archevesque y officia. Il sortit de la sacristie *in pontificalibus* et vint se mettre à genoux devant le grand autel. M. le Chantre ayant entonné le *Te Deum*, on fit la procession. Tout le chœur étoit chappé. Étant rentré dans le chœur, Mgr se mit sur son trône. Après le motet, il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*, et pour le roy. Ensuite il donna la bénédiction.

✝ Le mercredy, 16 may 1691, sur le matin, mourut M. de Gaumont, receveur des tailles en ceste ville de Bourges, âgé de 64 à 65 ans. Il fut enterré le lendemain au Fourchaud.

Feste du Saint-Sacrement et Octave.— Le jeudy, 14 juin 1691, feste du Saint-Sacrement, M. Guenois, chanoine, étant en tour, porta le Saint-Sacrement ; l'octave fut preschée par le Père de Séraucourt, jésuite,

à la nomination du Chapitre. Il avoit presché l'avent et le caresme derniers dans Saint-Estienne. Il étoit frère de M. de Séraucourt, pour lors intendant dans la province.

+ Le lundy 16 juillet 1691, mourut M. le marquis de Louvoy, subitement, à 2 heures après midy.

+ Le mardy 17 juillet 1691, entre 5 et 6 heures du soir, mourut M. de Marvilliers de Cygogne, prestre, chanoine de la Sainte-Chappelle de Bourges, neveu de M. Goulard de la Boulidière, pour lors trésorier de la même église.

Grand archidiaconé rempli. — Le lundy 20 aoust 1691, Me Pierre de la Chappelle, prestre, fut mis en possession du grand archidiaconé que possédoit son oncle, Me Claude de la Chappelle, chancelier, *causa permutationis* avec le prieuré de Vouillon dont étoit titulaire ledit Pierre de la Chappelle.

Monseigneur l'Archevesque preschant. — Le mardy, 28 aoust 1691, Monseigneur l'Archevesque prescha à dix heures du matin, aux religieuses de la congrégation à la profession de la fille de M. et Mme le Cochois. Il n'y eut dans Bourges ce jour-là, autre sermon que celuy de mondit Seigneur, quoique ce fut au jour de Saint-Augustin. (Voyez au vendredy 8 décembre 1684.)

Départ de Mgr l'Archevêsque. — Le vendredy 19 octobre 1691, Mgr l'Archevesque est parti de Turly pour aller à Mnars et de là à Paris, sur la nouvelle qu'il a reçue de la maladie de M. le Chevalier de la Vrillière son frère.

+ **Pour le Frère de Mgr l'Archevêque, le Chevalier de Saint-Florentin.** — Le lundy 9 novembre 1691, on fit un service dans Saint-Estienne pour le repos de feu M. le Chevalier de la Vrillière, frère de M. notre Archevesque. Il avoit nom Pierre. Il mourut à Strasbourg, le 25 octobre dernier. M. Lelarge fut commis par le Chapitre pour faire l'office, il n'y eut que les laudes et la grande messe. Il n'y eut point de vigile la veille ; le Chapitre fit prier M. et Madame l'Intendant, le Présidial et Messieurs de la Ville qui tous y assistèrent. On avoit élevé la chasse ou représentation sur un petit théâtre d'environ deux pieds de haut, qui fut couvert de drap noir, le pupitre, l'aigle et la sellette. MM. Salat et Desmargot firent les diacre et sous-diacre avec les petits diacre et sous-diacre ordinaires. Le candélabre étoit allumé, mais il n'y avoit point d'armoiries. Il y en avait seulement vingt-huit pièces qui furent mises, savoir : au grand autel, aux parements d'en haut et d'en bas, aux cierges, aux six angelots, et à la représentation. On sonna la veille, le soir, et pendant le service.

+ Le lundy 19 novembre 1691, sur les 7 à 8 heures du soir, est mort au séminaire de Bourges Me Jean-Baptiste Bechet, prestre de la ville de Verdun, âgé de 50 ans ou environ. C'est le premier des directeurs qui soit mort audit séminaire depuis son établissement.

+ **Doyenné vacant.** — Durant les advents de l'année 1691, la nouvelle vint à Bourges que Messire Nicolas Cheron, doyen de l'Église cathédrale de Bourges, abbé de la Chalade, official et grand vicaire de Paris, où il

résidoit depuis douze ans, sans être venu à Bourges, étoit périlleusement malade. M. Bigot et ceux de son parti se mirent d'abord à solliciter des voix et des suffrages pour le doyenné. Le vendredy 21 décembre, jour de saint Thomas, M. Gaudinot, théologal, partit pour aller voir M. Chéron et arriva le 26 à Paris, où il apprit que M. Chéron lui avoit résigné le doyenné en Cour de Rome (on dit à la sollicitation de Mgr l'Archevesque de Bourges), et que le courrier estoit parti la veille, qui estoit 25e jour de Noël. Cette nouvelle étant venue à Bourges, fit que personne ne pensa à solliciter le doyenné, à la réserve de M. Bigot qui, avec ses adhérents, poussa toujours sa pointe, la Bulle de Rome qu'on croyoit qu'obtiendroit M. Gaudinot retenant les autres. Le jeudy 3 janvier 1692, on reçut nouvelle que M. Chéron avoit été mis à l'Extrême-Onction du lundy précédent, qui étoit le dernier jour de l'an. Sur cette nouvelle, le parti de M. Bigot fit un acte pour lier, disoient-ils, les mains du Pape, quoiqu'il n'y eut aucune certitude de la mort de M. Chéron. Le samedy 5 janvier, on reçu la nouvelle de sa mort, arrivée le mercredy 2 janvier 1692, à deux heures du matin. Le même jour il y eut convocation pour après complies, et là on arrêta le jour de l'élection au lundi 4 février; quoi qu'on fut toujours dans l'incertitude de la bulle qu'obtiendroit M le Théologal.

1692

Te Deum. — Le mercredy 30 janvier 1692, *Te Deum* pour la prise de Montmélian, panégyrique du roy prononcé par M. Perrot.



Administration des Sacrements. — Du vendredy 1er février 1692, le Chapitre tenant, M. Cholet y monta et dit que M. Ignace Heurtault s'étoit trouvé mal et étoit en péril et demandoit les sacrements. On y envoya M. Gabard, sacristain, pour le confesser. Ensuite on alla en corps lui administrer le Saint-Sacrement ; M. Bigot, grand chantre, fut prié par le Chapitre de le faire. MM. Guenois et Gassot portoient le daix. Comme on sortoit de la chambre du malade, l'un des bastonniers tomba dans le degré et se cassa la cuisse en deux endroits. Ce même jour l'indultaire requit le doyenné.

Doyenné rempli. — Du lundy 4 février 1692, jour pris pour l'élection, M. Bigot, après toutes les cérémonies requises en pareil cas entièrement observées, fut nommé et élu par tous les vocaux, quoique deux jours auparavant il ne fut pas assuré du nombre de voix qui lui étoit nécessaire, M. Heurtault de Vouzeron ayant 13 voix, contrebalançoit ; mais ayant su que M. le Théologal avoit envoyé sa procuration en faveur de M. Bigot, il désista. Ainsi, tout le monde nomma M. Bigot qui fut mis en possession. Il y avoit 7 procurations de 7 absents, entre autres du sieur Pierre Néraud, qui étoit dans les prisons de Dun-le-Roy. Le Conseil, composé de Messieurs de La Chappelle, Le Clerc et de La Thaumassière, furent d'avis qu'il pouvoit donner son suffrage et que sa procuration devoit être admise. Bien des gens de la ville étoient d'avis contraire. On sonna la grosse cloche pour l'entrée du Chapitre, et toutes les grosses cloches sonnèrent pendant la procession du *Te Deum*.

Jubilé. — Le mercredy de la semaine de la Passion, 26 mars 1692, l'ouverture du jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape Innocent XII fut faite dans l'église Cathédrale. La veille, qui fut le mardy au soir, on sonna les grosses cloches, comme aussi le lendemain de grand matin. On dit matines, laudes, les sept psaumes (accause que c'étoit le mercredy), primes, sexte, nones et la grand messe du jour tout de suite. Le sermon commença à 9 heures. Après le sermon on dit vespres du jour, pendant lequel temps on ôta les chaises de la nef. Vespres étant finies, M. le Chantre et ses deux assistants sortirent de la sacristie. Suivoient M. Bigot, doyen qui fit l'office ; de Biet, le diacre, et Triboudet, sous-diacre, assistés des petits diacre et sous-diacre ordinaires. M. le Chantre avec ses assistants alla droit à la Psalette et M. le Doyen avec ses assistants alla se mettre à genoux à l'autel. Pour lors, M. le Chantre entonna le *Veni Creator* ; le premier verset étant fini, on fit la procession autour de l'église ; l'orgue et le chœur chantant alternativement le *Veni Creator* que M. le Chantre ne fit que commencer dans le chœur ; où, étant retournés, M. le Chantre se mit à la Psalette et M. le Doyen alla avec les officiants à la sacristie pour quitter sa chappe et prendre une chasuble. Étant revenus au chœur, M. le Chantre entonna l'*introït*. La messe fut solennelle comme aux fêtes de Chantre. Il y eut *Gloria*, *Credo*, un motet ; le diacre, pendant le *Gloria*, alla aux ensencements, le sous-diacre porta baiser l'Évangile pendant le *Credo*, quatre des Messieurs allèrent aux honneurs, et tout l'office finit à midy. Il n'y avoit que la croix exposée sur l'autel, et elle le fut pendant tout le temps du



jubilé, avec deux cierges qui furent toujours allumés sur l'autel pendant le jubilé. A cette ouverture il n'y eut de luminaire que sur le candélabre, et quelques cierges sur le grand autel pendant la grand'messe.

Dimanche des Rameaux. — Le 30 mars 1692, dimanche des Rameaux, le mauvais temps et les mauvais chemins empeschèrent qu'on ne fit la procession au Château. On la fit après le sermon, autour de l'église. MM. Thiault et Le Bas, semy-prébendés, portèrent la relique ordinaire. La bénédiction du buis se fit à la chappelle de la Châtre. La relique fut posée au-devant de la chappelle. *Attolite portas* fut chanté aux portes du chœur, la musique étoit au jubé. Les religieuses de la congrégation avoient fourni le buis.

Le samedy saint, 5 avril 1692, se rencontrant dans le jubilé, il n'y eut point, comme d'ordinaire, à l'issue de complies de discours et d'absolution dans la sacristie, par la seule raison que cela se rencontroit dans le jubilé ; plusieurs néanmoins étoient d'avis contraire, disant qu'on devoit faire comme de coutume. Le mercredy saint il n'y en eut point dans l'église ; mais aussi Mgr l'Archevesque n'étoit pas retourné à Paris.

Prédicateurs. – L'Avent de 1691 a été presché par le P. de La Cube capucin, appelé le Père Gille de Bourges, et le caresme de cette présente année, 1692, a été presché par le P. Fauvel, jésuite.

✝ Le jeudy 10 avril 1692, sur les cinq heures après disner, mourut M. Didier [Desiderius] Poyret, prestre, chanoine de résidence. Il étoit de Lorraine, âgé de 77 ans.

Il y avoit plus de quarante ans qu'il étoit dans Saint-Étienne; le lendemain on avança vespres d'une demi-heure. Après complies, on alla enlever le corps ; ceux de la résidence firent l'office, et portoient les coins du drap. Il est enterré devant la chappelle où se dit la messe décanale; et le samedy, après la grand messe, on fit le service.

Retour de Monseigneur. — Le lundy 14 avril 1692, Mgr l'Archevesque est arrivé à Turly, venant de Paris où il étoit allé le 19 octobre 1691.

+ Le mercredy, jour de saint Georges, 23 avril 1692, mourut M. Jacques Le Bloy, doyen de la faculté de médecine, âgé de 78 ans, et fut le lendemain enterré dans l'église du Fourchaud.

Départ de Monseigneur. — Ce lundy, 5 may 1692, Monseigneur est parti pour aller en visite à Saint-Amand. Il a emmené M. Lelarge official. Ce même jour on a commencé une neuvaine pour demander du beau temps; le froid étant excessif pour la saison, et gastant les fruits de la terre surtout les vignes qui furent gelées et grêlées, notamment le vendredy et samedy 9 et 10 de may. La neufvaine finit le mardy 13 de may second jour des Rogations, par un *Laudate Dominum omnes gentes* en faux-bourdons. Il y eut toujours grand monde aux processions et Messieurs de la ville assistèrent à toutes.

Le lundy, 12 may 1692, commencèrent les processions des Rogations. La première station fut à Saint-Ursin, la deuxième aux Capucins où l'on fut contraint de de-



meurer accause du mauvais temps. On y dit la grande messe, et on revintà l'église; Le mardy, second jour, on ne sortit point de l'église ; la première station qui se devoit faire à Notre-Dame de Salles, fut faite à lachappelle de Montigny ; la deuxième à faire au séminaire, fut faite à la chappelle de Saint-Martin ; la troisième, à la Sainte-Chappelle, fut faite à la chappelle de Saint-Denis ; la quatrième des Pères de l'Oratoire, fut faite à Notre-Dame de Reims, et la cinquième, de Saint-Fulgent, fut faite à la chappelle de Saint-Nicolas. On dit la messe à la Chappelle au Duc. Le mercredy 14, le temps fut beau et la procession se fit à l'ordinaire.

Retour de Monseigneur. — Le jeudy, 29 may 1692 Monseigneur retourna à Turly, du cours de sa visite, et le lendemain vendredy 30, M. Lelarge et tous les autres qui l'avoient accompagné retournèrent pareillement.

Feste et Octave du Saint-Sacrement. — Le jeudy 5 juin 1692, feste du Saint-Sacrement, M. Gassot étant en tour le porta. Le soir, il donna à souper à Messieurs. L'octave a été preschée par un capucin, le père de Lacube, nommé le père Gille de Bourges, qui avoit presché l'Avent dernier. Mgr l'Archevesque a nommé le prédicateur pour l'octave, cette présente année ; ce sera au Chapitre à nommer l'année prochaine 1693.

+ Le dimanche 8 juin 1692 mourut, sur les 4 heures du matin, M. Antoine Sallé, âgé de 67 ans. Il étoit doyen des procureurs de l'Officialité, homme d'expérience et sachant bien sa profession.

Neufvaine pour le beau temps. Le jeudy 19 juin 1692, on commença une neufvaine de prières publiques pour le mauvais temps, froid et pluies, qui retardoient extrêmement la maturité des blés, vignes et fruits de la terre. Il fit dès le lendemain une chaleur excessive.

+ Le dimanche 22 juin 1692, mourut, sur les 6 heures du soir, le père Antoine Moret, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur curé de Saint-Pierre-le-Marché. Il y eut contestation, et du lieu où il seroit enterré et qui l'enterrerait. Les Pères de Saint-Ambroise prétendoient qu'étant curés primitifs de Saint-Pierre le Marché, et le défunt étant religieux et leur confrère, l'enlever et l'enterrer eux-mêmes dans Saint-Pierre-le Marché, ou du moins que le clergé de Saint-Pierre le porterait à Saint-Ambroise. Les curés de Bourges prétendoient qu'ils devoient l'enterrer dans Saint-Pierre-le-Marché et que l'ancien curé feroit la cérémonie vu l'absence de M. l'Archiprêtre. Les religieux de Saint-Ambroise se disoient en possession ; mais ne la prouvant pas, MM. Lelarge et de La Chapelle, grands-vicaires, ordonnèrent que, par provision, il seroit enterré dans Saint-Pierre par les curés de Bourges.

Châsse de Sainte-Solange. — Messieurs de la ville étant allés à Turly prier M. l'Archevesque de faire venir la châsse de sainte Solange, accause des pluies continuelles et du froid qui faisoient que les blés et vignes non seulement retardoient, mais dépérissoient beaucoup. Monseigneur leur promit qu'il viendrait à Bourges pour en conférer avec Messieurs du Chapitre. En effet, il

vint le mardy 1er juillet 1692, et, sur les 6 heures du soir, ayant fait avertir ceux de Messieurs qui étoient logés dans le cloître, MM. Lelarge, Perrot, Guenois et Riglet s'y rendirent, et là le jour fuct pris pour faire venir la châsse, au samedy 5 juillet 1692. Ce jour-là, on dit le service tout de suite comme on fait les jours des Sinodes. Sur les 10 heures, on sonna la grosse cloche pour convoquer le clergé séculier et régulier, et les corps du Présidial et de la Ville. On partit à 10 heures et demie, on sortit par la porte du costé du grand Archidiaconé, pour aller aux Capucins, où la châsse devoit être disposée. Les rues étoient tapissées, Mgr l'Archevêque assista à la procession en habit, comme ès-procession des rogations c'est-à-dire, avec son surplis comme il assiste au chœur pendant l'office; pendant la procession, on chanta en faux-bourdon les psaumes graduels; la châsse entrant dans l'église des Capucins. le sieur curé de Sainte-Solange, pour la présenter à Monseigneur, lui fit un discours latin, auquel mondit seigneur respondit aussi en latin. Le clergé ayant chanté : *Veni sponsa Christi*, Mgr l'Archevesque dit un verset et l'oraison de sainte Solange. Cela fait, on retourna à Saint-Estienne. Dans l'aller et le retour, la pluie fut toujours continuelle; on déposa la châsse sur le grand-autel, et M. Gentil, semy-prébendé, dit une messe basse à l'autel de Saint-Philippe, messe votive de sainte Solange. Au commencement, la musique chanta un motet de sainte Solange, à l'élévation : *Domine non secundum peccata nostra, etc.*, et à la fin : *Domine salvum fac regem.* Après la messe, on retourna processionnellement la châsse à Saint-Laurent, et comme Mgr l'Archevesque, qui

avoit dict les oraisons à la fin de la messe, s'étoit retiré, M. Thiault, semy-prébendé, prit l'étole sans chappe et marchoit après la relique. Le curé de Sainte-Solange avoit osté son étole dès les Capucins, et il marcha toujours à la procession le premier de la résidence.

+ Le jeudy 10 juillet 1692, mourut, sur le soir, Joseph Ruellé, conseiller au Présidial de Bourges, âgé de 48 ans.

Prières des 40 heures pour le temps. — Le dimanche 13 juillet 1692, les pluies et le mauvais temps continuant toujours, se fit dans l'église Cathédrale l'ouverture des 40 heures. On avança le service et la grand'-messe du jour d'une demi-heure. Entre 10 et 11, on sonna la grosse cloche pour avertir tous les corps et le clergé séculier et régulier. Semblables prières furent faites en 1675, 11 juillet. Sur les 11 heures, on commença la messe du Saint-Esprit. Mgr l'Archevesque fit l'office, qui fut solennel et de chantre ; quatre de Messieurs allèrent aux honneurs. L'office finit un peu après midy. Le distributeur eut soin de distribuer des billets pour aller pendant une heure devant le Saint-Sacrement. On avoit pour cela mis deux prie-Dieu sur le plan du grand autel. Les grosses cloches sonnèrent le samedy, sur les 9 heures du soir, par 3 volées, et le lendemain, dimanche, à 4 heures du matin, la même chose ; le lundy et mardy, le dommier vint de la sacristie avec l'étole et une chappe se mettre à genoux au grand autel, où il entonna : *Tantum ergo* et *Genitori genitoque*, un verset et l'oraison du Saint-Sacrement, fit les encensements ordinaires, ayant mis le Saint-Sacre-

ment dans le reposoir, et là il commença matines, retourna à la sacristie pour quitter la chappe et l'étole, et revint au chœur.

Les vespres ne commencèrent le lundy et mardy qu'à cinq heures : ensuite, le salut et bénédiction. Les 40 heures se firent ensuite dans toute la ville, dans 2 églises, pendant 3 jours, et cela dura jusqu'au 4 de septembre inclusivement, ainsi qu'il paraît par cet imprimé[1].

+ Le lundy 14 juillet 1692, entre 11 heures et midy, mourut M[e] Charles Jouhannet, prêtre, prieur-curé de Saint-Fulgent, âgé de 72 ou 73 ans.

+ Le mardy 12 d'aoust 1692, mourut Martin Foucaut, sous-diacre, chanoine de Mehun ; et le lendemain il fut enterré dans l'église de Mehun, où il mourut. Ce fut lui qui fonda l'octave du Saint-Sacrement dans l'Église Cathédrale de Bourges, en 1688. (Voyez au jeudy 9 juin 1689.)

+ Le lundy 18 d'aoust 1692, on fit un service solennel pour M. le comte de Saint-Florentin, Philippe Phelipeaux, frère de M. notre Archevesque. Il mourut à Mons le 9 du courant des blessures qu'il avoit reçues à la bataille donnée en Flandre le 3 de ce mois. M. le Chancelier, prié par le Chapitre, a fait l'office. Il n'y eut point de vigiles la veille. On sonna le clas, et ensuite une volée. Le dimanche, sur les 8 heures du soir, on avança l'office de demie heure. Pendant la grand'-

1. L'imprimé auquel il est fait allusion n'est plus joint au manuscrit.

messe, le gros appeau sonna. Messieurs du Chapitre avoient fait prier M. et Mme l'Intendant, Messieurs du Présidial et Messieurs de ville. Tous y assistèrent. Le diacre et sous-diacre étoient des chanoines capitulants, avec les petits diacre et sous-diacre ordinaires. La représentation ou châsse étoit sur un piédestal élevé de 2 pieds et couvert de noir. Il y avoit 4 chandeliers de chaque costé, à chacun des armoiries, 3 au candélabre, 1 au pilier qui soutient la panne dans le milieu, au bas duquel on avait mis l'autel de saint Philippe ; 6 aux angelots, 6 sur le grand autel, 6 au haut du rétable, 2 au parement d'en haut et 2 au parement d'en bas, qui font en tout 3 douzaines. L'aigle et la sellette étoient couverts de noir. Il y eut un louis d'or d'offerte, qui fut partagé uniquement entre la résidence d'en haut, les officiants coustres et le bas chœur n'y participant point.

Réception du Gouverneur. — Le jeudy 11 septembre 1692, entre 3 et 4 heures du soir, arriva à Bourges messire Charles, comte d'Aubigné, chevalier des ordres du roy, gouverneur du Berry, frère de Mme de Maintenon. Il vint descendre à l'église cathédrale ; il y fust reçu sous l'orgue par le clergé avec la croix levée. M. le Chancelier étant seul dignité pour lors, lui presenta le goupillon et l'harangua ; le discours fini il fut conduit processionnellement au chœur ; pendant la marche, l'orgue jouoit. Il se plaça à main droite dans les sièges hauts dans celuy qui suit immédiatement le siège où M. l'Archevêque se met dans les jours ordinaires. On chanta le *Te Deum* à deux chœurs et ensuite

le *Domine salvum fac regem* en musique sans oraison. Cela fait on le reconduisit jusqu'à la grande porte comme on l'avoit conduit dans le chœur. Environ une demi-heure après on s'assembla chez M. le Chancellier et on alla en corps, précédés par les bastonniers, chez M. de Séraucourt, intendant, où logeait M. le Gouverneur; et là M. le Chancelier lui fit une seconde harangue. Il y eût quelques vicaires qui marchèrent avec messieurs du Chapitre, dont quelques-uns dirent que cela ne se devoit point. Les grosses cloches sonnèrent lorsque M. le Gouverneur entra dans l'église et lorsqu'il en sortit. Il y avoit un tapis et deux carreaux dans la place du chœur où il se mit. Le mercredy, 17 septembre, il partit sur les 8 heures du matin pour aller aux eaux de Bourbon ; ce jour-là, à l'issue de matines, la compagnie s'étoit assemblée pour délibérer, si on iroit le saluer avant son départ, mais on y alla point. Lorsque le Présidial l'alla saluer, il le conduisit jusqu'au jardin, mais pour le Chapitre et les autres Corps il ne sortit point de sa chambre, etc.

✝ La nuict du jeudy 30 au vendredy 31 octobre 1692, mourut Me Ligier Lami, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Sales, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Sales le vendredy au soir.

✝ Le vendredy 28 de novembre 1692, sur les 4 heures du matin, mourut Me Antoine du Molin, prestre chanoine en l'église de Saint-Ursin et hebdomadier en l'église Cathédrale. Il mourut dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, avec lequel messieurs de Saint-Ursin, prévoyant qu'ils auraient quelque difficulté pour l'enlève-

ment du corps, ils vinrent prier messieurs de Saint-Estienne, d'en vouloir faire la cérémonie, ce qui leur fut accordé ; mais comme on étoit sur le point de sortir de l'église, Messieurs de Saint-Ursin et le curé de Saint-Pierre voulant assister à la procession, il y eut contestation entre eux pour la marche ; Messieurs les grands vicaires ordonnèrent que les uns et les autres n'y assisteraient ; ainsi l'église Cathédrale fit toute la cérémonie et comme le défunt n'avoit point élu de sépulture, il fut enterré sur les 5 heures du soir dans Saint-Estienne, dans l'aile proche la chapelle de Saint-André et la chapelle des Coppins. Le lendemain samedy, il y eust un service. Messieurs de la Résidence portoient les coins du drap et firent toute la cérémonie ; les trois leçons furent chantées par trois chanoines capitulants. Il y eut grosse sonnerie, etc.

Arrivée et départ de M. l'Archevesque. — Le jeudy 18 décembre 1692, M. l'Archevesque arriva de Paris à Turly ; le samedy 20, il fit l'ordination, s'en retourna à Turly d'où il partit le lundy 22, pour aller en Bourgogne et de là à Paris.

1693

Prébende de M. Foucheret conférée. — Le lundy 12 janvier 1693, il y eut convocation et assemblée après vespres. Me Jacques Foucheret, prestre et le plus ancien chanoine de Saint-Estienne envoya une démission pure et simple, au Chapitre, de sa prébende. On la déclara vacante et elle fut conférée à Me Estienne Rongin, prestre chanoine du château, et il en prit possession.



Chute de bâtiments à l'Archevesché. — La nuit du mercredy 11 février 1693, au jeudy 12, sur les onze heures du soir, tomba une partie de la salle haute de l'Archevesché, où l'on tenoit le bureau et l'officialité.

Sinode. — Le jeudy 9 avril 1693, après la messe, procession et cérémonie accoutumées, faites dans Saint-Estienne, on tint le sinode dans l'église du Séminaire. M. le chanoine Corbin fit l'oraison sinodale. Mgr l'Archevêque y estoit.

Neufvaine. — Le jeudy 23 avril 1693, jour de saint Georges, on commença dans Saint-Estienne des prières publiques par une neufvaine à l'ordinaire, pour avoir du beau temps, les pluies ayant été continuelles tout ce mois et tout le mois de mars précédent.

Concurrence du 1er vendredy. — Le 1er jour de may fut un vendredy, qui se trouva dans le cours de cette neufvaine, on fit comme il est marqué au dimanche 30 d'avril 1679.

Sainte Solange festée. — Les deux ou trois années dernières, et la présente année 1693, ayant été fort pluvieuses et stériles, et les pluies continuant toujours, Messieurs les maire et échevins de la ville de Bourges présentèrent, au nom de tout le peuple, requête à M. l'Archevesque, aux fins qu'il lui plût ordonner que la fête de sainte Solange serait dorénavant chômée et festée, tant dans la ville de Bourges que dans toute la septaine. Sur quoi Mgr en ayant conféré avec MM. de la Chappelle et Corbin, députés du Chapitre de Saint-Étienne, et avec MM. les députés et sindic du clergé et

du Séminaire, la requête fut entérinée, et attendu que la feste de sainte Solange qui est toujours le 10 de may et que la feste de Pentecôte se rencontrait cette présente année 1693, le même jour, 10 du mois, la feste de sainte Solange fut remise au lundy d'après la Trinité 18 may. La veille qui fut le dimanche 17 may, les grosses cloches sonnèrent par 3 volées, sur les 9 heures du soir. Le lendemain, on dict matines, laudes et primes tout de suite. Sur les 10 à 11, Mgr l'Archevêque, avec tout le clergé séculier et régulier, les bénédictins même y étoient, alla à Saint-Privé prendre la châsse de sainte Solange. Les rues étoient tapissées. Il plut et fit fort mauvais temps pendant toute la procession à laquelle assistèrent Messieurs de la ville en robes de livrées, et M. Dey de Séraucourt, intendant, en robe rouge à la tête du Présidial. Les châsses de saint Palais et de saint Fulgent accompagnoient celle de sainte Solange qui marchoit la dernière. Il y avoit un concours incroyable de peuple ; presque tous les curés de la Septaine s'y trouvèrent. J'y comptai 88 croix et bannières. Mgr étant rentré dans l'église, il alla à la sacristie s'habiller pour dire la messe sans passer par le chœur. Pendant ce temps-là on chanta tierce au chœur. Ensuite la messe fut dite et célébrée pontificalement par Mgr l'Archevêque, M. Guenois faisant le chantre. La foule du peuple empescha que quatre de Messieurs allassent aux honneurs. Messieurs de la ville et leurs officiers communièrent. La messe étant achevée, on chanta sexte. Ensuite on porta les châsses, que l'on avoit mis sur l'autel de saint Philippe et un autre que l'on avoit dressé dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. Il étoit plus de deux [heures] quand le tout finit.

Feste du Saint Sacrement dans les Bonnets Verts.— Le jour et feste du Saint-Sacrement s'est trouvé cette présente année 1693, le jeudy 21 may, pendant la juridiction des Bonnets Verds qui, occupant toutes les juridictions royales vouloient, à la place de M. le prévôt, venir à Saint-Estienne mettre ordre à la marche des bastons et gens de mestier, comme fait M. le prévost ; prévoyant que cela ferait peut-être quelques difficultés, ils virent quelques jours auparavant Mgr l'Archevesque et Messieurs du Chapitre de Saint-Estienne, qui leur dirent qu'ils ne souffroient pas que leurs officiers fissent aucune fonction dans l'église et dans le cloître. En effet, le jour du Saint-Sacrement ils firent assembler tous les bastons vers la Sainte-Chappelle, qui passèrent tous processionnellement dans la rue du Chêne percé jusqu'à la porte du cloistre qui joint l'auditoire, par laquelle ils passèrent et par devant les greniers, et sortirent par la porte des Trois-Maillets. M. de la Chapelle étoit en tour de porter le Saint-Sacrement, M. Corbin le porta pour lui. La pluye commença lorsque le Saint-Sacrement étoit dans la rue des Areines. On fut fort longtemps dans la chappelle des Pains, dans le cimetière de Saint-Pierre-le-Guillard. La pluye fut excessive ; chacun se sauva comme il put, les chappes furent fort gastées ; l'octave a été preschée dans Saint-Estienne par le père Odièvre, bénédictin, nommé par le Chapitre. M. Corbin, qui avoit officié tout le jour, porta le Saint-Sacrement au salut ; le vendredy ce fust M. de la Chappelle chancelier; le samedy ce fust M. Guenois, M. Lelarge étant absent, et M. Perrot incommodé. Le dimanche ce fust M. Gassot ; le lundy M. Rousseau ; le mardy

M. Bengy, le mercredy M. Agard, le jeudy jour de l'octave ce fut M. Bourdaloue. M. Gassot, comme étant en semaine, avoit officié le matin et porté le Saint-Sacrement à Saint-Pierre. Après le dernier salut de cette octave on ne chanta point *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Cours pour faire travailler les pauvres. — Le jeudy 9 juin 1693, on commença à faire travailler les pauvres, pour combler les fossés et faire un cours derrière le Séminaire. M. Dey de Séraucourt, intendant, tira de l'argent des séculiers et M. l'Archevesque des Ecclésiastiques. Le Chapitre de Bourges donna 60 livres.

Te Deum Hildeberg. — Le dimanche 21 juin 1693, on chanta le *Te Deum* pour la prise d'Hildeberg en Allemagne, capitale du Palatinat. M. l'Archevesque vint de Turly. Il assista à vespre ; l'oraison de vespres dite, il alla par le chœur à la sacristie. Ayant donné la bénédiction, le chœur sortit à l'ordinaire pour aller à la station, laquelle étant finie, on rentra dans le chœur. Complies étant finies, M. Guénois faisant le chantre assisté des deux assistants entra dans le chœur. Ensuite M. l'Archevesque *in pontificalibus*, alla se placer à son trône, où il commença le *Te Deum*, et où il se remit à la fin de la procession, dit l'oraison et donna la bénédiction. Le chœur n'étoit point chappé, on ne sonna les grosses cloches ni le soir la veille, ni le matin du jour.

Incendie. — Le vendredy, 31 et dernier jour de juillet 1693, sur les dix à onze heures du matin, le feu se



prit chez un boulanger nommé Buisson, dans la maison qui fait un coin de rue, tout vis-à-vis la grande porte de la cour de la Sainte-Chappelle. Cette maison fut consumée en peu de temps ; il faisoit très grand chaud, grand soleil, et un vent de galerne fort violent; quelques bluettes de feu furent portées sur la Sainte-Chapelle et dans le clocher. En un mot avant les 4 heures du soir, la Sainte-Chappelle, la salle du palais et près de cent maisons même hors de la ville, jusqu'au jardin de M. le Prince furent consumées par le feu. On exposa le Saint-Sacrement presque dans toutes les églises. Il le fut dans Saint-Estienne après vespres ; on croyoit que toute la ville abismerait par le feu. Et si le vent eut changé, il y avoit fort à craindre pour l'église cathédrale. On pria les magistrats de faire déloger les boulangers logés proche cette grande et belle église, etc.

+ Du lundy, jour de saint Laurent, 10 d'aoust 1693, à deux heures après midi, mourut M. Henri Le Gentil, prestre du diocèse d'Angers, semy-prébendé dans Saint Estienne. Il étoit basse-contre, bon résident et confessoit. Il fut enterré le lendemain dans l'aile proche la porte du costé de l'Archevêché.

Procession de l'Assomption. — Le samedy 15 d'aoust 1693, M. l'Archevesque qui n'avoit pas officié le jour assista à la procession. Complies étant achevées, il vint se mettre à genoux au grand-autel. La Notre-Dame fut portée sur un brancard par MM. Thiault et Lebas, semy-prébendés à la chappelle au Duc. Monseigneur dit un verset et oraison de la Vierge dont l'image

fut laissée en la dite chappelle. La procession étant rentrée dans le chœur, Monseigneur alla droit au grand-autel d'où ayant dit l'oraison, il donna la bénédiction. En 1686, ce ne fut pas tout à fait la même chose... (Voyez, etc.)

Te Deum. — Le dimanche 23 d'aoust 1693, il y eut *Te Deum* pour une victoire remportée par M. de Luxembourg en Flandre, contre le prince d'Orange. On sonna les grosses cloches la veille sur les 9 heures du soir, et le lendemain de grand matin. M. l'Archevesque y assista en habit de chanoine et se mit dans son siège ordinaire. Il n'y avoit ni chappes ni baston de chantre, etc. Il y a peu de tems qu'on en chanta encore un pour la prise de Rose.

+ Aujourd'huy mardy, premier jour de septembre 1693, un peu après midy, est morte Claude Perrot ma sœur, veuve de Gabriel Debize, sieur de Şoulangis du Puishors, âgé de soixante-deux ans et cinq mois. Elle est enterrée dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier.

+ Le mercredy 14 d'octobre 1693, sur les 3 heures du matin, est mort M. Jacques Foucheret, ancien chanoine de Saint-Estienne âgé de 74 ans ; le lendemain il fut enterré dans la nef tout proche Mathieu Foucheret, etc.

+ Le vendredy 16 d'octobre 1693, fut enterré M. Gilles Augier, ancien avocat, âgé de 78 ans.

Assemblée diocésaine. — Le samedy 24 d'octobre 1693, a esté tenu dans l'église du Séminaire, une assem-



blée diocésaine, où Monseigneur a présidé. Messieurs de La Chapelle, Lelarge, Perrot et Guenois ont été commis pour se trouver à l'Assemblée provinciale qui se tiendra lundy prochain, 26 du courant. Messieurs les Curés de la ville de Bourges s'étant trouvés à cette assemblée diocésaine ès personne de Messieurs les Curés de Saint-Oustrillet et de Saint-Jean-le-Vieil, Monseigneur les fit sortir de l'assemblée, leur disant que les curés de la ville ne faisoient point de corps et qu'ils ne le souffriroit jamais.

Te Deum. — Le dimanche 25 d'octobre 1693, il y eust un *Te Leum* chanté pour une victoire remportée par le maréchal de Catinat, en Piémont, contre le duc de Savoie. M. l'Archevesque y assista *in pontificalibus ;* le chantre avec ses deux assistants. On sonna la veille, sur les 8 à 9 heures du soir, 3 volées, et le matin sur les 4 à 5 heures.

Assemblée provinciale. — Le lundy se tint l'assemblée provinciale dans une chambre haute chez M. de la Porte, secrétaire de M. l'Archevesque, logé à la Chancellerie, où Monseigneur et Messieurs de La Chapelle, Lelarge, Perrot et Guenois, assistèrent pour le diocèse de Bourges, M.......... .. pour Monseigneur, et le diocèse de Clermont ; M. de Pinsonnaille pour le siège vacant et diocèse de Saint-Flour ; M. Pierre Sabbatier pour Monseigneur et diocèse de Limoges ; M. Meslon pour Monseigneur et diocèse de Tulle, et M. l'abbé de Fillières, pour Monseigneur et diocèse du Puy. Mgr de Bourges et M. de La Chapelle, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Bourges, furent députés pour

l'Assemblee générale à Paris, indiquée au 14 décembre 1633, uniquement pour l'affaire concernant la taxe des bois ecclésiastiques.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Le jeudy 12 de novembre 1693, Mgr étant à Turly allacoucher à Quantilly, d'où il partit le lendemain pour Paris.

Distribution des pauvres. — MM. du clergé ayant eu advis que M. de Séraucourt, intendant, et MM. les maire et eschevins s'assembloient depuis quelques jours pour, en conséquence d'un arrêt qui ordonnoit qu'on soulagerait les pauvres depuis le 20 de novembre jusqu'au 20 de juin, travailler à cette affaire, et que le tout se faisoit à l'insu et sans la participation du clergé qu'ils prétendoient taxer et imposer ; après quelques conférences sur ce sujet avec M. l'Intendant, ce jourd'huy jeudy 19 de novembre 1693, convocation a été faite de tout le clergé de la ville, indiquée par MM. les Grands Vicaires. On s'est assemblé chez M. de la Chapelle l'un d'eux. Pour le Chapitre de Saint Estienne, y assistèrent MM. Perrot et Rongen, M. de la Chapelle ayant fait l'ouverture. Enfin on résolut qu'on écrirait dès ce soir à Mgr l'Archevesque qui étoit à Paris. On demeura unanimement d'accord de deux choses : 1° Que ce n'étoit point aux maire et échevins d'imposer les ecclésiastiques, comme en effet cela est réglé par lettres patentes et arrêts insérés dans les mémoires du clergé, qui règlent comme les choses doivent être faites en pareil cas. 2° Que l'on tacherait de n'en porter que la sixième, étant une charge générale et publique. (Voy. au vendredi 17 février 1679.) — Dans cette assemblée on avoit

convoqué MM. les maire et échevins qui ne voulurent pas s'y trouver. M. le Procureur du roy s'y trouva. On dressa un procès-verbal du tout qui fut signé de lui et de tous les assistants et envoyé le soir même à Paris à Mgr l'Archevesque.

Prédicateur de l'Advent. — Ce 29 de novembre 1693, 1er dimanche de l'Advent, le P. Rolineau, jésuite, recteur du collège de Moulin, a commencé de prescher l'Advent dans Saint-Estienne.

+ Ce même jour, sur le midy, mourut Me Etienne Bernardeau, prêtre, ancien semy-prébendé de Saint-Estienne, âgé de 68 à 69 ans. Le lendemain lundy, jour de Saint-André, il a été enterré derrière la chaire du prédicateur, devant l'autel de la Trinité. Il a fait une fondation d'une messe tous les jeudis et pour ce a donné à l'église 800 livres.

Prébende conférée. — Après l'enterrement, convocation ayant été faicte de la compagnie, Me Nicolas Lelarge, prestre, fut mis en possession de la prébende que possédoit dans Saint-Estienne Messire Jean Lelarge sur la résignation qu'il avoit faite en cour de Rome en sa faveur et visa sur ycelle.

2e Assemblée pour la distribution des pauvres. — Le vendredy 4 de décembre 1693, la clergé de la ville s'assembla encore chez M. de La Chapelle, grand vicaire, pour délibérer sur la distribution des pauvres. On y avoit convoqué MM. les maire et échevins et procureur du roy ; mais les uns et les autres ne s'y trouvèrent ; on

attendit jusqu'à 3 heures. Pour lors vint M. de la Chapelle, docteur ès-lois, qui appela dans une autre chambre M. le grand vicaire et M. de la Porte, secrétaire de Mgr l'Archevesque. Ils eurent longue conférence ensemble, après quoi s'étant ledit sieur de La Chapelle retiré sans avoir parlé au clergé assemblé, M. le grand vicaire rentra, et dit à l'assemblée que leur conférence avoit été sur la difficulté que faisoient MM. de la ville de venir chez M. le Grand Vicaire ; qu'ils étoient présentement assemblés chez M. l'Intendant, que si le clergé vouloit y aller on y règlerait toutes choses ; qu'ils lui avoient dit que cela étoit contre les règlements, et lui avoient fait voir un arrêt et une lettre du roy qui portoient que l'assemblée se tiendrait à l'archevesché ; qu'ils avoient cet arrêt et cette lettre, pour les faire voir à MM. de la ville (ils en avoient déjà eu communication), et qu'ils retourneraient dans peu rendre réponse. On attendit jusqu'à 5 heures, et pour lors Me Barthélémy Clerjault, greffier de la ville, vint de leur part dire à l'assemblée que MM. de la ville ne pouvoient encore constater le nombre des pauvres, parce que leurs mémoires n'étoient pas encore au net ; mais que ce serait pour lundy prochain, après quoi il se retira ; on nomma quatre commissaires, pour distribuer les pauvres aux ecclésiastiques, afin de faire connaître qu'on n'étoit point en demeure ; et qu'on aviserait autant que nous pourrions de notre costé. Ces quatre commissaires furent MM. Perrot, chanoine de la Cathédrale ; Doulet, chanoine de la Sainte-Chappelle ; le P. abbé de Saint-Sulpice et le P. César Passu, recteur du collège des Jésuites. On fit un procès-verbal de tout ce qui s'étoit passé, dont on envoya copie à Mgr l'Archevesque à Paris.

1694

+Le lundy 1er février 1694 mourut, entre midy et une heure, Me Jacques Doyen, prestre chanoine de résidence, âgé de près de 78 ans. Il étoit de Verdun. Il fut enterré le lendemain, jour de Notre-Dame, après vespres.

Arrivée de Monseigneur. — Le jeudy saint, 8 d'avril, Monseigneur arriva à Turly, étant demeuré malade quelques jours à Orléans, ce qui fut cause qu'il ne put se rendre à Bourges pour faire les saintes Huiles et l'ordination. Il étoit parti le 12 novembre 1693 pour Paris.

Prédication de Caresme. — Le P. Labbe, jésuite, a presché le Caresme cette année 1694.

+ **Mort de Monseigneur l'Archevesque.** — Le vendredy 30 et dernier jour d'avril 1694, arriva sur les huit heures du soir un courrier qui apporta à M. de la Porte, secrétaire de Monseigneur l'Archevesque, la nouvelle de la mort de mondit seigneur l'Archevesque, Michel Phelippeaux de la Vrillière, arrivée à Paris le mercredy 28 d'avril 1694, sur les neuf à dix heures du soir. Il étoit âgé d'environ 50 ans. Le vendredy 30, il fuct enterré à Saint-Eustache, à Paris.

Siège vacant. —Le samedy 1er de may 1694, à l'issue de Complies, après convocation faite, le Chapitre s'assembla, et fict les officiers du siège vacant, pour grand vicaires, M. Bigot, doyen, qui étoit pour lors à Paris ;

M. de la Chapelle, chancelier, M. Perrot et M. Guenois; pour primat, mondit sieur Guénois; pour official, M. de la Chapelle ; pour promoteurs, MM. Corbin et de Vouzeron ; pour vice-gérants, Messieurs Fauvre et Gassot ; pour grands pénitenciers, M. le Théologal et Messieurs les Directeurs du Séminaire.

Neufvaine. — Le dimanche, 2 de may 1694, on a commencé une neufvaine dans Saint-Estienne pour avoir de la pluye.

Vendredy dans la neufvaine. —Le premier vendredy du mois qu'on va sous terre, s'étant trouvé dans le cours de cette neufvaine, on commença le *Stabat* dans le chœur. On alla sous terre à l'ordinaire, le *Stabat* y étant fini et l'oraison, on ne dict poinct *De profundis* mais on commença les litanies, et en montant dans l'église, la procession fut continuée par l'aile en tirant à main gauche par la nef et dans le chœur.

Serrage dans la neufvaine. — Le dimanche que l'on devoit serrer le chef de saint Guillaume se rencontra encore dans le cours de cette neufvaine. Le serrage, qu'ils appellent, se devoit faire après Complies, mais on le fit à la procession du matin afin de continuer après Complies les prières pour la neufvaine.

Châsse de sainte Solange. — Le mercredy 12 de may 1694, la châsse de sainte Solange fut apportée en cette ville, par l'ordre de MM. les grands-vicaires, le siège vacant, en conséquence de la prière qui leur en avoit été faite par MM. de la ville. Le mardy, sur les 9 heures du soir, on sonna trois volées des grosses cloches.



Le mercredy matin, sur les 4 heures, les grosses cloches sonnèrent encore. On fict tout l'office de suite, sur les 10 heures, le clergé régulier et séculier alla processionnellement à Saint-Privé, où étoit la relique qui fut présentée par le curé de Bussy (car M. Aury, curé de Sainte-Solange, étoit mort la nuit), à M. le chanoine Guenois, comme au plus ancien qui fut à la procession. Là M. Guenois prit l'étole et une chappe. Les rues étoient tapissées. La procession arriva dans l'église à midy. Il y avoit : 1° le chef de saint Palais ; 2° le chef de saint Fulgent, et ensuite la châsse de sainte Solange ; après le motet, M. Guenois, qui s'étoit mis à la psalette, dit les oraisons ; ensuite on conduisit les reliques jusqu'à Notre-Dame de Salles.

Service pour feu Mgr l'Archevesque. — Le vendredy 21 de may 1694, on chanta les vigiles, et le lendemain samedy 22, on fict le service pour le repos de l'âme de feu Mgr l'Archevesque. M. de la Chapelle, chancelier, officia, en ayant été prié par le Chapitre. MM. Sallat et Bouffet firent les diacre et sous-diacre assistés des petits diacre et sous-diacre. La palme et le candélabre étoient garnis de cierges, l'autel et les angelots, et à la représentation, élevée beaucoup de terre, il y avoit deux douzaines de chandeliers d'argent. Tout le chœur, l'aigle, la psalette étoient tendus de noir. Il n'y avoit pas une armoirie. On fict imprimer des billets, et M. Gaudrion alla prier MM. l'intendant, du Présidial et de la Ville, qui y assistèrent le matin. Le vendredy, à midy, on commença à sonner, ce qui dura presque jusqu'à 9 heures du soir, qu'on donna la

volée, et on recommença le matin à 4 heures ; la compagnie se divisa fort à l'occasion de ce service, les uns le voulant différer, et les autres non.

Semy-prébende donnée. — Le vendredy 14 may 1694, Simon Garnier, du diocèse de Clermont, clerc tonsuré, haute-contre, fut mis en possession de la semy-prébende et vicairie y annexée, que possédoit autrefois Mr Henri le Gentil, mort le 10 d'aoust 1693. On fist venir ce Simon Garnier de Notre-Dame de Paris, on lui donna même 72 livres pour son voyage. Il fuct mis en possession sans avoir vu Messieurs et sans avoir chanté au chœur, etc.

Jubilé. — Le lundy 24 de may 1694 se fist l'ouverture d'un Jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape Innocent XII pour obtenir la paix ; le dymanche au soir, les grosses cloches sonnèrent ; le lundy de grand matin aussi ; on dict l'office tout de suite ; un peu après dix heures, on sonna l'appeau. La procession fut de chantre. Le *Veni Creator*, chanté par le chœur et l'orgue alternativement. M. de la Chapelle, chancelier, dict la messe, MM. de Maubranche et Delis, diacre et sous-diacre, avec les petits diacre et sous-diacres ordinaires. Les reliques étoient sur le grand-autel, où il y avoit 8 cierges, 6 au Saint-Sacrement, 7 aux candélabres. Il n'y en avoit point aux angelots, ni à la palme. On avoit fait prier M. l'Intendant, MM. du Présidial et de la Ville.

+ Le lundy 24 de may 1694, mourut à Paris, dans son hôtel, Dame Marie de Saint-Gelais de Lusignan, veuve



de Mᵉ Jean Fradet, comte de Saint-Aoust et de Châteaumeillant, âgée de 82 ans. Son corps arriva à Bourges le samedy 5 de juin 1694, sur les 8 heures du soir, et fuct déposé dans leur chapelle, appelée la Chapelle-au-Comte. Le dymanche 6, après vespres du jour, la station, complies et le salut de Godard, car c'étoit le dimanche de la Trinité, on alla enlever le corps dans la chappelle, et fut posé dans le chœur sous la chappelle ardente. On dict vespres des morts, ensuite mâtines. Le corps demeura là toute la nuit. Le lendemain lundy 7 dejuin, on dict matines, et l'office tout de suite. Sur les 10 heures, l'appeau sonna. M. l'Intendant Dey de Séraucourt, MM. du Présidial et de la Ville y assistèrent. M. Gassot, chanoine, officia ; Messieurs le Grand Archidiacre et de Vouzeron firent les diacre et sous-diacre, avec les petits diacre et sous-diacre. Le chœur, toute la nef et au-devant de la chappelle de Saint-Aoust, tout estoit tendu ; la grande chappelle ardente, le candélabre, la palme et le chandelier du chantre chargés de luminaires. Tout le clergé qui fut fort nombreux, Messieurs l'Intendant, du Présidial et de la Ville eurent des cierges. On composa pour le droit de tenture, une heure ou deux avant l'enterrement, avec M. de Vouhet, d'Issouldun, agent des affaires de la maison.

Archevesque nommé. — Le samedy 29 de may, veille de la Pentecôte, fut nommé à l'Archevesché de Bourges M. l'abbé de Gesvres, la nouvelle en fut reçue à Bourges, le jeudy 3ᵉ de juin.

Docteur. — Le mardy 8 de juin 1694, Mᵉ Claude de Biet de Maubranches, prestre chanoine de Saint-Estienne, prit le bonnet de docteur en théologie dans Saint-Estienne.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy 10 de juin 1694, s'est trouvée la feste du Saint-Sacrement, les deux ou trois jours précédents, il avoit fait une chaleur excessive, mais le mercredy au soir, il plut beaucoup. Le jeudy matin, le temps estoit fort bas, on appréhendoit la pluye. Il n'y en eust point néanmoins. La procession se fit fort commodément, n'y ayant ni pluye, ni vent, ni soleil, ni poussière. M. Rousseau, étant en tour, porta le Saint-Sacrement. L'octave fut preschée par le Père Bellenger, jésuite, nommé par le Chapitre, car c'étoit à Mgr l'Archevêque à nommer un prédicateur cette année, ce que fit le Chapitre accause de la vacance du siège. Ce même jour, au salut, M. Rousseau porta le Saint-Sacrement. Le vendredy 11ᵉ, ce fut M. le Chancelier. Ce devoit être à M. Fauvre, qui prit après M. Bourdaloue, qui, l'an passé, l'avoit porté le dernier. Ensuite devoient le porter Messieurs Mercier, de Biet, Rongen et de Guilly. Le samedy 12, ce fut M. Fauvre, le dimanche 13, M. Guenois, le lundy 14, ce fut M. Gassot, le mardy 15, ce fut M. Bengy, le mercredi 16, M. Fauvre, le jeudy 17 pour le dernier salut, M. Mercier. On dict à la fin de ce dernier salut *Laudate Dominum omnes gentes.*

Procession du vœu de la ville aux PP. Jésuites, etc. — Aujourd'huy dymanche, 20 de juin 1694, s'est faicte la procession du vœu de la ville aux PP. Jésui-

tes, qui se doit faire tous les ans, le 1er dimanche de juin, et quy avoit esté remise parce que le premier dimanche s'est rencontré cette année dans le Jubilé, et comme aujourd'huy, 20 de juin, estoit le troisième dimanche, et qu'il y a exposition du Saint-Sacrement aux Jésuites. M. de la Chapelle, sur ce qu'on étoit convenu auparavant, a donné la bénédiction en chappe, assisté de Messieurs Thiault et Baudon, semy-prébendés qui avoient porté la relique chappés.

Te Deum. — Ce même jour, il y eust après Vespres un *Te Deum,* par les ordres du roi, pour une bataille et victoire remportée en Catalogne, sur les Espagnols, par M. le Maréchal de Navailles. Il n'y eust rien d'extraordinaire. M. Thiault, semy-prébendé, dict l'oraison de son siège, après le motet. Les grosses cloches sonnèrent le soir et le matin, mais c'étoit à cause de la procession du vœu de la ville.

Semy-prébende et vicairie de résidence données. — Le vendredy 25 de juin 1694, le Chapitre donna à M. de Dignan, qui chantoit l'évangile, la semy-prébende dont estoit ci-devant titulaire M. Albert Borsier, et outre lui donna encore 40 livres de gages. Et le même jour, le Chapitre donna la vicairie que M. de Dignan laissoit vacante à Me Jean-Baptiste Naulan, prestre du diocèse de Paris, avec 40 sols par semaine pour chanter l'évangile.

+ La nuict du lundy 12 au mardy 13 de juillet 1694, mourut M. Doullé, prestre chanoine et grand chantre de la Sainte-Chappelle. Il fut enterré aux Jacobins.

Deum. — Le dimanche 25 de juillet 1694, il y
e deum pour la prise de Girone, en Catalogne,
Maréchal de Navailles.

bende de résidence donnée, etc. — Le mer-
y, 4 d'aoust 1694, au Chapitre général de Saint-
ienne, M. Guillaume Baudon, prestre semy-prébendé,
a esté pourvu de la prébende de résidence que possé-
doit cy-devant feu M. Jacques Doyen, nonobstant la
forte brigue faite pour le sieur Garnier, clerc tonsuré,
semy-prébendé, etc.

+ Le jeudy, 12 4, mourut sur les 5 heures
du matin, Henri teur et professeur en droit
dans cette universi ges.

Neufvaine pour av le la pluye. — Ce même
jour on a commencé une neufvaine pour avoir de la
pluye, etc.

+ Le mercredy, 18 d'aoust 1694, sur les 7 à 8 heures du
soir, M. Guenois, chanoine capitulant, administra le
Saint-Viatique à M. Anthoine Bengy, prestre-chanoine
de Saint-Estienne, qui, le lendemain jeudy 19, se démit
de sa prébende entre les mains du Chapitre ; et fut
nommé le même jour Henry Bengy, prestre, pour pos-
séder ladite prébende. Le dymanche 22, sur les 8 heures
du matin, M. Guenois luy administra l'Extrême-Onction
et le lundy 23, entre 4 et 5 heures après-midy, il mou-
rut. Il fut enterré le lendemain mardy 24. Sur les 8 heu-
res, l'appeau sonna. On alla enlever le corps, M. Cor-
bin dict la grande messe. MM. Salat et Becuau firent
les grands diacre et sous-diacre, assistés des petits

diacre et sous-diacre ordinaires. MM. Perrot et Rousseau, prestres, portoient les coins du drap par derrière, et MM. David et Triboudet, sous-diacres, par devant. Le service finit un peu après dix heures. Ensuite on dit prime, tierce et l'office du jour. Il a été enterré au-dessous du petit horloge, proche feu M. Hugue Bengy son oncle.

Ce même jour, 24 d'aoust, après matines, on porta le Saint-Sacrement à M. Fauvre, qui lui fut administré par M. Perrot, ancien chanoine.

+ Le samedy 28, M. Guenois lui administra l'Extrême-Onction après matines, et le dymanche 29 d'aoust, sur les 4 à 5 heures du matin, il mourut. On alla après matines jeter de l'eau béniste, et le soir, après vespres, il fut enterré dans la nef, proche le pillier du costé du Chapître où l'on attache les cordes des petites cloches. M. Guenois fit la cérémonie et officia le lendemain, etc.

Prébende conférée. — Comme le procès entre M. Pierre Denis de Barmond, indultaire, et M. Bigot élu doyen, le 4 de février 1692, duroit toujours ; qu'après avoir plaidé pendant longtemps au grand Conseil, et plus d'un an au Conseil privé, où enfin fut rendu le 4 d'aoust de cette présente année l'arrêt dont voici la teneur : Le Roy en son Conseil, faisant droit sur le tout sans s'arrêter à l'intervention des sieurs agents généraux du Clergé, sauf à eux à se pourvoir par devers Sa Majesté sur le contenu en leur requeste, et sans avoir égard à la requeste des sieurs du Chapitre de Bourges, et du sieur Bigot, insérée en l'arrêt du Conseil du 1er d'aoust 1693 dont ils sont déboutés : Sa Majesté or-

donne que les dits sieurs du Chapitre, le sieur Bigot et le sieur de Barmont, continueront de procéder au grand Conseil sur leur procès, différentes circonstances et dépendances, suivant les derniers errements; condamne le Chapitre et le sieur Bigot. Les choses en cet état, le Chapitre prit la résolution de donner à M. de Barmond cette prébende, vacante par la mort de M. Fauvre. En effet, il y eust convocation au samedy 4 de septembre pour cela; mais ce mesme jour on reçut par la poste la nouvelle que M. Bigot s'étoit désisté du doyenné, et l'avoit abandonné à M. de Barmond. La compagnie remit à conférer la prébende de M. Fauvre au mercredy 8 de septembre 1694. En conséquence de la convocation au Chapitre où estoient les ci-après nommés, au nombre de 20, on parla beaucoup pour maintenir l'ancien usage, de donner au plus proche parent du défunt capable, idoine et suffisant, de posséder le bénéfice. MM. Jean Fauvre, de Ferrières, Gassot de Ferroles et Gibieuf demandoient ce bénéfice, et toute la ville et le Chapitre se trouvant partagés, car il y eust des chanoines qui n'eurent aucun égard à l'ancien usage de l'Église. Il y avoit donc au Chapitre, M. de la Chapelle, chancelier, qui nomma Jean Fauvre, cousin germain du défunt. Ignace Heurtault nomma Gassot de Ferroles (il y avoit 3 ans que cet Ignace Heurtault n'étoit venu ni à l'église ni au Chapitre, étant tombé dans un catarrhe; la brigue néanmoins le fit apporter au chapitre). Mathieu Perrot nomma Jean Fauvre; M. Guenois, Jean Fauvre; M. Corbin, le mesme; M. Rongin, le mesme; M. David, le mesme; M. de Village, le mesme; M. Heurtault de Vouzeron, le mesme; M. Becuau nomma M. Gibieuf; M. Boufflet,



le mesme ; M. Agard nomma M. de Ferroles ; M. Bourdaloue, le mesme ; M. Mercier, le mesme ; M. Riglet, le mesme ; M. Salat nomma M. Gibieuf ; M. Triboudet' Jean Fauvre ; M. Delys, Gibieuf ; M. Lelarge, Gibieuf ; M. Bengy, Gibieuf ; si bien que M. Gibieuf eut 6 voix ; M. Gassot de Ferroles 5 et M. Fauvre de Ferrières, cousin germain du défunt, en eust 9 ; ainsi, malgré la brigue, l'ancien usage fut maintenu. Il fut mis en possession.

Prébende conférée. — Le mesme jour, 8 de septembre 1694, il y eust encore convocation après vespres. On apporta une démission pure et simple, sur le bureau, que M. Joseph Gassot, prestre, détenu malade en son bien de la Vernusse, faisoit de sa prébende.

Elle fut sur le champ conférée à Claude Gassot son neveu, et mis en possession.

✝ **Deux enterrements en un jour.** — La nuict du vendredy 10 au samedy 11 de septembre, mourut M. Joseph Gassot, prestre chanoine de Saint-Estienne, dans son bien de la Vernusse. Le corps arriva le mesme jour samedy au soir, et fut déposé dans l'église du Fourchaud. Le dymanche 12, après la grande messe, on alla processionnellement enlever le corps, on fict le service et la messe fut dicte par M. Guenois assisté des grands et petits diacre et sous-diacre, et fut enterré dans la nef et le tour finit à midy.

✝ Le samedy, 11 de septembre 1694, M. Jean Lelarge, prestre, qui avoit été près de 50 ans chanoine official et grand vicaire, sous les Archevesques, vint à matines, dit

la messe sur les 11 heures, s'étant mis à table à midy, ayant commencé son disné à l'ordinaire après le potage il tomba tout d'un coup dans l'apoplexie sans en pouvoir jamais revenir, et mourut entre dix et onze heures du soir, âgé de 78 ans et 5 mois moins deux jours, étant né le 13 d'avril 1616. Il fut enterré le dymanche 12 de septembre 1694 après vespres, au bas de la nef. Homme d'un grand mérite, généralement regretté. Il a fait des fondations considérables.

+ Au mois de septembre et d'octobre 1694, étant à Azenay, moururent à Bourges M. de Deffan et M. de Contremoret qui fut enterré à l'Hôtel-Dieu, le samedy 9 d'octobre, âgé de 69 à 70 ans et M. Alabat de Vignery, conseiller au Présidial de Bourges, mourut à Fontainebleau.

+ Le jeudy, jour de Saint-Martin, 11 de novembre 1694, mourut sur les 9 heures du soir, M. Foy David, maistre de musique à Saint-Estienne, âgé d'environ 40 ans. Il étoit de la province du Mans. Le lendemain, il fut enterré dans l'aile devant la chappelle où se dict la messe décanale.

Matines de l'Avent. — En l'année 1694, après 5 ou 6 jours passés de l'Advent, le Chapitre voyant qu'on résidoit fort mal aux matines, en ce que le distributeur ne faisoit sa ronde que fort tard, lui ordonna de la faire à la fin du 3e psaume tous les jours quelque office qu'il y eut, ce qui eut un très bon effet.

Prédicateur. — L'Advent de cette année 1694 a été presché par le P. Tournoy, jésuite, qui, pour la saison,



a été fort suivi. Comme on étoit dans la vacance du siège, le Chapitre jouissant du Secrétariat donna 125 livres, et le Clergé 75 livres qui font 200 livres.

1695

Sacre de Mgr l'Archevesque. — Le dimanche 23 de janvier 1695, messire Léon Potier de Gesvres, nommé à l'Archevesché de Bourges la veille de la Pentecôte 1694, fut sacré dans l'église du Noviciat des Jésuites, à Paris, Mgrs de Clermont et d'Évreux, assistants.

Chaires disputées. (Voy. au lundy 1er d'aoust 1695). — Le lundy 21 de février 1695, cinq personnes se présentèrent pour obtenir deux chaires de droit, vacantes dans l'Université de Bourges. MM. Goulu, d'Orléans ; Raboin, de Bourges ; Ferrières, de Paris ; ces trois-là firent leur harangue le matin. Leclerc et Guyon, de Bourges ; ces deux-là haranguèrent le soir.

Entrée de Mgr l'Archevesque. — La nuict du jeudy 10 de mars 1695 au vendredy 11, arriva, à 11 heures, messire Léon Potier de Gesvres, archevesque de Bourges. Il alla descendre au séminaire où on ne l'attendoit point du tout. Le Chapitre alla le complimenter le vendredy après disné, M. Bigot portant la parole. Il fit son entrée le dimanche 13 de mars. Il n'y eust jamais tant de désordre causé par une foule inconcevable de monde. On ne put faire la cérémonie sous l'orgue ; on la fit comme l'on put dans le chœur. Le même jour il envoya cent pistoles à l'Hôpital-Général. Il fit proposer au Chapitre que si l'on vouloit, il donnerait encore cent pistoles aux

pauvres, au lieu des festins qu'il étoit obligé de faire, mais que cela ne l'empêcherait pas de donner à manger à tous messieurs en trois ou quatre bandes qu'il ferait. A quoi tout le monde donna les mains dans le Chapitre. A l'*osculum pacis*, les prêtres y allèrent avant les sous-diacres.

Ordination dans le chœur. — Le samedy de la Passion, 19 de mars 1695, jour de saint Joseph, Mgr l'Archevesque fit l'ordination dans le chœur *intra missarum solemnia;* on avoit avancé l'office et dit une messe basse de saint Joseph. Un chanoine capitulant fit le sous-diacre et M. le grand archidiacre le diacre.

Idem. — Le samedy saint 2 d'avril, M. l'Archevesque fit encore l'ordination dans le chœur, et comme il voulut la faire en disant une messe basse, ce qui ne pouvoit s'accommoder avec l'office du jour, on commença les deux grandes messes sous terre environ les 5 heures du matin. Ensuite on dit l'office tout de suite. Il finit un peu avant 9 heures, que commença l'ordination. Il étoit près d'une heure quand elle finit.

Sinode dans le chœur. — Le jeudy 21 d'avril 1695, Mgr l'Archevesque tint son premier sinode. Il le tint dans le chœur de Saint-Estienne.

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le samedy 23 du même mois fut tenue l'Assemblée diocésaine et le lundy 25 la provinciale, dans la salle du doyenné parce que Mgr l'Archevesque y demeuroit pour lors, accause des ruines de l'Archeveschê. Comme j'étois à la campa-

gne dans le temps de ces trois cérémonies je n'en marque point le particulier.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Le mercredy 18 de may 1695, Mgr l'Archevêque, messire Léon Potier de Gesvres, partit à quatre heures du matin, pour aller à l'Assemblée générale du clergé. Il fit ses grands vicaires jusqu'à son retour, MM. Bigot, de la Chapelle, Perrot et Guenois, etc.

Neufvaine. — Le lundy de la Pentecôte, 23 de may 1695, on commença une neufvaine pour obtenir du beau temps. Le neufvième jour à la fin du salut, on chanta *Laudate Dominum omnes gentes.*

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy 2 de juin 1695 feste du Saint-Sacrement, M. Corbin porta le Saint-Sacrement pour M. David qui étoit en tour, le soir, il le porta encore à la procession. Le Père Poncet, prieur des Augustins, a presché l'octave nommé par le Chapitre. Le vendredy 2e jour, M. Riglet a porté le Saint-Sacrement; le samedi 3e jour, M. Lelarge; le dimanche 4e jour, M. Bigot; le lundy 5e jour M. de la Chapelle; le mardy 6e jour M. Perrot; le mercredi 7e jour M. Guénois; le 8e jour, M. Rousseau devoit le porter comme étant à son tour, mais étant en semaine et ayant dit la grande messe le matin et porté le Saint-Sacrement à Saint-Pierre, M. Agard qui le suit, l'a porté ce soir à la procession après complies.

Saint-Sacrement porté. — Le samedy 25 de juin 1695, M. Claude Gassot, chanoine, demeurant proche le Poids-le-Roy, étant fort mal, on lui porta le Saint-

Sacrement après la grande messe. Ce fut M. le Théologal qui luy administra, assisté de plusieurs de l'église.

Chaires de droit remplies. — Le lundy 1er d'aoust 1695, messieurs de la Faculté de droit, rendirent leur décret pour remplir les deux chaires vacantes. La première fut donnée à M. Guyon, de Bourges, et l'autre à M. Goulu, d'Orléans. (Voy. au lundy de février 1695.)

Communion. — Les enfants de chœur qui n'avoient pas communié à la grande messe le jour de Notre-Dame, le Chapitre les fit confesser, et communier à la messe du chœur, ce jourd'huy dimanche, 21 d'aoust 1695.

Arrivée de Mgr l'Archevesque. — Le mardy 6 de septembre 1695 arriva de Paris, sur les 7 heures du soir, Mgr de Bourges. Il en étoit party le lundy matin. Il y étoit allé...(Voy. le 18 de may dernier.) On ne sonna la grosse cloche pour marquer son arrivée que le mercredy 7 à six heures du matin.

Neufvaine. Pluye. — Le lundy 19 de septembre 1695, les pluyes étant continuelles et faisant beaucoup de préjudice, et de retardement aux vignes, on résolut de faire une neufvaine. Pour cela le Chapitre députa MM. Bigot, Guenois et Mercier, pour en conférer avec M. l'Archevesque. On arrêta qu'on commencerait le soir après vespres. Monseigneur s'étant trouvé sur la fin de complies, il dit le *Confiteor*, *Misereatur et Indulgentiam;* l'hebdomadier acheva le reste ; à la fin de la procession, l'hebdomadier porta le livre à Monseigneur qui étoit à sa place ordinaire où il dit les oraisons accou-



tumées, et ensuite il donna la bénédiction. On avoit sonné le gros Guillaume pour l'appeau.

Prise de possession du doyenné. — Le vendredy 30 de septembre 1695, messire Pierre-Denis de Barmond, qui s'étoit fait doyen par le moyen de son indult, contre M. Bigot, qui avoit été élu comme il est dit cy-devant, ayant remis le doyenné entre les mains de Mgr l'Archevesque, mondit seigneur fit son possible pour faire accepter le doyenne à M. Lionnet, ci-devant doyen d'Alet, qui ne voulut jamais l'accepter; ce que voyant M. l'Archevesque, il fit faire une permutation entre M. Perrotin de Barmond, qui donnoit son doyenné à messire Nicolas-André Félibien, prestre de Paris, qui lui donnoit le prieuré de Saint-Nectaire, ordre de saint Benoît, diocèse de Clermont. Ce jourd'huy, après la grande messe, on ordonna convocation pour après vespres. Les quatre chanoines de résidence y furent appelés. Lecture faite de la permutation et en l'admettant, ont nommé, les uns après les autres par rang d'antiquité, les chanoines de résidence parlant les derniers, ledit sieur Nicolas-André Félibien; MM. Perrot et Guenois furent nommés par le Chapitre, pour le mettre en possession, qui, après l'avoir conduit au grand autel et dans la place de doyen au chœur, le conduisirent dans la salle du doyenné, de là, remontèrent au Chapitre où il presta serment, donna l'*osculum pacis*. Ensuite il se mit dans la place de doyen où il fit son remerciement *ex scripto*. Quoi fait, chacun se retira. Il n'y eut ni *Te Deum*, ni orgue, ni musique, point de grosses cloches et le doyen n'eut point de chappes.

+ Le vendredy 7 d'octobre 1695 mourut à Orléans Me Jacques Avril dont il étoit natif. Il étoit prestre chapelain de la Sainte-Chappelle de Bourges où il avoit autrefois été maître de musique.

Départ de Mgr l'Archevêque. — Le samedy 22 d'octobre 1695, Mgr l'Archevesque est parti pour aller à Paris. Il passa par Fontainebleau.

Prédicateur des Avents 1695. — Le samedy 26 de novembre 1695, veille du premier dimanche des Avents, arriva le Père Eustache, jésuite, qui a presché cette année l'Avent dans Saint-Estienne de Bourges. Il a été fort suivi et a toujours presché avec applaudissement. Il partit, pour s'en retourner à Paris, le matin du jour de saint Estienne, et le Père de Lormoy, jésuite, prescha en sa place.

1696

Prédicateur de Caresme. — Le mercredy 7 de mars 1696, jour des Cendres, le Père Caron, jésuite, commença à prescher le Caresme dans Saint-Estienne.

Départ de M. de la Porte. — Le dimanche 11 de mars 1696, M. de la Porte, secrétaire de Mgr l'Archevesque et de la Chambre ecclésiastique, est parti pour aller à Paris pour y solliciter, au nom du clergé, le procès que le Père abbé de Saint-Sulpice, l'abbesse de Saint-Laurent, l'abbé de Saint-Ambroise, le trésorier de la Sainte-Chaspelle, le prieur de Manzay, etc., ont suscité à la Chambre ecclésiastique au sujet de la taxe sur eux faite pour le franc haleu, francs fiefs, cens et rentes.



Retour de Mgr l'Archevesque. — Mgr l'Archevesque qui estoit parti le 22 d'octobre 1695, est arrivé aujourd'huy 6 d'apvril 1696, sur les 10 heures du matin. Le Chapitre alla le saluer après que tout l'office fut achevé, M. Félibien, doyen, portant la parole.

Ordination. — Le samedy 7 d'apvril 1696, l'ordination se fit dans le chœur, l'office commença à 5 heures et demie, fut fait tout de suite, et finit à 8 heures et demie. C'étoit le samedy de devant le dimanche de la Passion.

Jubilé. — Le lundy 16 d'apvril 1696, se fit dans l'église Cathédrale, l'ouverture d'un jubilé universel, accordé par Notre Saint-Père le Pape Innocent XII, pour obtenir la paix. Le dimanche au soir, la veille, on sonna, sur les 8 à 9 heures, les grosses cloches par trois volées et, le lendemain lundy, jour de l'ouverture, on les sonna de même à 4 heures du matin. On dit l'office tout de suite jusqu'à nones inclusivement. Le sermon commença à 9 heures. Après le sermon, on dit vespres, pendant lesquelles on osta les chaises de la nef ; Mgr l'Archevesque, messire Léon de Gesvres, officia ; la messe fut solennelle du Saint-Esprit. Il y eut *Gloria* et *Credo*. M. Charles Lallouche, maître de musique, avoit composé une messe exprès, mais les musiciens, n'ayant pas voulu conserter, on chanta au lutrin une messe commune imprimée. M. Bigot chantre, contre la coutume en pareille occasion, prit la chappe avec ses deux assistants à la psallette, au lieu qu'il devoit sortir de la sacristie avec son baston et ses deux assistants, tous trois chappés, pour venir se mettre à la psallette. Mgr l'Ar-

chevesque, messire Léon Potier de Gesvres officia. Il vint de la sacristie, accompagné des grands-diacres, savoir : M. le grand archidiacre, François Lebas et Pradier, et des petits sous-diacres, savoir : MM. Néraud, Garnier et Olivier, des archidiacres, aumoniers, etc., et tous se mirent au grand autel à genoux. Pour lors, M. le chantre entonna l'hymne *Veni Creator* ; le premier verset achevé, on se leva et on fit la procession, continuant l'hymne qui fut chanté alternativement par le chœur et par l'orgue ; rentrant dans le chœur, Mgr l'Archevesque, au lieu d'aller dans la sacristie, comme on avoit fait autrefois (il est vrai que le contraire s'étoit fait aussy), alla droit à l'autel, où il dit un verset et l'oraison du Saint-Esprit ; après quoi il alla à la sacristie prendre une chasuble, et vint commencer la grand-messe qui fut *in pontificalibus*. Quatre chanoines aux honneurs ; le service finit à midy. Monseigneur donna à disner à tous ceux qui l'avoient assisté à l'autel et à la psallette ; seulement point de maître de musique, d'enfant de chœur et de bedeau. Le dimanche au soir, quy fut la veille, Monseigneur envoya M. de la Porte, son secrétaire, chez MM. l'Intendant, du Présidial, et de la ville pour les avertir de cette ouverture.

Feste de Monseigneur l'Archevesque. — Le mercredy 11 d'apvril est la feste de saint Léon, feste de Messire Léon Potier de Gesvres notre Archevesque. L'an passé 1695, tout le Chapitre précédé des deux bastonniers, alla le voir et le saluer. Cette année 1696, on voulut faire la même chose. Mais M. Bigot ne l'approuva pas ; son sentiment en empescha la plus grande partie et il

n'y eut que MM. Félibien, doyen, Perrot, Guenois, Salat, Gaudinot, théologal et deux ou trois autres qui y allèrent. Point de bastonnier.

Ordination le Samedy-Saint. — Le samedy de Pasques, 21 apvril 1696, Monseigneur l'Archevesque fit l'ordination dans Saint-Estienne au grand-autel. On commença un peu après cinq heures les deux grandes messes sous terre. Ensuite l'office du chœur, et tout finit à neuf heures. L'ordination finit, il étoit plus de midy. (Voy. au 2 avril 1695).

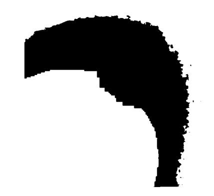
Marbres consacrés. — Le dimanche 27 de may 1696, Monseigneur l'Archevesque consacra cent marbres ou pierres, dans l'église de Saint-Estienne. Cette cérémonie finit après 6 heures du soir.

Départ de Monseigneur. — Retour. — Officiant à la Pentecôte. — Le dimanche 3 de juin 1696, Mgr l'Archevesque alla à Bourbon-les-Bains, voir M. le Cardinal d'Estrée qui y estoit; il retourna le samedy 9, veille de la Pentecôte, et officia le soir à vespres, et donna la collation *more solito*, entre vespres et complies dans la salle basse du commun dans l'Archevesché. On l'avoit tapissée. Il survint une grande pluye en sortant, ce qui fit qu'il y eut peu de personnes à complies.

Neufvaine pour obtenir du beau temps.— Le vendredy 15 de juin 1696, on a commencé une neufvaine accause des pluyes continuelles. Messieurs de la ville allèrent demander ces prières publiques à Mgr l'Archevesque, qui en fit donner avis à la Compagnie par M. le Doyen. La Compagnie députa M. le Doyen et M. le Chantre

pour en aller conférer avec Monseigneur. Ce qui fut fait. Le 17, dimanche dans cette neufvaine, fut le dimanche de la Trinité, auquel jour il y a un salut. On dit vespres, on fit la station dans la nef, ensuite complies dans le chœur où l'on fit aussy le salut sans en sortir. Pendant le salut, Monseigneur arriva au chœur. Étant fini, on fit la procession pour la neufvaine. Quand on fut rentré dans le chœur, M. Lebas, semy-prébendé, étant en semaine, porta le livre à Monseigneur, pour dire le verset et les oraisons ; et il tenoit le livre avec un des aumôniers. Après quoi Monseigneur donna la bénédiction.

Feste du Saint-Sacrement dans une neufvaine commencée. — Le jeudy 21 de juin 1696, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Agard étant en tour porta le Saint-Sacrement. Il étoit près d'onze heures, quand le Saint-Sacrement sortit de l'église. L'octave a esté preschée par le P. Caron, jésuite, quy avoit presché le caresme, nommé à cette octave par Monseigneur cette année. Comme c'étoit aujourd'huy le septième jour de la neufvaine qui étoit commencée, on ne dit pas les litanies, comme on avoit fait les jours précédents, accause du salut et procession du Saint-Sacrement ; mais à la fin, le Saint-Sacrement étant rentré dans le chœur, et posé sur l'autel, on chanta pour continuer la neufvaine *Domine non secundum peccata*. Après les oraisons dites, M. Agard qui avoit porté le Saint-Sacrement à cette procession du soir, donna la bénédiction. Le vendredy deuxième jour de l'octave, M. le Théologal porta le Saint-Sacrement, le samedi troisième jour, M. Bourdaloue ; le diman-



che, quatrième jour, M. Riglet; le lundy, cinquième jour, M. Lelarge ; le mardy, sixième jour, M. Mercier ; le mercredy, septième jour, M. Bengy ; le jeudy, huitième et dernier jour, comme l'hebdomadier de Saint-Ursin étoit en semaine, le Chapitre pria M. Bourdaloue de dire la grande messe ; ce qu'il fit, assisté seulement des petits diacre et sous-diacre ordinaires. Le mauvais temps empescha de sortir ; la procession qui se devoit faire à Saint-Pierre, se fit autour de l'église ; le même M. Bourdaloue qui avoit dit la grande messe, porta le Saint-Sacrement. Messieurs Sallat et Fauvre, chanoines capitulants comme diacre et sous-diacre, assistèrent à cette procession. On fit une pause à la chappelle au Duc, où l'on chanta le motet qui se chante tous les ans à pareil jour à Saint-Pierre. Le soir à la procession, comme M. le Doyen n'y étoit pas, M. Bigot, chantre, porta le Saint-Sacrement. Après que la bénédiction a été donnée on a chanté *Laudate Dominum omnes gentes*, etc. On a formé un doute, cette année, à qui c'étoit de Monseigneur ou du Chapitre de fournir la collation tous les jours au prédicateur; le Chapitre l'a fait comme il avoit fait cy-devant.

Sainte Épine. — Le vendredy, jour de Saint-Pierre, 29 juin 1696, accause des grandes pluyes qui continuoient toujours, on porta la sainte Épine, qui est à la Sainte-Chappelle, processionnellement ; dans le détroit de la Sainte-Chappelle, les rues étoient tapissées.

Quarante heures accause des pluyes continuelles. — Le lundy deuxième jour de juillet 1696, on fit l'ouverture des Quarante heures dans Saint-Estienne. Ce jour

là est la feste de la Visitation. Il y a procession générale aux Carmes, et il doit y avoir sermon dans Saint-Estienne. Voicy comme toutes choses furent réglées. On avança le service ; il n'y eust point de sermon ; la procession se fit aux Carmes, à laquelle assista Mgr l'Archevesque. Au retour, il alla s'habiller à la sacristie, vint au grand autel où étant à genoux, M. le Chantre entonna le *Veni Creator*, lequel fini, Monseigneur, sans dire ni verset ni oraison, commença une grande messe du saint Esprit qui fut solennelle, *in pontificalibus* et de chantre, quatre chanoines aux honneurs. Le Chapitre, par ses députés, avoit conféré avec Monseigneur l'Archevesque, sur toute cette cérémonie. On sonna la veille sur les 9 heures du soir, trois volées, et le lendemain sur les quatre heures du matin.

Te Deum. — Le dimanche 30 et dernier de septembre 1696. *Te Deum* fut chanté après vespres. Monseigneur l'Archevesque officia ; la procession fut de chantre M. le Doyen étoit chappé. Au retour Monseigneur qui étoit *in pontificalibus*, monta dans son trône et ayant dit l'oraison, il donna la bénédiction. Le samedy au soir, sur les huit à neuf heures, on sonna deux volées des grosses cloches, et autant le dimanche, de grand matin. C'étoit pour la paix de la France et de la Savoie.

Bruit dans le Chapitre. — Le lundy 1er d'octobre 1696, il y eust un vacarme, et un bruit au Chapitre. Très violent, M. Fauvre de Ferrière, appela petit prestolet M. Félibien, doyen, etc.



Prébende conférée. — Le lundy, 19 de novembre 1696, Gaston de Biet de Maubranches, fut mis en possession de la prébende que possédoit son frère, dont il avoit fait démission.

Grosse cloche.— Garnison.—Il arriva dans le mois de décembre 1696, de la cavalerie à Bourges, pour y demeurer en garnison tout l'hiver. Messieurs de la ville demandèrent au Chapitre de faire sonner tous les soirs une grosse cloche pour servir de signal à faire retirer les soldats. Il y eust de la difficulté à l'accorder, MM. du Chapitre disant que Mgr l'Archevesque en cas que les cloches vinssent à être cassées étoit obligé de les faire refaire ; qu'ainsy Messieurs de la ville pouvoient lui en écrire. Sur ce refus, Messieurs de la ville voulurent se servir de l'horloge comme étant à eux. Ils firent le soir monter un homme, qui,avec un marteau,sonna près de deux cents coups sur l'horloge. Il fit le lendemain au soir la même chose, et ne le fit que ces deux jeurs seulement ; ils firent ensuite sonner une cloche dans les paroisses. Enfin le lundy 21 janvier 1697, on commença à 6 h. 1/2 du soir à sonner la cloche du sermon, etc.

1697

Canonisation. — Le dymanche, 27 de janvier 1697, se fit la cérémonie de la canonisation de saint Jean de Facond, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin. Les Augustins vinrent sur les neuf heures du matin, processionnellement,avec leur bannière où étoit l'image du saint. Le P. Poncet,prieur, la présenta à la porte du

chœur ; fit un discours en latin auquel M. Félibien, doyen, répondit aussy en latin. Ensuite, M. Gaudard, archidiacre de Bourbon et docteur en théologie, fit dans Saint-Estienne le panégyrique du saint, lequel fini, la procession générale alla aux Augustins ; tout le clergé séculier et régulier, Messieurs de la ville et du Présidial y assistèrent, y ayant esté priés par M. de la Porte, de la part de Messieurs les vicaires généraux (Monseigneur l'Archevesque étoit pour lors à Paris). Le motet chanté aux Augustins, toute la procession retourna à la Cathédrale. Il y eust plusieurs contestations, de la part du Chapitre touchant cette cérémonie, et on croyoit que le Chapitre n'y assisterait pas. Ils ne vouloient pas que Messieurs Guenois et Gaudinot allassent chez M. le Doyen, grand vicaire, pour conférer, et ils trouvoient à redire sur ce que le billet qui avoit été envoyé dans les paroisses et communautés portoit que la procession avait été indiquée par les grands vicaires. Voicy une copie de ce billet : M. le Curé de... est averti de la part de Messieurs les vicaires généraux de se trouver dimanche prochain, 27 du présent mois, sur les neuf heures du matin, dans l'église Cathédrale, pour assister à la procession générale que mesdits sieurs les vicaires généraux ont ordonnée, pour la cérémonie de la



Prédicateur de l'Avent et du Caresme. — Le Père Poncet, prieur des Augustins dans le couvent de Bourges, prescha dans Saint-Estienne, l'Avent dernier 1696. Et le P. Motier, jésuite, a commencé ce jourd'huy, 20 de février 1697, jour des Cendres, à y prescher le Caresme de cette année 1697.

Le samedy, 16 de mars 1697, arriva M. l'abbé de Montréal, etc.

Le dimanche, 17 de mars 1697, arrivèrent deux princes, Alexandre et Joseph, fils du feu roi de Pologne. Ils descendirent à la Croix d'or, rue de Saint-Bonnet. Ils avoient Madame d'Arquian, leur tante, religieuse à Saint-Laurent. Ils arrivèrent sur les quatre heures du soir et partirent le mesme jour sur les dix heures du soir.

Retour de Monseigneur. —Le vendredy, 22 de mars 1697, Monseigneur Léon de Gesvres, Archevesque de Bourges, arriva de Paris sur les sept heures du soir. Il étoit party de Bourges au mois d'octobre 1696. Le lendemain samedy, devant le dimanche de la Passion, 23 de mars 1697, il fit l'ordination dans le chœur de Saint-Estienne.

Absoute. — Le mercredy saint, 3 d'apvril 1697, Monseigneur l'Archevesque fit la cérémonie de l'absoute; le P. Motier, jésuite, qui preschoit le Caresme, n'ayant voulu prescher à cette cérémonie, le P. d'Avozé, cordelier, confesseur de l'Annonciade y prescha.

[illegible] de [illegible] — [illegible] de l'As- [illegible] Artho- [illegible] heure. [illegible] Il est allé [illegible] à Saint-[illegible] et grand [illegible]

[illegible] du Saint-Sacrement. — [illegible] de juin [illegible] du Saint-Sacrement. [illegible] en tour. [illegible] le Saint-Sacrement pour [illegible] La Compa- [illegible] incons- [illegible] dans l'incer- [illegible] à la pro- [illegible] ses deux as- [illegible] qui n'estoient [illegible] heures et [illegible] deux [illegible]. Il plut [illegible] à la Chappelle [illegible] M. [illegible] cette année [illegible] la procession du soir [illegible] Saint-Sacrement [illegible] vendredy, [illegible] M. [illegible] le samedy, troisième jour, ce fust M. Perrot ; le dimanche, qua-

[redacted]

M. Mercier l'a porté ; on n'a point chanté à la fin, *Laudate Dominum omnes gentes*, comme on avoit fait autrefois.

Te Deum. — Le jeudy, 20 de juin 1697, l'ordre arriva pour chanter le *Te Deum* accause de la prise d'Ath en Flandre, comme Monseigneur l'Archevesque étoit pour lors au cours de sa visite. Il n'y avoit à Bourges que M. l'abbé de Montréal, vicaire général de mon dit Seigneur. Il pria M. Perrot, ancien chanoine, de porter la lettre du roy au Chapitre, où il y eust quelques difficultés proposées ; mais enfin, M. Perrot fut nommé pour aller conférer avec mondit sieur de Montreal. Le *Te Deum* fut chanté le dimanche, veille de saint Jean Baptiste. On ne sonna point la veille ni le matin. M. Rousseau fit la cérémonie et dit les oraisons de son siège.

Prise de possession du doyenné. — Le lundy, 15 de juillet 1697, M. Alabat de Louvers, fondé de procuration prit possession du doyenné de Saint-Estienne pour M. Pierre Louis Lyonnet, doyen de l'église Cathédrale d'Alet, ledit doyenné de Saint-Estienne, à lui résigné en cour de Rome, par M. André-Nicolas Félibien, qui en avoit pris possession le 30 septembre 1695.

Monseigneur l'Archevesque Léon de Gesvres, étant parti pour faire la visite du costé de Montluçon, le 23 de may dernier, est retourné ce jourd'huy, mardy, 6 d'apvril 1697.

Retour de Monseigneur l'Archevesque.— Il est arrivé sur les dix heures du soir ; sur un faux avis qu'il

[illegible] Messe.

Prise de possession [illegible] — [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible] 1696.

[illegible]

Décret de Monseigneur — [illegible] 23 de sep-

[illegible] entre 3 et

morts dans un cimetière interdit, sous peine d'excommunication par le seul fait. On attendoit Monseigneur ou M. l'abbé Lyonnet, mais Monseigneur ne vint point et M. Lyonnet n'arriva qu'à 5 heures du soir.

Retour de Monseigneur. — Monseigneur l'Archevesque arriva de Fontainebleau, le jeudy, veille de la Toussaint 1697.

Te Deum pour la paix. — Le samedy, 30 de novembre 1697, jour de Saint-André, fut chanté le *Te Deum* pour la paix entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Monseigneur l'Archevesque y officia *in pontificalibus;* M. le chantre avec son baston et ses assistants ; le chœur étoit en surplis, et tous chappés, la veille et le jour de grand matin on sonna les grosses cloches.

Départ de Monseigneur. — Le lundy, deuxième jour de décembre et de l'avent 1697, Monseigneur l'Archevesque est party sur les 7 heures du matin pour aller à Paris.

Prédicateur de l'Avent. — Un Père Jésuite, nommé Ricquesse, a presché l'Avent dans Saint-Estienne cette année 1697.

1698

✝ Le vendredy, 3 de janvier 1698, est mort Hyacinthe Heurtault, archiprêtre de Bourges, curé de Saint-Doulchard, son annexe. Il est enterré dans le chœur de Saint-Bonnet. Les curés de la ville firent l'enterrement et le lendemain le service, etc.

Te Deum pour la paix. — Le 2 de février 1698, dimanche de la Sexagésime, on a chanté le *Te Deum* pour la paix entre l'Empereur et le Roy de France. Il n'y eust rien d'extraordinaire que M. le chantre et ses deux assistants chappés. On ne sonna pas même la veille sur le soir, ni le jour le matin.

Predicateur du Caresme. — Le 12 de fevrier 1698, jour le mercredy des Cendres, le Père Riglet, jésuite, enfant de Bourges, a commencé à prescher le Caresme dans Saint-Estienne.

Retour de Mgr l'Archevesque. — Le samedy, 22 de mars 1698, Mgr l'Archevesque est arrivé de Paris. On [illegible] grès Guillaume après 9 heures du soir; il estoit parti pour aller à Paris le lundy, deuxième de decembre 1697.

Départ de Monseigneur l'Archevesque. — Le mercredy, 23 d'apvril, Monseigneur partit, pour aller coucher chez M. le Commandeur de l'Ormeteaux; de là, à l'abbaye de la Vernusse, et de là, à Saint-Cyran; le même jour, M. Lyonnet, official, et M. Jacquemet partirent aussy pour aller à Châtillon juger le prieur [redacted]

les abbayes de la Vernusse, de Saint-Genoux, de Saint-Cyran et de Mizeray.

Quarante-heures. — Le lundy, 12 de may, on commença des Quarante-Heures dans Saint Estienne accause des gelées continuelles qui perdoient tous les fruits de la terre. Monseigneur l'Archevesque en fit l'ouverture par une procession et messe du Saint-Esprit solennelle et de chantre, quatre chanoines aux honneurs. Tout le clergé séculier accoutumé y assista. Monseigneur y avoit fait convoquer Messieurs de la ville et du Présidial. On sonna la veille sur les dix heures du soir et autant sur les quatre du matin. Le distributeur fit des billets pour que chacun alla une heure devant le Saint-Sacrement. Les Quarante-Heures furent aussi distribuées dans toutes les églises de la ville, ce quy dura jusqu'au 4 de juillet inclusivement.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, feste du Saint-Sacrement, 29 de may 1698, Mgr Messire Léon de Gesvres, archevesque, officia et porta le Saint-Sacrement. M. Village, chanoine, sous diacre, étant en tour, Monseigneur fit généralement tout l'office. Il assista même au sermon, et donna la bénédiction le soir. On sortit de l'église à onze heures, et on y entra à deux heures. Le temps fut beau quoiqu'il eust un peu plu avant la procession et que peu de temps après le retour il plut beaucoup. Le P. Épiphane, augustin, a presché l'octave, nommé cette année par Monseigneur l'Archevesque. Le vendredy, 30, M. Corbin donna la bénédiction le soir; le samedy, 31, M. Riglet; le dymanche, premier de juin, M. Rongin; le lundy, deuxième jour

de juin et le cinquième jour de l'octave, M. Lelarge ; le mardy, sixième jour, M. Lyonnel, doyen, le porta ; le mercredy, septième jour, M. Bigot, grand chantre ; le jeudy, jour de l'octave, le même M. Bigot, étant en semaine pour l'office, pria M. Mercier de dire la grande messe et de porter le Saint-Sacrement à la procession, qui se fait à Saint-Pierre-le-Puellier ; ce que mondit M. Mercier fit. Le soir de la procession, M. le Chancelier n'ayant pu faire la cérémonie, et M. Perrot étant absent, M. Guenois porta le Saint-Sacrement. On ne chanta point *Laudate Dominum omnes gentes*. Le Chapitre fit la dépense de la collation de tous les jours, au prédicateur, qui se monta à 6 livres.

Semy-prébende remplie. — Aujourd'huy, 20 de juin 1698 Me François Quemisel, clerc minoré du diocèse de Paris, a été pourvu et mis en possession de la semy-prébende, que possédoit ci-devant le sieur Laloüette, vacante par déchéance, et après coutumace quoique non absolument nécessaire, etc.

Visite dans l'Abbaye de Saint-Laurent. — Mgr l'Archevesque, Messire Léon de Gesvres, commença la visite le 14 de may 1698, qui dura jusqu'au dimanche 6 de juillet, auquel jour dame Anne Fauvelet, abbesse, sortit de la dite Abbaye, etc.

Départ de Monseigneur. — Le vendredy 25 de juillet 1698, jour et feste de saint Jacques, Monseigneur l'Archevesque, partit pour aller à la clôture d'une mission qui se faisoit à Culan, et de là s'en aller à Aurillac.

Tonnerre. — Le dimanche 20 de juillet, le tonnerre, environ les dix heures du matin, tomba dans le chœur de Sainte-Jeanne, à l'Annonciade de Bourges, toutes les religieuses y étant chantant l'office ; Mme de Gamache fut blessée à une cuisse, etc.

Sinode. — Le jeudy 23 d'octobre, jour du Sinode, 1698, après plusieurs années, le Sinode qui avoit été tenu dans la salle haute de l'Archevesché, dans l'église du Séminaire, et dans le chœur de Saint-Estienne, fut enfin tenu dans l'ancienne salle de l'Archevesché où se tient l'Officialité ; et fut tenu par M. l'abbé de Montréal. L'oraison sinodale fut faite par M. le curé de Vineil, qui fit fort bien. Ensuite, M. l'abbé de Montréal, en rochet et bonnet carré, fit aussy un très beau discours. Il y avoit peu de curés, parce qu'il faisoit un très mauvais temps.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy 12 de novembre, lendemain de la Saint-Martin 1698, Monseigneur arriva entre onze heures et midy, et alla pour la première fois descendre à l'Archevesché, où il n'avoit point encore logé.

Prise de possession d'une Prébende. — Le samedy 22 de novembre 1698, après le salut, la Compagnie s'assembla. On mit sur le bureau des provisions de Cour de Rome, au profit de François-Ignace Chabenat, à qui M. Ignace Heurtault avoit résigné sa prébende en Cour de Rome. M. Heurtault étoit l'ancien de la Compagnie. Il étoit entré dans la 71e année de son âge. Avant que de mettre le sieur Chabenat, âgé de

15 ans, en possession, on députa *pro antiquo more*, vers le malade, MM. Mercier, prestre, et Heurtault de Vouzeron, sous-diacre, qui voulut porter la parole et effectivement la porta soit au malade, soit au retour dans le Chapitre. Sur quoi il y eust quelque bruit. Enfin, le sieur Chabenat fut mis en possession par MM. Perrot et Guenois, nommés par le Chapitre. Le lendemain dymanche 23, ce jeune chanoine vint à matines et à la grand'messe, où assista Monseigneur l'Archevesque. Après diné, ce jeune chanoine alla pour le voir. Il ne fut pas trop bien reçu, Monsieur l'Archevesque ne trouvant qu'il fût dans l'ordre qu'un chanoine nouvellement reçu parut dans le chœur avant que de l'avoir salué.

+Le mercredy 26 de novembre 1698, sur les 5 heures du matin, mourut Ignace Heurtault, ancien chanoine de l'Église, à qui M. le Théologal administra hier le sacrement d'Extrême-Onction. Après la grande messe, l'Église alla processionnellement lui jeter de l'eau béniste. Sortant de l'église, les grosses cloches sonnèrent à branle. L'eau béniste fut donnée par M. le doyen, les prestres et ensuite par les sous-diacres. Le lendemain, on avança la grande messe comme à un jour d'obiit; sur la fin de la grande messe, on sonna le gros appeau. Sexte étant dite, on alla processionnellement enlever le corps. MM. Baudon et Lebon, tous deux prestres et chanoines de résidence, portoient la chappe. M. le Théologal fit l'office, nommé par le Chapitre. Les diacres et sous diacres, qui étoient en semaine, laissèrent à l'autel M. Delys, sous-diacre, et M. Riglet fit le dia-

cre pour M. Sallat. Il fut enterré sous le porche, du costé de l'Archidiaconné, au bas de l'image de Notre-Dame qui y est dépeinte.

Départ de Monseigneur. — Aujourd'huy mercredy, 3 décembre 1698, Monseigneur l'Archevesque est party du matin aux flambeaux, pour aller à Paris. Il alla coucher à Gien.

1699

Le feu dans Saint-Estienne. — Le lundy gras, 2 de mars 1699, on s'aperçut, entre dix et onze heures du soir, que le feu étoit dans la charpente de Saint-Estienne, proche le clocher de plomb. Le tocsin y assembla toute la ville, et quelque difficulté qu'il y eust de porter de l'eau, causée par l'élévation du lieu, néanmoins, par une espèce de miracle, tout fut cessé en moins d'une heure, sans une perte considérable. Le lendemain, jour du mardy gras, on chanta dans le chœur le *Te Deum* en musique, et on dit une messe solennelle du Saint-Esprit en actions de grâces. Messieurs de la ville et du Présidial y assistèrent, sur quoi Monseigneur, après son retour, témoigna à la Compagnie beaucoup de mécontentement, disant que le Chapitre avoit convoqué les Corps, ce qu'il n'avoit pas l'autorité de faire. (Voy. Infra au lundi 4 de may.)

Retour de Monseigneur. — Le mercredy saint, 15 d'apvril 1699, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris entre une et deux. Il fit la cérémonie de l'absoute. Il n'y eut point de prédication.

Pauvres. — Le mardy, 21 d'apvril 1699, Monseigneur l'Archevesque fit convoquer le Clergé séculier et régulier de la ville, pour délibérer sur une proposition à luy faite par Messieurs les maire et échevins, qui avoient résolu de chasser les pauvres de la ville, et empescher les étrangers d'y entrer ; que pour cela il falloit leur donner quelque chose aux portes ; qu'ils croyoient qu'il faudrait bien par jour 23 ou 24 livres. — Le Clergé s'obligea de donner 4 livres par jour, qui est le sixième.

Neufvaine. — Le lundy 4 de may 1699, on commença une neufvaine dans Saint-Estienne, pour la conservation du beau temps. Car les prémices de may furent très beaux. Messieurs le Doyen, Perrot et Gaudinot, furent députés par le Chapitre pour aller en conférer avec Monseigneur l'Archevesque. Ce qui fut ainsy résolu. Ce même jour, la Compagnie s'assembla dans le Chapitre, après la procession de la neufvaine, et là on résolut d'aller tous en corps, parler à Monseigneur sur la contestation qui continuait toujours, etc. Enfin, tout fut apaisé par le beau et fort discours que lui fit M. Lyonnet, doyen. (Voyez au lundi gras, 2 de mars ci-dessus.)

40 heures. — Le lundy 11 de may 1699, le Chapitre après avoir conféré par ses députés avec Monseigneur l'Archevesque, on commença le matin l'ouverture des Quarante-Heures, le peuple les demandant à cause du mauvais temps pour les vignes. Monseigneur en fit l'ouverture par une procession du Clergé séculier et régulier dans l'église Cathédrale, et une messe solen-



nelle du Saint-Esprit. On sonna les grosses cloches la veille, sur le soir, et le jour de grand matin. Le premier jour, Monseigneur donna la bénédiction le soir; le deuxième jour, ce fut M. le doyen; le 3e jour, pour la clôture, ce fut encore Monseigneur l'Archevesque. Le tout finit par un *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Monseigneur en visite. — Le vendredy, 5 de juin 1699, Monseigneur l'Archevesque est party entre onze et midy pour aller à Sancerre faire sa visite.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, 18 de juin 1699, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Gaudinot, théologal, étant en tour, a porté le Saint-Sacrement et le soir donna la bénédiction. Le vendredy, M. Rousseau; le samedy, M. Bourdaloue; le dimanche, M. Mercier; le lundy, M. Corbin; le mardy, M. Riglet; le mercredy, M. Rongin; le jeudy, M. Lelarge. Le Chapitre a nommé cette année, pour prédicateur, M. de Saint-Pierre, prestre séculier.

Assemblée provinciale. — Le pape Innocent XII ayant condamné 23 propositions tirées d'un livre fait par Monseigneur l'Archevesque de Cambray, le Parlement faisant difficulté d'enregistrer et recevoir sa bulle, le roy voulut que tous les archevesques de son royaume assemblassent leurs provinces pour recevoir cette bulle et l'être ensuite dans chaque diocèse. Messire Léon de Gesvre, archevesque de Bourges, suivant ces ordres, convoqua les évesques de sa province au 28 de juillet 1699. Le dimanche 26 de juillet, arrivèrent Messei-

Départ de Monseigneur. — Le lundy, 16 de novembre 1699, Mgr l'Archevesque alla coucher à Quantilly pour partir le lendemain pour aller à Paris.

Prédicateur. — L'Avent de 1699 a été presché dans Saint-Estienne par le P. des Molles, jésuite.

1700

Bonnet de docteur. — Le lundy gras, 22 de février 1700, M. Gassot de Soye prit le bonnet de docteur dans Saint-Estienne. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna 3 volées de toutes les grosses cloches ; et le lendemain, sur les 4 heures du matin, autant.

Prédicateur. — Le 24 de février, jour de mercredy des Cendres 1700, le P. Labbe commença le caresme dans Saint-Estienne.

+ La nuit du dymanche 7 de mars au lundy 8 de mars 1700, mourut à une heure après minuit, M. Gabard, vicaire et sacristin de Saint-Estienne. On alla sur les 5 heures du soir enlever le corps. On le porta à Saint-Ursin où il avoit élu sa sépulture.

Retour de Monseigneur. — Mgr l'Archevesque venant de Paris arriva à Quantilly, et 2 ou 3 jours après qui fut le mercredy 7 d'apvril 1700, il arriva à Bourges. Il fit l'absoute ; il n'y eut point de sermon.

Assemblée diocésaine. — Le vendredy, 30 d'apvril 1700, le lendemain du Sinode de Quasimodo, fut tenue dans la grande salle haute de l'Archevesché, l'Assemblée diocésaine. On y alla en bonnet carré. Les 4 députés du

Chapitre qui furent MM. Bigot, chantre (M. le doyen n'étant pas en ville) de la Chapelle, chancellier, Perrot et Guenois, furent nommés pour assister à l'Assemblée provinciale. Mgr l'Archevesque voulut que les Curés de la ville fissent corps et ils eurent en effet 2 députés à cette Assemblée de la part de leur corps.

Assemblée provinciale. — Le lundy, 3 de may 1700, fut tenue l'Assemblée provinciale dans la salle haute de l'Archevesché. Il n'y vint pas un prélat. Il n'y eut que des députés chargés de procurations du 1er et 2e ordre. Mgr l'Archevesque et M. l'abbé de Buzanval furent nommés pour aller à l'Assemblée générale à Saint-Germain-en-Laye. On assista à cette assemblée en bonnet carré ; à la messe du Saint-Esprit, Mgr seul avoit un tapis. S'il y eût eu quelques prélats, on leur en auroit donné, etc. deux contestations : 1° le député de Tulle prétendit que son prélat devoit être nommé après Mgr l'Archevesque, le 1er comme étant le plus ancien en sacre. Dont acte, etc. 2° L'assemblée forma le dessein d'inquiéter Mgr du Puy sur ce qu'il n'avoit comparu, ni procureur pour luy, à la dernière Assemblée provinciale tenue au mois de juillet 1699 par ordre du roy, touchant le livre de M. de Cambray condamné à Rome.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, 10 de juin 1700, feste du Saint-Sacrement, M. de Bourdaloue étoit en tour, pour porter le Saint-Sacrement ; mais comme il étoit à Paris, député par le Chapitre contre les Archidiacres qui plaidoient contre le Chapitre, il donna ordre pour la dépense qu'il devoit faire, et le Chapitre commit M. Guenois pour porter le Saint-



Sacrement. Il alla néanmoins voir Mgr l'Archevesque qui estoit malade, et lui dit que la Compagnie jugeant qu'il ne pouvoit pas porter le Saint-Sacrement en ce cas, l'avoit nommé pour le faire. En effet, il le porta. Comme il avoit extrêmement plu les jours précédents, et le temps paraissant encore fort disposé à la pluye, la procession se fit sans chappes. Il n'y eut de chappés que Messieurs le doyen, le chantre et ses assistants. Le père Dabert, capucin, gardien de Vierzon, prescha l'octave, nommé par Mgr l'Archevesque. A la procession du soir, M. Guenois porta le Saint-Sacrement. Le vendredy, M. Lelarge le porta.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Aujourd'huy, 11 de juin, Mgr l'Archevesque qui avoit été nommé le 3 de may pour assister à l'assemblée générale, et qui devoit être parti il y a plus d'un mois, ayant été retenu par une fièvre septenaire, est enfin parti après disner, pour aller coucher à Quantilly, et de là à Paris. Le samedy, 12 de juin, M. Bigot, chantre, a porté le Sàint-Sacrement à la procession du soir; le dymanche 13, M. Rousseau ; le lundy 14, M. Agard ; le mardy 15, M. Gaudinot, théologal ; le mercredy 16, M. Mercier ; le jeudy, jour de l'octave, M. Corbin dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à la procession à Saint-Pierre-le-Puellier, et le soir au salut. On ne chanta point à la fin *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Neufvaine pendant l'octave du Saint-Sacrement. — Nota que les pluyes étant continuelles et excessives, on commença le vendredy, 2e jour de l'octave, une neufvaine pour avoir du beau temps. Voici l'ordre qu'on

tint. Complies étant finies, on chantoit dans le chœur les litanies de la Vierge, on faisoit la procession du Saint-Sacrement et à la fin de la neufvaine, on chanta *Laudate*.

Quarante-Heures pour le temps. — Cette neufvaine finit le samedy 19 de juin 1700, le lendemain, 20, les pluyes et les mauvais temps continuoient toujours. Messieurs de la ville, et les peuples demandèrent des Quarante-Heures à M. de Montréal qui étoit pour lors seul grand-vicaire à Bourges. Il les promit, ce qu'il fit savoir au Chapitre, et qu'on envoya deux chanoines du Chapitre pour conférer avec lui du jour, de l'heure et de la cérémonie. Ces deux choses firent beaucoup de peine et parurent nouvelles à la Compagnie, savoir : 1° que M. le grand-vicaire prétendoit que c'étoit à lui indépendamment du Chapitre de promettre les Quarante-Heures au peuple ; 2° de ce qu'il vouloit qu'on lui envoyât deux députés. Cependant, après plusieurs assemblées tenues sur ce sujet, l'affaire fut terminée sur ce pied là. Le Chapitre prétendant toujours le contraire, MM. Perrot et Corbin allèrent voir M. de Montréal logé à l'archevesché.

L'ouverture des Quarante-Heures se fit le lundy, 21 de juin 1700, M. Guenois fit la cérémonie ; la messe et la procession furent solennelles et de chantre, *Gloria*, *Credo*, quatre chanoines aux honneurs. La messe étant finie, M. Guenois donna la bénédiction sans rien dire, exposa le Saint-Sacrement; la cérémonie finit sur le midy, 3 volées des grosses cloches le dimanche au soir et le lundy de grand matin. Messieurs de la ville et du Pré-

sidial y assistèrent, priés. On avertit par M. de la Porte de la part de M. le grand-vicaire qui ordonna aussy et fit un mandement pour les Quarante-Heures dans deux églises, chaque jour dans la ville. Le mardy 22 juin, second jour des Quarante-Heures, M. Guenois donna encore la bénédiction au salut du soir; le mercredy, 3e jour des Quarante-Heures, M. Mercier donna la bénédiction : comme c'étoit la veille de Saint-Jean et qu'il avoit officié à vespres, il fit aussy le salut.

Prébende conférée. — Le jeudy, 1er juillet 1700, fut faite convocation pour après vespres. On apporta sur le bureau une démission pure et simple, que M. Estienne Bourdaloue, prestre chanoine, faisoit de sa prébende. M. François Bourdaloue, son frère, prestre, fut mis en possession, le samedy 3 juillet 1700. — La nouvelle étant arrivée par la poste que M. Estienne Bourdaloue étoit mort à Paris le 29 de juin, on s'assembla encore et on conféra encore sa prébende comme vacante par mort, au même M. François Bourdaloue.

+ Le samedy, 28 d'aoust 1700, mourut après 8 heures du matin, M. Pierre Simoneau dans la 65e année de son âge, chanoine de résidence. Il avoit été enfant de chœur et maître de musique dans cette église de Saint-Estienne. Il fut enterré le soir proche la chapelle de Saint-André.

Prise de possession d'une prébende. — Le lundy 4 d'octobre 1700, M. Jean Sallat, clerc tonsuré de ce diocèse, ayant fait une permutation avec M. Sallat, son oncle, pour sa prébende de Saint-Estienne, en a été mis ce matin en possession.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy, 21 d'octobre 1700, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris sur les 7 à 8 heures du soir ; et lendemain il tint son sinode qui commença à onze heures.

+ Le samedy, 13 de novembre 1700, sur les 2 heures après midy, mourut messire Jean Sallat, chanoine de Saint-Estienne, âgé de 79 ans et un mois. Il n'avoit été que diacre. Le samedy, après vespres, on alla processionnellement lui donner l'eau béniste. Le dimanche 14, il fut enterré, après vespres, au milieu de la nef proche de M. Sallat, son frère et son prédécesseur. M. Rongen, chanoine et sous-chantre, fit l'office. Le lundy 15e, il y eut un service solennel après la grande messe.

Prédicateur de l'Avent. — Le 28 de novembre 1700, le dimanche de l'Avent, le P. Colo, Augustin, commença l'Avent dans Saint-Estienne.

Départ de M. Guenois. — Le mardy, 28 décembre 1700, M. le Chanoine Guenois, est parti pour le second voyage, pour aller à Paris solliciter le procès que Messieurs les Archidiacres font au Chapitre.

1701

Départ de Monseigneur. — Le jeudy, 6 de janvier, jour des Roys, 1701, entre une et deux après midy, Monseigneur l'Archevesque partit pour aller à Paris.

Incendie. — Prébende de résidence conférée. — Le vendredy, 14 de janvier 1701, entre 6 et 7 heures du matin, la maison où logeoit M. Nérand chanoine,

dépendante du chapitre brûla ; le tocsin que l'on sonna à Saint-Estienne y attira un monde infini. Cet accident fit que l'on ne tint point de chapitre auquel on avoit résolu de pourvoir à la chanoinie de résidence, vacante par la mort de M. Simoneau ; mais le même jour, après vêpres, elle fut conférée à M. Claude de Dignan, prestre chanoine semy-prébendé, taille haute. MM. Gaudinot, théologal, et Mercier le mirent en possession. M. Delys, chanoine sous-diacre, s'y opposa. Ce qui n'empescha pas que le Chapitre, ne fit prester le serment audit sieur de Dignan.

Docteur. — Le lundy gras, 7 février 1701, le Père Coulon, Carme, prit le bonnet de docteur dans Saint-Estienne. La cérémonie ne finit qu'après une heure.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy, 23 de mars 1701, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris entre 6 et 7 heures du soir. Ainsy il n'y eut point de cérémonie d'absoute ce jour-là.

Coq doré sur le clocher. — Le vendredy, 1er jour d'avril 1701, sur les 5 heures du soir, fut mis sur le clocher de Saint-Estienne, le coq de cuivre doré ; la girouette qui y estoit de tout temps ayant été ostée quelques jours auparavant. Le nommé J. Girault, maistre poëlier, a fait le coq doré. Son nom est inscrit sur la queue ; les Pillets père et fils, couvreurs, travaillant pour l'église, le placèrent sur le clocher. Le coq pèse 8 livres. Il coûta........., la dorure coûta..........
et on donna aux couvreurs..............

Feste du Saint-Sacrement, 1701. — Le jeudy, 26 de may 1701, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Heurtault de Vouzeron, chanoine sous-diacre, étoit en tour de le porter ; mais étant à Paris, il avoit prié M. Lyonnet, doyen de l'église, de le porter pour luy. Ce qu'il fit. Il donna à déjeûner à toute la résidence. Le Saint-Sacrement sortit de l'église à 10 heures et un quart, et le Saint-Sacrement rentra dans l'église à midy et demi. M. le Doyen porta e[illegible] le Saint-Sacrement le soir. Il donna à souper à [illegible] 15 personnes de l'église ; le vendredy 27 de m[illegible]let porta le Saint-Sacrement le soir après complie[illegible]medy, M. Rongen le porta ; le dymanche 29, M. [illegible]rge ; le lundy 30 de may, M. Bengy.

Cejourd'huy, après h[illegible] heures du soir, est arrivé Monseigneur l'Archevesq[illegible] du cours de sa visite. La grosse cloche sonna.

Le mardy 31 may, M. Bourdaloue porta le soir le Saint-Sacrement ; le mercredy, 1er de juin 1701, M. Lyonnet, doyen, a recommencé ; le jeudy, 2e de juin, jour de l'octave, M. Guenois, prié par la Compagnie, dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre. Pendant la grande messe, il n'étoit assisté à l'autel que de petits diacre et sous-diacre ordinaires. Il y avoit outre cela M. le grand Archidiacre et un chanoine capitulant, sous-diacre. Le soir, à la procession, Monseigneur l'Archevesque, Messire Léon de Gesvres, porta le Saint-Sacrement. On ne chanta point à la fin *Laudate*. L'octave fut preschée par le P. Robin, gardien des Cordeliers, et fit fort bien pendant toute l'octave. Il avoit esté nommé par le Chapitre.

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le mardy 31 mai 1701, il y eut assemblée diocésaine et le mercredy 1er juin, la provinciale. Il n'y avoit de prélats que Monseigneur de Bourges et Monseigneur de Saint-Flour.

+ Le samedy 18 juin 1701, mourut sur le grand matin, subitement, M. Alabat, prestre chanoine du Chasteau, dans la paroisse de Saint-Pierre-le Guillard.

+ Le mardy, 9 d'aoust 1701, M. Guenois, neveu de M. Labbe, étant avec sa famille à Chou, fut trouvé le matin mort dans son lit. Il étoit prestre et fort bon ecclésiastique.

Saint-Sacrement à un malade. -- Le vendredy, 16 de septembre 1701, on porta, sur les 8 heures du matin, le Saint-Sacrement à Messire Claude de la Chappelle, chanoine et chancellier, malade dans le logis de la Chancellerie. M. Bigot, chanoine et grand chantre, luy porta le Saint-Sacrement. MM. Dignan, prestre et chanoine de résidence et du Jardin, prestre chanoine semy-prébendé, portoient le dais.

Prébende remplie. — Le dimanche 26 de septembre 1701, convocation ayant été faite pour après vespres, M. Olivier monta au chapitre, comme porteur de procuration par laquelle M. Claude de la Chappelle, chanoine et chancellier en l'église de Bourges, lui donnoit pouvoir de, pour et en son nom, se démettre purement et simplement de son canonicat entre les mains du Chapitre, qui députa MM. Guenois et Mercier, chanoines prestres, pour aller voir le malade. A leur retour

ayant déclaré la prébende vacante, on y nomma M. Pierre de la Chappelle, prestre, grand archidiacre, neveu du malade, etc.

+ Le jeudy 29 de septembre, jour et feste de Saint-Michel 1701, mourut après 8 heures du matin, Messire Claude de la Chappelle, prestre chanoine et chancellier de l'Église et Université de Bourges. Le mesme jour, après la grande messe, l'Église, la croix levée, précédée par les bastonniers, alla luy jeter de l'eau béniste. Le lendemain, vendredy 30 septembre, on avança la grande messe de demie-heure ; laquelle dite, on alla enlever le corps, qui estoit exposé dans la cour de la chancellerie. M. Guenois fut nommé pour faire l'office, MM. Riglet et Bouffet firent sous lui les diacre et sous-diacre et les petits diacre et sous-diacre de résidence. Il y eut quelques contestations dans la cérémonie : 1° Messieurs de l'Université vouloient porter les coins du drap ; ce que Messieurs du Chapitre ne voulurent pas souffrir ; en effet, l'Université n'y vint pas ; 2° Il y eut pour les coins du drap encore quelques contestations. Deux prestres, qui furent MM. Perrot et Corbin, en enlevant le corps, portèrent les 2 coins de derrière, et MM. David et Fauvre de Ferrières portèrent les deux de devant. Ce

son neveu. Les sonneurs voulurent avoir des cierges mais ils n'en eurent point. Il est enterré proche M. Regnier, au-devant de la chaire du prédicateur.

M. de Montréal. — Le dimanche 16 octobre 1701, Me Jean-Louis Fortiat de Montréal, abbé commendataire de Saint-Pierre d'Orbais, diocèse de Soissons, est parti pour Paris, dans le dessein de ne plus revenir. Monseigneur de Gesvres, archevesque de Bourges, l'avoit fait son grand-vicaire en 1696. Il étoit d'Avignon, homme de mérite; beaucoup regretté dans Bourges où il étoit beaucoup estimé, etc.

Départ de Monseigneur. — Grands Vicaires. — Le dimanche 6 de novembre 1701, Monseigneur l'Archevesque est party sur les 6 heures du matin, pour Fontainebleau et Paris. Hier, il fit grands-vicaires M. Mercier, prestre, chanoine capitulant de Saint-Estienne, et conseiller au Présidial, et M. Jacquemet, curé de Saint-Pierre le Puellier.

Chancellerie remplie. — M. de la Chapelle, défunt, ayant résigné sa chancellerie en Cour de Rome, à Messire Robert Gassot de Priou, il s'est présenté cejourd'huy, lundy 7 de novembre, au Chapitre pour être mis en possession, ce quy a été fait au chœur et au logis de la Chancellerie, etc.

1702

Jubilé. — Le vendredy 24 mars 1702, M. Mercier, prestre chanoine de Saint-Estienne, apporta au Chapitre une bulle que Monseigneur avoit reçue pour le Jubilé.

Le Chapitre jugea plus a propos que cette bulle fût presentée au Chapitre par M. de la Porte, secrétaire de Monseigneur l'Archevesque, que par M. Mercier, qui estoit à la verité grand vicaire, mais qui étoit du corps [illegible] chanoine. M. de la Porte l'ayant présentée, le Chapitre députa ou commit MM. Corbin et de Bourdaloue, pour aller à l'Archevesché conférer avec Messieurs les grands-vicaires ; le jour pour faire l'ouverture du Jubilé fut pris entre eux au lundy de la semaine sainte. — Le dimanche de la Passion, 9 apvril 1702, sur les [illegible] heures du soir, on sonna trois volées des grosses [illegible] à 4 heures du matin, on en fit au-[illegible] matines, laudes, primes, tierce; sexte, nones [illegible] puis le sermon, lequel finy on dit vespres, pendant lesquelles on osta les chaises de la nef. Vespres finies, on fit la procession, elle fut de chantre ; et ensuite la messe du Saint-Esprit, elle fut dite par M. de la Chapelle, grand-archidiacre et chanoine. Il estoit en semaine pour l'office ; MM. Bengy, diacre ; Rousseau, petit-diacre ; Bouffet, sous-diacre ; Olivier, petit sous-diacre. Il y eut *Gloria*, *Credo*. L'office ne finit qu'après-midy ; tout le clergé séculier et régulier fut convoqué. Messieurs du Presidial et de la ville y estoient. M. Rouzeau, intendant, étoit pour lors à



Retour de Monseigneur. — Le mercredy 12 apvril 1702, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris sur les 6 à 7 heures du soir. Ainsy il n'y eut point d'absoute ; le samedy suivant, M. le doyen la fit dans la sacristie à l'ordinaire. Quelques-uns croyoient que cela ne se devoit pas accause du Jubilé.

Service pour la belle-sœur de Monseigneur l'Archevêque. — Le jeudy 27 apvril 1702, on fit dans Saint-Estienne, un service solennel pour la belle-sœur de Monseigneur l'Archevesque, Madame la marquise de Gesvres. Il y eust 30 écus ou armoiries : 6 au Saint-Sacrement, 2 au parement d'en haut du grand-autel ; 2 aux parements d'en bas ; 6 aux angelots ; 7 au candélabre ; 4 sur la châsse ou représentation, et 4 aux chandeliers qui estoient autour; le luminaire à proportion. Il n'y eut point de sermon. On fit imprimer 200 billets, il y eut des autels préparés dans des chapelles, pour y dire la messe. M. Agard, comme étant en tour, dit la messe avec grands-diacres et petits sous-diacres. Messieurs du Présidial y assistèrent ; Monseigneur y assista ; la veille, le mercredy, on sonna pour les morts à midy ; ensuite, la volée le mercredy au soir ; sur les 8 à 9 heures, la volée, etc. ; Messieurs de la ville y assistèrent.

Assemblée diocésaine et provinciale. — Le samedy 6 de may 1702, il y eut à l'Archevesché une Assemblée diocésaine. Messieurs Bigot, le grand archidiacre, Gaudinot et Corbin, furent nommés pour y assister de la part du Chapitre, etc.

Neufvaine pour avoir de la pluye. — L
2 de juin 1702, M. Bigot lut au Chapitre
qu'il avoit reçue de M. Guenois, qui étoit
neuf, où étoit Monseigneur l'Archevesque d
ques jours pour le rétablissement de sa san
quelle il lui mandoit qu'il avoit parlé à Mons
la part de la Compagnie, pour les prières
que l'on demandoit pour avoir de la pluy
Grandeur avoit jugé à propos de commence
vaine à l'ordinaire. Il a été résolu qu'on la
rait ce soir. La neufvaine finit par un *Lauda*

Leçons à Matines. — Le 4 de juin, jour
côte 1702, trois dignités : Messieurs le ch
grand-archidiacre et le doyen, dirent les tr
matines, ce qu'on avoit empesché en 1672.

Prédicateur de l'Avent et Caresme. —
1701, et le Caresme en 1702 furent presc
P. Bonneau, jésuite, avec grand concours et
sement.

Feste du Saint-Sacrement. — Ce jeudy
1702, feste du Saint-Sacrement, M. Mercie
tour porta le saint-Sacrement, et le soir à
sion du salut, il le porta encore. Il traita to
pagnie à souper. Le vendredy, deuxième jo
tave, M. Bigot porta le Saint-Sacrement a
samedy, troisième jour, M. de la Chapel
archidiacre ; le dimanche, quatrième jour,
M. Perrot, incommodé ; le lundy, cinqui
M. Rousseau ; le mardy, sixième jour, M.

mercredy, septième jour, M. Gaudinot; le jeudy, jour de l'Octave, M. Guenois, étant en semaine, dit la grande messe, et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre, et le soir au salut, M. Mercier le porta à Saint-Estienne.

Le Père Leclerc, gardien des Capucins, prescha l'octave, nommé par Monseigneur.

Châsse de Sainte Solange. — Le vendredy 16 juin 1702, on apporta, sur la demande de Messieurs de la ville, et par ordre de Monseigneur l'Archevesque, quy estoit pour lors à Châteauneuf, la châsse de sainte Solange. Les rues estoient tapissées; tout le Clergé sécu-lier et régulier y estoit; les Pères Bénédictins mêmes, les torches, bastons et confrairies y estoient comme hier à la procession du Saint-Sacrement, M. le doyen à la tête du corps. Ils allèrent jusqu'à Saint-Privé, où ils croyoient trouver la relique; mais elle n'y étoit pas encore arrivée; toute la procession poursuivit et alla jusqu'à la Madeleine, où ils trouvèrent la châsse qui arrivoit. Là, M. Félix, curé de Sainte-Solange, harangua M. le doyen en français; il lui répondit de même; le curé osta son étole, et marcha pendant la procession après les chanoines de résidence, les semy-prébendés et les chanoines *ad honores*, prestres; puis le curé de Sainte-Solange. La procession sortit de Saint-Estienne sur les 9 heures, et y rentra après 11 heures. La châsse fut mise sur l'autel de saint Philippe. Le chef de saint-Palais n'y étoit pas. On sortit après-midy et Messieurs de Saint-Estienne conduisirent la châsse aux Capucins. On sonna la veille au soir trois volées, et ce jourd'huy

de grand matin de même. Cette procession fut très belle, marcha toujours en très bon-ordre. Il y avoit un peuple infini.

+ Le vendredy 14 juillet 1702, mourut sur les 3 à 4 heures du soir, M. Gaspard-Thaumas de la Thaumassière, ancien avocat, âgé de 72 ou 73 ans. Il a fait les *Centuries sur la coutume du Berry*, et outre cela *La Coutume du Berry*. Il étoit bailly du cloistre de Saint-Estienne. Le samedy 15, l'Église de Bourges alla processionnellement enlever le corps ; il étoit de la paroisse du Fourchaud. Le curé ou son vicaire se trouva avec son clergé à la maison du défunt. Il marcha le premier avec son clergé ; ensuite le Chapitre. On entra dans l'église du Fourchaud jusqu'à la porte du chœur, et là M. Bernardeau, semy-prébendé, qui avoit enlevé le corps, le déposa entre les mains du vicaire du Fourchaud.

+ Le mardy 29 d'aoust 1702, environ le midy, mourut messire François de Beauvoir, ancien avocat au Présidial. Il fut enterré dans la paroisse de Saint-Pierre le Guillard.

+ Le même jour, entre une heure et deux heures, mourut M. Jean-Heurtault de Touvent, dans la 78e de son âge. Il est enterré dans le chœur de Saint-Bonnet, etc.

+ Le jeudy 30 et dernier jour de novembre 1702, mourut sur les 9 heures du soir, Robert Lyonnet, neveu de M. Lyonnet, doyen de l'Église, et capitaine dans le régi-



ment de Forez, âgé de 40 ans, dans le doyenné, et le lendemain fut enterré à Saint-Pierre le Puellier, etc.

Te Deum. — Le lundy de Pasques, 9 d'avril 1703, on a chanté le *Te Deum* dans Saint-Estienne, pour la prise du fort de .... en Allemagne On sonna hier au soir et ce matin par trois fois la volée, etc.

Feste du Saint-Sacrement. — Ce jeudy 7 de juin 1703, M. Néraud étant en tour de porter le Saint-Sacrement, pria M. le doyen de le porter pour luy. Au salut du soir, Monsieur le porta encore ; le vendredy 8, M. Corbin le porta ; le samedy 9, M. Riglet le porta, et le dymanche 10, ce fut M. Rongen ; le lundy 11, ce fut M. Lelarge de Guilly ; le mardy 12, M. Bengy le porta ; le mercredy 13 de juin, M. Bourdaloue d'Herry ; le jeudy 14 juin, jour de l'octave, M. Bengy dit la grande messe, et le soir, M. le doyen étant en semaine, fit le salut et porta le Saint-Sacrement.

Le Père Collo, autrement le Père Denis, prescha l'Octave, nommé par le Chapitre. Il fit bien.

Te Deum, etc. — Ce jourd'huy, dimanche 29 juillet 1703, après vespres et complies, fut chanté le *Te Deum*, par ordre du roy, pour l'heureuse marche de M. le maréchal de....sur les ennemis, etc.

LE ROY



(Armorial du Héraut Berry 1455)

NOBILIAIRE DU BERRY

Par le Comte DE TOULGOET-TRÉANNA

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON LE ROY

BARONS DE BUXIÈRES D'AILLAC ET DE MARMAGNE
SEIGNEURS DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, DE NOZAY, DE VILLENEUVE-SUR-CHER, DE VILLENOUX, DE GISAY, DE MOULIN-NEUF, D'IVRY, DE TROUY, DE SAINT-CAPRAIS, DE MORTHOMIER, DU BOISSIRAMÉ, DU TREMBLAY, DE VOUZAY, DE CONTRES, DE VIMPELLES, DE CHANTECLER, DE GALIFARD, D'AUTHONVILLE, DE MONTDÉSIRÉ, DE BRENNETIN, ETC.

ARMES : *de sable à neuf tierce-feuilles d'or.*

AVANT-PROPOS

La Thaumassière, en son *Histoire du Berry*, a consacré un chapitre à la famille Le Roy, « une des plus nobles et des plus anciennes de la ville de Bourges », mais la généalogie qu'il en donne, incomplète et erronée sur certains points, s'arrête à 1687, date de la publication du livre. Depuis lors, la famille Le Roy s'est perpétuée en plusieurs rameaux et a pris de nombreuses alliances dans les familles nobles de la province ;

la généalogie qui va suivre rectifie celle de La Thaumassière et la continue jusqu'à nos jours. Elle a été dressée en grande partie d'après de riches dossiers qui sont conservés au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale[1]. Les pièces justificatives qui l'accompagnent ont un certain intérêt d'histoire locale, on y trouvera notamment deux chartres de Philippe-le-Hardi concernant la mouvance de Saint-Florent et de Villeneuve-sur-Cher, et un fragment inédit des *Comptes de la Trésorerie* du duc Jean de Berry, se rapportant exclusivement à la province au cours d'une période (1383-1385) pendant laquelle les Comptes de l'hôtel de ce prince, détruits ou perdus, font absolument défaut.

FILIATION

I. PIERRE LE ROY, chevalier, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Villeneuve et de Nozay, obtint du roi Philippe-le-Hardi une charte datée de Lorris, au mois de juillet de l'an 1277, par laquelle ce prince, rappelant qu'il avait précédemment accordé à *Pierre Le Roy, chevalier*, le droit d'acquérir jusqu'à vingt livres parisis de rente en augmentation de son fief, tenu de lui en baronnie, sous condition de lui en faire hommage, accorde au dit Le Roy la permission d'y ajouter à nouveau la moitié des terres de Saint-Florent, Villeneuve et Nozay, avec justice haute et basse[2].

La Thaumassière nous apprend que par contrat reçu

1. *Pièces originales*, 2580 et *Carrés d'Hozier* — 558.
2. V. Pièces justif., n° 1.

par Pierre des Crosses, notaire juré à Bourges, Pierre Le Roy acquit de Jehan des Barres, le cinquième jour après le *Letare* de l'année 1278, l'autre moitié des terres de Saint-Florent et de Villeneuve.

Et, en effet, une seconde charte du roi Philippe-le-Hardi, datée de Paris, au mois de février de l'an 1279, permet à *Pierre Le Roy*, *chevalier*, de réunir dans un même hommage les deux parties, par lui acquises, des terres de Saint-Florent, Villeneuve et Nozay [1].

On ne connaît pas l'alliance de Pierre Le Roy ; il fut père de :

II. GAUTIER LE ROY, seigneur de Saint-Florent et de Villeneuve-sur-Cher fut, d'après un titre de la Chambre des Comptes de Paris, commis en 1343 à recevoir la moitié des gens d'armes convoqués pour la défense du Berry. Il fut père de :

3. GUILLAUME qui suit ;

3. JACQUELIN, premier pannetier du duc Jean de Berry, figure parmi les écuyers dans le rôle des Compagnies du duc de Berry au temps des guerres de Flandres. Il donna quittance de ses gages le 31 octobre 1397 [2]. Dans les preuves pour l'Ordre de Saint-Lazare d'Adrien Le Roy en 1721, il est fait mention d'une épitaphe sise en l'église Notre-Dame du Fourchaut, qui est celle de Gautier Le Roy et de Jacquelin, son fils, mais on n'en donne

1. V. Pièces justif., n° 2.
2. V. Pièces justif., n° 3.

point la date [1]. Des Lettres de souffrance octroyées par le duc Jean de Berry en son hôtel de Bicêtre le 27 juillet 1409, nous apprennent que Jacquelin était mort alors et avait, d'une alliance inconnue, laissé deux fils, André et Jean, et deux filles, Jacquette et Guillemette.

III. GUILLAUME LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Villeneuve, occupait une situation élevée près du duc Jean de Berry, car dans un des registres des Comptes de l'hôtel de ce prince, il est fait plusieurs fois mention de lui, notamment en l'année 1376, que Messire Jehan Trousseau fut envoyé de Nonette à Bourges « devers Guillaume Le Roy li parler de certain fait touchant Monseigneur », à cause de quoi le dit Jehan Trousseau, taxé pour ce à 20 sols tournois par jour, reçut 16 livres tournois [2].

De Guillaume Le Roy sont issus :

4. JACQUES qui suit ;

4. JEAN, fut député en 1348 par le roi, avec Pierre, seigneur de Graçay, et Jean Daugart, pour asseoir une imposition de 20 deniers pour livre au bailliage de Bourges.

Il était procureur du roi à Bourges en 1354, et d'après La Thaumassière, qui le qualifie Conseiller de Mgr le Duc, il était en 1367 « garde et gouverneur du bailliage de Berry en l'absence de M. le

1. V. Pièces justif., n° 9.
2. Arch. nat., K. K., 253.

bailly [1]. » On trouve dans les Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry pour l'année 1372 que M[e] Jehan Le Roy reçut trente francs d'or « pour deniers à lui empruntés par Monseigneur. ». On sait que ce prince était coutumier du fait. Jean fut père de :

a. Paul Le Roy, seigneur de Thérieux et vicomte de Villemenard, n'eut qu'une fille, Philippe, mariée en 1400 à Jean Georges, écuyer seigneur de Barentheaume, conseiller du duc de Berry et bailli de Gien [2].

b. Jean Le Roy, seigneur de Villenoux et de Gisay, comparut comme témoin dans un partage de serfs entre l'abbé de La Vernusse et André du Moustier. Il acquit la terre de Janvarennes par acte passé le 1[er] août 1409 par devant Jean Blanchon, notaire, qui le qualifie *armiger*. Il épousa par contrat passé devant Étienne Clergat, au mois de mars 1417, *die in ramis palmarum*,

1. *Hist. de Berry*. p. 46.

2. Georges porte : parti de gueules et d'argent, au lion de l'un en l'autre, à l'orle de six croix alaisées du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Guillemin, damoiseau, seigneur de Vouzeron, tué en son château par les Anglais en 1356.

On compte parmi ses descendants deux conseillers et avocats généraux du duc Jean de Berry, un secrétaire du roi Louis XI, un pannetier du duc d'Orléans, un lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Lansac, et plusieurs échevins de Bourges depuis 1474.

Marie Savary, fille de Pierre Savary, chevalier[1] et de Marie de Passac.

La dot de la future était de 500 livres tournois. Ils eurent deux fils : Parceval, qualifié écuyer et seigneur de Gisay, et Jean, lesquels partagèrent en 1488 les biens de leur père, la mère encore vivante.

4. Marguerite, mariée à Jean Pellorde, seigneur de la Ville et de Cologne[2], avec lequel elle donna, en 1374, la place de Noyer, pour bâtir l'église des Carmes, à Bourges.

IV. JACQUES LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Villeneuve, était, en 1397, maître d'hôtel du duc Jean de Berry[3]. Il fut père de :

1. Savary porte : écartelé d'argent et de sable. Cette illustre maison, établie en Touraine dès le XI[e] siècle, a produit un chevalier des ordres, des chambellans du Roi, des ambassadeurs, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, etc. Elle s'est partagée en deux branches principales, celle des marquis de Lancosme et celle des comtes de Brèves (par érection en 1625).

2. Pellorde porte : de gueules à l'aigle éployée d'or, accompagnée de quatre croisettes recroisettées au pied fiché du même, deux en chef et deux en pointe. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Henri Pellorde, vivant au XIII[e] siècle



V. MARTIN LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Molin-Neuf, maître d'hôtel de Jean de France, duc de Berry, figure comme témoin en 1395 dans une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges. Il est mentionné comme maître d'hôtel dans les Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry en même temps que Jacques, son père, en 1397. Il mourut en 1410 et fut enterré en l'église des Cordeliers de Bourges où l'on voyait ses armes avec cette inscription : *Martin Le Roy, Seigneur de Saint-Florent, maitre d'hostel de très haut et très puissant prince Monseigneur Jehan duc de Berry qui trespassa le 1er jour de l'an de grâce mil quatre cent dix, et Jacques Le Roy, son fils, escuier tranchant du dit prince et depuis escuier de cuisine du Roy Charles septiesme, le vingt-quatriesme jour d'avril l'an mil quatre cent soixante-huit.*

Martin Le Roy eut pour enfants.

6. JACQUES qui suit ;

6. SIMONE, abbesse de Saint-Laurent de Bourges de 1413 à 1464. Elle est nommée dans les annales du couvent *Simone La Roïne* par suite, dit l'histoire du monastère, d'un usage local qui féminisait les noms de femmes [1]. Elle fut enterrée dans le sanctuaire de l'église abbatiale avec l'épitaphe que voici : *Cy gist noble dame Madame Simone La Royne qui jadis en son vivant a esté abbesse de céans par l'espace de 11 ans, et a esté sa sépulture avec Madame Souveraine de Cros sa devancière, laquelle*

1. *Histoire des Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges*, p. 95.

dame Simonne La Royne trespassa le V[e] jor de Juillet l'an de grâce MCCCCLXIV. Priez Dieu pour les âmes d'elles. Pater noster. Ave Maria.

VI. JACQUES LE ROY, II[e] du nom, Seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, fut d'abord Ecuyer tranchant du duc de Berry puis Ecuyer de bouche du roi Charles VII. Il vendit, le 28 novembre 1433, à André Le Roy son cousin, conseiller du Roi et Correcteur des Comptes, la quatrième partie de Saint-Florent pour 200 réaux d'or. D'après La Thaumassière, il fit partage avec le même André Le Roy le 22 mai 1438. Il se maria deux fois, la première avec N. Chambellan[1] dont on voyait les armes parties avec les siennes dans la chapelle des Le Roy en l'église de Notre-Dame du Fourchaud, la seconde avec Macée Bricefornée ou Bricefournée, suivant La Thaumassière et Catherinot, de Bricefour ou Bricefort[2], d'après le dossier du Cabinet des titres. Il laissa de ces deux mariages :

7. MARTIN qui suit ;

1. CHAMBELLAN porte : d'or parti d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout. Cette famille qui a porté les titres de vicomte du Perron et de baron de Vatimbourg aux XIV[e] et XV[e] siècles, a produit un pannetier du roi Louis XI, un conseiller au Grand-Conseil en 1461, deux conseillers au Parlement de Paris, plusieurs conseillers et lieutenants-généraux au présidial de Bourges, et un échanson de la reine Charlotte de Savoie. Elle a pris alliance avec les familles de Clamecy, de Bar, Cambray, Refuge, Longueil, Toucy, La Loë, Francières, etc.

2. De *Bricii foro*. BRICEFORT, d'après une note provenant du dossier du cabinet des titres, porte : d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, écartelé de gueules à quatre fasces ondées d'argent.



7. GODEFROY, qui continua la lignée et viendra en son lieu ;

7. GAUTIER ;

7. RAVAUD, chanoine de Bourges, archidiacre de Bourbon et Prieur de Saint-Laurian de Vatan, inhumé en 1502 avec son frère Gautier ;

7. FLORENT ;

7. JEAN ;

7. PIERRE ;

7. ANNETTE, mariée, en 1455, à Guillaume Stutt[1], archer de la garde écossaise du roi ;

7. MARIE, mariée en 1459, à Nicolas Bouffet[2] ;

1. STUTT ou D'ESTUTT porte : écartelé aux 1 et 4 palé d'or et de sable ; aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules. Cette famille est originaire d'Écosse et alliée aux principales familles de son pays. Gauthier Stutt vint en France en 1419 avec Jean Stuart, comte de Buchan au secours de Charles VI ; il devint, ainsi que ses trois frères Thomas, Guillaume et Jean, archer de la garde écossaise du roi qui lui donna la terre d'Assay en 1453. Thomas Stutt, qui continua la postérité, reçut des lettres de naturalité en 1474, et cette famille se répandit en Berry, en Guyenne, en Nivernais et en Bourbonnais. Le marquis d'Estutt de Solminiac a obtenu les honneurs de la cour en 1788 ; le comte d'Assay fut page de la reine Marie-Antoinette en 1775 ; le marquis de Tracy, maréchal-de-camp, mourut de ses blessures en 1766 ; son fils Antoine, comte de Tracy, maréchal-de-camp en 1792, sénateur, académicien en 1808, pair de France en 1815, avait épousé en 1779 Emilie de Durfort-Civrac, et mourut en 1836.

2. BOUFFET porte : d'azur à trois trèfles d'or 2 et 1. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Thomas Bouffet, mort en 1385. Elle a pris alliance avec celles de Fradet, d'Orsanne, Agard, Bigot, Bengy, etc.

7. PHILIX, mariée à Pierre Gentils [1],
lois, lequel fut échevin de Bourges en 1

7. AGNÈS, mariée en 1476, à Thomas
yer, archer de la garde écossaise du r
Guillaume.

VII. MARTIN LE ROY, IIe du nom, s
Saint-Florent-sur-Cher, fut gouverneur de
rois Charles VII et Louis XI, et aussi, d'ap
de 1478 [2] receveur pour le roi des financ
Seine. Il testa le 17 septembre 1491 et pa
ment, reçu par Simon Babou [3], clerc juré
royal à Bourges, il ordonne être enterré
paroissiale de Notre-Dame du Fourchaut d
pelle qu'il a commandé de construire en la
il y fonde à perpétuité une chapelenie à la
de sa femme, de son fils Jacques et de ses h
petuel » par l'aîné de ligne en ligne ; il veut
pelain célèbre sept messes aux intentions
trois pour les âmes des défunts rois Cha
Louis XI « sous lesquels il a eu de grands bi
neurs » et les quatre autres pour le repos
et de celle de ses père, mère, parents et ami
il assigne cinquante livres tournois de rent

1. GENTILS porte : d'azur au chevron d'argent ac
trois têtes de lion arrachées d'or. Cette famille a do
vins de Bourges en 1481, 1502, 1536 et 1542.

2. V. Pièces justif., n° 5.

3. Ce Simon Babou a fait souche de très grands se
petit-fils, Philibert Babou de la Bourdaisière, épou
Marie Gaudin qui répandit sur sa famille la pluie de
l'on sait.

sur la terre du Tremblay près Lury, qu'il avait acquise récemment de Thomas de la Fontaine. Il institue son fils Jacques son universel héritier, lègue à sa fille Charlotte, religieuse de Preuilhe au diocèse de Mirepoix, douze livres de rente sa vie durant; et pour ce qui est de ses quatre autres filles, il déclare qu'il les a bien et notablement mariées et leur a donné assez largement de ses biens pour qu'elles et leurs maris aient renoncé par leur contrat de mariage à sa succession future et à celle de sa femme, et pourtant il leur lègue à chacune la somme de quinze cents livres tournois. Enfin, il nomme exécuteurs testamentaires : sa femme, son fils Jacques et son frère Me Bavaud Le Roy. Il mourut la même année et fut enterré dans sa chapelle de Saint-Florent, en l'église Notre-Dame du Fourchaut où se lisait cette épitaphe : *Cy devant gist noble homme Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, gouverneur de l'écurie du roy Charles VII et de Louis son fils, et depuis receveur général des finances d'Outre-Seine du roi Charles VIII, qui trépassa le dixième jour de décembre l'an mil quatre cens quatre vingt onze. Priez Dieu pour son âme.*

Martin Le Roy avait épousé Bienvenue Lallemant[1] et laissa de cette union :

1. LALLEMANT porte : de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent. Cette famille, originaire d'Allemagne, était établie à Bourges dès le XIIIe siècle, époque à laquelle La Thaumassière commence sa généalogie. Elle a pris alliance avec les familles Fradet, Trousseau, Sathenat, Hautemer, Champange, du Tillet, d'Aubray, Clermont-d'Amboise, de l'Hospital, etc., et a produit plusieurs receveurs généraux du roi en Normandie et en Languedoc, un conseiller au grand-conseil, un maître des requêtes de l'Hôtel, deux maîtres des comptes, un grand-audien-

8. Jacques, seigneur de Saint-Florent, de Saint-Caprais, de Morthomier et du Tremblay, contrôleur-général des finances en 1513, épousa Marie Briçonnet [1], fille de Jean Briçonnet, receveur-général des finances de Touraine et sœur de Guillaume, archevêque de Reims et de Narbonne, cardinal et chancelier de France. Il n'a point laissé de postérité.

8. Charlotte, religieuse de Preuilhe, au diocèse de Mirepoix.

8. Colette, mariée à Jean Girard [2], seigneur des Bergeries, échevin de Bourges.

8. Marie, mariée en premières noces à Simon Restes [3], et en secondes noces à Pierre Portier [4].

cier de France Jean Lallemant, dont la fille unique, Anne, épousa le marquis de Reynel, d'où les Clermont d'Amboise.

1. Briçonnet porte : d'azur à la bande componée d'or et de gueules de 5 pièces, chargée sur le premier compon d'une étoile d'or et une autre du même en chef. Cette maison, dont les branches ont porté les titres de marquis d'Oysonville et de Rozay et de comtes d'Auteuil, était représentée en Berry, au siècle dernier, par la branche d'Oysonville ; Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville, était seigneur de Germigny ; sa fille porta cette seigneurie à Jean Frezeau de la Frezelière, lieutenant-général des armées du roi pour qui elle fut érigée en marquisat en 1708.

2. Girard porte : de gueules à deux morailles en chevron d'or, liées d'argent. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Julien Girard, seigneur des Bergeries en 1461 ; c'est le fils de celui-ci qui épousa Colette Le Roy, d'où sont sorties toutes les branches existantes.

3. Restes porte : d'azur à la fasce d'or surmontée d'une roue d'argent.

4. Portier porte : de gueules à une tour donjonnée de deux pièces d'argent, maçonnée de sable, *Alias :* écartelé au 1 et 4 de

8. Perrette, mariée à Urbain de Sauzay [1].

8. Philippe, mariée à Pierre Perceval [2].

REPRISE

VII *bis*. GODEFROY LE ROY, seigneur d'Ivry, deuxième fils de Jacques, IIe du nom, épousa en l'an 1500 Jeanne Herpin [3], fille de Louis Herpin, chevalier, seigneur du Coudray, maître d'hôtel du roi, et de Jeanne du Plessis-Richelieu. De son union sont issus :

8. Jacques, qui suit.

8. François, épousa Charlotte de Brillac [4], veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé.

gueules à trois châteaux crénelés d'argent ajourés et maçonnés de sable 2 et 1 ; au 2 et 3 d'azur à trois lys de jardin d'argent soutenus et feuillés de sinople, 2 et 1 (Riffé. *Généalogie de Tullier*). Ces dernières armes sont celles que portait Thibault Portier, chevalier, sénéchal de Berry en 1406. Robert Portier était bailli de Berry en 1290.

1. Sauzay porte : d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable sur une terrasse de sinople, accostée de deux étoiles d'argent en chef. Cette maison qui a possédé longtemps la baronnie de Contremoret, la vicomté de Chipou et celle de Villeneuve-sur Rampenay, était représentée à la fin du siècle dernier par Jean-Baptiste, marquis de Sauzay, major des Gardes françaises ; il fut présenté au roi en 1766 et épousa Marguerite de Blottefière, fille de Nicolas de Blottefière, marquis de Vauchelles.

2. Perceval porte : d'or à la fasce de sable.

3. Herpin porte : d'argent à deux brassarts de gueules aux plis d'or. Cette maison, d'origine féodale et dont les membres étaient au xive siècle qualifiés *chevaliers* s'éteignit dans les mâles au xviie siècle ; La Thaumassière en a donné une généalogie très écourtée. V. aussi Tausserat, *Chroniques de la châtellenie de Lury*, p. 210 et suivantes.

4. Brillac porte : d'azur à trois fleurs de lys d'argent.

VIII. JACQUES LE ROY, III[e] du nom, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Saint-Caprais et du Tremblay, fut homme d'armes de la compagnie du Grand-Sénéchal de Normandie. Il épousa, le 2 avril 1526, Françoise Lallemant, fille de Jean, seigneur de Marmagne et de Jeanne de Champange Il figure dans l'ordre de la noblesse, dans le procès-verbal de la rédaction des coutumes de Lorris, du 4 octobre 1539. Il mourut en 1569, laissant de son mariage :

9. JACQUES, qui suit ;

9. CLAUDE, abbé de Chaumont, conseiller et aumônier du roi Louis XIII, testa le 19 décembre 1614.

9. JEAN, prieur de Dames-Saintes, fut abbé de Saint-Pierre de Sélincourt et d'Épernay, chanoine et archidiacre de Paris, syndic-général du clergé de France et conseiller-clerc au parlement de Paris. Le 27 août 1600, il rendit les comptes de tutelle à sa pupille Anne Lallemant, fille du grand-audiencier de France et femme de haut et puissant seigneur Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, chevalier de l'ordre et gouverneur de Chaumont, en Bassigny. Il testa le 20 septembre 1612 et ordonna sa sépulture en l'église cathédrale de Paris, à laquelle il légua 2,400 livres tournois. Il fonde par le même testament un obit en l'église Cathédrale de Bourges et un autre en la Sainte-Chapelle, donne à Claude Le Roy, fils de son frère aîné, la terre de Marmagne, à Jean-Jacques Le



Roy, seigneur de Vimpelles, la terre de Buxières d'Aillac, à la charge de laisser l'usufruit de la maison seigneuriale, les fossés et dépendances à Marguerite de La Marche, sa nièce, issue de la maison de Buxières. Il spécifie que si le dit seigneur de Vimpelles a un fils, la dite terre de Buxières lui sera donnée en préciput pour lui assurer le moyen de soutenir le nom et les armes de leur maison. Il ordonne que sa charge de conseiller au parlement, dont il abute le prix à 40,000 livres, soit vendue, et institue, sur le prix à en revenir, des legs à son frère, à son neveu René de Mauvoisin, à ses nièces d'Aigues-Mortes et de Villemenard, à Claude Belot, son secrétaire, à Macé de Verrière, receveur de sa terre de Marmagne. Quant à sa maison du Cloître Notre-Dame, il veut, « s'il la peut sauver », qu'elle demeure à son frère l'abbé de Chaumont. Il mourut le 10 février 1613, en sa 71e année, et fut enterré dans l'aile droite du chœur de Notre-Dame de Paris, où l'on voyait, avant la révolution, son tombeau en marbre noir avec l'écusson de ses armes timbrées de la mitre et de la crosse et une longue inscription commémorative [1].

9. Gabriel, continua la lignée et viendra en son lieu.

9. Étienne, chevalier de Malte, fut tué à Bourges d'un coup de pertuisane.

1. V. Pièces justif., n° 8.

9. Marie, épousa par contrat du 26 février 1548 Jean de La Marche[1], fils de feu Berangon de La Marche et de Marguerite de Saint-Georges.

9. Louise, épousa Berangon de La Marche, suivant La Thaumassière.

9. Andrée, mariée en 1569 à Jean de Mauvoisin[2] fils de Gabriel de Mauvoisin et de Anne du Plessis-Richelieu.

IX. JACQUES LE ROY, IVe du nom, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Saint-Caprais et de Vouzay, conseiller d'Etat et trésorier de l'Epargne en 1580 épousa en premières noces Perrette du Mesnil-Simon[3] fille

1. La Marche porte : d'argent à la bordure de gueules, au chef du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Jean de la Marche, écuyer, seigneur de Peux-Guillon, qui vivait au xve siècle, et la termine à Claude, chevalier, baron de Fins, qui épousa en 1627 Françoise de Chamborant, d'où entre autres enfants : Etienne, baron de Fins, Louis et Charles tous deux chevaliers de Malte. Le chef de cette maison est aujourd'hui Sylvain Attale, comte de la Marche, marié en 1844 à Juliette de la Garde, dont postérité.

2. Mauvoisin porte : d'azur à deux lions passants de gueules et d'hermines. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille, originaire de la Marche, à Léonard de Mauvoisin, chevalier, seigneur de la Forest, maître d'hôtel du duc de Bourbonnais en 1476 d'où sont issus : Jean, chevalier de l'ordre du roi ; Charles, premier écuyer du duc de Bourbon mort à la bataille de Pavie ; autre François, chevalier de Malte commandeur de Villefranche-sur-Cher.

3. Mesnil-Simon porte : d'argent à six mains de gueules 3, 2 et 1. La généalogie de cette illustre maison remonte à Natard du Mesnil-Simon, chevalier, qui scella de son sceau une charte au mois de juin 1329. On trouve parmi ses descendants : Simon, échanson de la reine Isabeau de Bavière en 1394 ; Jean, premier gentilhomme de la chambre et bailli de Berry en 1448, puis cham-



de Charles du Mesnil-Simon, chevalier, seigneur de Parassy et de Gabrielle des Ruaux, et sœur d'Antoine du Mesnil-Simon, gentilhomme de la chambre de Charles IX et chevalier de l'Ordre, marié à Joachine de Rochechouart. Jacques épousa en seconde noces, par contrat du 27 décembre 1583, Catherine d'Anlezy [1], fille de Jean d'Anlezy, seigneur de Menetou-Couture et de Anne de Chazeron. Dans ce contrat passé au château de Pionsac en Auvergne, figurent : haute et puissante dame Claude de Chazeron, tante de la future; haut et puissant seigneur Gilbert de Chazeron, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre ; haut et puissant seigneur Gilles du Gué, chevalier de l'ordre du roi ; Messire Guillaume du Crot, messire François de La Roche-Aymon, etc.

bellan du roi Louis XI et son ambassadeur près du roi de Castille ; Louis, maître d'hôtel de Louis XII ; Charles, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII ; autre Charles, gentilhomme de la chambre du roi Henri III ; Edme, marquis de Beaujeu, lieutenant des chevau-légers d'Enghien en 1622 ; et enfin, nombre d'officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis. Jean-Henri, comte du Mesnil-Simon, est monté dans les carrosses du roi le 2 mai 1774. Cette maison a pris alliance avec celles de Courtenay et de Dreux, du sang de France, de Sobieski, Rochechouart, La Rochefoucauld, Culant, Crevant, Pot-de-Rhodes, etc.

1. Anlezy porte : de sinople semé de croisettes d'or, *alias* : de sinople au lion rampant d'or. Hugues d'Anlezy est mentionné dans un titre de juillet 1620, portant qu'il tient le château d'Anlezy en fief d'Eudes de Bourgogne, comte de Nevers ; Jean d'Anlezy, enseigne de cinquante lances sous la charge du duc de Nevers, mourut en 1549 ; Imbert d'Anlezy, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, épou a Louise de l'Hospital, d'où François, chevalier de l'ordre. François d'Anlezy de Mennetou était chevalier de Malte en 1609. Les d'Anlezy du Nivernais portent : d'hermines à la bordure de gueules. Ces deux familles, bien que portant des armes différentes, ont une origine commune. (V. *Armorial du Nivernais* et *Armorial du Bourbonnais*, par le comte de Soultrait.

Du premier lit :

10. Charlotte, épousa en premières noces Charles de Saint-Avit[1], seigneur d'Aigues-Mortes, en deuxièmes noces Gilbert de Moriac, seigneur et Boutevin, avec lequel elle vivait encore en 1612.

Du second lit :

10. Claude, mort en 1613, alors qu'il était fiancé à la fille du comte Turpin de Crissé[2].

BRANCHE DE VILLENEUVE.

V. THIERRY LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, fils puîné de Jacques premier du nom, fut maître des requêtes ordinaire de l'hôtel et l'un de ceux qui furent institués les premiers par le roi Charles VI le 22 juillet 1418. Il épousa Jaquette Bastard[3] dont :

6. André qui suit ;

6. Jean, seigneur de Contres, épousa Geneviève

1. Saint-Avit porte : d'azur à trois fasces d'argent et trois besants du même en chef. La filiation de cette famille commence à Jean, seigneur de Saint-Avit, qui vivait au XIVe siècle ; elle a pris alliance avec les maisons d'Aubusson, de Rochechouart, de Gaucourt, de Brillac, etc.

2. La Thaumassière, en sa généalogie de la famille Le Roy, commet ici une de ces étonnantes erreurs dont il est coutumier ; il place, après Claude Le Roy, trois personnages dont il a déjà fait mention au précédent degré.

3. Bastard porte : d'or à l'aigle d'empire, mi-parti d'azur à la fleur de lys d'or. Cette famille, originaire du comté nantais, remonte à Thomas Bastard, vivant en 1378, d'où Charles, seigneur de Terland en Berry, maître d'hôtel du roi, auteur de toutes les branches existantes.



Catin, dame de Plotard[1]. Ce fut lui qui fit bâtir la chapelle dite des Le Roy en l'église Cathédrale de Bourges. C'est lui aussi vraisemblablement qui fit faire les magnifiques portes qu'on voit encore au portail nord de la Cathédrale, avec l'écusson des Le Roy et un semé de tierce-feuilles.

6. JAQUETTE, mariée vers 1439 à Jean Bonin, seigneur du Courpoy[2].

VI. ANDRÉ LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, conseiller du roi et correcteur en sa Chambre des Comptes, épousa une nièce de Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont et chancelier de France[3]. Il transigea le 13 avril 1450 avec Étienne Pelorde, échanson du roi, au sujet des cens dûs sur le moulin Hector.

1. CATIN porte : d'azur au coq d'argent, au chef du même chargé de trois molettes de sable. (V. Manuscrits du Chesne, t. 37, à la biblioth. nat.)

2. BONIN porte : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de femme d'argent tressées d'or 2 et 1. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Jean Bonin, seigneur de Rampenay, qui vivait en 1358. Elle a produit deux maîtres des requêtes de l'hôtel, deux procureurs généraux au grand Conseil, un maréchal des camps et armées, chevalier de l'ordre. Une branche établie en Bretagne a produit un lieutenant-général de l'artillerie en 1640, trois conseillers au Parlement et un abbé de Saint-Aubin des Bois en 1787.

3. GOUGE DE CHARPAIGNE porte : d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois croissants d'or 2 et 1. Martin Gouge, chancelier de France, avait un frère, Jean Gouge de Charpaigne, qui fut trésorier du duc Jean de Berry ; celui-ci eut plusieurs enfants, dont l'un, Guillaume, était évêque de Poitiers en 1441. Le dernier de cette maison fut Jean Gouge de Charpaigne, archidiacre de Saint-Flour, conseiller-clerc au parlement de Paris et maître des requêtes de l'hôtel en 1440.

Il fut enterré, ainsi qu'il l'avait ordonné, dans la chapelle des Chartreux de Paris, et sa femme eut sa sépulture en l'église de Saint Germain-l'Auxerrois. Ils laissèrent deux enfants :

7. ANTOINE qui suit;

7. CATHERINE, mariée à Pierre de Chevrier, seigneur de Chouday d'où descendent les du Roux de Chevrier, comtes de Bueil [1].

VII. ANTOINE LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, ne prit pas d'alliance. Il testa le 15 février 1473 et déclare dans son testament qu'il veut être enterré dans la chapelle de sa famille en l'église Cathédrale de Bourges ; il fonde une vicairie perpétuelle en sa chapelle de Villeneuve et y nomme vicaire son chapelain ; il lègue à sa sœur Catherine de Chevrier la presque totalité de ses biens de Berry et trois maisons à Paris ; au Chapitre de Saint-Étienne ses maisons de Bourges, et à l'Hôtel-Dieu de cette ville ses terres sises au Château ; enfin il donne à deux fils naturels qu'il laissait, à chacun cent écus d'or.



BRANCHE DE BUXIÈRES D'AILLAC.

IX. GABRIEL LE ROY, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf et du Tremblay, fils puiné de Jacques III° du nom, fut d'abord destiné à l'ordre de Malte et fit ses preuves de noblesse, mais il ne fit pas profession et épousa par contrat du 12 novembre 1582 Claude de Villiers, dame de Vimpelles[1]. Assistaient du côté de l'époux : Jacques Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher ; R. P. en Dieu messire Claude Le Roy, abbé commendataire de Saint-Berthault de Chaumont ; R.P. en Dieu messire Jean Le Roy, abbé de Saint-Pierre de Sélincourt et d'Épernay, syndic général du clergé de France ; messire Jean de Mauvoisin ; messire Jacques Violle, seigneur d'Andrezy, conseiller au Parlement ; messire Pierre de Malleret, seigneur de Lussac. Du côté de l'épouse : François de Vièvre, chevalier, seigneur de Launay, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son oncle ; François de Cugnac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son cousin ; Anne de La Chastre, dame d'honneur de la Reine Mère ; Esme de Villiers, seigneur de Bouy, etc.

De ce mariage naquit un fils unique :

X. JEAN-JACQUES LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac, seigneur de Marmagne, Vimpel-

1. VILLIERS, porte : d'argent à deux lions adossés de sable.

du Tilloy, gentilhomme de la maison du roi ; Louis Martin, chevalier de Malte ; Nicolas de Mauroy, seigneur du Plessis. Du côté de la future: Adrien du Drac, son père ; Geneviève Anjorrant sa belle-mère ; Adrien du Drac, baron d'Annevoux son frère ; Jacques de Mareuil, baron du dit lieu, gentilhomme de la chambre du roi son cousin germain, et Paul Robert vicomte d'Ully. La dot de la future était de 30.000 livres. De ce mariage :

11. ADRIEN qui suit.

11. HENRI, filleul du prince de Condé, abbé de Mureau.

11. FRANÇOIS JOSUÉ, chevalier de Malte, abbé commandataire de Mureau après la mort de son frère Henri.

11. CLAUDE, épousa par contrat du 9 février 1637 Sylvain d'Assy, seigneur de Beauregard, fils de Réné d'Assy, seigneur de Lage[1] et de Gabrielle Bertrand.

11. MARIE-MARGUERITE épousa par contrat, du 4 juin 1647 Claude de Boisé[2], chevalier, seigneur

1. D'ASSY, porte : d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef du même chargé de deux croissants adossés d'argent. Cette famille a eu une fille reçue à Saint-Cyr en 1695 sur preuves qui remontent à François d'Assy, seigneur des Ormeaux en 1540. (V. d'Hozier, reg. 1er.)

2. BOISÉ porte : d'argent à la fasce de sable. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Adenet de Boisé, damoiseau, seigneur de Courcenay en 1377. Elle a porté les titres de marquis de Fernoël, de barons de Chaume et Vilautré et s'est

de Courcenay, fils de Claude de Boisé et de Anne de Saint-Hilaire.

11. Élisabeth, religieuse en l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges. Son contrat d'entrée en religion, en date du 4 septembre 1647, fut passé en présence de : révérende dame Jeanne de Volvire de Ruffec, abbesse ; sœurs Anne Cousin, prieure ; Anne Pinette ; Marguerite de la Loë ; Louise Anjorrant ; Henriette de la Rivière ; Gabrielle Bigot ; Perrette Foucault ; Françoise Hémeré ; Aimée de la Loë ; Catherine Ruellé ; Gabrielle Doullé ; Marie de Boulainvilliers ; Geneviève Chevalier ; Marguerite de Fougère et Claude Le Bloy, toutes religieuses professes. Dot de la novice : 2,500 livres.

11. Louise, religieuse en l'abbaye de Beauvoir-sur-Yèvre. Au contrat d'entrée en religion, du 1er juin 1646, assistaient : noble et révérende dame Louise de la Haye, abbesse, assistée de sœurs Marguerite de Cribleau, prieure ; Jeanne de Courgat ; Catherine et Françoise de Couaignes ; Jeanne de Mauvoisin ; Marguerite Bigot ; Catherine Bernard ; Suzanne du Peyroux ; Louise de Bridiers ; Françoise et Anne d'Assy ; Françoise de la Haye ; Geneviève de Cribleau, toutes religieuses professes. Et aussi en présence de Marie du Drac, mère de la

alliée aux maisons de La Châtre. Blanchefort, Barbançois, Ceris, Mareuil. Magnac, Mauvoisin. Villebrun. Bonnault. Poix, etc. Un de ses membres a fait ses preuves de noblesse ponr monter dans les carosses du roi à la fin du siècle dernier. mais en a été empêché par la Révolution.



novice ; de Jean de Chevrier du Roux, chevalier, seigneur de Villeneuve, son curateur ; de ses frères Henry Le Roy, abbé de Mureau, Adrien Le Roy, capitaine d'une compagnie de gens de pied, François Le Roy, chevalier de Malte, et de Marguerite Le Roy, sa sœur. Dot : 2,000 livres.

11. Marie, religieuse à Saint-Laurent. Le contrat d'entrée en religion fut passé le 5 janvier 1659 entre son frère Adrien Le Roy, chevalier, baron de Buxières, et révérende dame Angélique du Toc, abbesse, assistée de Louise Anjorrant, prieure ; Anne Cousin ; Henriette de la Rivière ; Gabrielle Bigot ; Perrette Foucault ; Aimée de La Loë ; Catherine Ruellé ; Gabrielle Doullé ; Marie Marié ; Françoise de Boulainvilliers ; Geneviève Chevalier ; Marguerite de Fougère ; Marie Ferron ; Elisabeth Le Roy ; Jeanne Berthet ; Catherine Bigot ; Angélique de Montsaulnin ; Marie Hanet ; Anne Fauvellet, Catherine de Cullon et Anne Hodeau, toutes religieuses professes. Dot : 3,200 livres.

XI. ADRIEN LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, seigneur de Montdésiré, Brennetin, etc., fut ecuyer-servant de la grande écurie du roi, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et en même temps cornette aux chevau-légers commandés par le marquis d'Annevoux, son parent. Il épousa, en premières noces, par contrat du 25 novembre 1650 Charlotte de Chauvelin [1], fille de Pierre de Chauvelin,

1. Chauvelin porte : d'argent au chou arraché de sinople entouré à la tige d'un serpent d'or la tête en haut.

chevalier, seigneur de Richemont, et de
Boueix. Figurent au contrat du côté de l'é
du Drac, sa mère ; Marie Le Roy, sa sœu
Sylvain d'Assy, chevalier, seigneur de Lag
rite Le Roy, aussi sa sœur, femme de Clau
chevalier, seigneur de Courcenay. Du côté
haut et puissant seigneur Jean Tiercelin de
valier, seigneur de la Chapelle-Barrioux
puissant seigneur Charles de Mallesec, chev
de Châtelus. Adrien Le Roy fut maintenu
blesse par arrêt du Conseil d'Etat, le 31 m
épousa en secondes noces, par contrat
1695, Elisabeth du Peyroux [1], fille de Leon
chevalier, seigneur de Sordoux et de dé
Albert. Il n'en eut point d'enfants, et mour
tobre 1709, laissant de son premier mariag

12. Claude, qui suit.

12 Michel-Adrien, prieur de Bella
vergne en 1695.

12. Jean-Jacques, religieux de Loro
Bonnevaux en Dauphiné et vicaire-gé
ordre, vivait encore en 1735.

12. Marie-Madeleine, religieuse à B

1. Du Peyroux porte : d'or à trois chevrons d'a
même brochant sur le tout. Cette maison originaire
et connue avec la qualification de *chevalier* depuis
sa filiation depuis le commencement du XV[e] siècle.
de nombreuses branches, entre autres celle des
Granges, des seigneurs de la Forêt, de la Lande-For
zet, de la Tour-du-Bouex en Berry.

12. Elisabeth, née en 1687, épousa, par contrat du 2 mai 1695, Sylvain de Gaucourt, chevalier, seigneur de Cluis [1].

XII. CLAUDE LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, seigneur de Montdésiré et Brennetin, fut capitaine au régiment de La Marche et capitaine des chasses du roi en Berry. Il épousa en premières noces, le 6 février 1687, Catherine Heurtault [2], fille de Gilles Heurtault, écuyer, seigneur du Solier, et de Catherine de Foucault. Le contrat fut passé en présence de haut et puissant seigneur Mre Adrien Le Roy, chevalier, seigneur baron de Buxières d'Aillac, et de haute et puissante dame Charlotte de Chauvelin; la future épouse était assistée de Ignace Heurtault, chanoine de l'église de Bourges; de Claude de Montsaulnin, che-

1. Gaucourt porte : d'hermines à deux bars adossés de gueules. Boulainvilliers dans son *Etat de la France* dit en parlant de la noblesse du Berry : « Il y a plusieurs seigneurs dont quelques-uns sont fort distingués par l'antiquité de leur noblesse et les grandes charges qu'ils ont possédées. Entre ceux-là on nomme premièrement le marquis de Gaucourt, lieutenant-général de la province. Eustache un de ses aïeux était grand fauconnier en 1406 ; Raoul, Grand-Maître de France et gouverneur du Dauphiné son neveu, gagna la bataille d'Ente en 1429, en laquelle il défit le prince d'Orange ; Charles son fils fut gouverneur de Paris, etc. » Cette illustre maison est une branche cadette de celle des comtes de Clermont-en-Beauvoisis qui a donné à la France deux connétables et plusieurs maréchaux. Les Gaucourt sont alliés aux familles de Montmorency, de Preuilly-d'Avesnes, des Baux, de Culant, de Blanchefort, de Châtelier, d'Elbée, etc.

2. Heurtault porte : d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent 2 et 1, et un bras d'argent en abîme, à la main au naturel, tenant des épis de blé du même. Cette famille a produit plusieurs maires et échevins de Bourges depuis 1581, et un maître d'hôtel du roi en 1666.

Le duc de Chartres, grand maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, l'avait nommé chevalier, puis commandeur de cet Ordre en 1721 [1]. C'est lui qui, par une fantaisie qui est bien dans la mode du temps, fit faire son portrait en Dieu de l'Olympe, portrait qui se trouve aujourd'hui au musée de Bourges. Il testa le 7 décembre 1735, et, par son testament, daté du Palais-Royal, paroisse de Saint-Eustache, il donne sa terre de Marmagne à son frère puîné, Ignace, avec substitution à l'aîné du nom de mâle en mâle ; puis viennent de nombreux legs aux pauvres, à ses parents et amis, notamment sa croix de Saint-Lazare en brillants à son cousin-germain le marquis Anjorrant, chevalier du même Ordre.

13. IGNACE, qui suit.

13. CHARLOTTE, née en 1688, morte jeune.

13. JEANNE, née en 1691, sans alliance.

Du second lit :

13. MARIE, épousa en 1718 Paul Girard, écuyer, seigneur de Borderousse [2].

13. ÉLISABETH, épousa en 1736 Jean de Lestang, écuyer, seigneur de Rochepeau [3].

1. V. pièces justif. nº 9.
2. V. page 282.
3. LESTANG porte : d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent deux en chef et une en pointe soutenue de deux cœurs du même. Cette famille, représentée aujourd'hui par les barons de Fins, a donné un échevin à la ville de Bourges en 1675, et de nombreux magistrats au bailliage d'Issoudun.

XIII. IGNACE LE ROY, chevalier, baron de Buxières-d'Aillac et de Marmagne, né le 28 octobre 1690, fut page du duc d'Orléans, lieutenant puis capitaine au régiment de Chartres. Il épousa, suivant contrat du 24 septembre 1718, Françoise-Charlotte Tristan [1], fille de Edmond Tristan, chevalier seigneur d'Authonville et de Françoise Le Hourt ; le futur époux était assisté de son père Claude Le Roy, seigneur baron de Buxières-d'Aillac, d'Élisabeth du Peyroux et de Jeanne Heurtault, femme de Guillaume Anjorrant, seigneur de la Croix ; la future épouse assistée de sa mère Françoise Le Hourt, de Denise d'Andreau, veuve de Robert Le Hourt, conseiller secrétaire du roi en ses conseils, abbé commandataire de Plaimpied et de Pierre Tristan d'Authonville, son frère. Dot : 30,000 livres.

Ignace Le Roy mourut le 9 mars 1751, laissant de son mariage :

14. ROBERT, qui suit.

14. PIERRE, JEAN, qui continua la filiation et viendra en son lieu.

14. FRANÇOISE, née en 1720, religieuse de la Visitation.

14. ÉLISABETH, aussi religieuse de la Visitation.

14. ANNE, religieuse de la Congrégation de Bourges.

1. TRISTAN porte : de gueules à la bande d'or.

XIV. ROBERT LE ROY, chevalier, seigneur de Marmagne, cornette au régiment d'Heudicourt, cavalerie, par brevet du 20 janvier 1744, épousa par contrat du 3 avril 1751 Catherine Macé [1], fille de François Macé, écuyer, seigneur de Feularde, et de Catherine Crosnier. Étaient présents, du côté du futur époux : Pierre Jean Le Roy, baron de Buxières d'Aillac, son frère ; Messire Girard de la Perrière, chanoine du Château-les-Bourges ; Messire Verany de Varennes, archidiacre de Bourges ; du côté de la future : ses père et mère, sa sœur Marie Macé ; Messire Maurice Macé des Porteaux, chanoine de l'église de Bourges, son oncle. Dot : 10,000 livres.

Robert Le Roy mourut à Paris le 13 avril 1773, laissant de son mariage :

15. ROBERT JEAN-BAPTISTE, qui suit.

15. PIERRE, né en 1769, mort jeune.

15. MARIE-PHILIPPE, née en 1754, mariée le 10 septembre 1772 à Balthazar de Chevenon de Bigny [2], chevalier, officier au régiment du roi, cavalerie.

1. MACÉ porte : d'azur à deux lions affrontés d'or entre-supportant trois massues d'argent, au croissant du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Bernard Macé qui vivait au commencement du XVe siècle. Elle a produit un trésorier général de France, maire de Bourges en 1610 et plusieurs conseillers au présidial de cette ville.

2. BIGNY porte : d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules à l'orle de cinq poissons du même. Jean de Chevenon, écuyer, épousa en 1402 l'héritière de Bigny et en prit le nom. Cette maison qui a produit un capitaine du château de Meun en 1461, un premier écuyer de corps du roi en 1496 et de nombreux che-

15. ANNE-VÉRONIQUE, née en 1755.

15. CATHERINE-MARIE, mariée le 6 février 1768 à Charles Cardinet [1], chevalier, seigneur de Poinville, officier d'infanterie, qui, condamné en 1793 par le tribunal révolutionnaire, fut décapité à Bourges sur la place Bourbon.

15. SOLANGE, née en 1763.

15. MARIE, née en 1766.

XV. ROBERT-JEAN-BAPTISTE LE ROY, baron de Marmagne, né le 6 septembre 1757, était page du maréchal duc de Brissac, gouverneur de Paris, lorsqu'il mourut à Paris, au petit hôtel de Cossé-Brissac, rue Cassette, paroisse de Saint-Sulpice, le 16 juillet 1774, âgé de dix-sept ans.

REPRISE

XIV. PIERRE JEAN LE ROY, chevalier, seigneur baron de Buxières d'Aillac, fils puîné d'Ignace Le Roy et de Charlotte Tristan d'Authonville, né le 15 novembre 1727, entra dans les mousquetaires gris de la garde ordinaire du roi à l'âge de quinze ans, ainsi que

valiers de Malte depuis le XV[e] siècle s'est alliée avec les maisons de Rochechouart, de l'Hospital, de Gaucourt, de Thianges, d'Aubigny, de Brenne, d'Albon, de Barbançois, de Courtenay, de Bossu, de Longueval, de Gamaches, de Crèvecœur, etc. Pierre Jacques, marquis de Bigny, condamné en 1793 par le tribunal révolutionnaire, fut décapité à Bourges sur la place des Carmes.

1. CARDINET porte : d'argent à l'orme de sinople, accosté de deux mouchetures d'hermines de sable.



le constate un certificat qui lui fut délivré le 8 avril 1768, par François de Portalez, comte de la Chèze, lieutenant général des armées du roi, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi, où il est dit qu'il a très bien servi dans la dite compagnie depuis le 25 janvier 1743, jusqu'au 5 juillet 1749, et qu'il a demandé alors son congé absolu. Il épousa, suivant contrat du 22 juillet 1751, Jeanne Ruellé [1], fille de Joseph Ruellé, chevalier, seigneur de la Pagerie, capitaine aux grenadiers royaux, et de Catherine Macé de Villedoné. Le futur époux était assisté de Robert Le Roy de Marmagne, son frère ; et la future épouse, de Marie-Anne Macé de Villedoné, sa tante, veuve de François de Sauzay, chevalier, seigneur de Beaulieu. Il eut de ce mariage :

XV. FRANÇOIS-CLAUDE LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac, né le 19 mai 1752, fut reçu page du duc d'Orléans après avoir fait ses preuves de noblesse, suivant certificat du 11 juillet 1769, signé *de La Cour*, généalogiste de S. M. Il fut ensuite officier au régiment de Champagne, cavalerie, et épousa suivant contrat du 12 avril 1780, passé au château de Villiers-Chassy, Catherine Phelippe de Billy [2], fille de Domi-

1. Ruellé porte : d'argent à trois pins de sinople 2 et 1. Cette famille. représentée aujourd'hui par la branche du Chêné, a produit des échevins de Bourges, un maître d'hôtel du roi, un secrétaire de la reine, deux conseillers au Parlement de Paris, et trois chevaliers de Saint-Louis.

2. Phelippe de Billy porte : de gueules à la croix dentelée de sinople. Pallet en son *Histoire du Berry*, commence la généalogie de cette famille à Nicolas Phelippe, seigneur de Coëtgourhe-

nique Phelippe, chevalier, marquis de Billy, seigneur de Villiers-Chassy, et de Antoinette de Louan de Montfan. Assistaient au contrat : Pierre-Jean Tristan, chevalier, seigneur de Vornay, mousquetaire du roi, cousin du futur époux ; Alexandre Moreau de Chassy, chevalier, seigneur de Souesme, major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, oncle de la future ; Marie-Jeanne Moreau de Chassy, femme de Jean Tristan, chevalier, seigneur de Soupize, sa tante ; Gilbert Peignaut, curé de Chassy et Gabriel Ferrand, seigneur de Saligny, amis des futurs. Dot : 54,000 livres. François-Claude Le Roy mourut en 1786, laissant de ce mariage :

16. Perre-Jean-Antoine, qui suit.

16. Jacques, reçu chevalier de Malte de minorité, mort jeune.

16. Catherine, née en 1785, morte jeune.

16. Pauline-Anne-Antoinette, née en 1787, mariée le 26 mars 1805 à Charles-Antoine de Bonnault de Villemenard[1], fils de Jean Henry, vicomte

den en Bretagne, père de Rolland Phelippe, sénéchal universel de Bretagne en 1346. et de Quentin Phelippe auteur de la branche établie à Paris puis en Berry, par suite du mariage de Jacques Phelippe de Billy, chevalier, seigneur de Gagny avec Catherine Moreau de Villers qui lui apporta les seigneuries de Villiers-Chassy et de Villers en Berry. La branche de Coëtgourheden existe encore en Bretagne et a produit un écuyer de la duchesse Anne, un capitaine des ville et château de Brest, et un ambassadeur en Angleterre.

1. Bonnault porte : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un dauphin couronné du même. Borel d'Hauterive et les *Archives de la famille de Bonnault*



de Villemenard, ancien officier au régiment mestre de camp, dragons, et de Louise-Marguerite Dodart de Boisregnault.

XVI. PIERRE-JEAN-ANTOINE LE ROY, baron de Buxières d'Aillac, né en 1781, épousa, le 15 février 1803, (26 pluviose an XI) Sophie de Fricon [1], fille de Augustin, marquis de Fricon, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, ancien chevau-léger de la garde du roi, et de Joséphine Robin de Scévole. De ce mariage sont nés :

17. FRÉDÉRIC-CHARLES, qui suit.

17. MARIE-GABRIELLE, née en 1807, mariée à N. de Bazaucourt ;

commencent la généalogie de cette maison à Guillaume de Bonnault, chevalier, qui reçut en 1376 un don de 130 écus d'or du duc Jean de Berry, et fut père de Jean, échanson du roi Charles VI. Parmi leurs descendants on compte deux capitaines du château de Vierzon, un gentilhomme-servant du roi, gouverneur d'Issoudun en 1550, un gentilhomme de la reine Marie de Médicis, un gentilhomme de Monsieur frère du roi en 1627, des pages de la maison de France, des officiers de cavalerie et d'infanterie, chevaliers de Saint-Louis.

Du mariage de Charles de Bonnault et de Pauline Le Roy sont issus :

1. Alfred de Bonnault, baron de Villemenard, sans postérité.

2. Charles, marié à Antoinette de Trimond, dont postérité.

3. Catherine Marie, mariée au comte Julien de Toulgoët, gendarme de la maison du roi, puis officier au corps royal d'État-major, dont postérité.

1. FRICON porte : d'or à la bande de gueules, bordée et ondée de sable, *alias* d'azur à la bande engresiée de sable. Ceste maison connue dans le Berry et dans la Marche depuis le XIIe siècle, a produit un chambellan et maître d'hôtel du duc d'Orléans et six chevaliers de Malte dont deux commandeurs.

17. Jenny, née en 1811, mariée au marquis de Joussineau de Tourdonnet[1].

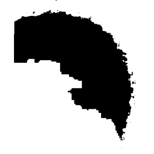
XVII. FRÉDÉRIC-CHARLES LE ROY, baron de Buxières d'Aillac, né le 24 septembre 1804, épousa en 1836, Louise-Albine de Monspey[2], fille de Aimé-Louis-Tobie, marquis de Monspey, maréchal de camp, Grand croix de Saint-Louis, et d'Alexandrine-Marie Charrier de la Roche. De ce mariage :

18. Ludovine, mariée en 1863 au comte Louis de Moreton de Chabrillan[3].

1. Joussineau de Tourdonnet porte : de gueules au chef d'or. Cette maison d'ancienne chevalerie est originaire du Limousin où elle est connue dès le xie siècle. Sa filiation est établie depuis Pierre de Joussineau de Fressinet, mort en 1301, et qui est l'auteur de différentes branches de ce nom, qui ont porté les titres de marquis de Tourdonnet et de Fayat, et de barons de Peyrelevade.

2. Monspey porte : d'argent à deux chevrons de sable, au chef d'azur. Cette maison originaire de Bresse remonte à Geoffroy, damoiseau seigneur de la Tour de Replonge en 1319, et a produit un grand-châtelain de Beaugé en 1380, un gentilhomme ordinaire de Louis XIII, plusieurs gentilshommes de la Chambre des ducs de Savoie, un Lieutenant-Général, grand-Croix de Saint-Louis sous la Restauration, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis, et deux chanoinesses de Remiremont.

3 Moreton de Chabrillan porte : d'azur à une tour crenelée de cinq pièces, à la patte d'ours d'or mouvant du quartier senestre de la pointe et touchant la porte de la tour. Cette maison originaire d'Écosse, suivant la tradition, s'établit dans le Dauphiné et a produit un gentilhomme de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Provins au xvie siècle, un grand-prieur de Saint Gilles de l'ordre de Malte, un bailli capitaine des galères et plusieurs officiers généraux. Le titre de marquis lui a été concédé par érection en 1674.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PERMISSION DE FIEF ACCORDÉE PAR LE ROI PHILIPPE-LE-HARDI A PIERRE LE ROY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE SAINT-FLORENT

(1277)

Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum Nos olim concessimus Petro dicto Regi, militi, quod liceret ei acquirere usque ad vigenti libratas parisienses annui reditus in augmentum feodi quod tenet a nobis non in baroniis et aliis magnis et insignibus feodis et ita etiam quod ex hoc non subtraheretur Nobis homagium alicujus, ac idem Petrus Nobis exposuerit se acquisivisse in feodis que Aynordis domina de Autriaco (forte de Vitriaco) relicta Gaufredi de Miliaco militis vidua tenet à Nobis res inferius annotatas, videlicet medietatem pro indiviso totius terre de S^{to} Florentio de Villanova super Carum et de Nozaio et pertinentiis cum omnibus nemoribus redditibus et costumis et cum omni justitia magna et parva et cum omnibus juribus redevantiis expletis et rebus aliis quibuscunque partalibus pro indiviso cum Joanne de Barris milite que res

estimate fuerunt trigenti due librate parisienses annui reditus vel circiter. Nos dictum Petrum gaudere volentes gratia ampliori quam a principio concessimus eidem volumus et concedimus quod ipse et heredes sui in augmentum dicti feodi quod idem dictus Petrus tenet a Nobis res superius annotatas teneat in perpetuum et pacifice possideat absque eo quod cogantur ponere extra manum suam pro eo quod sunt nobiles et generose persone, salvo in aliis jure nostro et jure etiam in omnibus alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris Nostrum fecimus apponi Sigillum. Actum apud Lorriacum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo, mense Julio.

Bibl. nat. — Cabinet des titres. Pièces orig. 2580.

II

PERMISSION DE RÉUNION DE FIEF ACCORDÉE
PAR PHILIPPE-LE-HARDI
A PIERRE LE ROY, CHEVALIER.

(1279)

Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod Nos Petro dicto Regi militi concessimus quod ipse et sui heredes et successores sub eodem homagio sub quo tenet a nobis in feodum partem totius terre Sancti Florentii de Villanova et de Nezei in Bituria habeant et teneant in perpetuum ad consueta servitia et redibentias alteram



partem dicte terre Sancti Florentii Villanove et de Nezei quam emit a Johanne de Barris milite qui eam tenebat in feodum de Nobis cum ejus pertinentiis sive in boscis aquis garennis redditibus agricolarum et gallinarum justitiis villagiis costumis dominiis sive in aliis quibuscunque consistent prout ea emit a Joanne de Barris predicto. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris Nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini millesimo Ducentesimo septuagesimo nono mense februario.

Bibl. nat. — Cabinet des titres. Pièces orig. 2580.

III

FRAGMENT INÉDIT DES COMPTES DU DUC JEAN DE BERRY

(1383-1386)

Extrait d'un gros registre délié et par feuilles estant d'un imparfait compte de la recepte et mise du duc Jean, ès années 1383, 1384, 1385, 1386 [1].

Compte de la sénéchaussée de Bourges par Guillaume Chauvigny, receveur de Berry.

Pierre de Semur, chevalier, seneschal ilec... [2]

Franc d'or compte xx s. t. pièce.

La maison feu Odart de Chasteaufort...

1 On lit sur un autre feuillet : « Il estoit dans le trésor de la « Ste Chapelle de Bourges et fut vendu par B. à un nommé Breton Md à Bourges. On en osta la couverture pour faire un portefeuille que j'ay veu en 1700. »

2. Les chiffres ne sont pas indiqués.

La garenne de la rivière de Concressault, baillée à vie à Simon Bauley...

Guillaume Baston à Issoudun, Pierre Daudu...

Dun-le-Roy.

La voirie et sergenterie adcensée à Colas de La Loe..

Le scel et escriture du prévost de Bourges adcencés à 2 ans à Jehannet Bigot pour 70 l. t.

Odin de Brueil, lieutenant du maistre des eaux et forêts de Berry...

Jean Harpin pour don à luy fait...

Philippe de Lor, autrement de Saint-Cristofle, chapellin du palais.

Les bons hommes de Bleron...

Joceaume Daniel, chapellain de la chappelle de la Forest de Bourges...

Guillaume de Flory, maistre et gouverneur de l'Ostel-Dieu Saint-Ladre de Bourges...

Philippon de Veauce, maistre de la Chambre aux deniers de Mgr le duc...

Jean de Viezbourg, alias Harpin, pour don des rentes et revenus de la ville et chasteau de Concoursaut...

Jaquelin de Biet, lieutenant-général du Seneschal...

Guillaume Amison, procureur du duc 1385.

Maistre Guillaume Gilvain fisicien de Mgr le duc...

Jean Fains, varlet de chambre de Jean, aisné du duc...

L'abbesse de Saint-Ypolite...

L'Ospitaul de Bleron...

La maison de Dieu de Bourges...

La maison de Dieu de Saint-Ladre de Bourges...

La maison de Dieu d'Aubigny...

La maison de Dieu de Saint-Ladre...

Les nonnains de la Virginité d'Issoudun, baptizées de Bourges...

Thévenin et Philippon, enfans de feu Macé Le Sarrazin...

Jeanne et Ydene fille Perrin...

Guillaume Nevet, espicier et valet de chambre du duc...

Dun-le-Roy.

Jean fils de Guyot le Convers...

Pierre de Semur chevalier, seneschal de Berry, garde de la grosse tour de Bourges...

Guillaume Amison, procureur général du dit Seigneur.

Maistre Jean George avocat du roi en son païs de Berry.

Philippon de La Chastre, escuier...

Pierre de Montespedon, maistre des Eaux et Forests au païs de Berry...

Mre Guillaume, Sgr de Cordebœuf, chevalier et chambellan de Monseigneur et capitaine garde de la tour, donjon, ville et chastellenie de Dun-le-Roy.

Estienne de Corbuilly, huissier de la Chambre des Comptes...

Jeannin Lorfèvre, valet de chambre de Monseigneur et son orfèvre...

Odard du Moulin, conseiller au parlement ..

Jean de Gormonville, avocat du roi...

Jean Canart, avocat et conseiller du roi...

Clément Reillat, procureur du roi en parlement...

Guy de Dampmartin, varlet de chambre de Monseigneur et maistre général de ses œuvres...

1386. Jean Rolant et Jean de Bonney, fermiers du scel et escritures de la prévosté de Bourges...

Jean Doridier, substitut du procureur général de Berry au siège d'Issoudun...

Me Clément de Reillat, du grand conseil du duc.

André de la Bertommière...

Me Jean Chauveron, conseiller du roi, fut de Paris à Poistiers tenir les grands jours...

Colas Mengin, trésorier du duc...

1386. Denisot le Charron, maistre veneur de Monseigneur. Veneurs : Noé le Charron, Estienne de Dion, Jaquin Charbonnier, et Robin des Sangliers varlet de la chasse du dit seigneur. Berthomier du Lac et Jean Mabilat, pages...

Jean Gasnoy, escripvain de lectres de forme, Jean Girinoy, escripvain...

Jean Raolin, garde de la garenne d'Issoudun...

A maistre André Biaunepveu, ymagier de Monseigneur le duc, pour ses gages, et de trois ouvriers de sa compagnie de 60 frans par mois. .

A Jean de Muieure, enlumineur, pour ses gages à 14 frans par mois, pour travailler à Bourges...

A Pierre de Castanet, autre enlumineur, pour ses gages de 10 frans par mois, à luy et un varlet de sa compagnie, pour travailler à Bourges...

A Jehan de Rospi de Cambray, ymagier de monseigneur, pour ses gages de 15 frans par mois, pour ouvrer de son mestier à Bourges et ailleurs où il plaira à mon dit seigneur de certaines choses à lui enchar-

giées faire de son office, tant qu'il plaira à Monseigneur et qu'il vaquera ès besoignes de Monseigneur et non ailleurs, par mandement du 26 septembre 1386 jusqu'en 1387, etc...

Jehannet Favier, varlet de chambre de Monseigneur le comte de Montpensier...

Colart de Haultecloque, escuyer du dit comte...

Me Nicolas Charreton, son introduiseur...

Guillaume de Lailly, son pannetier...

Viencent Moreau, son palfrenier. .

Guillaume de Lailly, escuyer d'escuirie de mon dit seigneur...

Jeanne Garecte, mère de lait du dit seigneur, néant, elle est allée de vie à trespas.

Denisot, tailleur de monseigneur...

Guillemin de Mauve, varlet de chambre de Monseigneur...

Lancement, varlet d'austours...

Estienne Vilin, varlet de garde-robe...

Huot le fol et son varlet Johannin...

Mme de Talerant, estant de la compagnie de service de Madame de Berry...

Mme Gilles de Caumont, mère de lait de Monseigneur...

Guillaume Lesage, nouvellement ordonné varlet de fourrière...

Eustache de Fayn, escuyer tranchant de Monseigneur...

Gillet Guérin, sommelier d'eschansonnerie...

Jean Alappart, varlet de chambre et barbier...

Renault de Roe, nouvellement retenu mareschal...

Me Hue du Pont, chapellain de Mme la comtesse de Montpensier...

Robert de Brion, son varlet de chambre...

Yvonnet de Kaladrein, son varlet de garde-robe..

Jean des Champs, escuier de Mme Jeanne de Villers...

Jean Le Brun, escuier de Monseigneur le Comte, etc.

Macé Bastard, maistre d'ostel de Monseigneur et de Madame la duchesse, pour ses gages desservis à la maistrise des yaux et forets de Berry, auquel office il fut ordonné au lieu de Philippon de la Chastre, par lectres données le 11e jour de may 1381, mis en possession le 9 de may par le séneschal Jehannin de Vielbourg, autrement dit Harpin, escuier tranchant de Monseigneur. .

Me Jean Betizac, secrétaire, etc.

Jean de Tarenne, changeur...

En 1386, le duc bâtissait à Mehun, et est employé 3,000 livres, et encore en 1385.

Le duc posa la première pierre du pont de la chapelle du donjon de Mehun en 1383.

Jacques Le Lorrain, paticier...

Jean d'Espaigne, Jacques de Bouloigne, varlets...

Colas Mengin, secrétaire et maistre de la Chambre aux deniers...

Thomas le Chenu, pour le rachapt de certains héritages relevant de Vierzon à cause de sa femme, pour agréables services qu'il a faicts et faict chascun jour, et pour accroissement de son mariage récemment advenu, par mandement donné le 28 novembre 1384...

Jean Chevrier d'Issoudun, pour le rachapt de la moitié du dixme de Tizay, relevant d'Issoudun, et pour

les héritages qu'il a acquis de Mgr de Fresselines, chevalier et de Turpin des Pyes...

Robert de la Tour, lieutenant de Mᵉ Jacques Troussel, chevalier, chastellain d'Issoudun, pour plusieurs menues réparations faictes en l'hostel de Monseigneur en sa tour d'Issoudun..... 1385.

A Jean Le Prestre, couvreur et enduiseur, pour avoir couvert tout à neuf la grand sale du palais de Bourges, en la quelle on soulait mectre les grains des rentes de Monseigneur, et à présent y fait on la tapisserie du dit Seigneur, et les pierres pour l'appareil du bastiment dudit palais 1386.

Philippon de Launay, sergent général des yaux et forests de Berry...

Estienne Pain, charpentier, a fait charpente à la Sale Roy.

Robin Estingeant, sergent de Monseigneur le duc, pouravoir faict murer sept fenestres en l'hostel de l'archevêché de Bourges du costé des fossez, qui furent bouchées pour les noces de Jean Monseigneur et de Madame Catherine de France, par mandement de Jacquelin de Blet, lieutenant, etc., donné le 27 octobre 1386.

Jacquinet Chartrain,sergent d'armes deMonseigneur.

Mᵉ Jean George, avocat de Monseigneur le duc et Mᵉ Nichole Sardé, son conseiller.

Benart de Dezier, portier de la grosse tour, commis à estre partie pour la dépence de Guillaume Le Moynne et un autre, détenus en la grosse tour, accusés d'avoir voulu empoisonner Monseigneur le duc, et de quatre sergents, scavoir Guillaume et Simon Boileau, Colin Ta-

net et Pierre de Biaujeu, depuis le 11 février 1385 jusques au 20 dudit mois...

Item pour la despence de dix personnes, deux sergents et le geolier depuis le 23 febvrier 1385 jusques au 25 mars, et le 19 may le dit Guillaume fut rendu chez l'archevesque.

Estienne Valée...

Jean de Biaumont, substitut du...

Petit-Jean, secrétaire de Monseigneur et clerc de la Seneschaussée de Berry 1386...

Laurent Pelorde, lieutenant de Mre Guillaume, seigneur de Cordebœuf, capitaine du Chastel et ville de Dun-le-Roy, pour avitailler le dit chastel et donjon, à cause que les gens d'armes du royaulme estoient tous allez au passage de la mer, et se dobtoit-on moult des Angles qui estoient ès forteresses du royaume.

Janoquin Corau, receveur de Poictou...

Nicholas Biaut, lieutenant de Colas Mengin, trésorier général de Monseigneur...

Philippon de Veauce, maistre de la chambre aux deniers 1385...

Jean Turlant, Robin Esturgeau, François Cordis, Guillaume de S. Aignan et Guerindon de Roz, huissiers des grands jours, 1384...

Bertran de Villebœuf, escuier d'escuirie de Monseigneur... Philippe de Chambon, escuier du sénechal de Berry... Pierre de Semur etc. au temps de feu Chotart du Peschin, lors séneschal de Berry et garde de la grosse tour... Estienne de Corbuilh, portier de la chambre des comptes 1385...

Jean de Ruilly, demeurant à Vierzon, nouvellement

ordonné et institué clerc des fiefs de la duché et païs de Berry, au lieu de Jean de Biotéres (par lettres) données le 11 octobre 1384. . .

Structure d'une cheminée en la grosse tour de Bourges, au premier estage de la tour qui faict le coing de la tour qui est entre l'église de Notre-Dame de Sales et la grosse tour, et ce appellée la tour Jaquelin Trousseau 1385.

L'on fit couvrir de gluis la dernière oile du Palais.

Jean Tardi, prevost d'Issoudun.

Jean Doridier, Geraut le Tur; Thomas Pion, Guillaume de Bellefaye et Jean Potier, sergens de Monseigneur. . .

Raolin Morinet fit une enqueste à Issoudun 1385.

Jean d'Espaigne, Prungis, Jacque Quotelin, petits pages de Monseigneur. . .

Jeannette Jadis, femme de feu Me Jacques Colet, ymagier de Monseigneur, pour reste de ses gages de 200 frans, 1380, tant en son nom que à cause de Jeanne sa fille.

Robinet le Conte, pour don à luy fait pour aller à Saint-Jacques, 1385. . .

Mre Jan Broudon, chevalier, servit le duc et le roy en ses guerres, et avoit esté prisonnier des Anglais, 1384. . .

Jean Rolant, Jean de Bonney et Henri Bauduffe, fermiers du scel et escritures de la Prévosté de Bourges. . .

Philippe de Roncins, eschanson de Monseigneur. . .

1386. Les cens feu Odart de Bourges que tient Pierre de Beauquent. . .

Une place assise entre le marché de Bourges et la maison feu François Buille, et laquelle tiennent à présent Philippon Buille et Macé Charenton...

Une place assise costé la maison Colin de Sans, que souloit tenir les hoirs de feu Jean Pelourde, et à présent la tient Guillaume Le Roy héritier de feu M[e] Jean Le Roy.

De la licence donnée à Pierre de Buxi à fère une huisserie et deux fenestrages au mur de la cité, que tient à présent Jean Foucher...

Pour une place où souloit estre le fumier du roy, assise au derrière de la maison de Philippon Buille, baillée à feu François Buille, son père...

Les hoirs de feu Pierre Quatreco, pour la maison que tenoit feu Jean de Chambray et sa femme, et après ce, Guillaume Dacenat hors de la ville, au Chasteau, néant. Elle a esté détruite à cause des Anglais.

Colin Le Maire pour une tour des murs de la ville de Bourges appelée la Tour du Coin, derrière Saint-Ursin ..

Dun-le-Roy.

Jean de Hospitau, pour troys places séans au di chastel...

Jean de Bengi, pour une place au chastel...

André Sathenat, Jeanne Charretier, Jean Pelourde, Petit-Jean Merlin, Hugonin Charretier, Hugonin Bangi...

Bourges 1385.

Jehannet Culon..

Le dit Montespedon tient la prévosté de la Salle de la Forest, et a esté assencée, et l'a toujours tenue Philippon de La Chastre, escuier et chambellan de Monseigneur...

Le palais de Bourges est tout desfermé et rompu, pour ce que Monseigneur y fait commencer de ouvrer pour fere son domicille.

Simon Estevrart...

Guillaume Mercier, Pierre Bonnet, Jean Perrin, sergents de Monseigneur le duc...

Le substitut du procureur de Monseigneur, Jean Biaufrère, s[r] de Saint-Georges sur Arnon, et Guillaume Laidet, etc...

M[e] Jean Geneste, Maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur le comte de Montpensier...

Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, 2380.

IV

QUITTANCE DE GAGES DE JACQUELIN LE ROY, PANNETIER DU DUC DE BERRY

(1397)

Saichent tuit que Je Jacquelin le Roy, pannetier de Mgr le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poictou, de Bouloigne et d'Auvergne, confesse avoir eu et reçeu de Phelipon de Veauce, maistre de la chambre aux de-

ors de mondit Seigneur la somme de trante huit frans, 3 sous, 3 deniers tournois en déduction de la somme de oixante francs qui m'estoient deus en la dicte chambre aux deniers pour mes gages, forge et borrellerie de mes chevaux, de laquelle somme de trente huit francs 13 sous, 3 deniers je me tiens pour bien content et paié et en quicte le dit Phelipon et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay escript ceste présente quictance signée de ma main et scellée de mon scel, le darrenier jour d'octobre l'an mil CCC quatre-vins-dix-sept.

Signé Jacquelin Le Roy.

Vidimus signé et scellé par Armand Bignon, conseiller d'État et bibliothécaire du Roi, le 20 *novembre* 1765. — *Biblioth. nat. -- Pièces orig.* 2580.

V

QUITTANCE DE MARTIN LE ROY, SEIGNEUR DE SAINT-FLORENT, RECEVEUR DU LANGUEDOC

(1478)

Je, Martin Le Roy, Seigneur de Saint-Florent sur la rivière de Chier, confesse avoir eu et reçeu de Monsieur le Trésorier général de Languedoc, Me Guillaume de Neve, la somme de quinze livres tournois à moi tauxée et ordonnée par Messieurs les généraulx, pour mes peine et salaire d'avoir fait venir, eu et levé particulièrement des plus aisés et solvables du diocèse d'Aleth et officialat de Lymous la quote et porcion du dit diocèse, de la creue de XXIIm livres tournois avec-

ques les fraiz, mise sus on dit pais de Languedoc en ceste présente année finissant MCCCC LXXVIII par l'ordonnance du Roy nostre Seigneur, laquelle creue le dit Seigneur avoit ordonné et mandé estre promptement levée, et lui en estre porté les deniers pour aucunes de ses affaires, de laquelle somme de quinze livres tournois je me tiens content et bien payé et en a ay quicté à mon dit seigneur le trésorier et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le VIII[e] jour de novembre, l'an mil CCCC soixante et dix-huit. Signé : M. le Roy.

Original sur parchemin. — Bibl. nat. — Pièces orig. 2,580.

VI

PERMISSION ACCORDÉE PAR LE ROI CHARLES VIII
A GUILLAUME LALLEMANT
DE FAIRE LE COMMERCE, SANS DÉROGER PENDANT
CINQ ANNÉES

(1486)

Charles par la grâce de Dieu roy de France, au bailly de Berry ou son lieutenant salut. Notre bien amé Guillaume Lallemant nous a exposé que long temps y a que ses prédécesseurs sont venus du pays d'Allemaigne en cestuy nostre royaulme pour servir nos prédecesseurs au faict des guerres, et depuis ont toujours esté naturels subjects par le moyen des chartes à eulx de ce octroyées, continuans à faire service et faisant leur demeure et résidence en nostre ville de Bourges



en laquelle, puis naguères, Nous avons establi les foyres franches ; et ferait le dit exposant volontiers quelque faict et traffic en icelles s'il luy estoit par Nous permis sans nuisance ou doumage de son estat de noblesse, requerant luy octroyer grâce de ce faire. Si avons permis et octroié, et de nostre grâce permettons et octroyons au dit exposant que durant le temps de cinq ans il puisse et lui loise par luy, ses facteurs et serviteurs faire faict et traffic esdictes foyres, sans nuysance ou préjudice de son estat de noblesse. Si vous mandons que du contenu cy dessus vous fassiez et laissiez joïr l'exposant sans empeschement à ce contraire.

Donné à Saumur le sixième d'octobre, l'an de grâce 1486 et de nostre règne le troisiesme. Signé Foucherat et scelle de cire verte sur double queue. — Vidimus de 1561.

Biblioth. Nat. — *Pièces orig.* 2580.

VII

FONDATIONS EN L'ÉGLISE DE SAINT-LAURIAN DE VATAN PAR RAVAUD LE ROY, ARCHIDIACRE DE BOURBON

(1502)

Anno Domini millesimo V^{cc} secundo, XIX^{a} februarii, sub tumba anteriore, inhumatus est, cum magistro Galtero ejus fratre, venerabilis vir magister Ravaudus Regis, quondam canonicus prebendatus et archidiaconus de Borbonio in hac ecclesia, et prior ecclesie secularis Beati Lauriani de Vastino qui, pro salute anime sue,

dicti ejus fratris ac nobilis viri Jacobi Regis, Domini sancti Florentii supra Carum, eorum patris, suorum que parentum, in præsente ecclesia, singulis annis, perpetuo fundavit obitus et missas solemnes ordinatas celebrari... Et primo obitum dicta die inhumationis in quo venerabilibus decano et capitulo decem libre, vicariis vigenti quinque soldi; secundo obitum XIa Augusti; tertio unam missam de Beata Virgine Maria cum tribus collectis in qua jam dictis venerabilibus sex libre, vicariis vigenti soldi; quarto obitum XXa septembris; quinto unam missam de sancto Andrea apostolo... Cujus anima requiescat in pace. Amen.

Au bas de cette inscription y a deux écussons qui paraissent de sable chargés de neuf feuilles de trèfle.

(*Bibl. nat. Cabinet des Titres*, 2580.)

VIII

INSCRIPTION TUMULAIRE DE JEAN LE ROY, EN LA CATHÉDRALE DE PARIS

(1613)

Cy gist monsieur maistre Iean Le Roy, en son vivant conseiller du Roy en sa court de parlement de Paris, chanoine et archidiacre de Iosas en l'église de céans, abbé des abbayes de Sainct-Martin d'Esparnay, et de Sainct-Pierre lez Selincourt, seigr de Dames de Sainctes, Marmaignes et de Buxières d'Aillac, issu de l'antienne maison noble de Sainct-Fleurant au pays de Berry, lequel deceda en sa maison canonialle le dixiesme jour



de febvrier en l'an M. DC. XIII. et de son aage au soixante et unziesme.

Priez Dieu pour luy.

10. Regius cui antiquum genus ac nobile apud Bituriges causas aliquamdiu in senatu gravit clerique Gallici patrocinio per aliquot annos decoratus Eama præsulibus Henricoque tertio inivit gratiam ut quod summum infracto jam seculo beneficium ad senatorias apices citra æs et libram provectus fuerit.

Vixit senator atque in hac celleberrima totius Galliæ ecclesia canonicus et archidiaconus de Iosapo (*sic*) per annos XXVII.

Devixit anno Dni M. DC. XIII, septuagenario maior. Marmor istud fixerunt literatum proximi procurante Claudio Bellot hujus ecclesiæ canonico supremæ que optimi ac pientissimi domini curæ executore impetrata prius a d. d. decano et capitulo venia, anno MDCXIII.

Hic expectat resurrectionem.

Tombe de marbre noir dans l'aisle à droite du chœur de Notre-Dame de Paris.

Biblioth. nat. Pièces orig. 2580.

IX

PROCÈS-VERBAL D'INFORMATION ET DE PREUVES DE NOBLESSE DE Mre ADRIEN LE ROY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MARMAGNE GENTILHOMME DE MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES REÇU CHEVALIER DE JUSTICE DANS LES ORDRES ROYAUX, MILITAIRES ET HOSPITALIERS DE N.-D. DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE

(25 février 1721)

L'an mil sept cent vingt-un, le 17e jour de février au matin, à nous frère Jacques Paul de Bar, marquis de Burenlure, chevalier de l'ordre royal militaire et hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et frère Noël-François de Brion, marquis de Marolles et de Combronde, chevalier et commandeur dudit Ordre, ont été présentées par Adrien Le Roy de Marmagne, gentilhomme de Mgr le duc de Chartres, certaines Lettres émanées de très haut et très puissant et très excellent prince Mgr Louis d'Orléans, duc de Chartres, premier prince du sang, premier pair de France, gouverneur et lieutenant pour le roy de la province du Dauphiné, et Grand-maître, tant au spirituel qu'au temporel de l'ordre royal, militaire et hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, Bethléem et Nazareth, tant deça que delà les mers, par lesquelles il nous est mandé de nous informer et diligemment enquérir de la religion, vie, mœurs, nais-



sance, noblesse et services dudit sieur de Marmagne, présenté pour être reçeu chevalier dans le dit ordre, les dites Lettres datées du 15 février 1721, signées *Louis d'Orléans* et plus bas par monseigneur *Doublet*, scellées des armes de mondit seigneur le Grand-maître.

Pour la quelle commission mettre à exécution, nous, à la prière dudit sieur de Marmagne, et après qu'il nous a fait apparoir la quittance du trésorier-général de l'ordre, nous serions aujourd'hui assemblés en la maison de nous, dit frère de Burenlure, 16, rue Notre-Dame des Victoires, pour y entendre et recevoir la déposition des témoins par lui produits et cy-après nommés pour l'information de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine.

Et à l'instant sont comparus devant nous, commissaires susdits, messire Renaud Darias Daraise, abbé de Saint-Rambert, aumônier ordinaire de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, âgé de 38 ans, demeurant à Paris aux Quinze-Vingt, lequel après avoir fait serment en nos mains de dire vérité. Enquis s'il est parent dudit sieur de Marmagne, présenté ? A dit que non. — S'il le connaît depuis longtemps? A dit qu'il y a 16 à 17 ans. — S'il sait son nom et le lieu de sa naissance? A dit qu'il s'appelle Adrien Le Roy de Marmagne et qu'il est de Bourges. — S'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A dit que oui. -- Si lui ou ses ancêtres sont descendus de races de juifs, maraus, sarazins ou mahométans ? A dit que non. — S'il a fait profession en quelque ordre régulier ou autre religion ? A dit que non. — Si ses père, mère, ayeuls, bisayeuls ont exercé art, marchandise ou banque ? A

dit que non. — S'il est obligé envers autruy en grande somme de deniers? A dit que non. — S'il a commis quelques actions dignes de répréhension de justice? A dit que non. — S'il est sain de corps et d'entendement et propre à l'exercice des armes? A dit que oui. — Et après que lecture a été faite audit sieur abbé de Saint-Rambert, il a persisté et signé en la minute des présentes : *Darias Daraise,* abbé de Saint-Rambert.

Haut et puissant seigneur Mre Robert de Beauveau, colonel d'infanterie, âgé de 45 ans, demeurant à Paris, rue de l'Echelle, lequel après avoir fait serment en nos mains de dire vérité, enquis s'il est parent dudit seigneur de Marmagne, présenté, a dit que non. — S'il le connait depuis longtemps? A dit qu'il y a deux ans. (Etc. même interrogatoire et mêmes réponses.)

Mre Jean-Baptiste de Crécy, brigadier des armées du roi, premier maître de la garde robe de son A. R. Mgr le duc d'Orléans régent, âgé de 47 ans, demeurant à Paris rue du Mail, etc. (Même interrogatoire.)

Et le même jour est encore comparu, pardevant nous commissaires susdits, le dit seigneur de Marmagne, présenté, lequel désirant prouver suivant les statuts du dit ordre, sa religion, naissance, noblesse et services, il nous aurait mis ès mains les titres dont il entend se servir à cet effet, et nous aurait requis de les examiner et employer par extraits dans notre procès-verbal, ce que nous lui aurions accordé, après qu'il a juré et affirmé qu'ils sont véritables, et qu'il a signé en la minute des présentes, ainsi signé : *Le Roy de Marmagne.*

Et procédant au dit examen, nous avons vu: (suit la désignation minutieuse des pièces produites qui sont:)

1° L'extrait baptisaire d'Adrien Leroy, fils de Claude chevalier, seigneur de Buxière et de Marmagne et de Catherine Heurtaut. 7 août 1689.

2° Contrat de mariage de Claude, fils de haut et puissant seigneur Adrien Le Roy, chevalier, seigneur et baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, et de haute et puissante dame Charlote Chauvelin, avec Catherine Heurtaut le 6 février 1687.

3° Maintenue de noblesse du 24 décembre 1715 en faveur de Claude Le Roy, chevalier, seigneur baron de Buxières et de Marmagne, Adrien et Ignace, ses enfants.

4° Contrat de mariage de Mre Adrien Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne et de Buxières et de Charlotte Chauvelin du 30 janvier 1654.

5° Arrêt du Conseil d'État du roi du 31 mars 1667, portant maintenue de noblesse en faveur de Adrien Le Roy, seigneur de Buxières et de Pecy (*sic*) lequel en avait justifié par titre depuis l'an 1491.

6° Testament de Me Henri Le Roy, abbé commandataire de Mureau, fils aîné de feu Me Jean-Jacques Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne et de Buxières, daté du 1er juin 1646 et instituant son héritier universel Adrien son frère, « pour luy donner moyen de maintenir l'honneur et les armes de sa maison. »

7° Contrat de mariage de Me Jean-Jacques le Roy chevalier, baron de Buxières d'Aillac, de Marmagne, de Villuys, de Chanteclair et de Foussat, avec Marie du Drac, en date du 26 février 1618.

8° Testament de Jean Le Roy, prieur de Dames-Saintes, du 20 septembre 1612, par lequel il donne à Jean Jacques Le Roy la terre de Buxières d'Aillac.

9° Sentence des Élus de Bourges du 3 juin 1631, par laquelle Jean-Jacques Le Roy, seigneur de Marmagne, de la Tremblaye et de Buxières d'Aillac, est maintenu dans les privilèges et exemptions de la noblesse.

10° Contrat de mariage passé le 12 novembre 1582 entre Gabriel Le Roy, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf, fils de Jacques Le Roy, écuyer, seigneur de Saint-Florent, de Saint-Capraix, de Nozay, du Tremblay et du Ruau et de Françoise Lallemant, avec Claude de Villiers dame de Vimpelles.

11° Procès-verbal et Vidimus du 12 juillet 1561 fait pour les preuves de l'ordre de Malte, langue d'Auvergne, pour Gabriel Le Roy, dans lequel sont rapportées 1° des lettres de Philippe le Hardi données à Lorris au mois de juillet 1277, dans lesquelles Pierre Le Roy est qualifié *chevalier*, *Petro dicto regi militi*. 2° Autres lettres du même roi données à Paris au mois de février 1278 portant la même qualification de *chevalier* ; 3° une épitaphe étant en l'église paroissiale du Fourchaud et contenant : *Cy devant gist feu Gaultier le Roy en son vivant seigneur de Saint-Florent et de Saint-Capraix. et Jacquelin Le Roy son fils, écuyer, en son vivant premier pannetier de très haut et très puissant prince Mgr le duc de Berry. Priez Dieu pour eux, qui ce regardez, et pour leurs prédécesseurs, car tels serez quoyque vous tardiez.*

Aux deux bouts de laquelle épitaphe sont deux écussons de sable semés de trèfles d'or ; 4° Extrait d'une autre épitaphe étant en l'église des Cordeliers, à moitié



effacée, et portant que Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent, maistre d'hostel de très haut et très puissant prince le duc de Berry et d'Auvergne trépassa le premier jour de l'an 1410, et Jacques Le Roy, son fils, ecuyer-tranchant du dit prince et depuis ecuyer de cuisine du roy Charles VII. le 24 avril 1468, avec un écusson de sable au-dessus, semé de neuf trèfles d'or, cet acte signé *Bauchet* ; 5° Contrat de mariage de noble homme Jean de la Marche, Seigneur de Buxières d'Aillac, fils de feu Berangon de la Marche et de Marguerite de Saint-Georges, accordé le 26 février 1548 avec damoiselle Marie Le Roy, fille de noble homme Jacques Le Roy, seigneur de Saint-Florent et de Françoise Lallemant, lesquels donnent à leur fille 3,500 livres tournois moyennant quoi elle renonce à leur succession au profit de ses frères, etc. ; 6° Testament original de Martin Le Roy, écuyer, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher fait le 17 septembre 1491 ; 7° Extrait de *l'Histoire du Berry*, par le sieur de la Thaumassière, imprimée à Bourges, en l'an 1689.

Les armes de Le Roy sont de sable à neuf trèfles d'or sans queue, posées 3, 3, 2 et 1.

Ce fait, nous, commissaires susdits et soussignés, avons clos notre présent procès-verbal les dits jour et an que dessus et avons jugé que le dit sieur Adrien Le Roy de Marmagne, présenté, est de qualité à être reçu chevalier de justice de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, s'il plait à Mgr le Grand-maître de luy faire cet honneur et le dispenser des preuves de noblesse du côté maternel : et pour témoigner que notre

dit procès-verbal contient vérité, nous l'avons signé et à iceluy apposé le cachet de nos armes pour être mis entre les mains de M. le Procureur-général de l'ordre et ensuite en celles de M. le Chancelier du dit ordre, pour en faire rapport au prochain conseil.

Ainsi signé : *de Bar de Burenture* et *de Brion* et scellé du sceau des armes des dits sieurs commissaires.

Bibliothèque nat. — Cabinet des titres. — Pièces originales, 2580.



TABLE

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 18)

GAULOISES

Une importante trouvaille de monnaies gauloises d'or et d'argent a eu lieu au commencement de l'année 1894, près de Levroux, dans l'Indre, l'ancien Gabatum, dans la commune de Moulins, et nous avons eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux un certain nombre des pièces qui en provenaient, et dont quelques-unes présentent un très sérieux intérêt.

Les premiers échantillons qui nous sont parvenus sont quatre pièces d'argent, acquises par M. Julien Perrot de Preuil, d'un orfèvre de Châteauroux : ces pièces avaient une grande analogie avec celles acquises par M. Mater pour le musée de Bourges, et provenant de la trouvaille si bizarre de Tendu. (F. *Bulletin numismatique*, n° 17, *Antiquaires du Centre*, t. XVIII, page 389). L'autre communication, plus importante, nous a été faite par M. Guyard-Souet, orfèvre à Levroux même ; elle comprenait dix monnaies d'électrum et 26 monnaies d'argent.

Nous savons que la trouvaille était bien plus considérable, que d'autres monnaies d'or ont été emportées à Paris, qu'un grand nombre de pièces d'argent étaient

en diverses mains. Nous devons publier le catalogue de celles que nous avons vues ; il donnera des indications sur l'ensemble de la découverte.

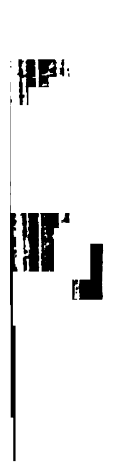
Pièces d'or. — Ces pièces sont d'or très blanc, toutefois très distinctes des monnaies d'argent. Nous y verrions volontiers un indice de leur frappe tardive vers les temps de la conquête romaine.

1. — Tête à gauche, à grosses boucles de cheveux ; devant la bouche, fleuron. Au cou un collier de perles ; autour du flanc, cercle de grénetis. — ℞. ABVDOS. Cheval galopant à gauche : sur le cheval, aigle éployée ; sous le cheval, trois annelets centrés. Poids : 6 gr 82 c. Or pâle. Cette pièce est analogue au n° 4,150 du catalogue des monnaies gauloises de Muret-Chabouillet, sauf qu'elle n'a pas A B sur le cou du cheval. (Fig. 1.)...................... 1 ex.

2. — Tête à gauche ; la coiffure très complète à grosses boucles ; fleuron analogue au précédent devant la bouche. — ℞. ABVCATO ; cheval galopant à gauche ; dessus, aigle ou vautour grossier ; dessous, trois annelets centrés. Poids : 6 gr. 83 cent. Cette pièce n'est pas dans le catalogue Muret. (Fig. 2.)............ 1 ex.

Outre l'intérêt qui s'attache à toute pièce inédite, ces deux pièces bituriges à fleurons en forme d'arc devant la bouche ont à nos yeux un autre mérite. En nous montrant cet appendice sur deux pièces à légendes de chefs bituriges,


1
EL.
2
EL.
3
EL.
9
AR
8
AR
4
AR
5
AR
6
AR
7
AR
10
BR.



elles confirment l'attribution aux Bituriges Cubi d'une pièce à la légende *Solima* où on voit un appendice analogue. Jusqu'ici, cette attribution admise sans autre fondement, croyons-nous, que l'analogie du nom avec celui trouvé sur une inscription antique de Maubranches, était restée douteuse, puisque le nom de Solimaria, regardé comme celui d'une divinité gauloise, se retrouve ailleurs ; elle devient à peu près certaine par le rapprochement du style de la tête, de la coiffure et du fleuron avec les pièces précédentes, en même temps que le nom de *Solima* devient indubitablement un nom de chef.

3.— Tête de bon style à gauche sans fleuron.— ℟. ABVCATO, cheval galopant à gauche ; sur le cheval, aigle éployée ; au-dessous 3 annelets centrés. Poids : 6 gr. 89, 6 gr. 90, 6 gr. 85, 6 gr. 89. N° 4,172 du Cat. Muret. (Fig. 3.)... 4 ex.

4. — Mêmes types ; au revers, à côté des annelets A B V. Poids : 6 gr. 82 et 6 gr. 77.................................... 3 ex.

5. — Mêmes types et revers, sans légende. Poids : 6 gr. 87 .... 1 ex.

Pièces d'argent :

6. — Tête à gauche, coiffée d'un bandeau, avec un appendice relevé derrière la nuque. — ℟. CAMBOTRE ; cheval galopant à gauche, au-dessus un poignard. Cat. Muret, n° 4,131. (Fig. 4)................................ 5 ex.

Ces pièces sont fort intéressantes, car, par la coiffure et l'appendice au bas de la nuque de la tête, nous pouvons les regarder comme les prototypes de la nombreuse série de pièces anonymes en bronze, où nous retrouvons la même tête et le même appendice, reproduits avec une barbarie croissante jusqu'aux plus informes productions du monnayage gaulois à sa fin. Sur les monnaies de bronze, cette tête se trouve avec le revers du taureau. (*Bulletin numismatique*, n° 2. *Antiquaires du Centre*, t. II, page 331, n°s 14 et 15.)

7. — Tête à grosses boucles, à gauche. — ℞. Cheval galopant à gauche ; dessus, une branche d'arbre ; dessous, CAM. Cat. Muret, n° 4,139. (Fig. 5.)........................ 2 ex.

8. — Même tête à gauche. — ℞. Cheval au pas ; dessus, rameau ou victoire inclinée ou foudre. Cat. Muret, n° 4,097. (Fig. 6 et 7.) .... 6 ex.

9. — Tête à gauche à grosses mèches. — ℞. Cheval au pas à gauche, dessus et dessous, point centré. 3 ex.

10. — Id. — ℞. Cheval au pas à gauche, au-dessus rameau ; au-dessous annelet........... 2 ex.

11. — Id. — ℞. Cheval au pas à gauche, dessous, annelet centré porté sur une tige à deux feuilles (Fig. 8.)................................ 4 ex.

12. — Tête à gauche. — ℞. Cheval à gauche, sanglier, dessous croix bouletée. N° 4107, du Cat. Muret. (Fig. 3)........................ 3 ex.

13. — Tête à gauche. — Cheval au pas à gauche, dessus point centré, dessous DIVI (Cf. Mater, 17e Bulletin, XVIIIe volume, Pl. nos 11 et 12). 2 ex.

14. — Id. — ℞. Cheval au pas sans symbole. 1 ex.

Les exemplaires de M. Perrot appartenaient : 1 au type n° 6, 1 au type n° 7, 2 au type n° 8.

Nous avons été heureux d'apprendre que la presque totalité du trésor de Moulins avait été donnée au musée de Châteauroux où elle demeure à la portée des études. Les pièces acquises sont au nombre de neuf d'or ou electrum et de 615 d'argent. Une description en est donnée par M. Creusot, dans le bulletin du Musée de Châteauroux 1894, page 447.

Les neuf pièces d'or paraissent pour la plupart celles que nous avons vues et décrivons plus haut ; malheureusement il y manque précisément la pièce n° 2 inédite et si intéressante. Nul doute qu'elle se retrouve tôt ou tard dans quelque collection ; la description et le dessin que nous en donnons permettront d'en reconnaître l'identité et d'en déterminer la provenance.

M. Creusot signale aussi une pièce d'electrum du n° 3 (4,172 de Muret) à surfrappe du côté du droit et que nous n'avons pas vue.

M. le Comte Raymond de la Guère a recueilli, provenant des environs de Bourges, vers les établissements militaires, une exquise monnaie gauloise d'une attribution difficile.

Buste à gauche, tête nue ou ceinte d'un bandeau qui laisse les cheveux apparents, torques derrière la nuque,

boucles rabattues, cercle de grenetis. — ℞. IVLII INIV cheval au pas à gauche, cercle de grenetis au-dedans de la légende. Poids 2 grammes 05. (Fig. 10.) Le style de la tête et du cheval est excellent. La tête se rapproche de celle du n° 4,599 de l'atlas de La Tour, le cheval de celui du n° 4,830, même planche XV.

Mais la légende est d'une lecture fort douteuse, le rapprochement avec le n° 4,599 nous porte à y voir le mot IVLII en la lisant du dehors. Mais la première, la troisième et la cinquième lettre ayant la forme de T renversés, invitent à lire du dedans les mots tout différents AINI TITAT... Même en admettant le premier mode qui paraît plus rapproché des types déjà connus, le second mot INIV ne peut s'identifier avec le mot ALEDOMAPATIS du n° 4,599. Nous devons donc le regarder comme un nom de chef non encore connu.

Cette précieuse et jolie pièce serait donc inédite.

SIGILLOGRAPHIE

M. H. Ponroy a pu étudier la matrice d'un sceau, appartenant à Mlle Heméry de Lazenay, trouvé dans la commune de Lazenay, canton de Lury, dans une poutre provenant d'une grange, ancienne propriété des moines de Saint-Denis.

Cette matrice de cuivre, couverte d'une belle patine, est très soignée. Elle présente extérieurement une forme pyramidale à six pans, terminée par une bélière ornée.

Elle mesure 0 m. 032 de diamètre.



Au centre de ce sceau, un personnage nimbé, ou la tête entourée d'une coiffe, est couché sur un lit et couvert d'un drap ou linceul à plis très accusés.

Au pied du lit, autre personnage tenant des deux mains les extrémités du linceul.

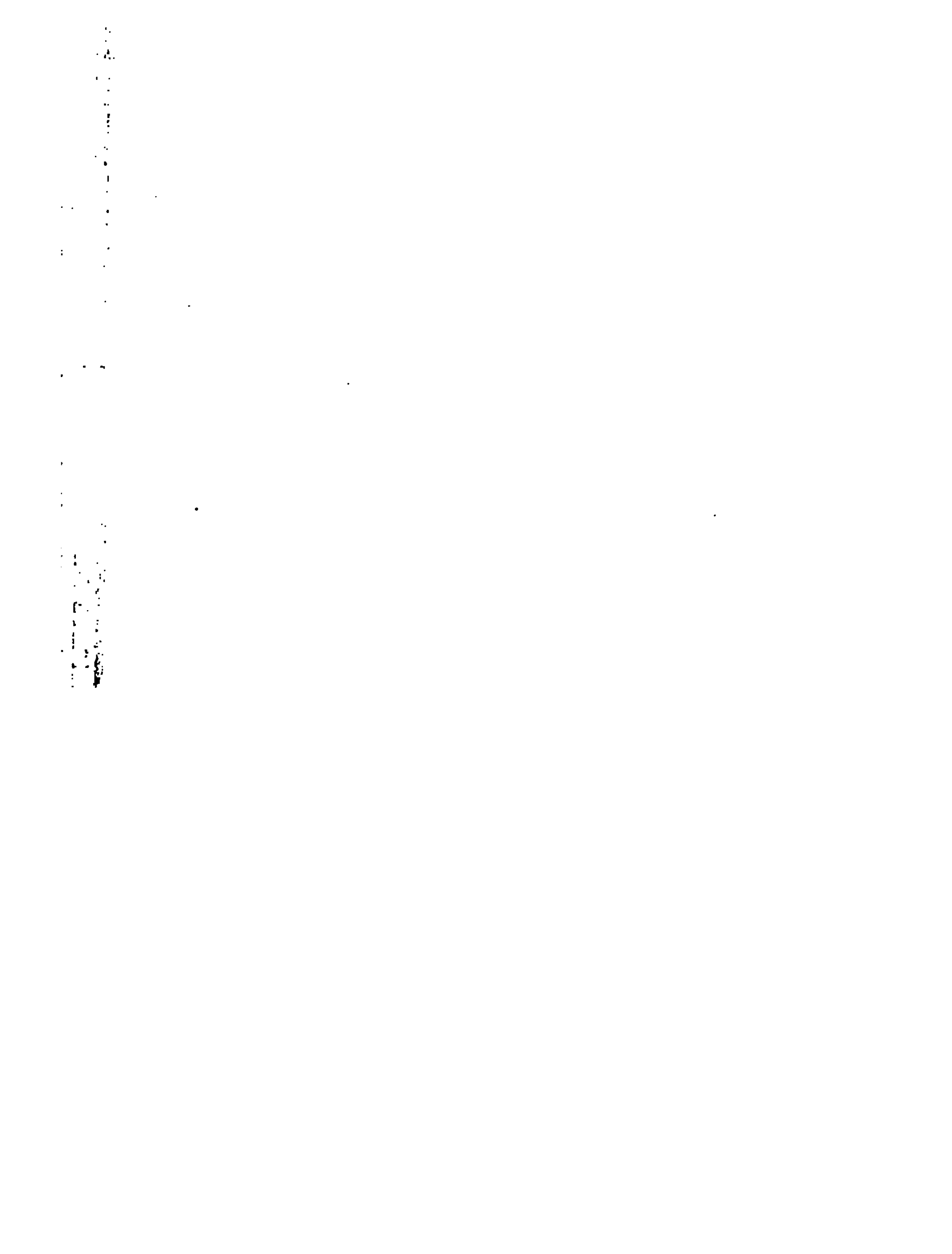
De face et debout, au second plan, sont deux autres personnages portant chacun un mouton sur le bras droit, et tenant, l'un, une oriflamme, l'autre, une palme.

Légende : S. INDULGENCIARUM DOMUS DEI PARISIENSIS.

Le *d* et l'*o* du mot *domus*, l'*e* et l'*i* de *dei* sont liés, l'*n* de *parisiensis* est remplacé par un trait abbréviatif sur l'*e*.

Les lettres de cette légende indiquent le XVe siècle.

Ce sceau ne figure pas dans l'ouvrage de Douet d'Arc, et diffère, quant au champ, de ceux publiés par M. Coyecque dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen-Age*.



LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. de Kersers.
Vice-président :	M. Ch. de Laugardière.
Secrétaire :	M. des Méloizes.
Secrétaire-adjoint :	M. Berry.
Trésorier :	M. le Cte Raymond de la Guère.
Bibliothécaire :	M. de Goy.
Membres du Comité de rédaction :	MM. P. Dubois de la Sablonnière. Albert de Grossouvre, ✻. le Mis de la Guère. O. Roger, ✻. Toubeau de Maisonneuve.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

MEMBRES BIENFAITEURS

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet, (Cher.)
2. Mme la Baronne DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher.)

MEMBRES FONDATEURS ET TITULAIRES

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art. 3 des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. MÉLOIZES (DES), ✠, rue Jacques Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	Id.
3. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.
4. SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
5. TOUBEAU DE MAISONNEUVE, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
6. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*.	5 juin 1867.
7. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'ap-	

pel, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président.	10 janvier 1869.
GUERRE (Comte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur*.	10 février 1869.
LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges.	2 juin 1869.
GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges.	2 février 1871.
ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher).	14 février 1877.
CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, 30, rue des Écoles, à Paris.	20 juin 1877.
VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris.	2 janvier 1878.
BRIMONT (le vicomte Thierry DE), rue du Colombier, 22, à Orléans (Loiret).	6 mars 1878.
GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Bibliothécaire.	17 mars 1880.
PONROY (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges.	5 mai 1880.
BENGY DE PUYVALLÉE (Anatole DE), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris.	3 juin 1880.

18. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. — 12 janvier 1881.

19. Léonard-Desfourneaux, ancien magistrat, rue de Croisy, 3, à Bourges. — Id.

20. Guère (Comte Raymond de la), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. — 23 mars 1881.

21. Verneuil (Huard de), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges. — 4 janvier 1882.

22. Personnat (l'abbé), licencié ès-lettres, Directeur de l'Institution Sainte-Marie, rue de l'Arsenal, 7, à Bourges. — 7 juin 1882.

23. Roger (Octave), ✠, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. — Id.

24. Jugand, docteur médecin, à Issoudun (Indre). — 3 janvier 1883.

25. Machart (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine). — 7 mars 1883.

26. Mater (Daniel), avocat, président de la commission du Musée, rue Saint-Sulpice, 14, à Bourges. — Id.

27. Guère (Marquis de la), rue Jacques Cœur, 11, à Bourges. — 2 mai 1883.

28. Toulgoet-Tréanna (Comte de), C ✠, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). — 22 février 1884.

29. Gauchery (Paul), architecte, à Vierzon (Cher). — Id.

30. Berry (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*, Secrétaire-Adjoint. — 22 février 1884.

Bazenerye (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.	Id.
Deballe (Alfred), professeur au lycée, 34, rue d'Orléans, à Bourges.	5 mars 1884.
Chaumont-Quitry (Marquis Félix de) ✱, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher).	4 novembre 1885.
Saint-Venant (Julien de), ✱, inspecteur des forêts, à Nevers Nièvre).	8 décembre 1885.
Grossouvre (Albert de), ✱, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges.	5 mai 1886.
Chénon (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*.	30 mars 1887.
Charlemagne (Edmond), ancien magistrat, place La Fayette, à Châteauroux (Indre), ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher).	1er août 1887.
Tarlier (Emile), architecte, ancien inspecteur diocésain, aven. Bourbonnoux, 5, à Bourges.	Id.
Roche (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique, Directeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.	4 janvier 1888.
Méloizes (Henri des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.	7 mars 1888.
Choulot (Comte Paul de), Lieutenant au 85e régiment d'infanterie, à Cosne (Nièvre).	6 juin 1888.

42. **Thabaud des Houlières** (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). 27 février 1889.

43. **Bengy de Puyvallée** (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. 4 décembre 1889.

44. **Jacquemet** (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

45. **Glatigny** (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

46. **Boismarmin** (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.

47. **Grossouvre** (Henri de), place de la Cathédrale, 14, à Bourges. 2 décembre 1891.

48. **Bournichon** (l'abbé), curé doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.

49. **Pomyers** (le comte René de), Château de Veaux, par Argenton-sur-Creuse (Indre). 4 janvier 1893.

50. **Hortu** (l'abbé Pierre), chanoine honoraire, Directeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun, 86, à Bourges. 7 mars 1894.

ASSOCIÉS LIBRES

(Le nombre n'en est pas limité par les statuts.)

MM.

1. **Achet** (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. **Arenberg** (le prince Auguste d'), ✻, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

3. ASSAY (le comte Léonce D'), au château des Rodons, par la Chapelle-d'Angillon (Cher).
4. ASTIER DE LA VIGERIE (D'), ✱, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
5. AUBEIGNÉ (Gaston D'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
6. AUBERTOT DE COULANGES, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
7. AUCLAIR, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Saint-Amand (Cher).
8. BALSAN (Auguste), ✱, ancien député, à Châteauroux (Indre), ou rue de la Baume, 8, Paris.
9. BARAUDON, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
10 BAYE (le baron Joseph DE), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
11. BEAUFILS (l'abbé), curé-doyen de La Guerche (Cher).
12. BEAUFRANCHET (le comte F. DE), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
13. BEAUVAIS (A. DE), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
14. BOISGUERET DE LA VALLIÈRE (Henri DE), rue Denfert-Rochereau, 25, à Paris.
15. BOISSIEU (DE), au château du Grand-Besse, par Châteaumeillant (Cher).
16. BONNAULT (Gabriel DE), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
17. BONNELAT, rue Hôtel Lallemant, 11, à Bourges.
18. BONNEGENS (DE), au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).
19. BONNEVAL (le comte DE), O ✱, ancien colonel de cavalerie, conseiller général du Cher, au château de Thaumiers, par Dun-sur-Auron (Cher).

20. BONNEVAL (le vicomte F. DE) ancien député, à Issoudun (Indre).
21. BONSIRE (l'abbé), curé de Sainte-Montaine, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
22. BOSREDONT (le comte Gérald DE), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
23. BOUCHAGE, à la Bourgeoisie, par Sancergues (Cher).
24. BOURBON-LIGNIÈRES (le comte DE), au château de Lignières (Cher).
25. BOURDALOUE, receveur-principal des postes, à Châteauroux (Indre).
26. BOUSQUET (l'abbé), licencié ès-lettres, à Paris.
27. BRACH (Raoul DE), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
28. BRISSET (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
29. BRUNET (Fernand) ✻, inspecteur des Finances, rue Joyeuse, 22, à Bourges.
30. BURDEL (le docteur Edouard), ✻, membre associé national de l'Académie de médecine, président de l'Association médicale du Cher, à Vierzon (Cher).
31. BURDEL, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
32. CAMARD DE PUYMORY (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Samson, 18, à Bourges (Cher).
33. CHAPELARD, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
34. CHÉNON DE LÉCHÉ (Henry), rue du Puits-Noir, ou au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
35. CHERTIER (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).
36. CLÉMENT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Charenton (Cher).
37. CLÉMENT (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, via Fontane, 113, à Rome.
38. CLÉRAMBAULT (DE), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).



39. Collard, ✳, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières par Veaugues (Cher).

40. Corbin (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).

41. Corbin (Paul), ✳, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher),

42. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).

43. Costa de Beauregard (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Chârost (Cher).

44. Deschamps, docteur médecin, à Henrichemont (Cher).

45. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.

46. Desjobert (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).

47. Diette (l'abbé), curé de Vorly, par Levet (Cher).

48. Drake del Castillo, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).

49. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.

50. Dufour, au château de Lauroy, par Aubigny-sur-Nère, (Cher).

51. Dupré-Goudal, notaire, à Saint-Amand (Cher).

52. Duroisel (l'abbé), curé-doyen de Poulaines (Indre).

53. Duvergier de Hauranne, ✳, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), ou rue de Prony, 95, à Paris.

54. Espérandieu (Émile), capitaine d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (Corse).

55. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

56. Fournier (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).

57. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

58. Gangneron (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

59. Gaudeffroy, docteur médecin, à Vatan (Indre).

60. Goffart, ✻, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

61. Gomont (Frédéric), lieutenant d'artillerie, place de l'Arsenal, 6, Bourges.

62. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

63. Grassin (le vicomte de), au château de Lantan, par Dun-sur-Auron (Cher).

64. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.

65. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).

66. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

67. Guidault, (l'abbé Placide), curé-doyen de Saint-Gaultier (Indre).

68. Guillard, architecte, rue Descente-de-Ville, à Châteauroux (Indre).

69. Haly O'Hanly, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).

70. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Lury (Cher).

71. Jarre (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.

72. La Celle, (le comte Hildebert de), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

73. Lalande, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.

74. Leblanc de Lespinasse (René), ✤, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

75. Le Bourgeois, au château de Launay, par Thénioux (Cher).



76. **Leddet** (Louis), inspecteur des Forêts, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
77. **Leddet** (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, boulevard des Invalides, 34, à Paris.
78. **Legrand** (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.
79. **Lelong** (l'abbé), curé-doyen du Buzançais (Indre).
80. **Lemoine**, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).
81. **Le Normand du Coudray**, à Nérondes (Cher).
82. **Létang**, architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).
83. **Liège** (Émiland du), rue d'Alsace, 17, à Bourges.
84. **Liège** (René du), rue de Strasbourg, 24 *bis*, à Bourges.
85. **Lignac** (le comte de), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).
86. **Lignac** (Ferdinand de), au château de Chapelutte, par Saint-Eloi-de-Gy (Cher).
87. **Louit** (Achille), à Vierzon (Cher).
88. **Lyonne** (le comte de), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.
89. **Mallard** (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).
90. **Mallebay** (René), rue des Varennes, au Blanc (Indre).
91. **Manceron**, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).
92. **Maransange** (Henry de), au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).
93. **Marcandier**, au château de Billerat, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
94. **Marchain** (Léonce), au château de la Lienne, par Châteauroux (Indre).
95. **Marguerye** (R. de), rue Bourbonnoux, 22, à Bourges.

96. **Marin** (Paul), ancien capitaine d'artillerie, rue de Strasbourg, 6, à Bourges.

97. **Masquelier** (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).

98. **Maussabré** (le comte de), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

99. **Mignan**, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)

100. **Mingasson** (l'abbé), curé-doyen d'Argenton (Indre).

101. **Monferrand** (de), ✻, ancien directeur des contributions directes, au château du Mée, par Neuvy-Pailloux (Indre) et rue de Clichy, 14, à Paris.

102. **Montalivet** (Georges Masson de), au château de Villedieu (Indre).

103. **Montesquieu** (le baron de), au château de Brécy (Cher).

104. **Moreau** (l'abbé), curé de Belâbre (Indre).

105. **Moreau**, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.

106. **Moreau** (René), à Sancergues (Cher).

107. **Moulineau** (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

108. **Neuflize** (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher).

109. **Orsanne** (René d'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit-Bercy, 64, à Paris.

110. **Pascaud** (Fernand), rue de la Grosse-Armée, 5, à Bourges.

111. **Paultre**, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).

112. **Perrot de Preuil** (Julien), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

113. **Peyroulx** (le comte du), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).

114. **Pierre**, homme de lettres, à Éguzon (Indre).

115. Pigeat (l'abbé Louis), curé de Saint Baudel, par Châteauneuf (Cher).

116. Pigelet (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

117. Pilliwuyt (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

118. Pineau des Forêts, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).

119. Pirot, au château de Boisvert, par Savigny-en-Septaine (Cher).

120. Poupat (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.

121. Rabier (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

122. Rancy (Gaston), à Graçay (Cher).

123. Rapin (Philippe), rue Paradis, 23, à Bourges.

124. Raynal (de), ✻, conseiller-maître à la Cour des Comptes, avenue Montaigne, 47, à Paris, ou au château du Vernay, par Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

125. Regnault (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).

126. Renty (l'abbé), professeur au collège de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

127. Revenaz, ancien conseiller général du Cher, au château des Réaux, par la Guerche (Cher).

128. Richard-Desaix (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

129. Roche (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).

130. Sabardin (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

131. Saint-Martin (de), ✻, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

132. Saint-Sauveur (le vicomte de), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

133. Saint-Sauveur (Georges de), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).
134. Sarriau (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.
135. Sallé (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Bourbonnoux, 18, à Bourges.
136. Sallé de Chou (François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).
137. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.
138. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).
139. Tausserat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).
140. Vasson (Jean Girard de), au château de Laleuf, par La Châtre (Indre).
141. Veillechèze de la Mardière (de) rue des Beaux-Arts, 10, à Bourges.
142. Vergennes (le comte Charles de), au château de Boisrogneux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
143. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.
144. Verne (Charles du), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).
145. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bariau, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).
2. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.

3. **Bertrand** (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4. **Chabouillet**, O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12, à Paris.

5. **Chastellux** (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).

6. **Delisle** (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. R. P. **Delatre**, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8. **La Bouralière** (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

9. **Lasteyrie** (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

10. **Le Blant** (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'école française d'archéologie de Rome, rue Leroux 7, à Paris.

11. **Loisel**, docteur-médecin, à Cherbourg.

12. **Marsy** (le Comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

13. **Moreau** (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

14. MOWAT (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
15. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
16. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
17. RUBLE (le baron Alphonse DE), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).
18. SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne, à Alençon (Orne).
19. THÉDENAT (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Compagnie est en correspondance.

1. Société académique de Laon.
2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rodez.
6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

Charente-Inférieure..	11.	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.
Cher..................	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze..............	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or............	14.	Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
—	15.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse...............	16.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.
Dordogne...........	17.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
Doubs..............	18.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir.........	19.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	20.	Société Dunoise, — à Châteaudun.
Gard...............	21.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-).....	22.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde............	23.	Société d'anthropologie de Bordeaux.
—	24.	Société archéologique de Bordeaux.

Ille et-Vilaine.. ..... 25 Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Indre-et-Loire....... 26. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher. .... 27. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 28. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire.............. 29. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

Loire (Haute-)....... 30. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, – au Puy.

Loire-Inférieure ..... 31. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret .... 32. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 33. Société archéologique et historique de l'Orléanais, – à Orléans.

Maine-et-Loire ...... 34. Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.

Manche........... .. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne .... 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe-et-Moselle. . 38. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse .... 39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan.......... 40. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre.......... 41. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord.......... 42. Société d'émulation de Cambrai.

Oise.......... 43. Société historique de Compiègne.

— 44. Comité archéologique de Senlis.

Pyrénées (Basses)... 45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône.......... 46. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire...... 47. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe.......... 48. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie.......... 49. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine.......... 50. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 51. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.

— 52. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.

Seine et-Marne...... 53. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

- 54. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.



.... . .	55.	Société archéologique de Rambouillet.
Inférieure . .	56.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	57.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. — à Rouen.
.... . .	58.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	59.	Société des Antiquaires de Picardie. — à Amiens.
Garonne. .	60.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — à Montauban.
. ...	61.	Société des Antiquaires de l'Ouest. — à Poitiers.
Haute- ...	62.	Société archéologique et historique du Limousin. — à Limoges.
....	63.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — à Auxerre.
—	64.	Société archéologique de Sens.
....	65.	Académie d'Hippone, à Bône.
rre..........	66.	Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.
uis...........	67.	Smithsonian Institution, à Washington.
....	68.	Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Publications périodiques reçues par la Société

---

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Journal des Savants.*
3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Bulletin monumental.*
6. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
7. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
8. *Analecta Bollandiana.*

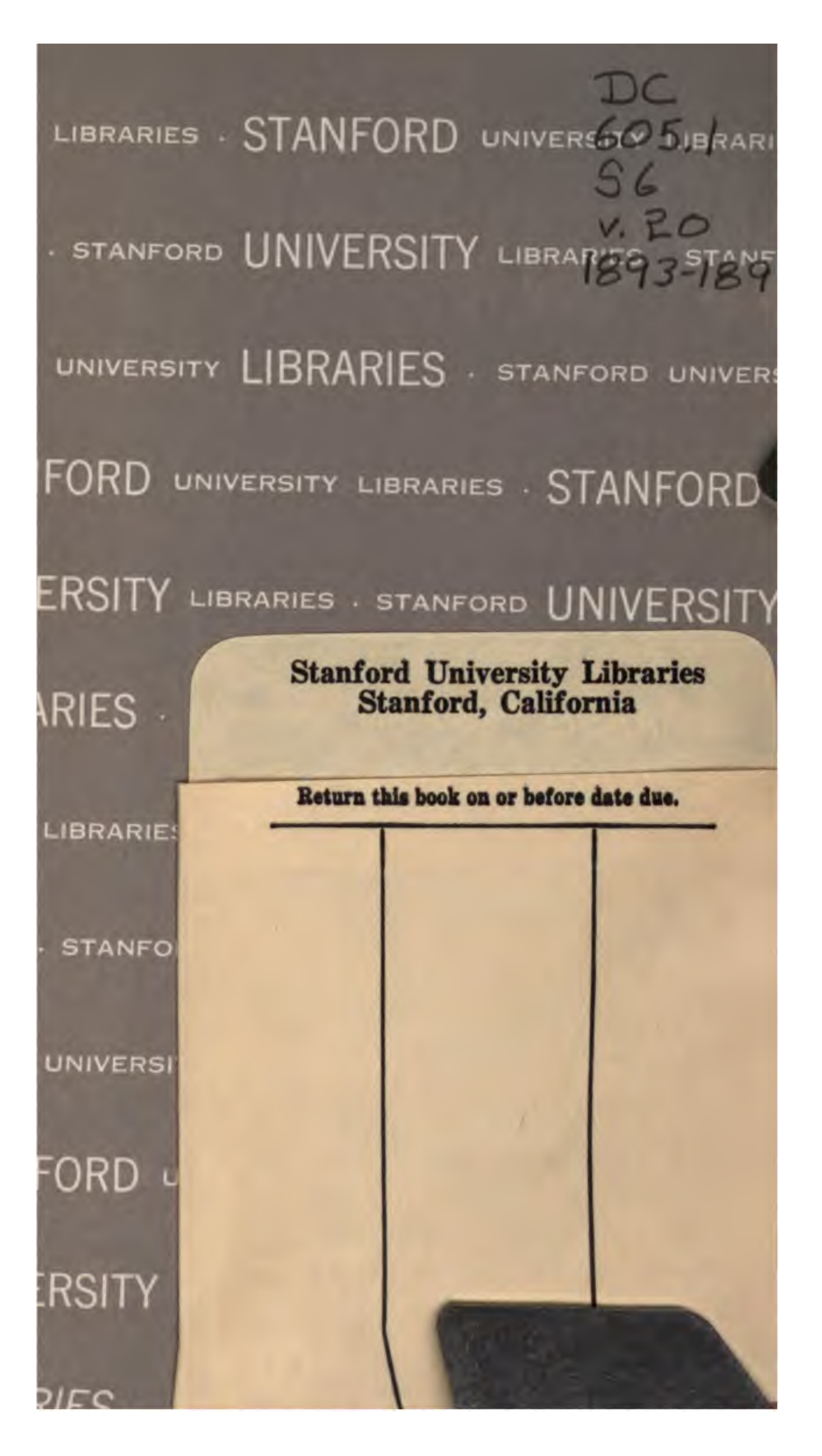
BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Musée du Trocadéro, à Paris.
5. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
6. Cour d'appel de Bourges.
7. École normale d'instituteurs, à Bourges.
8. Grand-Séminaire de Bourges.
9. Lycée de Bourges.
10. Petit Séminaire de Bourges.
11. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
12. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
13. Ville de Bourges.
14. Ville de Châteauroux.
15. Ville de Saint-Amand.
16. Ville de Sancerre.
17. Ville d'Issoudun.

TABLE

Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.




DC
605.1
S6
v. 20
1893-189
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

